VICOMTE DE REISET

LES ENFANTS

DU

DUC DE BERRY

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

Avec un portrait en héliogravure.

QUATRIÈME ÉDITION

PARIS

ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR

100, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 100
Place Beauvau.

1905

Jessie Howard —

LES ENFANTS

DU

DUC DE BERRY



Heliog. Dujardin.

VICOMTE DE REISET

LES ENFANTS

DU

DUC DE BERRY

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

Avec un portrait en héliogravure.

QUATRIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR

100, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 100

Place Beauvau

1905



Charlotte-Marie-Augustine BROWN
Comtesse d'Issoudun
Princesse de Faucigny-Lucinge
1808 - 1886

Louise-Marie-Charlotte BROWN
Comtesse de Vierzon
Baronne de Charette
1809 - 1891

VICOMTE DE REISET

LES ENFANTS DU DUC DE BERRY

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

Avec un portrait en héliogravure.

QUATRIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR

100, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 100
Place Beauvau.

1905

AVANT-PROPOS

Deux années se sont écoulées depuis que s'est ouverte tout à coup, de la manière la plus inattendue, une très vive polémique au sujet de la descendance du duc de Berry. Pendant de longs mois, de nombreux érudits se sont passionnés pour ce curieux problème historique, et chacun s'est efforcé de défendre ses convictions ou ses préférences à l'aide d'arguments plus ou moins persuasifs, puisés dans des archives personnelles, des correspondances inédites ou dans les Mémoires des contemporains. La publication du troisième volume de Souvenirs que je venais de réunir sur mon aïeul, le lieutenant-général vicomte de Reiset, avait été la cause initiale de cette discussion, dont je me trouvais ainsi être l'auteur bien involontaire. C'est à la fin du mois de juil-

let 1902, en effet, que M. Gaston Deschamps, l'éminent critique du *Temps*, avait consacré un long article à une bienveillante étude de ces Mémoires; il citait quelques pages relatives aux derniers moments du duc de Berry, entre autres le récit de l'arrivée au milieu de la nuit des deux petites étrangères que le malheureux prince expirant venait d'annoncer publiquement être ses filles, et qu'il avait demandé à serrer une dernière fois dans ses bras. Si les détails étaient ignorés, le fait était connu, et ce n'était un mystère pour personne, je crois, que le duc de Berry avait eu, d'une liaison en Angleterre avec Mme Brown, deux filles, devenues plus tard la princesse de Lucinge et la baronne de Charette. Mais ce que l'on connaissait beaucoup moins, c'était l'existence d'un certain Georges Brown, auquel j'avais cru devoir consacrer quelques lignes. C'est à son sujet que M. Gaston Deschamps reçut tout d'abord une lettre d'un correspondant de Stuttgard, « qui ne dit point son nom et qu'on n'a point revu », lequel voulait lui attribuer une origine quasi royale et en faire un héritier méconnu du trône de France. La question du premier mariage du

duc de Berry se posait en même temps. Survint M. Grave, archiviste à Mantes-la-Jolie, qui avait personnellement connu M. Brown et, se faisant l'écho des traditions locales, se déclarait prêt à prouver que son compatriote était le frère aîné et légitime de Mgr le comte de Chambord. L'histoire de la Maison de France allait reculer d'un siècle, quand Gyp, à son tour, entra dans la lice. Née Mirabeau, la comtesse de Martel, comme elle me l'a écrit plus tard, avait des souvenirs personnels; elle avait entendu son grand-père maternel, le colonel de Gonneville, et ses grands-oncles de Bacourt, l'ambassadeur et le garde du corps, parler plus d'une fois des divers enfants du duc de Berry, et l'épithète de « naturels », souvent répétée, avait frappé ses jeunes oreilles comme un terme mystérieux dont le sens lui avait échappé. Aussi, avec sa verve cinglante, faillit-elle faire passer un mauvais quart d'heure à M. Grave. Mais elle se trouva en face d'un homme d'esprit, qui se tira de ses terribles griffes avec une habileté consommée et obtint les honneurs de la guerre, représentés, dans l'espèce, par les excuses les plus charmantes

de sa spirituelle adversaire. Ce joli duel avait arrêté les curieux, et chacun disait son mot : M. Nauroy, l'historien, rappelait avec raison que, dès 1880, dans une de ses intéressantes plaquettes, il avait signalé le premier mariage du duc de Berry, et adressait à l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* maints nouveaux détails sur les descendants du prince, bientôt suivi dans la même voie par MM. Albert Renard, Montorgueil, H. Provins, La Résie et autres. Et ce n'était plus seulement des deux jeunes filles et de Georges Brown qu'il était question. Il surgissait, en même temps, d'autres enfants du duc de Berry, et le nombre de ces enfants supposés allait croissant de jour en jour, sans qu'aucune preuve, la plupart du temps, vînt étayer leur problématique origine. Dans le nombre, pourtant, quelques-uns, quoique illégitimes, étaient bien authentiques. L'un d'eux, le comte de La Roche, qui existe encore et porte allègrement ses quatre-vingt-sept ans, n'échappait pas au supplice de l'interview et, malgré son désir nettement exprimé de vivre à l'écart, on commentait à l'envi ses moindres paroles. Car les grands journaux ne

restaient pas muets, et leurs reporters étaient allés, tour à tour, glaner des souvenirs à Mantes, où Brown avait vécu quarante et une années. *Le Temps* publiait des lettres du prince, communiquées par le marquis de Luppé. *Le Figaro* accueillait les opinions de M. Ernest Daudet, du baron de Maricourt et de l'anonyme XXX, se prétendant très informé. De divers côtés, on m'avait fait l'honneur de me demander mon avis, et je ne pouvais rester indifférent à un tournoi historique dont j'avais été la cause indirecte. Plusieurs articles ou lettres ouvertes que je publiai dans *Le Gaulois*, dans la *Revue de Paris*, dans *Le Figaro*, dans *L'Éclair*, etc., me valurent de longues et charmantes lettres de Gyp, d'intéressantes communications de M. de Luppé et de M. Grave, et une foule de correspondances d'approbation ou de blâme du plus haut intérêt. C'est à ce moment aussi que j'échangeai de nombreuses lettres avec le baron de Blonay, dont la sœur avait épousé John Freemann, demi-frère des comtesses d'Issoudun et de Vierzon, et frère ou demi-frère de Georges-Granville Brown. Je ne puis que rendre hom-

mage à la courtoise affabilité de ce parfait modèle du gentilhomme d'autrefois, qui vient de s'éteindre à Nice il y a quelques mois, et qui, malgré les divergences de nos opinions, m'a apporté, pour la recherche de la vérité, le concours le plus bienveillant, la bonne foi la plus entière et la plus complète impartialité.

Aujourd'hui, la discussion semble close; après les journaux, deux brochures en ont donné la substance. L'une est intitulée : *Georges Brown, l'avant-dernier Bourbon*, par M. E. Grave, et datée de 1902. Mais l'auteur, depuis cette époque, a bien voulu me dire et m'écrire que mes arguments lui avaient semblé si sérieux que sa conviction en avait été fort ébranlée. C'est un succès que je me plais à enregistrer, car nos opinions, au début, avaient été toutes différentes; mais j'avais affaire à un adversaire consciencieux et impartial, qui n'apportait dans la discussion aucun parti pris et qui a témoigné depuis, en toute circonstance, de la plus vive perspicacité et de la plus entière franchise.

L'autre brochure, signée du comte de Rorch'-Yantel, et qui porte pour titre : *Le Premier*

Mariage du duc de Berry à Londres, semble avoir été écrite dans un esprit un peu différent. Quoique parue la dernière, vers la fin de 1903, elle ne répond pourtant aux questions précises et directes, posées par moi à maintes reprises dans chacun de mes articles, que par de simples affirmations dépourvues de toute espèce de preuves. Pas une seule des demandes que j'avais faites ne reçoit de réponse dont l'auteur puisse donner justification. Pour s'élever contre mes arguments, il ne trouve pas à m'opposer une seule pièce authentique qui vienne me convaincre d'erreur ou d'ignorance ; et, à l'appui de ses dires, il ne fournit pas un seul acte de l'état civil, se contentant d'invoquer des légendes locales ou des traditions de famille fort respectables, sans doute, mais qui, en matière historique, ne peuvent avoir nulle valeur. Il néglige, en outre, d'indiquer à quelles sources il a puisé ses renseignements et, après avoir présenté comme certains les faits les plus contestables, il néglige de fournir les moyens de contrôler ses dires. Quant aux obscurités et aux lacunes qui se rencontrent à chaque instant dans cette singulière histoire, il

les passe sous silence et néglige d'en faire mention. Comme me l'a écrit un historien fameux, membre de l'Académie française, auquel je demandais son avis sur la brochure en question : « La façon dont elle est écrite fait présumer tout le contraire de ce qu'elle a la prétention de prouver. »

Depuis que la discussion s'est éteinte, les partisans du mariage n'ont fourni aucun document nouveau et n'ont fait aucune des révélations sensationnelles qu'on était en droit d'attendre. Le moment me semble donc venu maintenant de chercher à établir la vérité d'une façon définitive, et je crois, en abordant cette tâche un peu ingrate, remplir un double devoir : devoir d'historien désireux de faire la lumière, et devoir de bon royaliste soucieux de la mémoire des princes dont il a gardé le respect. La supposition d'un mariage contracté dans la mauvaise fortune et renié au moment du succès, après dix années de vie commune, fait jouer au duc de Berry un rôle méprisable et bas qui ne se rapporte en rien à son caractère tout d'une pièce, ennemi de tout artifice, entièrement fait de franchise et de loyauté. Sa vio-

lence même et son emportement le rendent incapable de tout calcul de ce genre, et ce sont les qualités de ces défauts caractéristiques qui peuvent, en cette circonstance, lui servir de garant. Est-il nécessaire de dire que la soi-disant existence de ce lien secret, renié par le duc de Berry dans de pareilles conditions et annulé par les autorités compétentes, n'ajouterait rien à l'illustration de la comtesse de Vierzon et de la comtesse d'Issoudun, dont personne ne songe à contester l'origine royale. Il n'aurait pour résultat que de diminuer la valeur morale de leur père, devenu ingrat et parjure, sans que M[me] Brown s'en trouvât grandie. Quant aux conséquences d'une pareille union, il est facile de les envisager ; le prince, engagé dans les liens de ce premier mariage, serait devenu bigame en en contractant un second avec la princesse Marie-Caroline des Deux-Siciles ; et j'expliquerai plus loin, à loisir, comment la cassation de ce mariage eût été absolument impossible au point de vue religieux aussi bien qu'au point de vue politique. Quant à Mademoiselle et au duc de Bordeaux, issus de parents bigames, ils cessent naturellement d'être légi-

times et deviennent des enfants naturels et adultérins. Ce dernier perd, par cela même, toute espèce de droit au trône de France, et c'est ailleurs qu'il faudrait alors chercher le représentant du principe d'hérédité. On voit où peut conduire une pareille théorie.

Depuis que cette polémique s'est ouverte, j'ai patiemment poursuivi mes recherches; j'ai fait consciencieusement fouiller les registres des chapelles de Londres, compulsé soigneusement les Mémoires de l'époque. De plus, j'ai engagé une volumineuse correspondance avec tous ceux qui me semblaient à même de pouvoir me fournir quelque éclaircissement utile, et j'ai reçu de tous côtés de nombreuses et curieuses lettres, qui sont venues éclairer d'un singulier jour bien des points restés dans l'ombre et m'ouvrir souvent, par cela même, de bien étranges horizons. Tout en étudiant la question du mariage, j'ai voulu examiner en même temps quels étaient ceux des enfants attribués au duc de Berry auxquels on pouvait réellement prêter cette illustre origine, et, là encore, j'ai trouvé que la plupart des prétentions émises étaient absolument sans fondement. C'est donc la

vérité seule que j'ai désiré rétablir ; j'ai voulu détruire une injuste légende, et j'ai l'espoir très sincère d'y être parvenu. J'ai résumé tout ce qui a paru sur cette matière, et la conclusion, dès le début, ne me semblait pas douteuse; mais tout ce que j'ai découvert depuis deux années n'a fait qu'enraciner ma conviction d'une manière plus profonde, et c'est cette conviction même que je veux, en quelques pages, essayer de faire partager à mes lecteurs.

Depuis que ces pages ont été écrites, Mgr le duc de Parme m'a fait le très grand honneur de me confier, pour les publier, des documents de la plus haute importance qui sont venus confirmer d'une façon éclatante tous les faits que j'avais avancés. C'est donc dans le dernier chapitre de ce livre que l'on trouvera les preuves indiscutables qui établissent la vérité d'une façon définitive.

LES ENFANTS DU DUC DE BERRY

CHAPITRE PREMIER

Amy Brown. — Avant la rencontre.

Parmi les nombreuses liaisons de la jeunesse orageuse du duc de Berry, la femme qui devait le plus longtemps occuper, sinon fixer son cœur un peu volage, celle pour laquelle il semble jusqu'au jour de sa mort avoir conservé une tendre affection, s'appelait Amy Brown. Née en Angleterre, le 8 avril 1783, à Maidstone, petite ville du comté de Kent, elle était fille de John Brown, pasteur de l'Eglise anglicane, mort le 8 avril 1824, à l'âge de soixante-dix-sept ans, et de Marie-Anne Deacon, décédée le 10 mars 1806, à cinquante-neuf ans. Son père était, dit-on, le cadet d'une bonne famille d'Ecosse, celle des lairds de Colstum, ruinée par son attachement à la cause des Stuarts, et le

vice-amiral Brown de Colstum serait issu de cette même famille.

Amy avait eu de nombreux frères et sœurs (1) : Georges, mort le 13 février 1779, âgé de quatre ans; John, mort le 18 février 1783, aussi à quatre ans; Mary, morte le 27 septembre 1792, à onze ans; Elisabeth, morte le 27 juin 1793, à vingt et un ans; et Charly, qui laissa postérité, dont une fille devenue la comtesse Power, que ceux qui ont parlé d'elle ont appelée sérieusement la comtesse de Poisvert. Enfin, à cette liste déjà longue, il faut ajouter Joseph, ingénieur, père de deux filles : Marie-Anne, mariée au comte Louis O'Heguerty, et Charlotte-Louise, qui épousa, en 1838, son cousin Georges-Granville Brown.

De l'enfance et de la jeunesse d'Amy nous ne savons rien, et toute cette première partie de son existence reste mystérieuse. Toutes les recherches qu'on a faites à ce sujet sont restées vaines et il semble que l'obscurité demeure si complète sur tout ce qui la touche, durant ses jeunes années, qu'on pourrait presque croire que c'est volontairement qu'on a rendues plus épaisses les ténèbres qui enveloppent et nous dérobent son passé.

C'est en 1807 seulement qu'elle nous apparaît

(1) Voir le *Carnet* de septembre 1902. — Georges Brown.

pour la première fois, éblouissante de jeunesse, dans tout l'éclat d'une beauté que ses vingt-quatre ans font resplendir; elle est grande, mince, de tournure élégante, et sa distinction est pleine de charme.

C'est de cette époque que date un séduisant portrait sur papier teinté relevé d'un peu de gouache, devenu, je crois, la propriété de sa fille aînée; il nous montre une jeune femme à la beauté régulière et aux larges yeux de velours sombre, ombragés de longs cils. L'ovale très pur du visage un peu pâle s'allonge sous d'admirables cheveux noirs.

La duchesse de Gontaut, comme nous le verrons plus loin, nous raconte dans ses *Mémoires* comment une jeune femme toujours solitaire, d'une beauté attirante, malgré son maintien grave et réservé, qu'elle voyait à Londres, au théâtre, occuper toujours la même place, avait éveillé sa curiosité et celle des jeunes émigrés qui suivaient avec elle les représentations de l'Opéra d'une façon régulière : c'était Mme Brown.

A cette époque, elle était mère de trois enfants, dont l'aîné semblait avoir six ou sept ans, et on la voyait presque chaque jour promener l'enfant, en le tenant par la main, dans les allées de Hyde Park, près duquel elle habitait. Elle passait auprès de ses voisins pour être bonne, douce et chari-

table. Le petit garçon avec lequel on la rencontrait chaque après-midi était John Freemann. Un second, un peu plus jeune, était Robert Freemann, et enfin le cadet, âgé de deux ans à cette époque, était Georges-Thomas-Granville Brown, né à Londres, le 20 février 1806. Après ces trois fils, il faut ajouter une fille, Emma-Georgiana, née à Londres, le 9 janvier 1804, et déclarée à l'état civil comme fille de Georges et Amy Marschall. Nous verrons plus loin quelles raisons permettent d'identifier Amy Marschall avec Amy Brown, dans le chapitre consacré à Emma-Georgiana, dont l'existence n'avait jamais été révélée jusqu'à ce jour.

Les noms différents des enfants d'Amy avaient amené tout naturellement à supposer deux mariages successifs, le premier avec M. Freemann, le second avec M. Brown, car on ne connaissait pas encore Emma-Georgiana. La découverte de ce quatrième enfant rend plus difficile l'hypothèse d'un troisième mariage intermédiaire. Dans tous les pays civilisés, un délai dont la durée est fixée par les lois est imposé aux veuves avant que la permission de se marier à nouveau leur soit octroyée. Nous nous trouvons donc en présence d'un M. Freemann sans prénoms connus, de Georges Marschall et de Georges-Granville Brown, qui auraient été les pères des quatre premiers enfants

d'Amy. La multiplicité des pères permet de faire douter de l'authenticité des époux; et de ces trois mariages, il en est un, tout au moins, qui me paraît courir grand risque de n'avoir jamais été célébré. Il ne faut pas oublier non plus qu'Amy n'avait que vingt-deux ans quand elle était déjà mère de quatre enfants issus de trois auteurs différents, et la possibilité même du divorce en Angleterre a peine à faire admettre qu'en ce laps de quatre ou même de cinq années, elle ait pu, à trois reprises, se marier légitimement. Durant les soixante années qu'a vécu Mme Brown après la mort tragique du père de ses deux filles, elle a mené une vie trop digne et trop honorable pour que je veuille condamner sans preuves absolues la première partie de son existence et insister outre mesure sur un sujet aussi délicat. Mais certains noms appartiennent à l'Histoire; il me faut donc bien remarquer, malgré tout, que sur aucun des actes où elle est nommée elle ne figure en qualité de « veuve », titre qu'on devait naturellement lui donner si elle y avait droit réellement.

Ne semble-t-il pas aussi que ce soit à l'aide de bien complaisantes déductions qu'on soit arrivé à trouver le nom des pères à l'aide de celui des enfants, et que, de même qu'il est certain pays où la noblesse remonte, ce soient les noms de ces

mêmes enfants qui aient servi de base pour établir l'état civil de leurs parents? Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de réfuter la singulière opinion émise dans un ouvrage récent (1), publié en 1903, sous le nom un peu étrange de *comte de Rorch'Yantel*. On s'est demandé avec curiosité quelle personnalité se cachait sous ce pseudonyme; il suffirait, pour se renseigner, de porter ses recherches du côté du château de Belle-Isle-en-Terre, ou Plougouven; là, peut-être, aurait-on chance d'identifier son auteur, car le parc y renferme, paraît-il, un rocher qui porte ce nom légèrement barbare.

Dans ce livre, on nous déclare sans ambages que les trois fils d'Amy auraient eu un seul et même père, qui portait les noms de Georges-Freemann-Granville-Brown, auxquels il faudrait, je pense, étant donné qu'il existe un quatrième enfant, ajouter le nom de Marschall. La seule façon de nous convaincre de la véracité de cette ingénieuse hypothèse eût été de nous fournir l'acte de mariage de ce singulier père, portant à lui tout seul plus de noms que l'hidalgo le plus qualifié de toutes les Espagnes. Mais c'est malheureusement ce que l'auteur a négligé de faire, et bien

(1) *Le Premier Mariage du duc de Berry à Londres*, par le comte de Rorch'Yantel. Paris, Champion, 1903.

qu'on ait feuilleté attentivement les registres de Maidstone, aussi bien que ceux des paroisses de Londres, aucune trace d'un mariage d'Amy n'a pu y être retrouvée.

M. de Rorch'Yantel, du reste, qui place ce premier mariage en 1799, nous indique l'année 1803 comme date de son veuvage, et quoiqu'il la remarie en 1804 au duc de Berry, il n'hésite pas à attribuer au premier mari la paternité de Georges-Granville Brown, qui pourtant ne vient au monde qu'en 1805. Cet arrangement fantaisiste me dispense de tout commentaire. Laissons donc de côté ces premières années de l'existence d'Amy, sur lesquelles il reste bien peu de chance de faire la lumière et qu'il vaut peut-être mieux abandonner volontairement dans l'ombre. Contentons-nous de constater qu'en cette année 1807, Amy, libre d'elle-même, mère de trois fils et d'une fille, se fait appeler Mme Brown, et que c'est à cette date, sur laquelle Mme de Gontaut nous fixe d'une façon précise, que M. le duc de Berry la voit à l'Opéra, qu'elle fréquente d'une façon régulière. Avec la fougue ordinaire de son caractère, il en devient bien vite éperdument amoureux.

CHAPITRE II

Le duc de Berry.

Après avoir servi quelques années à l'armée des princes, le duc de Berry avait vu, en 1801, licencier son régiment de cavaliers nobles, en même temps que les vaillantes troupes de gentilshommes qui s'étaient groupés autour du prince de Condé pour défendre la royauté et arracher la France aux horreurs de la Révolution. Vif et ardent, d'une bravoure impétueuse dont il avait donné maintes preuves, notamment au siège de Thionville, le prince se trouvait, à vingt-trois ans, abandonné à lui-même et désemparé, navré d'être obligé de renoncer tout à coup à ce métier des armes qui lui semblait le plus beau de tous, et pour lequel il avait témoigné, dès son jeune âge, un goût si marqué !

Il avait voyagé en Europe pour tromper ses ennuis et occuper ses loisirs, et était rentré vers le milieu de 1805 en Angleterre, peu après la

mort de sa mère, chez laquelle il avait passé quelques mois à diverses reprises. Marie-Thérèse de Savoie, en effet, venait de terminer, à quarante-neuf ans, à Gratz, le 2 juin 1805, sa triste vie, après une existence obscure et effacée. J'y ai vu encore cette année, dans une rue écartée, la modeste petite maison qu'elle y occupait ; et son livre de dépenses, que j'ai feuilleté dernièrement chez un de ses descendants, montre avec quelle parcimonie l'infortunée princesse était contrainte d'établir son budget.

Au fond d'une petite place solitaire où l'herbe pousse entre chaque pavé, l'église du Mausoléum abrite son cercueil, qui repose oublié au fond d'une crypte noire et humide. Une plaque de marbre, placée par les soins pieux de son fils, le duc d'Angoulême, a remplacé, en 1830, la vieille inscription rongée par le temps et rappelle maintenant sa mémoire.

Rappelé, en cette circonstance, près du comte d'Artois par des questions d'intérêt, le duc de Berry ne restait cependant à Londres que quelques semaines, et ce n'est qu'un peu plus tard qu'il se décidait à s'établir à Londres d'une façon définitive. Découragé par quelques déboires personnels causés par l'insuccès de ses projets matrimoniaux, et aussi par les événements qui semblaient alors rendre

tout espoir de restauration impossible, le prince revenait à Londres vers la fin de 1805 ou le commencement de 1806, et cherchait à user son activité en se consolant de son inaction par des plaisirs faciles.

Comme c'est à cette même époque que M. Ch. Nauroy, mon très courtois adversaire dans *Les Secrets des Bourbons* (1), a placé le prétendu mariage du duc de Berry et d'Amy Brown, il importe de fournir les raisons qui me font croire que non seulement il ne pouvait y avoir eu mariage, mais que tous deux ne pouvaient même pas se connaître encore; et c'est dans les *Mémoires* de La Ferronnays, peu sujets à caution, que je veux puiser les raisons les plus convaincantes.

Ces souvenirs précieux, publiés par le marquis Costa de Beauregard (2), sont tirés des papiers du comte Auguste de La Ferronnays, qui fut le compagnon du duc pendant quinze ans, et contient de longs fragments de la correspondance échangée entre lui et sa femme. Voici ce qu'il lui écrivait vers 1806 :

« Notre prince se lance dans le grand monde, il

(1) *Les Secrets des Bourbons*, par Ch. Nauroy. Paris, Charavay, 1882, in-16.

(2) Costa de Beauregard. *En Emigration. Souvenirs tirés des papiers du comte de La Ferronnays*. Paris, Plon, 1900, in-8°.

court les salons, de l'air le plus détaché de ce qui se passe... »

Et quelques pages plus loin, une lettre de Mme de La Ferronnays, cette fois, rapporte une anecdote caractéristique au sujet de son propre ménage (1). La voici :

« Le duc de Berry avait absolument voulu que, pour les adieux d'Auguste à la vie de garçon, on jouât *Le Célibataire,* de Dorat. Ce fut une idée funeste. Tout alla si mal, que l'on aurait pu y voir un fâcheux présage. Notre malheureuse pièce manqua par le défaut de mémoire du prince, il resta court, et personne ne put le tirer d'embarras. Tout le monde s'embrouilla, il fallut baisser la toile. M. le duc de Berry rentra désespéré dans la coulisse, et le nom de *Terville* (Terville est le fameux célibataire qu'il joua si mal ce soir-là) lui resta parmi nous. Ce nom, d'ailleurs, devait lui convenir mieux que tout autre par le fait de ses nombreux mariages manqués. »

Pendant les douze années que dura la correspondance entre M. de La Ferronnays et sa femme, ce nom de Terville se retrouve à tout instant sous leur plume, venant rappeler presque ironiquement à chaque page que, malgré ses incessantes dé-

---

(1) *Mémoires de La Ferronnays*, p. 125.

marches auprès des Cours étrangères, le duc de Berry n'a été agréé par aucune princesse, et que, n'étant pas marié encore, il justifie toujours son surnom.

« Me voici garde-malade, écrit à sa femme M. de La Ferronnays, dans le cours de cette même année 1806 ; le pauvre Terville est attaqué d'un rhumatisme goutteux au pied. Il souffre horriblement ; j'en ai une vraie compassion, d'autant plus qu'il supporte ses souffrances avec une patience bien contraire au caractère que nous lui connaissons. A vingt-huit ans (nous sommes en 1806, puisque le prince est né en 1778), il est cruel d'avoir les infirmités de la vieillesse. On accuse le genre de vie que Terville a adopté d'être la raison de ce triste état de choses. Peut-être ? Mais je crois que les humeurs qu'il a toujours eues dans le sang y contribuent plus encore que le reste, — si vilain soit ce reste (1)... »

« Le mot pourrait paraître dur, ajoute le marquis Costa de Beauregard, si la petite aventure que voici n'expliquait cette belle sévérité. La Ferronnays venait de trouver, en entrant par hasard dans la salle à manger du prince, le maître d'hôtel en train d'emballer la vaisselle d'argent : « Que

(1) *Mémoires de La Ferronnays*, p. 187.

« faites-vous là? — J'ai commission de Monsei-
« gneur de porter tout cela chez M[lle] Victorine. »
— M[lle] Victorine était une fille du plus bas étage.

« Il n'est pas à dire que, sur l'ordre de La Ferronnays, plats, soupières et couverts réintégrèrent leurs écrins. »

De ce qui précède, il résulte d'une façon indubitable qu'en 1806, et plus exactement au printemps de cette année, Amy Brown ne se trouve pas au chevet du duc de Berry, malade. Ses douleurs pourtant sont bien vives, car La Ferronnays, peu suspect d'ordinaire de faiblesse et de commisération envers son prince, malgré le dévouement qu'il lui porte, s'attendrit sur ses souffrances.

Est-il vraisemblable, si l'on adoptait la thèse de M. Nauroy et du comte de Rorch'Yantel, que cette jeune femme, mariée depuis quelques mois à peine, ne l'eût pas comblé d'attentions et ne lui eût pas prodigué ses soins en restant constamment auprès de lui?

On a vu, du reste, par l'extrait de la page 187, que le prince, avant d'être immobilisé par son attaque de goutte, « s'était lancé dans le monde et courait les salons ». Est-ce bien l'attitude d'un mari en pleine lune de miel?

Enfin, comme dernier argument qui me semble irréfutable, n'avons-nous pas vu, par l'anecdote

des pièces d'argenterie, que le duc de Berry était occupé, précisément à cette époque, d'une toute autre personne dont on nous donne même le nom. On doit supposer, d'après la sévérité de La Ferronnays à l'égard de Mlle Victorine, que cette jeune personne, qu'il qualifie si durement, occupait dans la vie du duc de Berry une place que ce fidèle serviteur jugeait trop importante. Il s'agissait, assurément, d'une liaison et non d'une simple passade. Tout cela est-il compatible avec le mariage supposé ?

Et si nous poursuivions la lecture de ces *Mémoires*, nous y verrions qu'à la même époque, le prince, qui d'ordinaire déjeunait et dînait chez son père, se décide à manger chez lui. Mais ce n'est pas, comme on pourrait le croire, pour se rapprocher d'Amy Brown; pas une fois, à cette table, on ne la voit paraître, et c'est tête à tête avec La Ferronnays qu'il se met à prendre ses repas.

L'hiver de 1807 se passe, Mme de La Ferronnays vient à Londres retrouver son mari, et ses relations avec le prince deviennent aussitôt quotidiennes. « Un jour, raconte-t-elle, que, *comme à l'ordinaire*, notre prince était chez nous avant d'aller dîner chez son père... (1). » Et plus tard,

---

(1) *Mémoires de La Ferronnays*, p. 209.

dans un autre passage, elle nous apprend que c'est encore chez elle que le prince, qui vient de la quitter, retourne régulièrement finir la soirée en sortant de chez le comte d'Artois (1).

Que reste-t-il, dans ces conditions, de cette légende de mariage avec une jeune femme dont il n'est jamais question, qui ne paraît dans aucune circonstance, et ne joue aucun rôle dans son existence? Dans ces lettres intimes et familières, son nom même n'est pas une seule fois prononcé, et la plus petite allusion n'y est jamais faite!

La discussion n'est pas possible; non seulement M. le duc de Berry, à cette époque, n'a pas épousé Amy Brown, mais il ne la connaît même pas encore.

---

(1) *Mémoires de La Ferronnays*, p. 293.

CHAPITRE III

La Liaison.

C'est entre le printemps et l'automne de 1807 qu'il faut placer la rencontre du prince et de Mme Brown. Mme de Gontaut nous y fait assister :

« Simple dans ses goûts, M. le duc de Berry menait à Londres une vie tranquille, dînant journellement chez Monsieur, passant avec lui de fréquentes soirées chez la duchesse de Coigny et d'autres amies de l'émigration; il se plaisait peu dans les assemblées, où cependant il était recherché; son plus grand plaisir était l'Opéra, « goût un « peu cher, me dit-il un soir, pour un prince « émigré ». Il fit cet aveu avec tant de grâce, que je le répétai, et chacune de mes amies s'empressa de lui faire hommage des billets de faveur appartenant aux loges de la société. M. le duc de Berry fut sensible à cette attention, et venait souvent

nous le dire; elle lui fut d'autant plus agréable que cette année fut celle du début de Madame...

« Monseigneur, partageant l'enthousiasme général, ne manquait aucune de ces soirées. De la loge du duc de Portland, où j'étais souvent avec mes filles, nous jouissions de son admiration; mais, non loin de là, nous avions remarqué une personne distinguée que tout le monde regardait, que nul ne connaissait. Elle était belle, quoique extrêmement pâle, bien mise, avec simplicité. La curiosité qu'elle inspirait à nos compatriotes nous amusait d'autant plus qu'elle avait l'air d'y être parfaitement indifférente. Un jeune La Chastre lui présenta un jour l'affiche du spectacle, qu'elle repoussa; M. de Clermont-Lodève, plus hardi, lui offrit un bouquet; elle jeta sur lui un regard de dédain magnifique. Dans cette occasion, nous remarquâmes le sérieux un peu froid de Monseigneur, qui ne trouvait pas de bon goût de chercher à tourmenter cette jeune femme. M. de Clermont persistant dans ses politesses et sa curiosité, nous dit qu'enfin il était parvenu à en connaître l'histoire : « Dans le quartier, on l'appelle Mme Brown, « nous dit-il; elle demeure près du Parc, où « chaque jour elle promène son enfant, petit gar- « çon de six à sept ans, auquel elle paraît prodi- « guer des soins maternels. On la dit bonne,

« charitable, douce, mais toujours silencieuse. » Nous ne pûmes en savoir davantage de M. de Clermont, qui nous parut devenir mystérieux, et nous l'oubliâmes (1). »

Le comte de Clermont-Lodève était l'un des familiers du duc de Berry, et nous verrons plus loin, dans les lettres que m'a obligeamment communiquées le marquis de Luppé, combien intimes étaient leurs relations. La faveur dont il jouissait auprès de lui l'aurait fait nécessairement le confident de cette inclination et il n'est pas possible de croire une seule minute qu'il se fût jamais permis une tentative galante près d'une femme aimée ou seulement distinguée par son prince. En supposant même qu'il eût commis sciemment une pareille maladresse, est-il admissible que ce soit en sa présence qu'il se fût livré à un semblable oubli des convenances?

La violence de caractère du duc de Berry est trop connue, en tout cas, pour qu'on puisse supposer que c'est « avec un sérieux un peu froid » qu'il aurait contemplé les essais infructueux de La Châtre et de Clermont-Lodève, s'ils se fussent avisés de marcher sur ses brisées. Tout le monde sait combien il était incapable de se modérer dans

(1) Duchesse de Gontaut, *Mémoires*, p. 187. Paris, Plon, 1891, in-8°.

ses emportements, et la manière par trop vive dont il termina, sous la Restauration, avec le comte de La Ferronnays, une discussion qui mit fin à leur longue amitié, est encore présente à toutes les mémoires.

Il est évident que le récit de Mme de Gontaut nous donne le moment précis de la rencontre. Le prince a remarqué Amy, il a été frappé par sa beauté, attiré par son charme; et malgré lui, bien que jamais peut-être il ne lui ait adressé la moindre parole, il est jaloux et mécontent des tentatives qu'il voit faire. Mais son cœur commence seulement à se prendre et il n'a pu faire par conséquent à Clermont-Lodève des confidences sur une inclination qui s'ignore encore. Celui-ci va aux renseignements pour son propre compte, apprend le nom et la façon de vivre de la dame inconnue et fait part de ses découvertes; puis, tout à coup, il devient mystérieux, il se tait... Le duc de Berry lui a confié le secret de son amour naissant, dont, peut-être, la scène du bouquet a été la cause déterminante.

Si, après les raisons énumérées au chapitre précédent, un doute subsistait encore sur la date des débuts de la liaison du duc de Berry et d'Amy Brown, un autre motif viendrait encore préciser la date de 1807: c'est l'âge du petit garçon. D'après

le témoignage de Mme de Gontaut, il est à ce moment âgé de six ou sept ans; or, il est vraiment difficile de le supposer venu au monde avant qu'Amy ait eu dix-sept ou dix-huit ans. De plus, si l'on aborde un autre ordre d'idées plus intimes, il est à remarquer que M. le duc de Berry tenait du Béarnais, son ancêtre, une nature fougueuse et une amoureuse complexion. Digne fils du Vert-Galant, il ne ménageait guère ses victimes, qui ne tardaient généralement pas à porter d'une manière presque régulière les preuves manifestes de la faveur dont elles avaient été l'objet. Nous pourrions en citer maints exemples, entre autres celui de la fameuse Virginie, qui accoucha d'un fils moins de dix mois après l'arrivée à Paris du duc de Berry, et celui de Marie-Caroline elle-même, devenue enceinte dès l'année qui suivit son mariage.

De son côté, Amy avait fait largement ses preuves de fécondité. Si l'on admettait donc le mariage, avec M. de Rorch'Yantel en 1805, ou même en 1806 avec M. Nauroy, on pourrait s'étonner, à juste titre, que ces deux natures généreuses soient restées stériles jusqu'en 1808.

Il est plus que probable, d'après ce que nous connaissons du prince, que la première grossesse date du début même de son intimité avec Amy. Ce fut le 13 juillet 1808 que naquit leur première

fille, on peut donc augurer que c'est à l'automne de 1807, quelque résistance qu'ait opposée Amy aux premières entreprises, qu'elle se donna au prince dont elle était aimée.

Mais tout le mois d'octobre 1807, le duc de Berry fut absent d'Angleterre. Depuis longtemps, il avait engagé des négociations pour être admis à servir dans l'armée suédoise, et, au commencement de septembre, il reçut de Fauche-Borel, l'imprimeur neuchâtelois qui lui servait d'intermédiaire, la nouvelle qu'il avait réussi et que le roi Gustave IV lui offrait un commandement dans son armée. Il partit donc et s'embarqua sur l'*Ariadne*, qui aborda à Gothembourg le 27 septembre. Sa réunion à son oncle, son séjour à la Cour de Suède lui prirent près d'un mois. Mais Louis XVIII avait trouvé Gustave IV vaincu, blessé même pour la cause des rois qu'il avait voulu défendre ; il eut la dignité de refuser l'hospitalité qui lui était généreusement offerte et reprit le chemin de Gothembourg. C'est là qu'il allait s'embarquer pour l'Angleterre, où il se décidait à fixer sa résidence. M. le duc de Berry voyait s'évanouir en même temps ses belliqueux projets et, après être allé saluer Gustave IV, il reprit tristement le chemin de Londres. Des vents contraires retenaient encore Louis XVIII au port de Blankenbourg lorsqu'il

y parvint. C'est là que tous deux prirent place sur le même bateau, la *Troja*, qui leva l'ancre le 21 octobre. La traversée durait environ quinze jours ; tel est le temps que le comte de La Ferronnays mit à l'effectuer l'année suivante (1). Le duc de Berry ne put donc être rentré à Londres que vers le 1er novembre 1807.

Ce fut peut-être à la joie causée par son retour que le prince dut son triomphe ; sans doute, après son départ, Amy s'était reproché sa résistance en songeant aux dangers qu'il allait courir et peut-être ne jamais revenir. Si donc, comme il est permis de le supposer, ce fut la joie de son retour inespéré qui causa sa défaite, la fille dont elle accoucha le 13 juillet 1808 vint au monde quelques jours avant terme.

Voici son acte de baptême :

Extrait du registre des actes de baptêmes de la chapelle de Sa Majesté Catholique à Londres.

« Aujourd'hui samedi 30 novembre, l'an 1809,
« a été présentée une fille nommée Charlotte-
« Marie-Augustine, fille de Charles-Ferdinand et
« de Amy Brown, laquelle a été ondoyée le 18 de
« juillet l'an 1808, par M. l'abbé Chené, à la cha-

(1) *Souvenirs de La Ferronnays*, p. 213 et suiv.

« pelle française de Kings Street, et j'ai suppléé
« aux autres cérémonies du baptême ; le parrain
« le comte Auguste de La Ferronnays, et la mar-
« raine Marie-Charlotte, comtesse de Montsoreau,
« qui ont signé avec nous. — Comte Auguste DE
« LA FERRONNAYS ; M.-C.-F. DE NANTOUILLET, com-
« tesse DE MONTSOREAU ; P.-A. MASSOT, curé de Saint-
« Sylvain de Mortainville, diocèse de Bayeux, et
« prêtre sacristain de la chapelle de Sa Majesté
« Catholique.

« Certifié le présent extrait, tiré mot pour mot
« du registre de baptêmes de la chapelle de S. M.
« C. à Londres, le 15 janvier l'an 1810. — P.-A.
« MASSOT, prêtre sacristain de la chapelle de Sa
« Majesté Catholique (1). »

Le 19 décembre 1809 venait au monde la seconde fille, Louise-Marie-Charlotte, dont voici l'extrait de baptême :

Extrait du registre des baptêmes
de la chapelle de Sa Majesté Catholique à Londres.

« Aujourd'hui samedi, trente décembre mil
« huit cent neuf, a été baptisée par moi, soussigné,
« une fille nommée Louise-Marie-Charlotte, fille
« de Charles-Ferdinand et de Amy Brown, née

(1) Ch. Nauroy, *Les Secrets des Bourbons*, p. 12.

« du dix-neuf décembre mil huit cent neuf. Le « parrain Louis, baron de Roll, et la marraine « Marie-Charlotte-Albertine, comtesse de La Fer- « ronnays, qui ont signé avec nous. — Louis, « baron DE ROLL; M.-C.-A. DE MONTSOREAU, com- « tesse DE LA FERRONNAYS; P.-A. MASSOT, curé « de Saint-Sylvain de Mortainville, diocèse de « Bayeux, et prêtre sacristain de la chapelle de « Sa Majesté Catholique.

« Certifié le présent extrait, tiré mot pour mot « du registre de baptêmes de la chapelle de Sa « Majesté Catholique à Londres, ce 15 janvier « l'an 1810.

« Pierre-Alexis MASSOT, prêtre sacristain de la « chapelle de Sa Majesté Catholique. »

CHAPITRE IV

La Chapelle de Kings Street.

Le premier des actes de baptême que nous venons de citer ne donne, on a pu le voir, que la date de l'ondoiement et non celle de la naissance, qui nous sera fournie seulement par l'acte de mariage. C'est dans les pièces annexées à cet acte de mariage, à la mairie du Ier arrondissement de Paris, que Berryer en trouva le texte et dont il se servit pour sa plaidoirie dans l'affaire Paterson-Bonaparte. Ce n'est pas là cependant que M. Nauroy, qui le publie, a pu le prendre, puisqu'il a été brûlé en 1871, mais sans doute à l'ambassade de France à Londres, qui en possède une copie, comme nous allons le voir tout à l'heure.

Quant au deuxième de ces actes, bien que sa forme soit identique au premier et qu'il émane des registres de la même chapelle, il n'avait été publié

encore par personne, et je suis le premier, je crois, à en avoir entre les mains le texte intégral.

Toutes les recherches, en effet, jusqu'ici sont demeurées vaines pour trouver les originaux de ces deux actes, et c'est inutilement qu'on a dépouillé tous les registres des chapelles de Londres : La découverte de ces deux pièces n'aurait eu assurément qu'une importance bien relative et ne nous aurait rien appris de nouveau, puisque nous avons des copies dont personne ne songe à attaquer l'authenticité (1) ; mais on pouvait espérer que les mêmes registres qui contenaient les baptêmes porteraient également trace du soi-disant mariage du duc de Berry et d'Amy. — M. Nauroy, M. de Rorch'Yantel et tous les partisans du mariage ont déclaré tour à tour, les uns en 1805, les autres en 1806, que c'était dans la chapelle catholique de Kings Street, à Londres, qu'avait eu lieu la cérémonie (2). Or, dès 1861, Berryer avait élucidé cette question importante. Dans sa brillante plaidoirie contre Me Allou, qui voulait assimiler le mariage Bonaparte-Paterson au pseudo-mariage Berry-Brown, il s'élevait avec force contre cette légende mensongère, et donnait lecture au tribunal de la

(1) Ch. Nauroy, *Les Secrets des Bourbons*, p. 12.
(2) *Ibid.*, p. 52.

lettre suivante, émanant du chapelain de la chapelle française de Londres, qui réduisait à néant les déclarations de son adversaire (1) :

« Cher Monsieur Berryer, nos livres ont été parcourus avec le soin le plus scrupuleux, par le chancelier de l'ambassade française; il a été impossible d'y découvrir la moindre trace d'un acte de mariage ou de baptême Ferdinand ou Brown.

« L'ambassade a en main une copie d'un acte de baptême Ferdinand-Brown, qu'elle s'est procurée en France, je ne sais où. Les noms des abbés qui ont baptisé et ondoyé cet enfant, en 1809, se trouvent dans nos registres et rien ne prouve qu'il y ait jamais été inscrit et qu'il en ait jamais été détaché. »

M. Albert Renard, directeur du journal *La Légitimité*, organe de la survivance de Louis XVII, a fait, en 1903, une nouvelle tentative et n'a pas été plus heureux. Sur sa demande, le docteur Charles Ewart, de Londres, a parcouru vainement les registres, aujourd'hui déposés à l'ambassade de France; il y a trouvé maintes fois les signatures des abbés Chesné et Massot, mais nulle part il n'a vu d'actes de mariage ou de baptême se rappor-

(1) *Gazette des Tribunaux*, 2 février 1861.

tant à Charles-Ferdinand, duc de Berry, à Amy Brown ou à leurs enfants.

J'ai moi-même reçu communication, par l'entremise de l'historien de la duchesse de Berry, M. Thyrria, d'une lettre écrite le 4 octobre 1902, par M. l'abbé Tourzel, curé actuel de la French Chapel de Kings Street, où il est dit : « Je suis allé aujourd'hui à l'ambassade française, le chancelier a bien voulu m'aider dans la recherche de nos registres, nous n'y avons pas trouvé le mariage du duc de Berry avec Amy Brown. Il y a donc une erreur, que *Le Figaro* peut-être éclaircira (1). »

Pour plus de sûreté et de précision, je n'ai pas voulu m'en tenir là, j'ai fait personnellement un nouvel appel à l'amabilité de M. l'abbé Tourzel, qu'il ne faut pas confondre avec son oncle et prédécesseur, correspondant de Berryer, et il a bien voulu me répondre la lettre suivante :

« French Chapel Saint-Louis-de-France,
« Little George Street, Portman Square W. Ce 11 avril 1904.

« Cher Monsieur,

« Vous me pardonnerez ce retard, mais votre lettre est venue me trouver en France.

« Je suis rentré samedi soir, et aujourd'hui je suis allé à l'ambassade consulter nos registres :

(1) *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 30 avril 1903.

« 1° J'ai constaté que dans chacun des actes de baptême de l'année 1806 il y a toujours comme libellé :

« Avons baptisé un garçon, ou une fille, né du « légitime mariage... » ;

« 2° Si ce mariage avait été célébré dans une autre chapelle que celle de la chapelle française, ce ne pourrait être qu'à la chapelle de Spanisch Place, tout proche de la nôtre et qui est devenue chapelle anglaise.

« Je crois que l'on a fait en vain des recherches dans les registres de cette église ;

« 3° *Nos registres de Kings Street ne portent point de trace de mutilation et les feuillets sont numérotés; une soustraction me paraît invraisemblable.*

« Voilà, cher Monsieur, les réponses aux trois questions posées.

« Veuillez croire à mon entier dévouement en N.-S. L. Tourzel. »

Et à une nouvelle lettre dans laquelle je lui faisais d'autres questions encore plus précises et où j'insistais pour savoir jusqu'à quel point et dans quelles conditions l'enlèvement d'un acte eût été possible, le même abbé Tourzel me répondait à la date du 20 avril 1904 : « Nos registres de 1793 à 1840 ne sont pas très bien reliés, mais vous savez sans doute la réponse de Berryer, affirmant,

au nom de M. le chanoine Tourzel, mon oncle, *que l'on n'avait pas pu déchirer une seule page de ces registres.* »

Les témoignages des deux abbés Tourzel, qui viennent se corroborer à plus de quarante ans de distance, sont à coup sûr irréfutables et ne laissent pas place au plus léger doute. Non seulement l'acte relatant la célébration de ce soi-disant mariage, dont on nous donne pourtant la date, ne se trouve pas sur les registres, mais il est absolument certain qu'il n'y a jamais existé. — Les deux chapelains nous le disent en propres termes : « *les feuillets sont numérotés, et toute soustraction est impossible. On n'a donc pas pu déchirer une seule page de ces registres* ».

A côté de ces affirmations si nettes de personnages officiels, et dans l'exercice de leurs fonctions, si je puis ainsi m'exprimer, comment expliquer les étranges déclarations du correspondant de M. Renard qui, après en avoir pris connaissance, non seulement s'abstient de nous dire que les volumes sont reliés et que chaque feuillet porte un numéro, mais nous les dépeint comme « des liasses et des feuilles volantes grossièrement agglomérées à l'aide de ficelles »? Ce sont ses propres expressions... C'est à ces allégations inexactes, à ces omissions d'une si extrême gravité, qui peuvent,

à juste titre, jeter le doute dans les esprits et laisser le champ libre à toutes les suppositions, que j'ai voulu opposer des réponses précises et formelles, et c'est pour cette raison qu'à deux reprises je me suis adressé à l'abbé Tourzel. Je crois que ses deux lettres ne peuvent laisser subsister aucun doute, et prouvent d'une façon éclatante qu'à *aucune époque*, une soustraction ni une supercherie n'ont été possibles.

Cependant, la lettre du chapelain de l'église de Kings Street me signalait une autre chapelle où il était permis d'espérer que les recherches, cette fois, ne demeurassent pas infructueuses, et sa supposition était d'autant plus vraisemblable qu'on pouvait craindre qu'une confusion eût été faite entre la chapelle catholique de Kings Street, Saint-Louis-de-France, et la chapelle de Sa Majesté Catholique de Spanisch Place. Toutes deux étaient situées près de Portmann Square, à quelques pas de distance, et peut-être avait-on pu oublier que si le roi de France porte le titre de Sa Majesté Très Chrétienne, le roi d'Espagne porte celui de Sa Majesté Catholique. Mais, de ce côté également, je ne devais pas être plus heureux, et le recteur de la chapelle de Spanisch Place, église anglicane aujourd'hui, que j'avais prié de faire des recherches, m'a adressé la réponse suivante :

« Monsieur, j'ai feuilleté nos registres sans y trouver les noms que vous cherchez.

« William L. Gildea,
« Recteur de Saint-James Spanisch Place.

« Londres, le 4 mai 1904. »

A aucun autre édifice religieux de Londres, je crois, on n'a pu appliquer à ce moment le nom de chapelle de Sa Majesté Catholique, et il est bien évident que s'il y avait eu un mariage, c'est à l'église de Kings Street qu'il aurait dû avoir lieu. M. l'abbé Tourzel a publié en 1886, à Paris, une brochure qui nous fait l'historique de cette chapelle et contient de curieux détails sur les principales cérémonies qui s'y sont déroulées; elle est intitulée : *La Chapelle française à Londres, Saint-Louis-de-France*, 21, Kings Street, Portmann Square. « C'est dans son enceinte, dit-il, que l'on présentait au saint baptême les nouveau-nés de l'émigration, c'est là que l'on psalmodiait les prières pour les morts, là que les évêques donnaient la confirmation, que les mariages étaient célébrés, et qu'enfin, les dimanches et les jours de fêtes, la maison de Dieu se remplissait des plus grands noms de la monarchie, appartenant à l'Eglise, à la magistrature ou aux armées. Les noms qu'ils portaient recevaient un nouveau

lustre et une nouvelle consécration de leur infortune et de leur résignation chrétienne. »

Dans quel autre sanctuaire que dans cette chapelle quasi officielle de Kings Street, qui remplaçait pour les émigrés la pompeuse chapelle de Versailles, aurait été célébré (s'il avait dû l'être) ce mariage d'un fils de France? C'est ce que reconnaissent, d'un commun accord avec moi, tous les défenseurs du mariage : M. Nauroy, les XXX du *Figaro*, qui ne font avec le comte de Rorch'Yantel qu'une seule et même personne, et enfin M. l'abbé Dupuy, auteur de : *Pourquoi le comte de Chambord n'est pas monté sur le trône?* Ajoutons de plus que la demeure du prince était toute voisine et que Saint-Louis-de-France se trouvait par conséquent être sa paroisse (1).

Mais M. l'abbé Tourzel a passé en revue les cérémonies principales dont cette chapelle a été le théâtre : il nous rappelle que là ont été prononcées les oraisons funèbres du duc d'Enghien et de l'abbé Edgeworth de Firmont, le confesseur de Louis XVI; que là ont eu lieu les funérailles du duc d'Avaray, de Mgr Asseline, confesseur de Louis XVIII, et enfin de la reine Marie-Josèphe de Savoie; mais il n'a pas trouvé vestige du mariage du duc de Berry

(1) *Mémoires de La Ferronnays*, p. 206.

avec Amy Brown, dont aucune trace n'existe, pas plus que du baptême de leurs enfants.

Il était pourtant encore à la même époque une autre petite chapelle où quelques baptêmes et quelques mariages avaient été célébrés, et dont le grand aumônier faisait tenir un registre, aujourd'hui conservé aux Archives nationales (1). C'était la chapelle privée du Roi au château d'Hartwell. J'ai consulté le registre et n'y ai pas rencontré les actes que j'y cherchais, mais j'y ai relevé un détail qui a son importance. C'est que, parmi tous les actes de baptêmes qu'il renferme, il n'en est *pas un seul* libellé d'aussi étrange façon que ceux des deux filles du duc de Berry et de Mme Brown.

Dans chacun de ces actes, sans aucune exception, l'indication très claire de l'union légitime des époux n'est jamais omise, quelle que soit la forme dans laquelle ils sont rédigés. Il est facile de s'en assurer en parcourant les divers actes qui suivent et que j'ai copiés au hasard sur les registres du grand aumônièr :

« Le 15e d'octobre de l'année 1809, je, Jacques-Philippe Canonne, prêtre attaché à la chapelle du Roy, ai baptisé dans la chapelle d'Hartwell House, en présence de S. E. Mgr Talleyrand-Périgord,

(1) Archives nationales. *Actes de M. le Grand Aumônier pendant son séjour en Angleterre*, Hartwell, 1809-1814.

premier pair et grand aumônier, etc., Louis-Joseph-Thérèse, né le même jour, fils de Pierre Guignet, valet de chambre du Roy, et de Claudine Forestier, *mariés ensemble*. Le parrain a été Sa Majesté, etc. »

« 7 juillet 1810. Je, André-Nicolas-Félix Godinot des Fontaines, prêtre au diocèse de Reims, attaché à la chapelle du Roi, ai baptisé dans la chapelle d'Hartwell House, Buckingham Shire, Marie-Hélène, née le 4e du même mois, fille de Jean-Joseph-Michel Maquard, né à Meckavitz, diocèse de Wurtzbourg, et de Sophie-Pétronille Pétrasch, née à Varsovie, Pologne, *mariés ensemble*, etc. »

« 2 novembre 1810. Baptême fait par Jean-Baptiste-Onésime Gillet du Breau, vicaire général de Boulogne, de Charlotte-Marie-Elisabeth, née le même jour, fille de François Gouverne et de Marie Saimpson, *son épouse*, etc. »

« 29 mars 1811. Baptême, par Godinot des Fontaines, de Charles-Antoine Lucas, *né du légitime mariage* de Joseph Lucas, natif de Dampierre, en France, et d'Elisabeth Cartier, de Bedford, en Angleterre, etc. »

« 11 mars 1812. Baptême de Jean-Baptiste de Rixbourg, *fils légitime* de Joseph-Hubert de Rixbourg, chef de la Bouche du Roi, et de Elisabeth Klingsteren, *son épouse*, etc. »

Et ce n'est pas seulement à la chapelle d'Hartwell que les actes de baptême relataient la constatation du mariage des parents ; j'avais voulu m'assurer qu'il en était de même à l'église de Saint-Louis-de-France, à Kings Street, et c'est, comme on a pu le voir plus haut, de la façon la plus affirmative que le chapelain avait répondu à ma question, dans sa lettre du 11 avril 1904 : « J'ai constaté que, dans chacun des actes de baptêmes, il y a toujours comme libellé : Avons baptisé garçon, ou fille, *né du légitime mariage de...* »

Cette mention obligatoire, si indispensable que son omission entraîne de façon certaine l'illégitimité de l'enfant, où se trouve-t-elle dans les deux actes de baptême de Louise et de Charlotte ? Le père, déclaré sous les seuls prénoms de *Charles-Ferdinand,* cette mère non qualifiée épouse, pas plus d'ailleurs que veuve d'un Freemann, d'un Brown ou d'un Marschall, ne sont-ce pas là les preuves matérielles et flagrantes de l'illégitimité des enfants et du non-mariage des parents ?

Ce retard de près d'un an entre la naissance et l'acte qui la constate n'est-il pas une anomalie singulière ? Enfin, de tous ces faits réunis, ne découle-t-il pas l'impossibilité d'un mariage, même morganatique, et les preuves négatives de la légitimité ? L'année suivante, à la naissance de la se-

conde, l'acte de baptême est conçu dans des termes identiques, et plus tard, après la mort de M. le duc de Berry, lorsque des actes officiels sont dressés touchant les deux jeunes filles, soit pour leur naturalisation, leur anoblissement, ou même leur mariage, la même formule : fille de *Charles-Ferdinand*, est invariablement reproduite.

Il n'est pas possible, en outre, de vouloir prétendre que le baptême des deux filles ait été entouré de mystère, et qu'on ait voulu faire le silence sur leur naissance. Les noms de leurs parrains et marraines, choisis parmi les personnalités les plus marquantes, sont là pour prouver combien cette supposition serait peu fondée ; l'une a pour parrain et marraine le comte de La Ferronnays et la comtesse de Montsoreau, l'autre, le baron de Roll et la comtesse de La Ferronnays. La cérémonie est si peu mystérieuse que même M. de Nantouillet y vient assister en ami et signe avec les intéressés.

Quelques-uns ont essayé de faire croire que c'était sous le nom de « chevalier d'Artois », ou même sous celui plus roturier de « Bourcier », que le duc de Berry avait fait consacrer son mariage (1). C'est une hypothèse purement gratuite à laquelle

(1) Voir le *Carnet* de septembre 1902. — Georges Brown.

rien absolument ne vient donner le plus petit soupçon de vraisemblance. Son père avait seul le droit de porter le nom de d'Artois, qui n'était qu'un titre non transmissible, et qui eût été en tous cas, pour le duc de Berry, un pseudonyme bien transparent, s'il avait voulu garder l'anonyme. Quant au nom de Bourcier, sous lequel le désignent quelques rapports de police, pourquoi, si c'était celui qu'il avait choisi pour s'unir à Amy Brown, ne l'avoir pas transmis à ses filles sur les actes de baptême?

Toutes ces suppositions invraisemblables, toutes ces hypothèses injustifiées, aboutissent sans exception à une conclusion formelle et unique : la négation de tout mariage et la bâtardise des enfants.

CHAPITRE V

Les Lettres a M. de Clermont-Lodève.

Lorsque le marquis de Luppé communiqua au journal *Le Temps* quelques-unes des lettres du prince à son ami le comte de Clermont-Lodève, les défenseurs du mariage essayèrent d'en faire état pour y puiser des arguments à l'appui de leur thèse.

Ce n'était point là pourtant le sentiment de M. de Luppé, qui, en extrayant ces courts fragments d'une correspondance qu'il possède tout entière dans ses archives de Beaurepaire, les livrait au public, au contraire, dans un esprit tout différent.

« Londres, 14 avril 1809.

« ... Je viens de jouer à la paume aussi mal qu'à mon ordinaire, c'est là mon seul plaisir, car je n'ai plus de chevaux ; la perte de la pension d'Espagne et une petite fille qui m'est arrivée l'été

dernier m'en ôtent les moyens. Je passe ma vie *avec ma bonne Emma*, que j'aime beaucoup, et je suis fort heureux. Ma petite fille est bien gentille, et m'intéresse comme tu peux croire... »

« 8 janvier 1810.

« ... Londres est tout aussi triste que tu l'as vu, mais excepté quand je vais à Hart-Well, je vis dans mon petit ménage; il m'est né encore une petite fille le 19 du mois dernier, m'en voilà deux. »

« 30 octobre 1811.

« ... Ma course dans le Staffordshire s'est fort bien passée, j'ai tué assez de gibier, et gagné au quinze quelques pounds; mais je n'en ai pas été moins content de me retrouver dans mon petit ménage où tu sais combien je suis heureux. »

« 28 novembre 1812.

« ... Mais j'ai été bien content de me retrouver dans mon cher petit ménage et de *revoir mes chères petites filles et leur bonne mère;* il me semble que c'est ce matin que je suis revenu, tant le temps passe vite. »

« 8 janvier 1813.

« ... Ils ont été bien malheureux, ayant perdu une fille, et ayant été inquiets de l'autre pendant

près de deux mois, car il n'y a que trois jours qu'elle est vraiment mieux. Son père l'a veillée toutes les nuits; je sens ce qu'ils ont éprouvé par *les sentiments que j'ai pour mes chères petites filles*, ainsi que pour *leur bonne mère*, qui fait le bonheur de ma vie. »

« 1er juin 1813.

« ... Je me porte mieux et le beau temps me rétablira tout à fait; *mes enfants et leur mère* se portent bien, et je suis très heureux, ne désirant rien au delà de ma chère petite maison. »

Si ces lettres témoignent de l'étroite intimité existant entre le duc de Berry et Amy Brown, elles ne peuvent être regardées pourtant comme une présomption sérieuse en faveur du mariage. Le prince y fait bien allusion à son petit ménage, où il se plaît et où il aime à se retrouver, mais il ne dit pas un seul mot qui puisse laisser supposer qu'il s'agit d'autre chose que d'une simple liaison. Il est à remarquer, au contraire, que s'il revient à plusieurs reprises sur la tendresse qu'il porte aux enfants qu'il appelle « ses chères petites filles », pas une fois, au contraire, il n'appelle Mme Brown autrement que « ma bonne Emma », ou bien « leur bonne mère »; pas une fois, je le répète, il ne l'appelle « ma femme », comme le comporterait le style familier de ces lettres, et il n'en est

pas une où il fasse mention d'elle comme de sa femme légitime. Je dois, du reste, à l'extrême amabilité de M. de Luppé la communication d'une nouvelle lettre qu'il a bien voulu tirer pour moi de ses archives et qui venait apporter à la question, comme il me l'écrivait fort justement, « un argument décisif ». Elle nous révèle un projet de mariage inconnu de tous les biographes de M. le duc de Berry. Voici ce que le prince écrit de Londres, en 1810, dans une lettre datée du 26 août et adressée au même comte de Clermont-Lodève :

« Tu me mandes que tu voudrais que je fusse amoureux de Mademoiselle ; mais, en conscience, crois-tu que je puisse jamais présenter pour sœur à la fille de Louis XVI celle de son assassin? Les bontés qu'ils ont eues pour moi te font oublier tout cela ; moi-même, si je ne consultais que mon propre bonheur et l'amitié très tendre que j'ai pour son frère, j'y suis peut-être bien porté ; mais cela est impossible, et je suis fâché que cela soit entré dans plusieurs têtes. — Garde cela bien pour toi. »

Mademoiselle était Louise-Marie-Adélaïde-Eugénie, Mademoiselle d'Orléans, sœur de Louis-Philippe, plus connue sous le nom de « Madame Adélaïde », et l'élève de la célèbre Mme de Genlis.

Or, à cette date d'août 1810, où on lui proposait un mariage, M. le duc de Berry, si l'on s'en rapporte à ceux qui soutiennent l'existence d'un mariage, était uni depuis quatre ans à Amy Brown, puisque les partisans de cette hypothèse s'accordent à en placer la célébration en 1806, sauf un qui la place en 1804. Est-il possible de croire que, dans ces conditions, on eût pu songer sérieusement pour lui, dans son entourage, à un second mariage qui l'eût rendu bigame? Est-il vraisemblable de supposer, en outre, que ce soit M. de Clermont-Lodève, son ami le plus intime et le confident de tous ses secrets, qui eût pu lui faire une pareille proposition?

Cette lettre porte l'empreinte de la plus entière franchise, et toutes celles que M. de Luppé a entre les mains prouvent surabondamment combien grandes étaient l'intimité et l'affection qui unissaient le prince à M. de Clermont-Lodève. Cette précieuse correspondance, qui s'étend de 1803 à 1813, éclairerait singulièrement, si elle était mise au jour, bien des points demeurés obscurs; mais c'est son caractère de familiarité même qui en rend impossible la publication. M. le duc de Berry, on l'a dit à maintes reprises, ressemblait à son aïeul Henri IV par plus d'un côté, et les crudités de langage n'étaient point pour l'effrayer. Il est certains pas-

sages qui sont d'un style trop gaulois pour être publiés (1), mais qui prouvent d'*une façon péremptoire* non seulement que, comme nous le verrons plus loin, il n'eut jamais d'Amy que deux filles, mais encore que jamais aucune cérémonie ne vint consacrer cette liaison.

---

(1) *Le Gaulois : Réflexions nouvelles sur le duc de Berry et Amy Brown*, par le vicomte de Reiset, 16 novembre 1902.

CHAPITRE VI

Les « Mémoires » de La Ferronnays.

Des lettres précédentes où le prince parle avec tant de complaisance de son « petit ménage », beaucoup en ont voulu conclure que le duc de Berry avait cohabité avec Amy et « vécu maritalement avec elle » jusqu'à la Restauration. L'abbé Dupuy et le comte de Rorch'Yantel n'émettent aucun doute à cet égard. Ce sont encore les *Mémoires* de La Ferronnays qui vont nous fixer sur ce point; nous y verrons combien devaient être courtes les heures qu'il passait dans son « petit ménage » et comment c'est chez son premier gentilhomme de la chambre que s'écoulaient régulièrement chaque jour le plus clair de ses après-midi et de ses soirées, malgré les discussions continuelles qu'il avait avec lui. Ecoutons, à ce sujet, Mme de La Ferronnays :

« Quelles qu'eussent été les crises de la veille ou celles de la matinée, écrit Mme de La Ferronnays, *chaque jour* notre prince venait chez nous vers

quatre heures. Il causait et assistait à notre dîner qui avait lieu à cinq heures. Vers six heures, il allait dîner chez Monsieur, puis, à neuf heures, il revenait, cette fois pour toute la soirée, à moins, ce qui était fort rare, qu'il ne la passât chez Mme de Coigny. Quand il s'y décidait, nous y allions tous avec lui (1). »

Est-ce bien là la vie d'un jeune mari en pleine lune de miel, absorbé à ce point par l'objet de son amour qu'il a tout sacrifié pour épouser celle qui a su le charmer? Loin de vivre confiné dans son intérieur, c'est dans une maison étrangère que s'écoule la moitié de son existence, c'est là qu'il a pris ses habitudes et qu'il revient chaque jour à heure fixe; l'intimité la plus complète existe entre lui et ses hôtes; il fait un doigt de cour à Mlle de Montaut, sœur de Mme de La Ferronnays, et ne tarit pas sur ses qualités aimables de femme d'intérieur. Il se plaît à lui donner en plaisantant le nom de Cendrillon et déclare parfois, en la regardant d'une façon significative, que, s'il n'était pas, par état, obligé d'épouser une princesse, son choix serait fait depuis longtemps (2).

Sont-ce là les propos qu'il pourrait tenir dans

(1) *Mémoires de La Ferronnays*, p. 293.

(2) *Ibid.*, p. 293 et 294.

ce milieu où tous sont au courant de ses moindres faits et gestes, si sa liaison était consacrée par un mariage? La lettre suivante coupe court à toute autre objection :

« Depuis que Terville complote en Sardaigne une nouvelle expédition matrimoniale (il n'était donc pas marié!), son humeur, de pénible, est devenue intolérable. Il m'a signifié que, cette fois, il entendait bien se passer de mes services et me laisser à Londres. Il est vrai qu'il entendait, par compensation, me donner une autre et singulière preuve de sa confiance, celle de me constituer gardien de... (*Ici deux lignes se trouvent effacées dans la lettre transcrite.*) Je me suis gendarmé, et nous avons eu une dure explication. *Il est possible, et je le souhaite, que mon refus brise les liens de cette belle chaîne!* Comme transaction, j'ai accepté que l'on menât de temps en temps ses enfants chez toi, afin que tu puisses en donner des nouvelles à leur mère pendant qu'elle est aux eaux. Mais si Terville croit que j'en ferai davantage et que je vais accepter *le rôle qu'il me propose,* il ne me connaît guère. J'y mettrai du calme et du sang-froid, mais je ne plierai pas. *Je ne suis pas fait pour semblables besognes* (1). »

(1) *Souvenirs de La Ferronnays*, p. 287.

Par suite de quel mystère ou de quelle aberration M. Marcel Collières a-t-il pu trouver dans cette lettre un argument en faveur du mariage, c'est ce que je ne me chargerai pas d'expliquer; il faut ajouter cependant que M. Marcel Collières, lorsqu'il y faisait allusion, ne citait pas les deux dernières phrases, et il vaut mieux supposer qu'elles lui ont échappé (1).

L'indignation de La Ferronnays pour « *le rôle qu'on lui propose* » et « *ces semblables besognes pour lesquelles il n'est pas fait* » peuvent-elles, pour tout esprit impartial, se rapporter à la femme légitime du duc de Berry? Les expressions dont il se sert sont si dures, le ton si méprisant, que j'ai même peine à comprendre qu'il emploie de pareils termes pour parler d'une maîtresse honorée, somme toute, de l'affection de son prince et qui lui a donné deux enfants. Les deux lignes effacées dans la lettre transcrite par M. Costa de Beauregard ne l'ont pas été assurément sans raison; mais ce lien que l'on voudrait faire passer pour indissoluble ne paraît pas à La Ferronnays devoir être bien solide, puisqu'il suppose que son simple refus de servir de chaperon à Amy pendant l'absence du prince pourrait suffire à amener une rupture.

(1) *L'Européen*, 30 août 1902.

« Il est possible, et je le souhaite, que mon refus brise les liens de cette belle chaîne! » Lorsqu'il s'agissait de Victorine et de « ce reste » qu'il qualifiait de « fort vilain », il ne s'exprimait pas d'une façon plus sévère, et il n'est vraiment pas possible de ne pas être surpris de ce rigorisme qui, dans la circonstance, peut sembler excessif.

La précaution de M. le duc de Berry de « constituer avant son départ un gardien à Amy » (ce sont les propres expressions employées) peut paraître aussi vraiment singulière, et tout au moins superflue, car personne assurément n'ignorait la situation, et sa liaison devait défendre Amy Brown contre toute tentative; le prince lui-même n'en faisait pas mystère et se montrait avec elle au théâtre ou au parc.

J'ai eu entre les mains la reproduction d'un curieux dessin fait en 1810 par le duc de Berry qui, fort ami des arts, ne dédaignait pas à ses heures de manier le crayon et le pinceau. L'original, qui appartenait à sa fille aînée, se trouvait à la Vigne-Faucigny où ses héritiers doivent l'avoir conservé.

Le prince a représenté sa propre image dans le goût sentimental de l'époque qui nous fait sourire aujourd'hui. Assis sous un arbre, sur un tertre gazonné, auprès d'Amy Brown, il lui tient tendre-

ment la main et semble lui montrer les enfants qu'on aperçoit à quelques pas : un petit garçon, tout proche, qui joue au ballon; un autre un peu plus jeune, installé auprès d'une petite fille dans une minuscule calèche de forme surannée, et, plus loin, un bébé dans les bras de sa nourrice. Les garçons sont deux des trois fils d'Amy, la petite fille et le bébé sont les filles du duc de Berry. Fréquemment, ces dernières étaient amenées chez leurs marraines, la comtesse de La Ferronnays et la comtesse de Montsoreau, et aussi chez la duchesse de Coigny, où tous les émigrés purent les connaître. La liaison du duc était donc de notoriété publique et se trouve relatée sans mystère dans tous les Mémoires des contemporains. C'est donc l'opinion de la plupart d'entre eux que je veux examiner tour à tour.

Malheureusement, il y a tout lieu de croire que celui des contemporains qui nous eût le mieux renseigné peut-être ne nous est connu que d'une façon incomplète. Mis en éveil par le passage supprimé sur Mme Brown, au sujet de la garde que le duc de Berry voulait lui constituer en son absence, je m'étais demandé si beaucoup d'autres coupures n'avaient pas été faites au cours de cette longue correspondance, car il me semblait étrange que le nom de Mme Brown, ni de ses filles, ne se trouvât

jamais sous la plume ni de La Ferronnays, ni de sa femme. Je me suis adressé au marquis de La Ferronnays pour lui demander son opinion sur le soi-disant mariage, en lui posant quelques questions sur ceux des papiers de son aïeul qui n'ont pas été publiés.

« ... En ce qui concerne Mme Brown, m'a-t-il répondu, le 13 mars 1904, je suis tenu à une extrême réserve, mais je préférerais, en conscience, que le témoignage de mon grand-père ne fût pas invoqué. Il n'existe pas, en effet, dans sa correspondance, trace de cette affaire, mais *il se peut que des lettres aient été arrachées et détruites*, particulièrement à sa mort et dans les premiers temps où ma grand'mère en avait réuni la collection en volumes. C'est là un problème historique dont la mort a détruit l'intérêt actuel, mais dont nous sommes encore trop rapprochés pour qu'il puisse être abordé avec la calme impartialité que l'éloignement des siècles peut seul assurer.

« Veuillez agréer, etc...

« La Ferronnays. »

Les termes vagues employés à dessein par le marquis de La Ferronnays, dans cette lettre si courtoise, montrent suffisamment ce qui s'est passé, et malgré la réserve extrême de mon cor-

respondant, il est facile de deviner que de nombreuses coupures ont été faites à une époque qu'il indique. Il ne m'était pas possible, à mon grand regret, de déférer au désir du marquis de La Ferronnays en m'abstenant d'invoquer le témoignage de son grand-père ; il est dans cette circonstance de trop grande importance. A en juger par le seul passage qui subsiste, le confident du duc de Berry n'était pas indulgent pour Mme Brown, et il est de toute évidence que, dans un but politique ou charitable, tout ce qui la concernait a été supprimé.

CHAPITRE VII

Les Témoignages des Contemporains.

Parmi les témoignages invoqués par M. l'abbé Dupuy et les défenseurs du mariage, il en est un dont je veux tout d'abord faire justice, parce qu'ils le considèrent comme l'un des plus importants. C'est celui qui figure dans les *Mémoires* de Mme du Cayla (1) :

« Dès son retour, y est-il dit dans le premier volume, le duc de Berry fit venir à Paris cette dame anglaise à laquelle l'attachaient les plus tendres liens. Celle-ci crut un moment que les espérances de toute sa vie allaient se réaliser, mais la dignité de la Maison royale se refusa à sanctionner une alliance désormais si peu proportionnée avec sa fortune nouvelle. »

Certes, chacun pourrait tirer de ce récit les

---

(1) *Mémoires d'une femme de qualité sur Louis XVIII, sa Cour et son règne*. Paris, Mame et Delaunay-Vallée, 1830, 4 volumes in-8°, tome Ier, p. 246.

conclusions qu'il désire; cependant, quelque peu concluantes que soient ces lignes et quelque vague qu'en soit le sens, on a voulu, et M. Dupuy tout le premier, les interpréter dans le sens d'un mariage secret : on a prétendu que leur obscurité s'expliquait d'elle-même par suite de la réserve que ses attaches avec Louis XVIII imposaient à Mme du Cayla, forcée par sa situation même à une extrême circonspection. Malheureusement, il est à peu près unanimement reconnu maintenant que ces *Mémoires* sont apocryphes et que la célèbre favorite n'en a jamais été l'auteur. Les *Mémoires d'une femme de qualité* ont été écrits vraisemblablement par Lamothe-Langon, l'intarissable publiciste qui a précédé Alexandre Dumas dans le roman historique et qui a « prêté » des Mémoires à tous les personnages de son époque qui n'en avaient pas laissés. Il n'y a donc aucun fond à faire sur ses assertions, et je n'ai cité ce passage que pour montrer avec quelle légèreté des textes erronés ont été publiés sans contrôle, et combien sont peu solides les arguments qu'on voudrait m'opposer.

Ecoutons maintenant Chateaubriand, dont l'authenticité ne peut, cette fois, être discutée, et dont les déclarations sont péremptoires :

« Un prince qui ne règne plus, un banni sans

patrie, un soldat qui ne fait plus la guerre, est le plus indépendant des hommes. Il arrive souvent qu'il cherche dans les affections du cœur de quoi remplir le vide de ses journées. Il serait inutile de taire ce que la mort chrétienne et héroïque du prince a révélé. Le duc de Berry faillit comme François Ier et Bayard, Henri IV et Crillon, Louis XIV et Turenne. Le roi Jean vint reprendre en Angleterre des fers qu'il préférait à la liberté. Il y a deux espèces de fautes qui, *toutes graves qu'elles doivent être aux yeux de la religion, sont traitées avec indulgence dans la patrie d'Agnès et de Gabrielle* (1).

« En condamnant trop sévèrement dans ses rois les faiblesses de l'amour et le penchant à la gloire, la France craindrait de se condamner elle-même. »

Et plus loin, en faisant le récit de la mort du prince, il ajoute :

« On a déjà raconté que Mgr le duc de Berry, libre en Angleterre, *avait eu une de ces liaisons que la Religion réprouve et que la fragilité humaine excuse* (2). On peut dire de lui ce qu'un historien a dit d'Henri IV : « Il était souvent

(1) Chateaubriand, *Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de S. A. R. Mgr Charles-Ferdinand d'Artois, fils de France, duc de Berry*. Paris, 1820, in-8°.

(2) Chateaubriand, *Mémoires*, p. 142.

« faible, mais toujours fidèle, et l'on ne s'aperçut « jamais que ses passions eussent affaibli sa reli- « gion. » Mgr le duc de Berry cherchait en vain dans sa conscience *quelque chose de bien coupable* et, n'y trouvant que *quelques faiblesses*, voulait pour ainsi dire les rassembler autour de son lit de mort pour justifier au monde la grandeur de son repentir et la rudesse de sa pénitence. Il jugea assez bien de la vertu de sa femme pour lui avouer ses torts et pour lui témoigner le désir d'embrasser les deux innocentes créatures, filles de son long exil. « Qu'on les fasse venir, s'écria la « jeune princesse; ce sont aussi mes enfants... »

Entre les phrases vagues de Lamothe-Langon et la définition si nette de Chateaubriand, peut-il y avoir une hésitation et peut-on mettre en balance leurs deux opinions? Saurait-on établir un parallèle entre un obscur publiciste et un des plus beaux génies dont la France ait eu à s'enorgueillir?

Or, de quels termes se sert-il pour qualifier ce soi-disant mariage : « *Une de ces liaisons que la Religion réprouve et que la fragilité humaine excuse.* »

On peut sourire de la redondance du style et de la cadence pompeuse des périodes; mais où peut-on trouver une équivoque? Ouvrons maintenant les *Mémoires* de la duchesse d'Abrantès :

« On sait, en effet, que le duc de Berry avait eu plusieurs *liaisons* qui avaient été fort connues en Angleterre et en France; l'une d'elles avait été plus sérieuse; on avait même parlé d'un mariage non avoué. Il y avait deux petites filles de cette *liaison* (1). » Et, plus tard, au moment où la duchesse d'Abrantès, peu suspecte cependant de tendresse pour les Bourbons, parle du mariage du prince avec Marie-Caroline, elle ne fait pas la moindre allusion à un précédent mariage.

Le général Thiébault n'est pas moins affirmatif en parlant de « *sa femme de la main gauche* et *des deux filles qu'il en avait* » (2); mais ce qui peut paraître vraiment étrange, c'est l'annotation qu'a ajoutée, au bas de la page, l'éditeur des *Mémoires*, qui, partisan du mariage, a cru devoir désavouer le général Thiébault qui n'y croyait pas, et sans même prendre la peine de s'appuyer sur aucune preuve ni aucun témoignage, se contente de nous donner comme certains la célébration du mariage et l'annulation du Pape.

Le maréchal de Castellane s'exprime à peu près dans les mêmes termes que le général Thiébault :

---

(1) Duchesse d'Abrantès, *Mémoires sur la Restauration*. P. Boulé, 1838, 6 volumes in-8°, tome V, p. 244.

(2) Général baron Thiébault, *Mémoires*. 2e édit. P. Plon, 1895, in-8°, tome V, p. 320.

« M. le duc de Berry a fait venir deux filles *qu'il avait eues avec une Anglaise;* il les a recommandées à Mme la duchesse de Berry, lui avouant que leur mère était à Paris et qu'elle s'était laissée séduire pendant son émigration sur une promesse de mariage de sa part, ajoutant qu'elle était estimable et digne d'intérêt (1). »

Dans les Souvenirs publiés par M. Gaston Stiegler sur la maréchale Oudinot, duchesse de Reggio, nous voyons que le maréchal avait la même opinion :

« Cette princesse, dit-il, en parlant de la duchesse d'Angoulême, connaissait, ainsi que toute la famille royale, la *liaison* d'Angleterre (2). »

Et, dans les *Souvenirs* du duc de Broglie, nous trouvons une mention identique :

« C'était à deux pas de là qu'étendu sur le lit d'un serviteur à gages, il recommandait *ses deux filles naturelles* à sa femme, dont la robe de dentelles était toute couverte de son sang (3). »

On verra plus loin le récit qu'a fait des derniers moments du malheureux prince mon aïeul, le

---

(1) Maréchal de Castellane, *Journal*, 2e édit. P. Plon, 1895, in-8°, tome Ier, p. 393.

(2) Gaston Stiegler, *Récits de guerre et de foyer : Le maréchal Oudinot, duc de Reggio, d'après les Souvenirs inédits de la maréchale*, 6e édit. P. Plon, 1894, in-8°, p. 417.

(3) Duc de Broglie, *Souvenirs*, tome II, p. 127.

lieutenant-général de Reiset; comment c'est après avoir fait une confession publique de ses fautes que le duc de Berry la termina par un dernier aveu, celui de l'existence de ses deux filles, « voulant, avant le moment suprême, décharger sa conscience régénérée par l'absolution de tout ce qui, dans son passé, pouvait être l'objet d'un remords (1) ».

Dans ses *Mémoires sur la duchesse de Berry*, Alfred Nettement s'exprime d'une façon non moins significative : « Le duc de Berry avait eu en Angleterre deux enfants *d'une union que la religion n'avait point consacrée;* il demanda à la duchesse l'autorisation de les embrasser avant de mourir (2)... »

Le baron de Mesnard, chevalier d'honneur de Madame, a écrit dans ses *Mémoires : deux enfants naturels*, et pourtant Dieu sait si, en raison de la faveur dont il jouissait aux Tuileries, il était qualifié pour être exactement renseigné sur les deux jeunes filles, qui se réunissaient fréquemment à Aglaé de Mesnard dont l'âge était le même.

Citons enfin une lettre curieuse de Mme de

---

(1) *Souvenirs du lieutenant-général vicomte de Reiset*, publiés par son petit-fils. Paris, Lévy, tome III, p. 356.

(2) *Mémoires sur la duchesse de Berry*, par Alfred Nettement. Paris, Allardin, 1837, t. Ier, p. 313.

Boigne, citée par M. Ch. Nauroy lui-même, dans *Les Secrets des Bourbons*.

La comtesse de Boigne, née Eléonore-Adèle d'Osmond, fille du marquis d'Osmond, ambassadeur à Londres, était une femme de grand esprit. On lui doit deux romans : *La maréchale d'Aubeterre*, nouvelle du xviiie siècle, et *Une Passion dans le grand monde*. Très liée avec le chancelier Pasquier, c'est à lui qu'elle écrivait la lettre qu'on va lire (1). Sa grande situation mondaine et sa haute intelligence donnent à son opinion une importance toute particulière.

« Je ne saurais vous dire combien je suis intimement persuadée de la fausseté de l'invention de M... (Allou) au sujet de ce *prétendu* mariage de M. le duc de Berry! Personne plus que moi n'aurait été dans le cas d'en être informé, s'il avait eu lieu, *et j'affirme n'en avoir jamais entendu parler*. Mon long séjour en Angleterre, mes rapports directs avec l'émigration, les bontés que M. le duc de Berry m'a toujours témoignées depuis notre mutuelle enfance, la sincère affection que je lui portais, ma constante et grande intimité avec les personnes de son entourage, tout cela m'a tenue

---

(1) Louis Favre. *Etienne-Denis Pasquier, chancelier de France (1767-1862). Souvenirs de son dernier secrétaire.* Paris, Didier, 1870, in-8°. p. 346 et suiv.

constamment en mesure de savoir tout ce qui le concernait, soit à Londres, soit à Paris. »

Et Mme de Boigne termine ainsi :

« *J'ai donc la ferme conviction que jamais M. le duc de Berry ne s'est présenté à l'autel avec une autre femme que la princesse Caroline de Naples.* »

CHAPITRE VIII

L'Opinion des Historiens.

Après avoir étudié l'opinion des contemporains, il serait intéressant sans doute de rechercher quelle est celle des écrivains actuels; mais cette étude nous entraînerait dans des limites plus étendues que le cadre restreint de cette publication ne le comporte. La plupart des historiens et des érudits se sont bien gardés du reste d'accepter la légende du premier mariage en Angleterre. Parmi eux, je citerai le baron Imbert de Saint-Amand, M. Frédéric Masson, le marquis de Luppé, M. La Résie, M. Henry Provins, M. Thyrria, auteur de la *Vie de Mme la duchesse de Berry;* le baron de Maricourt, et le marquis de Belleval qui, dans son livre, intitulé : *Les Bâtards de la Maison de France*, indique les comtesses d'Issoudun et de Vierzon comme enfants naturels du duc de Berry. Le vicomte de Poli, si documenté sur toutes les questions de ce genre, qui se trouve maintenant

être le beau-frère de la princesse de Lucinge, nous avait donné déjà son opinion, qui ne pouvait manquer d'être d'un grand poids, dans une lettre adressée à l'auteur de : *Pourquoi M. le comte de Chambord n'est pas monté sur le trône?* « Vous me surprenez bien vivement, lui écrivait-il, en assimilant au mariage, à un sacrement, une *liaison plus ou moins prolongée et plus ou moins... féconde.* »

Il en est bien d'autres que je pourrais citer, que leur âge, leur situation, ou le seul hasard des circonstances a mis à même de réunir sur la question qui nous occupe de précieux renseignements qu'ils ont bien voulu me communiquer. Parmi eux, je citerai encore le baron de Mesnard, ancien diplomate et neveu du fidèle chevalier d'honneur de Madame, qui a pu recueillir tant de traditions précieuses, et Mme Harson, qui, malgré ses quatre-vingt-neuf ans, a conservé une mémoire aussi lucide que dans les années de sa jeunesse. Ancienne lectrice et première femme de chambre de Mme la duchesse de Berry, elle ne l'a pas quittée depuis l'année 1832 jusqu'au 16 avril 1870, jour de la mort de la princesse, qui, la tête appuyée sur son épaule, a rendu le dernier soupir dans ses bras.

Née Eugénie Fuxans, fille du premier piqueur de M. le duc de Berry, mariée au premier maître d'hôtel

de la princesse, Mme Harson a beaucoup vu, beaucoup entendu et beaucoup retenu. Durant les longues années d'exil dans la solitude de Brunnsée, elle a eu, avec la duchesse de Berry qui connaissait sa fidélité et son dévouement, de longues causeries presque familières, et maintes fois il a été question, devant elle, de la liaison du duc de Berry et d'Amy Brown. « C'était une simple liaison », lui a dit en propres termes Mme la duchesse de Berry. Un jour même, il lui a été donné d'assister à un incident plus caractéristique encore. C'était dans les dernières années, Mme de Lucinge était venue à Brunnsée présenter ses hommages à la princesse et causait dans le salon dont les portes étaient ouvertes, tandis que Mme Harson, dans la bibliothèque, s'occupait de la correspondance. A la suite de quel incident la conversation fut-elle amenée sur Mme Brown et ses relations avec le duc de Berry, c'est ce que Mme Harson n'a pu me dire ; mais, ce qui est certain, c'est que l'entretien s'anima tout à coup, et comme Mme de Lucinge laissait entendre qu'on n'avait jamais rien su de bien précis à ce sujet, et qu'il était fort possible qu'un mariage eût été contracté, la duchesse de Berry, dans un de ces mouvements de vivacité dont elle était coutumière, lui répondit en haussant le ton avec une impatience

mal dissimulée : « Il est possible, ma petite, que ce soit des choses que vous ignoriez, mais si vous ne le savez pas, moi je le sais, et je vous le dis tout net : il n'y a jamais eu de mariage. » Mme de Lucinge tenait de son père, elle était un peu vive. « Puisqu'il en est ainsi, déclara-t-elle, je n'ai plus qu'à faire mes adieux à Madame et à me retirer. » Elle se leva, et, le lendemain, elle avait quitté Brunnsée. Ce fut, paraît-il, son dernier voyage.

Mme Harson n'eut pas à s'excuser de son indiscrétion involontaire, car la duchesse de Berry fut la première à l'entretenir de la discussion dont elle avait été témoin. L'incident fut connu sans doute des habitants de Brunnsée à cette époque, car, de deux autres côtés absolument différents, ce même épisode m'a été raconté de façon identique. C'est ce qui m'a décidé à le rapporter ici, sans avoir à craindre d'avoir abusé des confidences de Mme Harson.

Mme la comtesse de Martel, née Mirabeau, si célèbre sous le pseudonyme de Gyp, a énuméré, dans *Le Temps* du 30 août 1902, une partie des raisons qui l'empêchent de croire à la réalité du mariage. Elle a bien voulu depuis, de vive voix et par lettres, m'en donner encore d'autres qu'elle n'a pas cru devoir livrer à la publicité. Ces lettres, qu'elle qualifie de « galopées », mais qui sont pé-

tillantes de verve et d'esprit, sont malheureusement trop mordantes pour être reproduites ici. Elevée en partie par ses oncles de Bacourt, dont l'un était ambassadeur et l'autre garde du corps, et surtout par son grand-père, le colonel de Gonneville (1), dont on connaît la belle et glorieuse carrière, elle a retenu maints discours qui avaient frappé ses oreilles d'enfant dès sa prime jeunesse, et plus tard elle a entendu son grand-père se prononcer contre le mariage d'une façon formelle : « A l'Opéra, lui a déclaré le colonel, le duc de Berry a dit textuellement : « *les deux filles que j'ai eues* « *d'une liaison en Angleterre* » ; il n'a pas même essayé de donner le change, le pauvre homme ! » A plusieurs reprises, elle a vécu dans l'intimité de la famille royale à Frohsdorff, à Venise, chez le comte de Chambord, et à Wartegg chez la duchesse de Parme, et jamais aucun des princes n'a songé qu'il pût y avoir un mariage. C'est sur les bords du lac de Constance, au château de Wartegg, qui sert en ce moment d'asile à la princesse Louise de Saxe, qu'elle s'est rencontrée avec M. de La Roche, dont la belle prestance et les grandes manières, jointes à ce qu'on chuchotait tout bas

---

(1) *Souvenirs militaires du colonel de Gonneville,* par la comtesse de Mirabeau. Paris, Perrin, 1895.

sur sa naissance, avaient vivement impressionné sa jeune imagination.

L'origine du comte Charles-Ferdinand de La Roche est connue; il est, on le sait, le dernier fils vivant encore du duc de Berry, et lui, mieux que personne sans doute, pourrait, s'il le voulait, nous donner la clef de bien des mystères, et éclairer d'un singulier jour les points les plus obscurs de cette énigme, car il a gardé précis dans sa mémoire les détails du temps où il fréquentait aux Tuileries dans sa première jeunesse, et des longues années qu'il a passées à Frohsdorff et à Brunnsée, où il était chambellan de Mme la duchesse de Berry. Mais, pour des raisons de famille que je n'ai pas à juger, il désire se tenir entièrement à l'écart, et ne pas être mélangé aux différentes phases de cette longue polémique. Pourtant, il ne croit pas au mariage, pas plus qu'à l'origine royale de John Freemann et de Georges Brown; mais il refuse, en souriant, d'en dire davantage lorsqu'on veut le presser de questions. Il possède, paraît-il, des papiers importants, qui, plus tard, apporteront la lumière, mais qu'il se refuse, pour les mêmes considérations, à livrer maintenant à la publicité. C'est à sa mort seulement qu'on pourra les lire aux Archives nationales, à qui il les lègue. La sympathie et l'amitié qu'il veut bien me témoigner m'imposent

la plus grande réserve, et me font un devoir, par conséquent, de ne faire usage ni des lettres si intéressantes qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, ni des précieux renseignements historiques que j'ai recueillis de sa bouche; mais je puis toutefois, sans aucune indiscrétion, détacher d'un article paru dans *Le Temps* du 29 août 1902, sous la signature de M. Marius Gabion, les quelques lignes suivantes :

« Le comte de La Roche était susceptible d'apporter quelque lumière dans la discussion, et nous sommes allés le voir. Nous avons été reçus par un vieillard alerte et aimable qui, lui, sans conteste, ressemble étonnamment au duc de Berry. Le comte de La Roche est un ancien officier autrichien, il habite Gratz et n'est que de passage à Paris; son père ne l'a jamais abandonné. Enfant, il allait à la messe aux Tuileries, et toujours il a eu d'excellents rapports avec la famille des Bourbons. J'ai aperçu, sur sa cheminée, plusieurs photographies, avec des dédicaces cordiales : l'une d'Aldegonde de Bourbon et Bragance, adressée à « son cher comte de La Roche », une autre de Béatrix de Bourbon.

« Le comte de La Roche ne croit pas à l'origine royale de Georges Brown, qu'il a connu pourtant. Il prétend même être en possession de papiers éta-

blissant que le mariage religieux du duc de Berry et d'Amy Brown n'a jamais eu lieu; mais comme je sollicite la communication de ces papiers, il dit d'une voix doucement ironique : « Non, je ne veux « pas chagriner les Lucinge et les Charette » (les descendants des deux filles). »

M. de La Roche n'est pas le seul à avoir ce même scrupule, et plusieurs de ceux « qui savent » et que j'interrogeais m'ont répondu par cette même phrase : « Je ne veux pas chagriner les Lucinge et les Charette. » J'avoue très sincèrement mon étonnement en cette circonstance, et je ne puis réellement comprendre, je le confesse, comment les descendants des filles du duc de Berry peuvent « se chagriner » d'une chose qu'ils ont toujours connue.

Le mari de la fille aînée d'Amy Brown, dans une généalogie de la Maison de Lucinge (1), dont il était l'auteur (c'est M. Nauroy qui nous l'a appris), qualifiait sa femme de « *fille reconnue* » du duc de Berry. D'autre part, il existe une généalogie de la Maison de Charette (2), dans laquelle la cadette des filles d'Amy est dite seulement

(1) *Généalogie de la Maison de Faucigny-Lucinge*, 2e édit. Paris, impr. de Cosson, 1827, in-4°.

(2) Comte Alexandre de Monti de Rézé, *Documents généalogiques pour la Maison de Charette*. Nantes, E. Grimand, 1891, grand in-8°.

« fille du duc de Berry », *sans aucune mention de la mère*. Et cet ouvrage est dédié, de la façon la plus respectueusement amicale, à cette seconde fille par le comte Alexandre de Monti de Rézé, son cousin par alliance et en même temps le tuteur de ses enfants. Il est évident qu'en ne nommant pas sa mère, il a tenu à lui être agréable. Aucun Charette, aucun Lucinge n'a protesté. La vérité, d'ailleurs, n'a rien de choquant; elle est au contraire des plus flatteuses et extrêmement honorable, toute l'histoire nobiliaire est là pour le dire. Toujours, les plus grands seigneurs, les princes du sang même, ont été fiers d'épouser des « bâtardes » du sang royal de France, reconnues, authentiquées, titrées, comme l'ont été les comtesses d'Issoudun et de Vierzon. Les familles de Faucigny-Lucinge et de Charette, si belles et illustres soient-elles, peuvent se contenter de ce qui n'a pas paru messeyant aux Lorraine, aux d'Epernon, aux Condé, aux Conti, aux d'Orléans. Mgr le duc d'Orléans lui-même descend en droite ligne de Mlle de Blois, fille de Mme de Montespan, et je ne sache pas qu'il ait jamais songé à établir que son aïeule avait épousé Louis XIV en légitime mariage.

Dans tous les temps, il en a été de même ; les filles d'Agnès Sorel, par exemple, sans autre titre que celui, suffisamment glorieux, de « bâtardes

de France », épousèrent, l'une, Jacques de Brézé, comte de Maulévrier, maréchal et grand sénéchal de Normandie, et l'autre, Olivier de Coetivy, comte de Taillebourg, sénéchal de Guyenne. C'était, si je ne me trompe, de fort grands seigneurs, de la plus haute lignée, et qui appartenaient aussi à d'illustres familles.

L'histoire de France fourmille de ces exemples et il me semble que la tradition n'en est pas perdue, puisqu'on a vu cette année même, sans soulever ni l'étonnement, ni la critique, la fille naturelle, *non reconnue pourtant*, d'un prince du sang royal épouser le représentant d'une des meilleures familles de l'aristocratie.

Enfin, après les opinions des personnalités importantes que je viens d'énumérer, je citerai pour finir celle de S. A. R. Mgr le comte d'Eu, dont l'avis me semble d'un grand poids en pareille matière. Voici ce qu'il me faisait, cette année même, le très grand honneur de m'écrire :

« ... Mon opinion est fondée sur l'étude des polémiques publiées, dans lesquelles vous avez joué un rôle décisif, et *sur ce que j'avais toujours entendu dire*, *notamment par mon vénéré père*, à l'époque déjà bien éloignée (1862, je crois) où Me Allou, défendant feu le prince Napoléon contre les prétentions du fils du premier mariage,

se permit de citer comme exemple d'un mariage reconnu nul celui qu'avait, à son dire, contracté en Angleterre M. le duc de Berry. Cette allégation lui attira, comme vous savez, une verte réplique du grand Berryer, avocat de la partie contraire. Dans l'espoir de vous revoir bientôt, je vous prie, mon cher vicomte, de me croire votre bien affectionné.

« Gaston d'Orléans. »

L'opinion de Mgr le comte d'Eu, on le verra plus loin, est celle de bien d'autres princes de sa famille, et je ne crois pas qu'aucun membre de la Maison de France, dans la branche de Bourbon, comme dans celle d'Orléans, soit partisan de la théorie du premier mariage du duc de Berry. Ceux des princes qui n'ont pas eu l'occasion d'étudier la question par eux-mêmes et de se faire une opinion personnelle se sont rangés à celle des deux rois qui ont occupé le trône de France pendant la Restauration. C'est ce qu'a bien voulu m'expliquer l'un des princes, d'une façon fort claire, dans les lignes suivantes : « N'ayant pas étudié la question par moi-même, et n'ayant vu aucun document s'y rapportant, je n'ai pu me former à cet égard une opinion raisonnée. Je me suis donc borné à accepter, comme devant être bien fondée, la manière de voir de ceux qui

avaient, à l'époque, qualité pour se prononcer, et comme chefs de notre maison, et comme souverains de la France, les rois Louis XVIII et Charles X (1). »

(1) Voir le dernier chapitre et les pièces que possède S. A. R. Mgr le duc de Parme.

CHAPITRE IX

Les Projets de mariage du duc de Berry.

A cette époque où l'on vient nous le représenter comme enchaîné irrévocablement par les liens d'une union légitime, le duc de Berry était si peu marié qu'il s'adressait successivement, sans se décourager, à toutes les Cours de l'Europe pour demander une épouse. L'histoire de ses tentatives matrimoniales serait certes au moins aussi longue que celle de ses amours passagères et de ses louables essais de gloire militaire. Déjà, tout jeune, il s'était violemment épris de M[lle] Corisandre de Gramont, à l'instar de son aïeul Henri IV qui, lui aussi jadis, avait aimé une autre Corisandre, célèbre par sa beauté; mais cette inclination s'était trouvée brusquement interrompue par le refus formel de Louis XVIII de donner son consentement au mariage, et le duc de Berry s'était incliné devant la volonté royale. Cette soumission du prince aux décisions de son oncle mérite, je crois, d'être remarquée, et cependant il s'agissait non d'une

demoiselle Brown, fille d'un obscur pasteur de village, mais d'une jeune fille de maison ducale française. En 1797, des pourparlers avaient été engagés sans succès par le roi Louis XVIII pour lui faire épouser la veuve, jeune et jolie, de l'Electeur de Bavière, et au moment où il rencontra Amy, il venait d'échouer auprès de la princesse Marie-Amélie de Naples, qui fut plus tard la femme de Louis-Philippe; mais ces projets d'union ne peuvent nous intéresser qu'autant qu'ils furent ébauchés durant la liaison du duc et d'Amy Brown, et celui de la princesse Béatrix de Savoie est du nombre. Les négociations entamées avant qu'ils se connussent se continuèrent au temps de leur plus grande intimité, et bien qu'on ait voulu montrer Louis XVIII instruit du mariage de son neveu, on verra que c'est lui-même qui s'efforçait de le faire agréer par la princesse. C'est à la suite de ses démarches personnelles que le roi Victor-Emmanuel Ier, père de la jeune fille, écrivait en 1805 à son frère, le duc de Genevois, la lettre suivante :

« Il faut que je vous fasse une confidence. Il y avait déjà longtemps que, par les expressions de Louis 18 (*sic*) dans les lettres de bonnes fêtes, et par des expressions de M. d'Avarois (*sic*), lorsqu'il a passé à Naples, je m'étais aperçu qu'on avait

envie de s'ouvrir pour arranger le mariage de Berry avec Béatrix; moi, j'avais toujours fait semblant de ne pas comprendre, parce que ce serait marier la faim et la soif, et faire devenir ma fille une perpétuelle bohémienne, sans pain ni gîte. Le courrier d'hier m'apporta une note donnée par Louis 18 (*sic*) à Maistre, dans laquelle il lui dit de me sonder, si je n'ai pas encore des engagements pour Béatrix, et lui marquer ses desseins et ceux de Berry pour cela. Je vous avoue que je ne m'en soucie pas, et je différerai à rien marquer à Maistre, puisqu'il y a plusieurs princes de sa portée (*sic*) qui pourraient lui convenir, par toutes les raisons.

« La reine de Naples est très attachée, entre autres, à Béatrix, et si on pensait à marier Léopold (le second fils du roi de Naples), ce serait un parti fort bon, d'autant plus qu'on porrait (*sic*) me faire la courtoisie d'attendre la dot jusqu'à ce que je l'eusse, ce qui, j'espère, ne tardera guère...

« J'ai vu qu'il y a aussi d'autres princes en Espagne, en Autriche, auxquels cela pourrait venir dans la tête. Du reste, je crois que Béatrix restera toujours moins pauvre, moins exposée à la mauvaise compagnie, partout ailleurs, et même chez moi, qu'avec Berry, dont la conduite ne doit pas être excellente. Veuillez bien me conseiller là-

dessus, car je crains qu'on retourne à la charge, et je voudrais prendre un parti avantageux avant (1)... »

La réponse du duc de Genevois fut d'accord avec l'opinion de son frère, et le comte de Maistre fut chargé de remercier le prétendant en alléguant le jeune âge de la princesse, qui n'avait alors que douze ans. Louis XVIII accepta l'excuse de si bonne foi que, quatre ans après, en 1809 par conséquent, il chargea M. de Front, ambassadeur de Sardaigne à Londres, de reprendre les négociations. C'était mal s'adresser, car M. de Front était à même de renseigner sa Cour sur les escapades du duc de Berry, et il n'y manquait pas. Devant le silence du roi de Sardaigne, le duc d'Angoulême se mettait lui aussi en campagne et lui écrivait :

« ... Mon frère a été jeune, mais à présent il va avoir trente ans. La fougue des passions est passée et il lui reste toutes les qualités du cœur et de l'esprit pour rendre sa femme heureuse. »

Est-il possible de supposer que, croyant son frère déjà marié, le duc d'Angoulême, si rigoriste en toutes choses, se prêtait à une pareille comédie?

Enfin, le 10 août 1810, Louis XVIII prenait lui-même la plume et écrivait à son tour :

---

(1) *Souvenirs de La Ferronnays*, p. 282 et suiv.

« Je renouvellerai l'expression de mon vœu bien ardent pour qu'en nous laissant entrevoir l'époque à laquelle le duc de Berry pourra être heureux, vous lui permettiez de se rendre auprès de vous, afin que vous jugiez s'il en est digne. Cette demande doit vous prouver que je crois qu'il l'est en effet. Mais ce n'est pas à mes yeux que je voudrais m'en rapporter, c'est aux vôtres, à ceux d'une mère, car s'il s'agit du bonheur du duc de Berry, il s'agit aussi de celui de Béatrix, et je ne puis être heureux moi-même qu'en les voyant tous deux assurés. Vous vous souviendrez que, pour vous exprimer mon désir de former cette union, j'ai prévenu de beaucoup le moment actuel, où Béatrix atteint l'âge où ses tantes ont été mariées, celui que votre tendresse paternelle a fixé pour l'établir elle-même. Tout ce qui s'est passé depuis n'a fait que donner plus de force et d'ardeur à mes souhaits, et je vous les expose de nouveau avec toute la chaleur du juste sentiment qui m'anime. »

Le duc de Berry est si impatient d'obtenir une réponse favorable et se croit si peu engagé par les liens d'un mariage, qu'il joint à la lettre de son oncle le billet suivant :

« Je m'adresse directement à Votre Majesté pour lui demander la permission d'aller à Cagliari.

mettre à ses pieds l'hommage de tous mes sentiments de respect et d'attachement, que je ne puis lui exprimer que bien faiblement par écrit. Je me rappelle toujours avec délice *(sic)* de Turin, ma seconde patrie. Ces trois années sont les seules, dans ma vie, dont le souvenir me soit agréable. Les bontés de toute la famille, et surtout de Votre Majesté, me sont toujours présentes. »

Toute cette longue correspondance ne devait aboutir qu'à un nouvel échec; le roi de Sardaigne répondit qu'il remettait de marier sa fille après la paix générale, et le duc de Berry, déçu cette fois encore, dut se résigner à aller porter ailleurs ses espoirs matrimoniaux.

J'ai raconté plus haut comment on avait songé pour lui à la sœur du duc d'Orléans, le futur Louis-Philippe, et comment il s'était empressé de repousser sans hésitation l'offre qui lui était faite en indiquant ses raisons, qui sont toutes à son honneur et témoignent de sa délicatesse. J'ai cité dans son entier cette curieuse lettre tirée de la correspondance du prince avec M. de Clermont-Lodève, qui m'a été communiquée d'une manière si obligeante par le marquis de Luppé. On a vu qu'il ne s'agissait pas là d'une lettre officielle, où les vrais motifs d'un refus peuvent se dissimuler sous les artifices d'un style diplomatique. En répondant

à M. de Clermont-Lodève, son ami le plus intime et pour lequel il n'avait pas de secrets, le prince parle à cœur ouvert; il donne ses raisons en toute franchise et ne fait même pas allusion à sa situation présente, pas plus qu'aux difficultés certaines que créerait la nécessité d'une annulation de mariage. Ne faut-il pas en conclure, d'une manière évidente, que non seulement il n'était pas marié, mais qu'il ne considérait même pas cette chaîne comme bien lourde ni bien difficile à rompre?

C'est après avoir décliné cette alliance avec Madame Adélaïde qu'il envoya son fidèle La Ferronnays à la Cour de Russie pour faire une nouvelle tentative près de la grande-duchesse Anne (1).

La Ferronnays, parrain de l'aînée des filles, a été désigné à plusieurs reprises comme l'un des témoins du mariage du prince et d'Amy. On a vu, d'autre part, par certain passage (2) un peu dur pour Amy Brown, combien sa délicatesse était pointilleuse. Comment donc ce même homme, témoin d'un premier mariage, aurait-il accepté la mission d'aller, en avril 1813, en négocier un second avec la grande-duchesse Anne de Russie? Ce dernier fait ne peut être mis en doute, puisque

(1) *Souvenirs de La Ferronnays*, p. 325 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 287.

c'est l'intéressé lui-même qui nous parle de sa mission. Non, on ne peut faire à cet homme d'honneur, à ce caractère chevaleresque, d'une loyauté éprouvée, l'injure de supposer qu'il apportait à Pétersbourg le mensonge et la fourberie!

Encore moins a-t-on le droit d'accuser le duc de Berry d'une duplicité qui fut toujours éloignée de son caractère. Dans le même temps, voulant donner à la femme du général Moreau une marque d'estime et de sympathie, il lui promettait de l'attacher à la maison de sa femme *dès qu'il serait marié*. Il était incapable de procédés aussi dérisoires. On a répété souvent et avec raison que des sentiments trop opposés ne peuvent habiter ensemble : Mauvaise tête et bon cœur! dit un dicton populaire. Telle est toute la psychologie du duc de Berry, et jamais une vilenie ne vient salir de semblables caractères, dont la violence est le plus sûr garant de leur franchise (1).

Voici une anecdote, encore empruntée aux *Souvenirs du comte A. de La Ferronnays*, qui nous le montre tout entier. Un jour qu'ils soupaient ensemble tête à tête, le prince, après avoir commencé par taquiner son aide de camp pour un motif futile, se laissa emporter par la conversa-

(1) *Souvenirs de La Ferronnays,* p. 403.

tion, s'échauffa et finit par lui dire des paroles blessantes. La Ferronnays quitta la table et sortit; le lendemain, il ne parut pas au déjeuner. Le duc de Berry envoya son valet de chambre l'inviter à venir dîner. L'abord fut froid; on se mit à table, et, quand tous les domestiques furent présents, le duc se leva et dit : « Monsieur de La Ferronnays, je vous ai offensé, hier, devant mes gens; c'est devant eux que je vous dois une réparation. » Il avoua ses torts et finit par se jeter dans les bras de l'offensé en lui disant : « Eh bien! es-tu content? »

Le petit fait que nous venons de rapporter peut sembler bien peu de chose, mais il n'est pas, comme on pourrait le croire, un hors-d'œuvre étranger à notre sujet. Dans une question comme celle qui nous occupe, l'étude du caractère des principaux personnages est un fil conducteur qu'il faut se garder de négliger; la connaissance approfondie de leurs sentiments intimes éclaire souvent peu à peu les obscurités de leur existence, et si chez le duc de Berry certains goûts étaient vulgaires, certains côtés étaient brutaux, le caractère, malgré tout, on le voit, ne manquait ni de franchise, ni de grandeur.

M. Nauroy (1), qui, avec une entière bonne foi

(1) Ch. Nauroy, *Les Secrets des Bourbons*, p. 18.

(je suis heureux de lui rendre cette justice) et une impartialité trop rares aujourd'hui, cite loyalement aussi bien ce qui est contraire que ce qui est favorable à sa thèse, a recueilli, dans la *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne*, des fragments de lettres de Jaucourt à Talleyrand, intéressants pour les projets de mariage du duc de Berry. Le premier nous apprend la fin du projet russe, dont Louis XVIII, une fois sur le trône, n'aurait plus voulu, soit qu'il se crût en droit d'avoir plus d'exigences, soit qu'il ait été arrêté par les embarras que pouvait créer la différence de religion :

« M. le duc de Berry m'a demandé si vous me parliez de son mariage; il m'a montré un peu d'humeur de la rigidité papiste et romaine du Roi. Je lui ai répondu que vous ne m'en disiez rien. » (*Jaucourt à Talleyrand*, 29 octobre 1814.)

Mais le prince ne perdait pas son temps en regrets :

« M. le duc de Berry est fort occupé de son mariage, n importe avec qui; sur ce point, il a raison; il est nécessaire qu'il soit marié et qu'il ait des enfants. » (*Jaucourt à Talleyrand*, 1er novembre 1814.)

« Je sors de chez Monsieur... ; à la fin de sa

conversation, il est revenu à parler de Vienne, du mariage de son fils, qu'il a trouvé entièrement décidé à ce grand parti; pour chercher des causes dans les petits sentiments cachés au fond du cœur, la naissance d'un jeune prince de la famille royale (le duc de Nemours) pourrait bien y contribuer. » (*Jaucourt à Talleyrand*, 9 novembre 1814.)

Une lettre inédite du marquis de Bonnay au duc de Richelieu nous parle aussi d'un autre projet de mariage entamé en 1815, entre le duc de Berry et la princesse Marie, seconde fille du prince Maximilien de Saxe. Le marquis, chargé des négociations, donne de piquants détails sur la fiancée qu'il a vue à la chasse, où elle tirait des corbeaux « attirés par un hibou perché à dessein sur le toit d'une hutte. Sa légèreté à la promenade m'a donné la meilleure idée de la rectitude de sa taille, mais son profil manque de précision. Ses dents sont mauvaises et son teint sans fraîcheur; elle est svelte sans être élancée et n'a ni beaux bras, ni belles mains. Le portrait rapporté par l'ambassadeur manque donc de ressemblance, quoique sa voix soit agréable et son caractère enjoué. Mais, pour des raisons qu'il a énumérées au comte d'Eisseldehm, le duc de Berry montra de la répugnance pour ce mariage et préféra une princesse

de Naples. Il ne faut pas oublier que le prince a trente-huit ans, et que si le Roi peut lui en « remontrer », il pourrait, malgré cela, difficilement « ordonner » à son neveu lorsqu'il s'agit du choix d'une épouse.

« Bonnay. »

CHAPITRE X

La soi-disant annulation de mariage.

C'est incontestablement libre de tous liens, autres que ceux d'une sincère affection qui l'unissait encore à Amy, que le duc de Berry demanda la main de la princesse Caroline de Naples. Cependant, M. Nauroy déclare formellement que Louis XVIII sollicita du Pape l'annulation du mariage du duc de Berry, se fondant sur ce qu'il avait eu lieu sans le consentement du chef de la famille royale; il ajoute même qu'un double de cette demande existait encore il y a quelques années dans les archives de l'ambassade française près le Saint-Siège (1); mais s'il ne dit pas de quelles sources il tient ces renseignements d'une si haute importance, il reconnaît cependant n'avoir pu en obtenir la preuve : « Le gouvernement napolitain, nous dit-il, avant d'accorder la main de

(1) Ch. Nauroy, *Les Secrets des Bourbons*, p. 15.

Marie-Caroline, exigea la preuve de l'annulation par le Pape du premier mariage ; une correspondance eut lieu à ce sujet entre lui, d'une part, les Cours de France et de Rome, d'autre part. Sur une demande appuyée par le marquis de Noailles, ambassadeur près le roi d'Italie, M. Cairoli, ministre des Affaires étrangères, a fait des recherches aux archives diplomatiques de Naples, et il résulte de la réponse qui m'a été transmise, tant par M. de Noailles que par le consul d'Italie, que cette correspondance a disparu. D'autre part, M. de Freycinet, ministre des Affaires étrangères, a fait faire à ma requête des recherches dans les archives diplomatiques de France et il a été constaté que les pièces ont aussi disparu (1). »

Ce résultat négatif pourrait paraître probant, car il est vraisemblable que si l'on n'a rien trouvé dans ces divers dépôts d'archives, c'est qu'ils n'ont jamais rien contenu de ce qu'on y espérait découvrir. Mais M. Nauroy persiste dans sa conviction qu'une soustraction a été faite et que les pièces qu'il croit disparues seront plus tard remises au jour.

XXX, du *Figaro,* encore plus affirmatif, nous donne même des détails sur le contenu du bref du

---

(1) Ch. Nauroy, *Les Secrets des Bourbons*, p. 21.

Pape « qui annulait le mariage tout en déclarant les deux filles issues du mariage légitimes ». Mais il est fort regrettable que XXX ne nous ait pas donné le texte intégral de cette annulation et ne nous ait pas indiqué le moyen de la consulter. Il se contente malheureusement de nous dire qu'on trouverait trace des négociations dans les archives de Rome, et nous apprend, sans nous en dire le nom, que le fils de celui qui en fut chargé en 1816 occupe actuellement un mandat électif au Parlement français (1).

Est-il nécessaire d'ajouter que le comte de Rorch'Yantel nous fait, dans sa brochure, les mêmes déclarations aussi formelles que fantaisistes, qu'il ne parvient pas à étayer, même du document le plus incertain. La discussion pourrait donc sembler inutile; je répondrai pourtant que ce n'est pas de nos jours seulement que cette pièce a été vainement cherchée : M. Thiers fut chargé par Louis-Philippe de s'assurer si elle existait, dans le but de jeter un doute sur les droits du comte de Chambord; mais, malgré les moyens diplomatiques dont il disposait et le puissant intérêt qui activait ses efforts, il ne put trouver ni trace

(1) « La Vérité sur le mariage du duc de Berry », par XXX. *Figaro* du 15 septembre 1902.

de la lettre de Louis XVIII à Rome, ni aucun document relatif au mariage, en Angleterre. Ces détails m'ont été fournis par une personne attachée autrefois à Mgr le comte de Chambord, et ayant habité Frohsdorff, où les faits ont été connus à l'époque où ils se passèrent. Je puis ajouter en outre qu'un historien célèbre, membre de l'Académie française, qui préfère garder l'anonyme, m'a fait la communication suivante :

« Au temps où j'étais aux Affaires étrangères, j'ai recherché partout quelque trace des démarches faites en vue de l'annulation du mariage. Je n'ai rien trouvé. A Rome, j'ai demandé qu'on cherchât à la Daterie, où devrait se trouver l'acte qu'on dit avoir été expédié, et l'on m'a affirmé n'avoir absolument rien. »

J'ai demandé à mon tour qu'on fît encore des recherches, et elles ont continué à n'avoir aucun résultat.

On pourrait ajouter enfin que si le pape Pie VII avait trouvé le courage de lutter contre Napoléon, au moment de sa toute-puissance, et de lui refuser la cassation de son mariage *stérile* avec Joséphine, il n'est guère supposable qu'il se fût montré, vis-à-vis du duc de Berry, d'humeur si accommodante, alors surtout qu'il se fût agi de rompre un mariage *dont étaient issus des enfants.*

M. Henry Provins, qui croit au mariage, citait, dans l'*Intermédiaire* du 10 octobre 1902, ce passage d'un mémoire de Plassart qui conclut à l'impossibilité d'une telle rupture :

« Les rois de France pouvaient obliger les princes de leur maison à faire approuver par eux leur futur mariage ; mais, devant un acte consommé, leur refus de le reconnaître ne pouvait désunir ce que Dieu avait uni. Enseigner le contraire, ce serait attribuer aux rois un pouvoir que les papes n'ont jamais invoqué pour eux-mêmes. Les souverains pontifes ne font, en effet, qu'établir l'existence d'un empêchement ; mais ils n'ont jamais voulu dissoudre un mariage validement contracté. Lorsque Louis XIII prétendit casser le mariage que son frère Gaston, duc d'Orléans, contracta sans son agrément avec Marguerite de Lorraine, son ambassadeur à Rome, le duc de Créqui, en sollicita vainement l'annulation auprès d'Urbain VIII. Ce pontife ne voulut pas l'accorder et il ne reconnut jamais aux rois de France ce prétendu droit sur le mariage des princes. C'est ce qui résulte des dépêches du duc de Créqui, de celles du greffier, chargé d'affaires, et des papiers d'Etat du duc de Richelieu. »

Et voici un autre passage du même auteur :

« Les orateurs français au concile de Trente,

ceux du roi surtout, firent l'impossible pour faire admettre *defectus consensus parentum* au nombre des empêchements dérimants; le Concile ne voulut jamais accéder à leurs instances. L'Église ne reconnaîtra jamais aux Cours souveraines le droit que, parfois, elles ont voulu s'attribuer. L'Histoire est là pour attester que, lorsque les souverains se sont permis de toucher à l'indissolubilité du lien conjugal, les pontifes romains ont répondu souvent par des sentences d'excommunication. »

Les pages qui précèdent ont suffisamment démontré que le duc de Berry, *obligé*, *par état*, *d'épouser une princesse*, cherchait à remplir ce devoir malgré sa liaison avec Amy Brown, qu'il aimait, mais ne pouvait épouser. Il avait dans les veines le sang de Henri IV et de Louis XIV, et il eut le tort d'imiter leurs faiblesses; mais, avant d'épouser la princesse des Deux-Siciles, jamais un lien légitime n'avait enchaîné sa liberté. La preuve me semble faite pour tout esprit impartial et clairvoyant, mais je ne crois pas pouvoir mieux clôturer ce chapitre qu'en le terminant par quelques fragments de l'article du *Temps*, du 20 septembre 1902, qui résumait ce qui avait été dit jusqu'à ce jour :

« ... Et quel inconvénient y a-t-il donc à ne pas déguiser la vérité, à convenir qu'Amy Brown

connut la tendresse et l'amour, sinon le mariage? On ne peut jamais tout connaître, on ne peut pas toujours cumuler, il faut parfois choisir. Et rien ne prouve qu'Amy ait pris la plus mauvaise part. Les filles du duc de Berry ont été reconnues par leur père dans la scène tragique et touchante qui se passa dans la loge de l'Opéra; la duchesse de Berry les prit sous sa protection et les appela « mes filles ». Le roi Louis XVIII les anoblit et les maria. Que faut-il de plus? A l'encontre des gens pour qui l'on cherche un père, on essaye de leur procurer une mère authentiquement enregistrée. C'est un cas exceptionnel, et c'est un souci bien superflu. Pourquoi ce « mensonge pieux »? Et, d'ailleurs, qu'y a-t-il de pieux à régulariser de force, après cent ans, l'union d'Amy Brown avec le duc de Berry? Cette piété ressemble terriblement à un reproche!... On a voulu fabriquer aux deux jeunes filles un état civil parfait, on nous a dit et répété que le prince avait « épousé » Amy Brown à Londres et que plus tard, à la demande du roi Louis XVIII, le Pape avait annulé ce mariage. Mais on ne peut fournir la preuve ni du mariage, ni de l'annulation; on ne produit pas une seule pièce, et ce serait fort étrange, si le bon sens n'indiquait que, probablement, ces pièces n'existent pas. On parle à satiété d'un mariage

qui n'a jamais été conclu et qui, par conséquent, n'avait pas besoin d'être annulé. On essaye de mettre en pratique un mot profond de Talleyrand : « On crée le fait en répétant qu'il existe. » Mais, depuis Talleyrand, la critique historique a fait des progrès, elle ne se contente pas d'affirmations. Elle veut des textes, elle réclame des preuves. Or, des preuves, il n'y en a pas. Des textes, on n'en trouve nulle part, et pour cause, car il n'y eut jamais de mariage entre Amy Brown et le fils de Charles X (1). »

(1) *Le Temps*, 20 septembre 1902.

CHAPITRE XI

L'Arrivée a Paris.

L'heure de la Restauration s'approchait; le duc de Berry quitta Londres et ce fut à Jersey, où il se trouvait plus rapproché de la France, qu'il alla attendre et surveiller les événements. Son séjour s'y prolongea quelques mois, jusqu'au moment où la chute de Napoléon et l'effondrement de l'Empire allaient faire cesser son long exil et lui rouvrir toutes grandes les portes de la France. Le 16 avril 1814, il débarquait à Cherbourg, au milieu d'acclamations enthousiastes, et après avoir reçu un accueil chaleureux dans toutes les villes sur son passage, il faisait avec Louis XVIII son entrée à Paris. Peu de temps après, il appelait auprès de lui Amy et ses filles, dont il était séparé depuis qu'il avait quitté l'Angleterre.

M. de Rorch'Yantel raconte que ce fut le duc de Coigny qui fut chargé de les ramener en France, et la chose est fort possible. Mais les trois fils de

Mme Brown ne devaient pas suivre leur mère ; confiés à une famille étrangère, ils partaient pour la Suisse et étaient conduits à Ouchy, près de Lausanne, sur les bords du lac Léman. Leur sœur Emma, qui, plus tard, devint Mme Haigh, les accompagnait-elle ? c'est ce que je ne saurais dire, n'ayant pu découvrir aucun détail sur l'enfance de cette mystérieuse fille d'Amy dont l'existence vient seulement de m'être révélée.

L'asile choisi pour abriter à Paris ces épaves de jeunesse de la vie du prince en Angleterre était confortable et discret. C'était, au milieu d'un grand jardin, bordé d'un côté par la rue de Clichy, de l'autre par la rue Blanche, un petit hôtel éloigné des regards curieux. Il n'est pas impossible qu'il ait été construit pour celles qui devaient l'habiter. En 1830, le jardin disparut, remplacé par les bâtiments de l'institution Saint-Victor, qui devint ensuite le collège Chaptal, avant que cet établissement ne fût transporté sur l'emplacement actuel. Mais le pavillon d'Amy avait été conservé, et en 1874 il servait d'habitation au directeur du collège. C'est là que le duc de Berry se rendait presque tous les jours, surtout le soir, dans le plus strict incognito ; un rapport de police du 29 octobre 1814 le constate :

« On parle toujours du mariage de S. A. R. le

duc de Berry avec une sœur d'Alexandre. On parle aussi d'une liaison très particulière de S. A. R. avec une dame anglaise, chez laquelle on le voit quelquefois se rendre le soir, et qui en a, dit-on, déjà deux grandes filles (1). »

Un autre rapport de police, du 9 novembre 1814, faisait même de cette Anglaise une nièce de Wellington !

Au moment de l'arrivée à Paris, Mme de Gontaut place une scène qui paraît bien invraisemblable et qu'il n'en faut pas moins rapporter fidèlement :

« Parmi les fêtes qui eurent lieu à l'entrée du Roi dans Paris, celle de l'Opéra fut la première, la plus belle, la plus brillante, chaque loge éclairée par un lustre jusqu'à l'étage le plus élevé ; la loge du Roi éblouissante, ainsi que trois de chaque côté, dans lesquelles les dames priées en grand habit de Cour. J'étais dans une de ces loges. Une seule au second, vis-à-vis de moi, était vide, ce qui fixa mon attention. J'y vis entrer une femme couverte d'un voile de dentelle qui l'enveloppait, mais laissait voir son visage, beau et pâle, qui me rappela à l'instant la dame silencieuse de l'Opéra de Londres. Elle se tint debout, mais illuminée par le lustre, on la vit tout entière. Au moment où le cor-

(1) Archives nationales.

tège du Roi approchait, tout le monde se lève, les yeux fixés sur la loge royale; un gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi s'avance, et à haute voix annonce : « Le Roi! » M. le duc de Berry paraît, tous les princes le suivent, chacun se range pour faire place au Roi. Ce fut le moment d'un profond silence, qui permit d'entendre un poids lourd tombant au fond de la loge, aux secondes : la dame blanche avait disparu. Le Roi entrait alors, tous les regards se portèrent vers lui, et les cris de : « Vive le Roi! » furent unanimes. Je cherchai à comprendre quel pouvait être l'événement arrivé à la dame, que je vis emporter évanouie et qui ne reparut plus. Je vis que Monseigneur s'en était aperçu; il dit un mot à M. de Clermont, qui disparut... Pendant l'entr'acte, entre les deux pièces, M. de Clermont vint me faire une visite; je lui parlai de l'épisode de la loge vide; il me parut en avoir été très agité; il me dit, bien bas, que Mme Brown était arrivée de Londres une heure avant le spectacle, que Monseigneur lui avait envoyé le billet de la loge, lui recommandant d'y arriver le plus tôt possible. M. le duc de Berry, étant à Jersey, ne l'avait pas vue depuis longtemps; la surprise qu'il voulut lui faire eût pu la tuer. Mme Brown, ayant passé sa vie loin de la société du monde, ignorait la haute position de Monsei-

gneur; l'apprenant tout à coup, son éclat, loin de l'éblouir, lui fit comprendre enfin la distance immense entre lui et elle, à jamais impossible d'atteindre (1). »

De la scène dont elle aurait été témoin, Mme de Gontaut tire des conclusions dont l'invraisemblance est flagrante. Du reste, il est bon de remarquer que, dans les dernières phrases, ce ne sont pas les paroles de M. de Clermont qu'elle nous rapporte, mais qu'il ne s'agit plus que de ses réflexions particulières et de sa manière personnelle d'envisager les choses. Il est matériellement impossible d'admettre qu'Amy, liée avec le prince depuis près de dix années, ignorât encore, à son arrivée en France, son nom et sa situation. Quand bien même il l'aurait voulu, le duc de Berry eût été incapable de dissimuler avec elle pendant tant d'années, et elle ne pouvait pas ne pas savoir que son amant était le neveu du roi de France. Les amis du prince, le choix des parrains et des marraines désignés par lui pour leurs enfants, lui auraient déjà, au moins, appris qu'il occupait un rang très élevé dans la société de l'émigration. Sont-ce, du reste, des personnages aussi qualifiés qu'il aurait eu l'imprudence de choisir s'il avait voulu garder un aussi strict inco-

(1) Duchesse de Gontaut, *Mémoires*, p. 188 et suiv.

gnito? Et quand bien même il eût pu leur imposer silence vis-à-vis d'Amy, n'avons-nous pas vu qu'il fréquentait avec elle, à Londres, les promenades et les théâtres? Tous les émigrés ne pouvaient avoir le même mot d'ordre, et il est invraisemblable que, rencontré maintes fois avec elle, il n'ait jamais été salué en sa présence du titre de Monseigneur et d'Altesse Royale, ou qu'on ne lui ait pas prodigué les marques du plus profond respect sur son passage!

La situation du duc de Berry n'était pas aussi modeste qu'on pourrait le croire d'après les *Mémoires* de Mme de Gontaut; les quelques pensions qui lui étaient faites par les Cours étrangères le mettaient à même de mener un train, sinon luxueux, tout au moins convenable pour son rang. Peut-être, au moment où sa pension d'Espagne se trouva supprimée, eût-il un moment de gêne qui l'obligea à vendre une partie de ses chevaux et à supprimer ses loges de théâtre; mais, lorsqu'il avait obtenu qu'on lui payât l'arriéré de sa pension de Naples, il avait touché une somme fort ronde de 80,000 ducats, et par conséquent n'était pas sans ressources. De plus, comme nous l'apprend un bulletin de police du 7 août 1806, déposé aux Archives nationales, il touchait une pension de 300 livres sterling par mois, servie par le gouver-

nement anglais, en dehors de son traitement de colonel. Assurément, il faisait beaucoup de bien autour de lui et consacrait une grande partie de ses revenus à soulager ses partisans malheureux, mais il se trouvait assez à l'aise pour commencer la formation d'une fort belle galerie de tableaux et avoir de très brillants équipages. Et, en parlant ainsi, je n'avance rien dont je n'aie la preuve. J'ai entre les mains les reproductions d'aquarelles faites par le duc de Berry lui-même, qui représentent les voitures et les attelages qu'il possédait à Londres à cette époque. La princesse de Lucinge possédait les originaux de ces aquarelles, qui doivent se trouver encore à la Vigne-Faucigny. L'une des voitures est une sorte de berline à huit glaces, attelée de quatre chevaux, avec deux postillons et deux piqueurs à cheval suivant par derrière. Une autre est une sorte de coupé à huit ressorts, fort élevé, avec sièges à housse de drap cramoisi frangé d'or, et deux valets poudrés et en bas de soie blancs debout à l'arrière. Une troisième, un luxueux cabriolet. Dans chacun de ces dessins, où l'on voit figurer le duc de Berry lui-même, seul dans sa voiture, les cochers et valets de pied portent tous la livrée aux couleurs royales, habit vert galonné d'or avec les culottes et parements cramoisis. Sur les panneaux de chaque voi-

ture, s'étalent, largement peintes, les armes de France, avec les colliers des ordres et la couronne fleurdelysée. Amy Brown n'avait-elle pas vu les mêmes armes sur l'argenterie du prince, et est-il raisonnable de supposer qu'elle ait pu ignorer que les fleurs de lys étaient les armes des Bourbons? Ou bien alors, si l'on n'admet pas cette singulière hypothèse, il faut supposer qu'elle vivait à ce point retirée qu'elle n'avait jamais vu ces voitures et ces équipages. Mais alors, dans ce cas, il est raisonnable de conclure qu'elle et le duc de Berry ne vivaient pas et n'habitaient pas ensemble. Du reste, Mme Brown s'était fait elle-même des relations dans la société française; telle la marquise de Ravenel, avec laquelle elle resta dans les meilleurs termes jusqu'à la fin de sa vie, et bien d'autres desquelles il était impossible pour le prince d'exiger le même secret.

Cette supposition de l'ignorance d'Amy serait en outre la négation absolue du mariage. Si elle n'avait pas connu sa situation de fils de France, comment aurait-elle pu accepter que son amant, en l'épousant, ne lui donnât pas son nom, ne fit inscrire que des prénoms sur les actes de naissance de ses filles, et comment, enfin, se fût-elle arrangée de l'existence effacée et secondaire qui lui était faite? Si elle avait regardé son mari comme un

simple particulier, elle eût revendiqué tout ce qui est l'apanage ordinaire d'une épouse, et n'aurait pas supporté d'être ainsi reléguée au second plan. Au surplus, Mme de Gontaut semble bien loin de croire à un mariage, puisqu'elle nous dit textuellement « que lorsque Amy apprit la haute position du duc de Berry, son éclat, loin de l'éblouir, lui fit comprendre enfin entre elle et lui *la distance impossible à atteindre* ».

Si un mariage avait existé, la distance, par cela même, aurait été comblée, et je ne vois pas bien quel autre but elle aurait pu vouloir atteindre que d'être sa femme légitime! Non, loin de donner pour cause à l'évanouissement d'Amy une révélation subite, il faut y voir l'apparition soudaine, quoique prévue, dans la magnificence de l'appareil de la souveraineté et la pompe d'un cortège royal, de son compagnon de tant d'heureux jours, du père de ses filles, de celui qui n'était pour elle que son Charles bienaimé, et dont, en effet, elle se sentait plus loin du moment où il avait repris son rang. C'était, elle le sentait tout à coup, la fin du meilleur de sa vie; ce pressentiment qui la frappait au cœur à cet instant précis et la douleur qu'elle dut en éprouver expliquent assez sa défaillance, pour qu'il soit inutile de l'attribuer à la fin d'un mystère véritablement impossible à supposer.

Enfin, si, au lieu de chercher des causes mystérieuses et compliquées à cet incident, on consentait à admettre qu'il s'agissait peut-être d'un accident banal et nullement dramatique, on arriverait à penser tout simplement que la fatigue d'un voyage précipité, l'éclat des lumières, la chaleur ou une indisposition passagère avaient pu être cause d'un vulgaire étourdissement. Il est à remarquer, en outre, que les Souvenirs de Mme de Gontaut ne sont pas des Mémoires écrits au jour le jour et relatés aussitôt après les événements qu'elle rapporte. Lorsqu'elle a écrit ses Souvenirs, la duchesse était d'un âge avancé qui l'a exposée souvent à commettre de légères erreurs et à faire quelques confusions. Sa mémoire a pu défaillir, et j'ai relaté moi-même des erreurs manifestes et des impossibilités matérielles dans ce qu'elle dit de Mme de Polastron. Peut-être, par conséquent, peut-on supposer que parfois ses souvenirs ont pu manquer de précision sur Mme Brown après tant d'années de distance.

CHAPITRE XII

La Mort du duc de Berry.

Amy ne séjourna pas longtemps dans l'hôtel de la rue Blanche ; elle alla en habiter un autre, aussi discret, situé au fond d'un grand jardin en terrasse sur la rue, au n° 14 de la rue Neuve-des-Mathurins. Le duc de Berry y venait fréquemment : tendre et familier, il jouait, sans se lasser, avec les deux petites filles qui l'adoraient. C'est là, dans la nuit fatale, que le duc de Coigny vint les chercher pour les conduire auprès de leur malheureux père, frappé à mort.

J'emprunte aux *Souvenirs* de mon grand-père, le lieutenant-général vicomte de Reiset, le récit de ces heures tragiques :

« J'avais quitté le carré du haut de l'escalier et j'avais pénétré de nouveau jusqu'au seuil de la chambre. Le prince avait été emporté vers mi-

nuit hors du salon où on l'avait déposé tout d'abord, et où l'air et l'espace faisaient également défaut; à la demande des médecins, on avait ouvert les portes d'une pièce attenante qui servait à l'administration de l'Opéra, et on l'avait installé sur une mauvaise couchette apportée en toute hâte; puis, comme on n'avait pas de traversin, c'est une chaise qu'on avait dû mettre sous le matelas pour lui élever la tête. Son teint, ses lèvres étaient livides; à moitié sur son séant, il était incliné sur le côté droit, et sur sa large poitrine apparaissaient de longues traînées sanglantes, derniers vestiges des sangsues et des ventouses qu'on venait d'appliquer sans compter. Dans des flambeaux de cuivre, des bougies posées çà et là sur la cheminée et sur les piédestaux des bustes de musiciens qui décoraient la pièce éclairaient vaguement cette scène de désolation; Mgr le duc d'Angoulême, à genoux, se tenait à la droite de son frère et sanglotait sans parler, tandis que la duchesse d'Angoulême, la tête enfoncée sous un grand chapeau qui cachait son visage, semblait, sous ses vêtements sombres, l'image même de la douleur. Monsieur était affaissé au pied du lit, la figure ensevelie dans ses deux mains, et, à travers ses doigts, on voyait s'échapper les larmes qui coulaient en abondance de ses yeux. Le duc de Bourbon, assis

derrière lui, se tenait immobile ; il considérait d'un œil fixe cet horrible spectacle qui réveillait sans doute chez lui de si affreux souvenirs, mais ses yeux restaient secs, comme si son effroyable malheur avait tari pour jamais chez lui la source des pleurs. La princesse était toujours auprès de son époux ; debout à la tête du lit, elle avait échangé sa toilette de bal contre une simple robe de tricot blanc, une camisole et un petit béguin garni de dentelles qu'on lui avait apportés de l'Elysée, mais tout cela était déjà couvert de larges taches rouges. L'expression du désespoir était peinte sur ses traits d'une façon si poignante, que sa vue seule aurait suffi à vous arracher des larmes de compassion ; je la vis un moment se pencher sur son infortuné mari, il souleva avec effort la main pour lui caresser les cheveux, et lui dit avec l'expression de la tendresse la plus vive : « Ma chère Caroline, que « vous êtes malheureuse ! »

« Il s'adressa ensuite à Monsieur, s'excusant de la façon la plus touchante des torts qu'il avait pu avoir envers lui, et, comme son lit était inondé par le sang répandu, il demanda du linge sec. Avec d'infinies précautions, on le souleva avec un matelas qu'on déposa à terre, et l'on se mit en devoir de réparer le désordre de son lit et de ses couvertures. Ce fut à ce moment qu'il voulut définitive-

ment achever sa réconciliation avec Dieu, et qu'il redemanda Mgr de Latil : « L'évêque, où est « l'évêque? » s'écriait-il avec impatience. Celui-ci n'était pas loin ; il s'approcha du mourant qui commença sa confession. Pendant plus de cinq minutes, l'évêque d'Amyclée resta à genoux, penché sur le prince moribond étendu à terre, collant son oreille sur ses lèvres, pour ne rien perdre de ses paroles. Un religieux silence s'était fait dans la pièce, troublé seulement par les hoquets du malheureux duc, qui venaient hacher sa parole entrecoupée et haletante ; les plus rapprochés s'étaient écartés pour ne pas entendre ces suprêmes confidences, dont quelques mots parvenaient, malgré tout, jusqu'à eux, et c'est en vain qu'ils essayaient de faire reculer la haie de monde sans cesse grandissante qui encombrait les portes.

« Enfin l'évêque se releva, le mourant semblait régénéré par l'absolution qu'il venait de recevoir ; il fit à haute voix une sorte d'aveu public de ses fautes, et s'entretint ensuite à voix basse avec sa femme, à laquelle il avait à faire un dernier aveu : « Ma femme, je dois vous l'avouer, lui dit-il à « haute voix, j'ai eu deux enfants avant de vous « avoir connue, permettez que je les voie. » La princesse n'hésite pas un instant : « Qu'on les

« fasse venir, s'écrie-t-elle, ce seront aussi mes « enfants; pourquoi ne pas me l'avoir dit plus « tôt, Charles? je les aurais adoptés. »

« Et, s'adressant au duc de Coigny, l'aide de camp du prince, elle lui donne l'ordre d'aller les chercher...

« Une heure s'écoula avant le retour de M. de Coigny. La distance n'est pas longue de la rue Rameau à la rue Neuve-des-Mathurins, où habitait Amy Brown, mais le duc avait eu les plus grandes difficultés à pénétrer, au milieu de la nuit, dans cette maison fermée. Les deux enfants couchaient dans la chambre de leur mère, et il avait fallu user de grands ménagements pour apprendre à Mrs Brown l'affreuse nouvelle. Le duc de Coigny était plus qualifié que personne pour se charger de ce soin; tout le monde savait, en effet, que Mme de Coigny (1) avait tenu sur les fonts avec le baron de Roll, ancien capitaine du régiment suisse où mon cousin, Antoine de Reiset, avait été lieutenant, la cadette des petites filles, nommée Louise. L'aînée, plus âgée de deux ans, avait eu pour parrain et marraine Mme de Montsoreau et le vicomte

(1) Les actes de naissance des deux filles nous ont montré que le lieutenant-général de Reiset commettait une légère erreur sur le nom des parrains et des marraines.

d'Agoult. M. de Roll avait même été chargé par le prince, en cas de mort, de la tutelle de ses deux filles. C'est à Londres qu'elles avaient été baptisées et, depuis leur retour en France, les enfants avaient continué à fréquenter, avec leur gouvernante, chez leurs parents d'adoption. Le duc, depuis son mariage, avait continué à les voir et se rendait souvent rue des Mathurins, les poches pleines de pièces de dix sous toutes neuves, qu'il se plaisait à leur distribuer.

« Terrifiée par l'horrible attentat, Mrs Brown n'avait pas voulu laisser partir ses filles sans les accompagner, et tous les efforts de M. de Coigny, qui craignait un scandale, n'avaient pu l'empêcher de monter en voiture, pour l'accompagner jusqu'à l'Opéra.

« Tous ceux qui avaient vécu tant soit peu dans l'entourage des princes connaissaient en effet la vive affection qui unissait Amy Brown au duc de Berry, et l'on pouvait craindre que l'excès de sa douleur ne la poussât à quelque violence pour suivre ses deux filles jusqu'au lit du mourant, auquel l'unissaient de si tendres sentiments.....

« Je me trouvais dans le vestibule au moment de l'arrivée des deux enfants et, grâce au mouvement qui se produisit à leur entrée, je pus remonter et pénétrer dans la salle de l'administra-

tion, ce qui n'était pas facile au milieu de la cohue toujours grandissante.

« Les deux pauvres petites arrivèrent tremblantes et effarées. L'aînée semblait avoir environ dix ans, la seconde huit à peine ; elles étaient vêtues de petites redingotes de casimir à fond jaune, avec des chapeaux à rubans blancs. Elles s'agenouillèrent au pied du lit et baisèrent en pleurant la main de leur père, qui leur adressa quelques mots en anglais. Il semblait leur faire des recommandations : « Pauvre Louise, dit-il quelques instants « après, en français, en caressant la plus jeune, tu « ne verras plus ton malheureux père ! » Puis, appelant Mme la duchesse de Berry, qui s'était éloignée de quelques pas, il lui désigna, de la main, les deux enfants agenouillées : « Ma femme, voici « deux orphelines, lui dit-il à haute voix, je vous « demande d'en prendre soin. » La princesse a ouvert les bras, puis, les prenant par la main, les a amenées devant Mademoiselle, que sa nourrice tenait dans ses bras : « Embrassez votre sœur », leur a-t-elle dit simplement ; puis se tournant du côté de son mari : « Vous le voyez, Charles, j'ai « maintenant trois enfants. »...

« Il était cinq heures lorsque les pas des chevaux des gardes du corps résonnèrent dans le silence de la rue Rameau. Le prince fut le premier

à l'entendre et sortit de son assoupissement. « C'est l'escorte du Roi », s'écria-t-il. Il ne s'était pas trompé, Sa Majesté était entrée par la porte pratiquée par l'administration sous le vestibule, pour lui faciliter l'accès de la grande loge qu'on formait à l'amphithéâtre lorsqu'il venait au théâtre avec sa famille. Mais il s'agissait maintenant de l'amener jusqu'à l'appartement où agonisait son malheureux neveu, et ses infirmités croissantes lui en rendaient l'accès presque impossible. Au bout de quelques instants cependant, on entendit les efforts que faisaient les porteurs pour hisser le fauteuil du Roi à travers l'escalier raide et étroit, et dont la montée était rendue encore plus difficile par la quantité de personnes qui l'encombraient et qu'on refoulait avec peine. On crut un moment que la tâche serait irréalisable; enfin, cependant, on parvint à la dernière marche et le Roi put entrer dans la chambre. Il était accompagné des ducs de La Châtre et d'Avaray, tous deux en uniforme de service. A la vue de Sa Majesté, le malheureux prince, dont les yeux étaient presque éteints, sembla se ranimer. « Sire, s'écria-t-il « d'une voix rauque, je vous attendais pour vous « demander une dernière grâce en ce monde, car « désormais je ne vous importunerai plus : accor- « dez-moi la vie de l'homme. » Et comme le Roi,

effaré et éperdu, hésitait à répondre : « Ah ! mon « oncle, vous ne répondez pas et je meurs ; grâce, « grâce pour l'homme ! » — « Mon neveu, vous « n'êtes pas si mal que vous croyez, nous en re- « parlerons », lui dit enfin le Roi. Puis il l'embrassa et s'assit au pied du lit. Le duc d'Angoulême joignit alors ses prières à celles de son frère : « Sire, dit-il au Roi, veuillez accéder à sa demande, « voilà plus de deux heures que ce désir le tour- « mente. » — « Tout cela demande réflexion », reprit Sa Majesté, et, s'adressant de nouveau au blessé : « Parlons de vous, mon fils, cela vaudra « mieux. » Le prince alors ferma les yeux avec accablement et sembla tomber dans un assoupissement qui dura quelques instants. Il n'en sortit que pour engager le Roi à ne pas prolonger davantage des émotions si préjudiciables à sa santé et une fatigue si en dehors de ses habitudes. « Mon enfant, ré- « pondit le Roi, il est cinq heures. J'ai fait ma « nuit, je ne vous quitterai plus. »

« Cependant Sa Majesté avait remarqué la présence des deux petites étrangères et s'était informée de ce qu'elles pouvaient être. La duchesse de Berry s'approche et lui adresse quelques paroles à voix basse, puis elle lui présente les enfants : « J'ai « promis, dit-elle, d'adopter ces deux enfants, et je « demande au Roi de daigner leur accorder ses

« bontés, au nom de celui que nous chérissons. » Le Roi reste pensif, et, après quelques instants de silence : « Je fais l'une comtesse de Vierzon, dit-il « avec bonté, et l'autre comtesse d'Issoudun. »

Une heure après, le duc de Berry avait cessé de vivre.

CHAPITRE XIII

Les comtesses d'Issoudun et de Vierzon.

Tous les auteurs qui ont raconté les douloureux épisodes de la longue agonie du duc de Berry s'accordent à dire que c'est en voyant agenouillées au pied du lit de leur père mourant les deux jeunes filles qu'on venait de lui présenter, que Louis XVIII leur conféra le titre de comtesse de Vierzon et de comtesse d'Issoudun. Quelque connue que soit la solide instruction de Louis XVIII, quelque unanimes que soient les témoignages contemporains, il est bien difficile d'ajouter une foi complète à une pareille présence d'esprit dans un semblable moment. L'idée de donner aux deux orphelines le nom des deux villes principales de la province du Berry, pour rappeler indirectement leur origine, est assurément fort ingénieuse, mais il est peu probable qu'elle soit venue à Louis XVIII près du lit sanglant où se mourait leur malheureux père.

Et il est vraisemblable que les biographes ont confondu la promesse faite sur-le-champ par le Roi de les anoblir, et le titre lui-même, qui leur fut octroyé quelques jours plus tard. C'est un détail, du reste, de peu d'importance, et, en tous cas, ce ne fut que près de trois mois plus tard que les lettres patentes de naturalité et de concession de titres furent expédiées aux deux intéressées. Voici le texte de ces actes :

Lettres patentes de naturalité en faveur de Charlotte-Marie-Augustine.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Sur ce qu'il nous a été représenté que Charlotte-Marie-Augustine, née à Londres, le 13 juillet 1808, de Charles-Ferdinand et d'Amy Brown, se trouvait dans la nécessité de fixer, à l'avenir, son domicile en France, devenue sa seule et unique patrie; que, bien que son âge ne permît pas encore la manifestation de sa volonté, *des circonstances à nous connues* rendaient indispensable sa naturalisation en France. A ces causes, voulant traiter favorablement notre très chère et féale Charlotte-Marie-Augustine, sur le rapport de notre garde des Sceaux, ministre secrétaire

d'État au département de la Justice, De notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, Nous avons dit et déclaré, voulons et nous plaît qu'elle soit admise, comme nous l'admettons par ces présentes, signées de notre main, à jouir des franchises, privilèges, droits civils et politiques dont jouissent nos vrais et originaires sujets; défendons, sous quelque prétexte que ce puisse être, de la troubler dans la jouissance d'iceux, tant qu'elle restera dans notre royaume; Mandons et ordonnons à nos cours, tribunaux, préfets, corps administratifs et autres, que ces présentes ils gardent et maintiennent, fassent garder, observer et maintenir, et pour les rendre plus notoires à tous nos sujets, les fassent publier et enregistrer toutes les fois qu'ils en seront requis; Voulons que copie des présentes soit et demeure annexée aux Lettres patentes scellées de notre grand Sceau, qui pourraient être expédiées à notre très chère et féale Charlotte-Marie-Augustine, si nous jugeons à propos de lui accorder un titre. Car tel est notre bon plaisir, et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel. Donné à Paris, le neuvième jour du mois de juin de l'an de grâce mil huit cent vingt et de notre règne le vingt-cinquième.

« *Signé :* Louis.

« Plus bas :

« Par le Roi : le Garde des Sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la Justice,

« *Signé* : H. DE SERRE (1). »

La bénéficiaire de ces lettres de naturalité n'était donc pas Française jusqu'à ce moment, quoique déclarée comme fille de Charles-Ferdinand.

Lettres patentes de concession de titre et d'armoiries à Charlotte-Marie-Augustine, comtesse d'Issoudun.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux que ces présentes verront, salut.

« Sur ce qu'il nous a été présenté de la position particulière de notre chère et féale Charlotte-Marie-Augustine, née à Londres le 13 juillet 1808, de Charles-Ferdinand et d'Amy Brown; voulant lui donner une preuve de notre bienveillance, nous l'avons autorisée et, par ces présentes signées de notre main, nous l'autorisons à prendre le titre de comtesse d'Issoudun, et les armes désignées et coloriées aux présentes, telles qu'elles se comportent, savoir : *d'azur à un pairle d'or, alaisé*,

(1) Ch. Nauroy, *Les Secrets des Bourbons*, p. 26.

accompagné de trois fleurs de lys de même, au chef engrêlé d'or, chargé de trois fleurs de lys d'azur. Voulons, entendons que notre très chère et féale Charlotte-Marie-Augustine puisse porter et signer ledit titre de comtesse d'Issoudun en tous actes, tant en jugement que dehors. Si chargeons notre garde des Sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la Justice, et pour lui le maître des requêtes, notre commissaire au Sceau de France, qu'il fasse registrer ces présentes au registre du Sceau, et du contenu en icelles fasse jouir et user pleinement et paisiblement la sus-dénommée. Car tel est notre bon plaisir. Donné à Paris, le dixième jour du mois de juin de l'an de grâce 1820 et de notre règne le vingt-cinquième.

« *Signé :* Louis.

« Plus bas :

« Par le Roi, le Sous-Secrétaire d'Etat au département de la Justice, chargé du portefeuille de ce ministère,

« *Signé :* Comte Portalis. »

Ces actes portent « Charles-Ferdinand », sans nom de famille, et la mère n'est pas qualifiée « épouse ». Quant aux armoiries, qu'on a prétendu à tort être celles de France, avec brisure, ce sont d'autres armes, quoique rappelant, il est vrai, celles de France. La pièce principale est un pairle d'or

qui est bien accompagné de trois fleurs de lys d'or, mais posées dans un ordre inverse de celui du blason royal, une et deux, au lieu de deux et une. Ce sont des nuances très sensibles auxquelles aucun héraldiste ne se trompera. Enfin, et pour tout dire, *ce sont les armoiries de la ville d'Issoudun* (1), qui auraient aussi bien pu ne pas rappeler celles de la Maison de France. Les lettres patentes de naturalité et de concession de titre relatives à Louise-Marie-Charlotte, comtesse de Vierzon, sont conçues dans les mêmes termes. La seule différence est dans la concession des armoiries qui sont celles de la ville de Vierzon : « d'azur à la tour d'argent, chancelante à dextre ». Le chef est le même pour les deux sœurs.

La duchesse de Berry tint la parole qu'elle avait donnée à son mari mourant et veilla sur les petites orphelines.

A certains jours, elle se les faisait amener, les gardait auprès d'elle pendant plusieurs heures, les conviant à assister à ses leçons de dessin et de musique, et s'en occupait avec le plus vif intérêt. Souvent même, elles partageaient les jeux du duc de Bordeaux et de Mademoiselle, malgré la différence

(1) H. Traversier, *Mémorial national des villes de France.* Paris, Challamel, 1843, in-folio (4e série, pl. 4 et p. 18).

de leur âge, et les accompagnaient à Bagatelle avec la duchesse de Gontaut. Lorsque des réunions enfantines avaient lieu aux Tuileries, toujours elles étaient au nombre des invitées que la jeune Mademoiselle savait déjà accueillir avec grâce et gentillesse.

En 1821, la duchesse de Berry notait dans son journal intime, le 1er janvier, les gentils présents que, pour lui souhaiter la bonne année, apportaient *ses deux petites,* comme elle aimait à les appeler familièrement. « Charlotte m'a donné une bourse en filet, et *Loulou* un tabouret en tapisserie. Les deux ouvrages sont faits par elles. » Le jour du baptême du duc de Bordeaux, elle les envoyait au Louvre pour voir passer le cortège, et le soir, au spectacle, elle leur faisait réserver une loge de seconde pour y entendre *Blanche de Provence* et *L'Heureuse Rencontre*.

C'est sans doute en souvenir de ces heureux moments que plus tard, à Brunnsée, la princesse conservait une aquarelle de Garnerey, représentant les deux fillettes assises à Bagatelle, au milieu d'un bosquet de roses. La famille de Charette doit en avoir une copie. Il existait aussi un portrait de Charlotte, en miniature, que possédait la princesse de Lucinge et que ses enfants n'ont pu que garder pieusement. Toutes deux étaient char-

mantes : Charlotte ressemblait à sa mère, elle était mince et avait les traits réguliers, avec beaucoup de vivacité d'esprit ; Louise, au contraire, ressemblait au duc de Berry par la carrure, elle devint très forte.

La famille royale, au reste, continuait à s'intéresser à leur sort, et le 1er janvier de chaque année toutes deux étaient amenées aux Tuileries, où la duchesse de Berry les menait elle-même présenter leurs vœux à Monsieur. Quand les comtesses d'Issoudun et de Vierzon furent en âge d'être mariées, ce fut la duchesse de Berry qui choisit pour elles des époux dignes du sang de France qui coulait dans leurs veines. La comtesse d'Issoudun épousa, le 30 septembre 1823, Ferdinand, comte et plus tard prince de Faucigny-Lucinge, officier supérieur des gardes du corps de S. A. R. Monsieur, frère du Roi ; la comtesse de Vierzon fut mariée, le 16 juin 1827, à Athanase, baron de Charette de la Contrie, pair de France, chef d'escadron aux chasseurs à cheval de la garde royale.

Toutes deux furent richement dotées. Charlotte-Marie-Augustine, comtesse d'Issoudun, reçut :

1° La propriété de la maison sise rue Neuve-des-Mathurins, 14 ;

2° Une rente sur l'Etat de 17,512 francs ;

3° Une autre rente sur l'Etat de 4,000 francs;

4° Une autre rente sur l'Etat de 13,000 francs;

5° 50,000 francs en diamants ou bijoux, dont décharge fut donnée à M. le comte de Nantouillet, premier gentilhomme de la chambre du duc de Bordeaux.

Louise-Marie-Charlotte, comtesse de Vierzon, reçut :

1° Une rente sur l'Etat de 35,798 francs;

2° Une autre rente sur l'Etat de 4,000 francs;

3° Une autre rente sur l'Etat de 30,297 francs;

4° 50,000 francs en diamants et bijoux (1).

A ces généreuses donations s'ajoutait un trousseau d'une richesse et d'une élégance excessives. Les robes, les objets de lingerie brodés aux armes, furent exposés chez les grands fournisseurs de l'époque, où l'on se rendit en foule pour en admirer les splendeurs. On ne fut pas pourtant sans critiquer cette exposition de trousseau, qui n'avait eu lieu jusque-là que pour les mariages célébrés entre des princes et des princesses de la famille royale.

C'était, si je ne me trompe, la duchesse de Berry

(1) Abbé Henri Dupuy, *Etude historique : Le comte de Chambord devant l'histoire et devant la vérité*, p. 50 (d'après les contrats de mariage passés, l'un devant Me Chevrier, notaire à Paris, les 27 et 28 septembre 1823, l'autre devant Me Desperriers, successeur de Me Chevrier, le 16 juin 1827).

qui avait voulu prendre à sa charge cette dernière dépense. On trouve du reste, dans les comptes du marquis de Sassenay, secrétaire des commandements de la princesse, la nomenclature des frais qu'elle faisait chaque année pour leur entretien depuis la mort du duc de Berry.

Voici l'acte de mariage de la comtesse d'Issoudun :

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Extrait des minutes des actes de mariages reconstitués en vertu de la loi du 12 février 1872.
(1er arrondissement de Paris. Année 1823.)

« Du trente septembre mil huit cent vingt-trois, à huit heures du soir.

« Acte de mariage de M. Ferdinand, comte de Faucigny-Lucinge, officier supérieur des gardes du corps de Son Altesse Royale Monsieur, frère du Roi, né à Versailles (Seine-et-Oise), le huit septembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, demeurant chez Madame sa mère, rue du Bac, 27, dixième arrondissement, fils majeur de feu M. Charles-Amédée, comte de Faucigny-Lucinge, officier supérieur, et de Mme Judith-Pauline-Esprit-Zoé-Bernard de Sassenay, sa veuve, présente et consentante; et de Mlle Charlotte-Marie-Augustine,

comtesse d'Issoudun, née à Londres (Angleterre), le treize juillet mil huit cent huit, demeurant chez Madame sa mère, rue Neuve-des-Mathurins, 14, de cet arrondissement, *fille mineure de feu M. Charles-Ferdinand* et de Mme Amy Brown, présente et consentante. Les actes préliminaires sont : la publication du présent mariage, faite en cette mairie et en celle du dixième arrondissement de Paris, le dimanche vingt-un septembre courant, à midi, y affichée, suivant la loi, sans opposition, la dispense de seconde publication auxdites mairies, accordée par M. le procureur du Roi, par le tribunal civil de première instance de la Seine, les actes de naissance des époux, ampliation de l'ordonnance du Roi en date du dix juin mil huit cent vingt, qui confère les titre et qualité de comtesse d'Issoudun à Mademoiselle la future épouse, l'acte de décès du père de l'époux, l'autorisation accordée audit époux à l'effet du présent mariage par Son Excellence le ministre de la Guerre, de toutes lesquelles pièces paraphées aux termes de la loi, et qui demeureront annexées à nos registres, il a été fait lecture, ainsi que du chapitre du Code civil des Français, concernant les droits et devoirs respectifs des époux. La mère de l'époux a déclaré que les prénoms et noms de feu Monsieur son mari sont Charles-Amédée de Faucigny-Lucinge,

et que c'est par erreur s'il a été dénommé Louis-Charles-Amédée Lucinge-Colligny-Faucigny en l'acte de son décès; que c'est également par erreur que Monsieur son fils, futur époux, a été dénommé Ferdinand-Victoire-Amédée, comte de Faucigny-Lucinge-Colligny, en l'autorisation ci-dessus relatée de Son Excellence le ministre de la Guerre, au lieu de l'être ainsi : Ferdinand, comte de Faucigny-Lucinge, ses vrais noms et prénoms, ce que les témoins ci-après nommés, qui ont dit le bien connaître, ont affirmé véritable. *La mère de l'épouse a attesté le décès du père de ladite épouse et lesdits témoins ont aussi certifié ce fait véritable.* Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage : l'un, M[lle] Charlotte-Marie-Augustine, comtesse d'Issoudun; l'autre, M. Ferdinand, comte de Faucigny-Lucinge. En présence de MM. Claude-Henri-Etienne Bernard, marquis de Sassenay, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, secrétaire des commandements de Son Altesse Royale M[me] la duchesse de Berry, âgé de soixante-deux ans, demeurant au palais de l'Elysée; Louis-Gaspard, vicomte de Seyturier, officier de cavalerie en retraite, chevalier de Saint-Louis, âgé de soixante-huit ans, demeurant rue de Verneuil, 21, témoins de l'époux; MM. Alexandre-Marie-Louis-Charles Lallemant,

comte de Nantouillet, lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur, premier gentilhomme de la chambre de Son Altesse Royale Mgr le duc de Bordeaux, âgé de soixante-quatre ans, demeurant au palais de l'Elysée; Louis-Charles-Bonaventure-Pierre, comte de Mesnard, maréchal de camp, commandeur des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, écuyer de Son Altesse Royale Mme la duchesse de Berry, âgé de cinquante-quatre ans, demeurant au palais de l'Elysée, témoins de l'épouse. Après quoi, nous, Frédéric-Pierre, baron Lecordier, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, maire du premier arrondissement de Paris, faisant les fonctions d'officier de l'état civil, avons prononcé, au nom de la loi, que les deux époux sont unis en mariage. Et ont les époux, leurs mères et les témoins signé avec nous après lecture faite. — *Signé :* le comte DE FAUCIGNY, la comtesse D'ISSOUDUN, Amy BROWN, le comte Gaspard DE FAUCIGNY-LUCINGE, le comte DE MESNARD, BERNARD, marquis DE SASSENAY, le vicomte DE SEYTURIER, le comte DE NANTOUILLET et le baron LECORDIER. »

Il est à remarquer que l'on n'a pas exigé à la mairie l'acte de décès du père de l'épouse, *indispensable* à la célébration du mariage; on s'est con-

tenté de l'attestation de la mère de l'épouse que les témoins ont certifiée véritable. Cette mère de l'épouse n'est pas dite « femme du père de l'épouse », à ce moment où, pourtant, cette qualification, si elle avait été vraie, aurait dû trouver sa place. La comtesse d'Issoudun est *fille mineure*, sans indication de légitimité, de *Charles-Ferdinand*, sans nom de famille, et de M[me] Amy Brown, sans indication de mariage entre les parents.

L'illégitimité a toujours été tellement avérée que l'auteur de la *Généalogie de la Maison de Faucigny-Lucinge* (2e édit., 1827), au lieu de reproduire l'expression *fille mineure*, qui ne la démontre que par prétérition, employait celle de *fille reconnue*, qui l'affirme (1). Et celui qui écrivait ce mot n'était pourtant pas un indifférent ; c'était, nous dit M. Nauroy, le propre gendre d'Amy Brown (2), le mari de la comtesse d'Issoudun, dont il connaissait ainsi lui-même la naissance irrégulière.

Voici, maintenant, comment est libellé le contrat de mariage de la comtesse de Vierzon avec le baron de Charette de la Contrie :

---

(1) *Généalogie de la Maison de Faucigny-Lucinge*, 2e édit. Paris, impr. de Cosson (s. d.), [1827], in-4°, p. 86.

(2) Ch. Nauroy, *Les Secrets des Bourbons*, p. 40.

Extrait des archives du château de la Contrie (1).

N° 10.

« Par-devant Mᵉ Et.-Prosper Vavasseur-Desperrières, et Mᵉ Georges Champion, notaires royaux, résidant à Paris, soussignés,

« Furent présents :

« Sa Seigneurie Charles-Athanase-Marie, baron de Charette de la Contrie, pair de France, chef d'escadron aux chasseurs de la garde royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de l'ordre royal de la Légion d'honneur, de l'ordre de Malte et de celui de Hohenlohe, demeurant à Paris, rue de Bourgogne, n° 40, fils majeur de feu M. Urbain-Louis Charette de la Contrie, colonel dans les armées royales de la Vendée, et de Mᵐᵉ Marie-Anne Loaisel, son épouse, aujourd'hui sa veuve ;

« Stipulant pour lui et en son nom, d'une part ;

« Mᵐᵉ Amy Brown, majeure, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, 14 ;

« Stipulant au nom et comme mère et tutrice

(1) Comte Alexandre de Monti de Rézé, *Documents généalogiques pour la Maison de Charette*. Nantes, E. Grimand, 1891, grand in-8°, p. 173 et suiv.

de Mme la comtesse de Vierzon, mineure, ci-après nommée, élue à ladite charge de tutrice, qu'elle a acceptée, par délibération du conseil de famille reçue par M. Pinard, juge de paix du Ier arrondissement de Paris, assisté du greffier, du 4 décembre 1821, enregistrée, et dont une expédition a été déposée pour minute à Me Chevalier, prédécesseur immédiat dudit Me Vavasseur-Desperrières, par acte reçu par son collègue et lui le 4 février 1822, enregistré;

« Et encore ladite dame Brown, spécialement autorisée en la qualité de tutrice pour assister et autoriser ladite dame comtesse de Vierzon, à l'effet des présentes, suivant autre délibération du conseil de famille, reçue par ledit M. Pinard, par procès-verbal dressé par lui le 14 juin présent mois...

« Et Sa Seigneurie Louis-Charles-Bonaventure-Pierre, comte de Mesnard, pair de France, premier écuyer de S. A. R. Mme la duchesse de Berry, maréchal de camp, chevalier des ordres du Roi, demeurant à Paris, au palais de l'Elysée-Bourbon, rue du Faubourg-Saint-Honoré, stipulant comme subrogé tuteur de ladite dame, comtesse de Vierzon, nommé à cette charge par la délibération du conseil de famille du 14 juin ci-dessus énoncée, et autorisé à l'effet des présentes, suivant la même délibération;

« Et enfin Mme Louise-Marie-Charlotte, comtesse de Vierzon, demeurant à Paris, chez Madame sa mère susdite, rue Neuve-des-Mathurins, 14, *fille mineure*, née à Londres le 19 décembre 1809, de ladite dame Brown et de *Charles-Ferdinand*, et à laquelle il a été accordé des lettres de naturalité par S. M. le Roi de France, le 9 juin 1820, et le titre de comtesse de Vierzon par lettres patentes de S. M., datées du 10 juin 1820 ;

« Ladite dame de Vierzon stipulant pour elle et en son nom par l'assistance et sous l'autorisation de ladite dame Brown et de M. le comte de Mesnard dans les qualités susdites ;

« Lesquels, dans la vue du mariage convenu entre ledit M. Charles-Athanase-Marie, baron de Charette de la Contrie, et de la dame Louise-Marie-Charlotte, comtesse de Vierzon, ont fait et arrêté les clauses et conditions du mariage ainsi qu'il suit :

. . . .

« De l'agrément de S. M. Charles X, roi de France et de Navarre, S. A. R. Mme la Dauphine, S. A. R. Mgr le Dauphin et S. A. R. Mme la duchesse de Berry, et en présence de leurs parents et amis ci-après nommés, savoir, du côté du futur : M. le duc de Rivière, pair de France, cousin ; M. le marquis de Coislin, cousin ; Mme la duchesse

de Narbonne, cousine; M. le duc de Narbonne, pair de France; Mme la duchesse de Damas, cousine; M. le duc de Damas; Mme la marquise de La Rochejaquelein; M. le marquis de La Rochejaquelein, pair de France; M. de Donissan; l'abbé de La Bouderie, vicaire général; M. le baron de La Rochefoucauld, pair de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de la 12e division militaire, grand-croix de Saint-Louis, commandeur des ordres de Saint-Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel, etc.; M. le marquis de Monti, cousin; Louis de Rivière, cousin; M. le comte Charles d'Autichamp, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de Saint-Louis; Mme la vicomtesse de Coutard; M. Arondel, chevalier de Saint-Ferdinand, cousin; M. le vicomte de Coutard; M. Louis de Suzannet; M. le vicomte de Soussay, cousin; Mme la comtesse de Suzannet; M. l'abbé de Retz, aumônier du Roi, cousin; Mme la comtesse de Saint-Eugène; Mme la vicomtesse Lagette; Mme la marquise de Miramion; M. le marquis de Miramion; Mme de La Porte.

« Du côté de la future : M. le comte et Mme la comtesse de Faucigny, beau-frère et sœur; M. le chevalier de Belleville, ancien surintendant de la maison de Monsieur.

« Fait et passé, savoir : pour Sa Majesté, Mme la

Dauphine et Mme la duchesse de Berry, à Paris, au château des Tuileries ; pour Mgr le Dauphin, au château de Saint-Cloud ; et pour toutes les parties et les parents et amis, à Paris, en la demeure susdésignée de Mme Brown.

« L'an mil huit cent vingt-sept, le seize juin, à huit heures du soir, et avant de se transporter à la mairie pour la célébration du mariage.

« Extrait signé : CHAMPION, DESPERRIERS. »

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Extrait des minutes des actes de mariages reconstitués en vertu de la loi du 12 février 1872.

« Du seize juin mil huit cent vingt-sept, à neuf heures du soir, acte de mariage de Sa Seigneurie très noble et très illustre Athanase, baron de Charette de la Contrie, pair de France, chef d'escadron aux chasseurs à cheval de la garde royale, né à Nantes (Loire-Inférieure), le vingt-quatre nivôse an IV (quatorze janvier mil sept cent quatre-vingt-seize), demeurant rue de Bourgogne, n° 40, Xe arrondissement, fils majeur de feu M. Louis-Marie de Charette de la Contrie, chef de division des armées royales, et de Mme Marie-Jeanne-Louise Loaisel, sa veuve, demeurant à Nantes ; et de

Mlle Louise-Marie-Charlotte, comtesse de Vierzon, née à Londres (Angleterre), le dix-neuf décembre mil huit cent neuf, demeurant chez Madame sa mère, rue Neuve-des-Mathurins, n° 14, de cet arrondissement, *fille mineure de feu M. Charles-Ferdinand* et de Mme Amy Brown, présente et consentante. Les actes préliminaires sont : la publication du présent mariage faite dans cette mairie et en celle du Xe arrondissement de Paris, les dimanches 27 mai dernier et 3 juin courant, à midi, y affichée suivant la loi, sans opposition, les actes de naissance des époux, celui du décès du père de l'époux, l'acte authentique de consentement de sa mère au présent mariage, la permission de mariage accordée à l'époux par Son Excellence le ministre de la Guerre, ampliation de l'ordonnance du Roi en date du 10 juin 1820, qui confère les titres et qualités de comtesse de Vierzon à Mademoiselle la future épouse, de toutes lesquelles pièces paraphées aux termes de la loi, qui demeureront annexées aux registres, il a été fait lecture, ainsi que du chapitre du Code civil des Français concernant les droits et devoirs respectifs des époux. *La mère de l'épouse a attesté le décès du père de ladite épouse, et les témoins ci-après nommés, qui ont dit la bien connaître, ont certifié le fait véritable*. Lesdits époux présents ont dé-

claré prendre en mariage : l'un, Mlle Louise-Marie-Charlotte, comtesse de Vierzon ; l'autre, Sa Seigneurie très noble et très illustre Athanase, baron de Charette de la Contrie. En présence de leurs Seigneuries très nobles et très illustres Raymond-Jacques-Marie, duc de Narbonne-Pelet, pair de France, ministre d'État, chevalier des ordres du Roi, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant rue de Varennes, n° 15 ; Pierre-Louis de Cambout, marquis de Coislin, pair de France, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, âgé de cinquante-huit ans, demeurant rue de Bourgogne, n° 40, témoins de l'époux ; Louis-Charles-Bonaventure-Pierre, comte de Mesnard, maréchal de camp, chevalier des ordres du Roi, commandeur des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, pair de France, premier écuyer de Son Altesse Royale Mme la duchesse de Berry, âgé de cinquante-huit ans, demeurant au palais de l'Elysée-Bourbon ; M. Ferdinand, comte de Faucigny-Lucinge, aide de camp de Son Altesse Royale Mgr le duc de Bordeaux, âgé de trente-sept ans, demeurant rue du Bac, n° 27, beau-frère de l'époux, témoins de l'épouse. Après quoi, nous, Frédéric-Pierre, baron Lecordier, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Michel,

maire du Ier arrondissement de Paris, faisant les fonctions d'officier de l'état civil, avons prononcé, au nom de la loi, que lesdits époux sont unis en mariage ; et ont les époux, la mère de l'épouse et les témoins signé avec nous, après lecture faite.

« *Signé :* Baron DE CHARETTE, comtesse DE VIERZON, A. BROWN, le comte DE MESNARD, le duc DE NARBONNE-PELET, marquis DE COISLIN, le comte DE FAUCIGNY et LECORDIER. »

Cet acte n'appelle pas d'autres réflexions que celui relatif à la comtesse d'Issoudun, sur lequel il est calqué.

CHAPITRE XIV

Les Rapports de la Famille royale avec le prince de Lucinge, le baron de Charette et leur descendance.

Il s'est élevé, ces dernières années, une rumeur légère d'abord, peu à peu grandie, et si persistante enfin, qu'il devient nécessaire qu'une fois pour toutes, elle soit démentie. Cette légende absolument étrangère, ai-je besoin de le dire, à la famille de Charette, dont l'honneur et la délicatesse sont sans tache et le nom glorieux au-dessus de tous soupçons, prétend que, entre le mariage de la comtesse de Vierzon et la chute de la monarchie légitime, des pièces de la plus haute importance, prouvant le mariage du duc de Berry et d'Amy Brown, auraient été dérobées dans les archives du château de la Contrie par des agents du roi Charles X. Malheureusement, ceux qui ont voulu propager cette indigne calomnie ignoraient que la restau-

ration du château de la Contrie n'est que de date relativement récente, et qu'à cette époque le château, berceau de l'illustre chef vendéen, n'était plus qu'une ruine aussi inhabitable qu'inhabitée, dans les décombres de laquelle on n'aurait pu déposer des archives. Il ne fut reconstruit que vers 1835. Cette raison dispenserait d'en donner d'autres, mais il faut, en même temps, montrer aux auteurs anonymes de cette étrange fantaisie quelle en est l'invraisemblance et l'absurdité. Le baron de Charette, entre 1827 et 1830, nouvellement titré et nommé pair de France, était comblé de faveurs par la royauté reconnaissante. Est-ce à un Charette, ainsi honoré, qu'elle aurait fait pareille injure? Certes, l'indélicatesse de pareils procédés aurait dû singulièrement refroidir le zèle et le dévouement du baron de Charette pour la cause royaliste, et il eût été en droit de manifester hautement son indignation. Quelle est, au contraire, son attitude ? Lorsque éclate la Révolution de 1830, il suit fidèlement Charles X sur la route de l'exil, et c'est dans les voitures mêmes du cortège que sa femme, qui vient d'être victime de cette indigne soustraction, accompagne jusqu'à Cherbourg la famille royale. L'année suivante, lors des événements de Vendée, il est des premiers à accourir pour préparer le

soulèvement en faveur de Mme la duchesse de Berry, il se met à la tête des paysans et témoigne d'un courage héroïque en maintes rencontres sur divers champs de bataille. Sont-ce là les actes d'un homme victime d'un outrage récent, et une telle abnégation est-elle possible? Non, c'est une nouvelle fable, bâtie de toutes pièces, aussi malveillante que mal fondée, contre laquelle il est hors de doute que les membres actuels de la famille de Charette eussent été les premiers à protester avec indignation si elle était parvenue jusqu'à eux.

Après la mort du roi Charles X et de la duchesse d'Angoulême, MM. de Charette et de Lucinge continuèrent d'entretenir d'excellents rapports avec Mgr le comte de Chambord. Celui-ci leur témoigna toujours une affectueuse estime, mais en aucune circonstance il ne les traita en beaux-frères, pas plus qu'il ne donna jamais à Mmes de Lucinge et de Charette aucune prérogative qui pût laisser supposer qu'il les considérait comme ses sœurs légitimes. Un petit fait en donne la preuve. On sait combien, malgré ses habitudes de simplicité, le prince était resté fidèle aux formes de l'étiquette, et combien, à Frohsdorff, on l'observait avec exactitude. Chaque soir, les personnes admises au dîner se réunissaient dans un salon où l'on attendait debout et rangés en demi-cercle que

Monseigneur et Madame eussent fait leur entrée. C'est par les antichambres et les vestibules que les invités pénétraient dans cette pièce d'attente qui communiquait, par une autre porte, avec les appartements particuliers. Or, c'est par cette dernière issue qu'entraient dans le salon ses sœurs nées du second mariage de la duchesse de Berry avec le comte Lucchesi Palli, duc della Grazia : la comtesse Zileri, la comtesse Conti et la princesse Massimo. La princesse de Lucinge et la baronne de Charette, au contraire, y pénétraient par l'extérieur avec les autres invités.

Les défenseurs du mariage ont cru devoir citer comme argument, à l'appui de leur thèse, une lettre de la duchesse de Berry à la comtesse d'Issoudun, où elle l'appelle : « Ma chère fille ». J'avoue humblement ne pas très bien comprendre comment le terme affectueux employé par la princesse peut devenir une preuve du mariage du duc de Berry et d'Amy Brown; personne ne met en doute le dévouement et l'affection témoignés aux deux filles de son mari par la princesse, et même par les autres membres de la famille royale; mais ni l'une ni l'autre ne songeaient certainement pas à se considérer comme ses belles-filles, et le ton cérémonieux des lettres qu'elles lui adressèrent jusqu'à sa mort le prouve surabondamment. Les for-

mules en sont même singulièrement déférentes. En voici quelques-unes : « Madame daignera-t-elle agréer les hommages respectueux et les sentiments de reconnaissance de celle qui lui sera toujours profondément dévouée. » Ou encore : « Je dépose aux pieds de Madame l'hommage de ma profonde reconnaissance et de mon entier dévouement, dont je lui renouvelle la respectueuse assurance. » Et toujours elles terminent par : « sa très humble et très obéissante servante ». Une plus grande sympathie existait du reste entre la baronne de Charette et la duchesse de Berry qu'entre celle-ci et la princesse de Lucinge. Les lettres de la première sont signées seulement Louise, tandis que les autres, plus cérémonieuses, portent uniquement son nom et son titre sans prénom.

La princesse avait accepté, en outre, d'être la marraine d'Urbain de Charette, qui venait seul à Brunnsée, où il passait de longs mois et où il était élevé avec ses propres enfants, nés du second mariage.

Je ne crois pas qu'aucun des enfants de la princesse de Lucinge aient eu le même honneur. Autre détail caractéristique : Lors du mariage de Mgr le comte de Chambord, ce fut par des indifférents qu'elle en apprit la nouvelle officielle, et blessée d'avoir été traitée en étrangère, elle n'hésita pas

à se plaindre à Madame de n'en avoir été avisée par aucun des membres de la famille royale. « Cette bien pénible impression ne peut effacer cependant, ajoutait-elle dans sa lettre, l'intérêt que je prends à cette circonstance. »

Tous ces petits détails, peu importants en eux-mêmes lorsqu'ils sont isolés, ne prennent-ils pas, réunis les uns aux autres, un caractère tout différent et ne témoignent-ils pas d'une volonté bien arrêtée de ne donner en aucune circonstance, aux deux filles de Mme Brown, un rang officiel? Jamais, en aucun temps, la situation des deux jeunes filles n'avait été considérée comme régulière, et l'*Intermédiaire* a publié récemment deux pièces curieuses par les termes de leur rédaction. Elles émanent du comte de Nantouillet qui, comme on l'a vu, s'était toujours occupé d'Amy Brown et de ses enfants d'une façon toute spéciale. Elles sont adressées au comte de Pastoret et devaient lui servir, sans doute, à la rédaction des lettres patentes octroyées par Louis XVIII : « Le comte de Nantouillet a l'honneur de faire ses compliments à M. le comte Pastoret, et de lui envoyer, par ordre de Monsieur, la note des noms de baptême *des deux jeunes Anglaises dont Son Altesse Royale lui a parlé*. Le comte de Nantouillet saisit cette occasion pour prier M. le comte Pastoret d'agréer

son compliment sur la nomination de M. le marquis de Pastoret à l'Académie française.

« Palais de l'Elysée, le 22 juin 1820. »

Suit la note :

Note des enfants de la dame Brown.

« *La mère :* Amy Brown, demeurant n° 14, rue des Mathurins;

« *La fille aînée :* Charlotte-Marie-Augustine, fille de Charles-Ferdinand et d'Amy Brown, née à Londres, le 13 juillet 1808 ;

« *La fille cadette :* Louise-Marie-Charlotte, fille de Charles-Ferdinand et d'Amy Brown, née à Londres, le 29 décembre 1809. »

La princesse de Lucinge mourut le 13 juillet 1886, laissant cinq enfants qui ont eu, à leur tour, une nombreuse descendance :

I. Charles-Marie de Faucigny, prince de Faucigny-Lucinge et Coligny, prince de Cystria, né en 1824, marié en premières noces à Françoise de Sesmaisons, dont cinq fils qui suivent, et en secondes noces, en 1903, à la vicomtesse de Janzé, née Choiseul-Gouffier.

II. Louis-Charles-Rodolphe, né en 1828, marié en 1860 à Amanda de Mailly, dont un fils, Aymon, né en 1862.

III. Henri-Louis, né en 1831, mort en 1899, marié à Noëmi de Charandon, dont une fille, Agnès, née en 1859.

IV. Marguerite-Louise, née en 1833, mariée au marquis Pallavicini.

V. René-Marie-Charles, né en 1841.

Les cinq fils issus du prince de Lucinge, chef du nom et des armes, et de Françoise de Sesmaisons, sont :

1° Rodolphe, né en 1864, marié en 1888 à Léonie Mortier de Trévise ;

2° Ferdinand, né en 1868, marié en premières noces, en 1891, à Raphaëla Cahen, et en secondes noces, en 1901, à Marie Ephrussi ;

3° Gérard, né en 1869, marié en 1897 à Hélène de Montesquiou-Fezensac ;

4° Rogatien, né en 1871, marié en 1898 à Marguerite de Puységur ;

5° Guy, né en 1876, marié en 1902 à Mercédès Terry y Dorticas (1).

(1) *Almanach de Gotha.*

La baronne de Charette est décédée en laissant également une nombreuse postérité :

I. Charles-Athanase, né et décédé en 1830 (1).

II. Athanase-Charles-Marie, baron de Charette, né le 18 septembre 1832, général de brigade, marié en premières noces, en 1862, à Antoinette de Fitz-James, morte en 1864, dont deux enfants décédés ; et en secondes noces à Antoinette Polk ;

Dont : Antoine, né le 3 juillet 1880.

III. Louis-Marie, né le 8 avril 1834, marié en 1863 à Céline de Goyon-Matignon ;

Dont :

1° Henriette-Marie-Caroline-Joséphine, née en 1864, mariée à Ludovic de Bodard de La Jacopière ;

2° Henri-Marie-Joseph-Athanase-Georges, né en 1866 ;

3° Marie-Joséphine-Cécile, née en 1868 ;

4° Yvonne-Marie-Joséphine-Rogatienne, née en 1870 ;

5° Georges-Marie-Joseph, né en 1874 ;

6° Joseph, né en 1877.

---

(1) *Documents généalogiques pour la Maison de Charette.* Nantes, Grimaud, 1891, in-8°.

IV. Henriette de Charette, née en 1835.

V. Ferdinand-Urbain-Marie, né en 1837, marié à Marie de Rochequairie ;

Dont :

1° Henri-Joseph, né en 1878 ;

2° Marie-Anne, née en 1879 ;

3° Ferdinand, né en 1882.

VI. Urbain, né en 1839, non marié.

VII. Maurice-Charles-Alain, né en 1841, marié à Marie-Eulalie de Bourbon-Busset ;

Dont :

1° Louise-Marie-Charlotte-Gertrude, née en 1867 ;

2° Marie-Caroline-Jeanne, née en 1868 ;

3° Marie-Joseph-Gaspard-François-Xavier, né en 1869, marié à Elisabeth de Cambourg ;

4° Marie-Charles-Athanase-Joseph-René, né en 1871 ;

5° Charles-Antoine-Marie, né en 1872 ;

6° Pierre-Marie-Charles-Guillaume-Donatien, né en 1873 ;

7° Isabelle-Marie-Henriette-Joséphine-Eulalie, née en 1875 ;

8° Marguerite-Marie-Joséphine-Yolande, née en 1878 ;

9° Yolande-Marie-Joséphine-Madeleine, née en 1881 ;

10° Maxence-Marie-Louis-Henri-Emmanuel, né en 1882 ;

11° Marie-Joséphine-Renée-Antoinette, née en 1886.

VIII. Armand-Etienne-Henri, né en 1843, marié en 1872 à Marie de Durfort-Civrac de Lorges ;

Dont :

1° Henri, né en 1873 ;

2° Bertrand, né en 1876 ;

3° Marguerite-Marie, née en 1878.

IX. Colette, née en 1846, non mariée.

X. Michelle, née en 1847, mariée en 1872 au vicomte Harcouet de Keringaut ;

Dont : Marie-Thérèse, née en 1873.

CHAPITRE XV

La Vieillesse d'Amy.

Amy survécut cinquante-six ans à celui qu'elle avait aimé, et, durant cette longue période de plus d'un demi-siècle, la dignité de sa vie, la correction de son attitude ne se démentirent jamais. Tous ceux qui l'ont connue en parlent dans des termes qui montrent à quel point elle avait su, autour d'elle, inspirer d'une façon unanime la sympathie et le respect. Cette femme de trente-sept ans, encore jeune et belle, continua de se consacrer à ses filles, tout en se tenant à l'écart et en jouant un rôle volontairement effacé; et lorsque toutes deux furent mariées, ce fut encore entre elles qu'elle voulut partager son temps. Son rôle était fini, il ne lui restait plus désormais qu'à jouir en silence du bonheur de ses enfants, car son grand art fut de rester muette et de ne jamais faire la moindre allusion au passé. Son existence irréprochable, son extrême réserve pleine de dignité, sa suprême

distinction qui laissait sous le charme tous ceux qui l'approchaient, lui faisaient une sorte d'auréole et leur donnait l'illusion que cette femme d'une simplicité si imposante était bien la veuve véritable du duc de Berry. A la Vigne-Faucigny, en Piémont, chez la princesse de Lucinge; au château de la Contrie, chez le baron de Charette; à Mantes aussi, chez son fils Georges Brown; ou à Boulogne, chez les comtesses Power ou O'Heguerty, ses nièces; à Noisiel dans la propriété qu'elle louait au duc de Lévis, et chez quelques amis, enfin, elle apparaissait grandie par son amour brisé et rehaussée en même temps par l'élévation de ses filles, comme un vivant exemple de noblesse et de dignité féminine.

Voici le souvenir qu'en a gardé une femme qui l'a connue et appréciée. Chaque année, avec sa nièce la comtesse O'Heguerty, elle se rendait à Vauxbuin, près Soissons, chez la marquise de Ravenel, fille du comte de Roth, qui était Irlandaise et l'avait connue pendant l'émigration à Londres, où elle avait passé plusieurs années. La marquise de Gourgues, qui l'avait vue maintes fois chez sa grand'mère quand elle était tout enfant, m'a parlé du charme qui émanait de toute sa personne; grande, mince, le visage d'une douceur souriante, auréolé de cheveux blancs, toujours empreint de

mélancolie, elle parlait peu et vivait le plus possible à l'écart du monde, qu'elle paraissait fuir avec soin. Elle était pieuse et bonne, et chacun semblait la plaindre des épreuves cruelles qu'elle avait subies et des sacrifices pénibles que, peut-être, elle avait dû faire. La marquise de Gourgues m'a fait voir dans son salon, près du foyer, la bergère dans laquelle elle avait coutume de s'asseoir; elle se rappelle encore que c'est à cette même place qu'elle lui apprenait en anglais à réciter ses prières, et elle m'a montré avec émotion un petit livre de dévotion, écrit dans la même langue, qu'elle en avait reçu et qu'elle conserve pieusement en souvenir d'elle.

La comtesse O'Heguerty, dont il vient d'être parlé, était née Mary-Anne, autrement dite Marianne Brown, à Maidment, comté de Kent (Angleterre), vers le milieu de 1801. Elle avait épousé le comte Louis O'Heguerty, né à Dublin, le 4 mai 1799, qui, jusqu'en 1830, avait occupé une situation à la direction des Postes, et dont elle n'eut pas d'enfants. Il gérait la fortune de la tante de sa femme, Amy Brown, ainsi que celles des deux demoiselles de Belleville, sœurs du chevalier de Belleville, ancien surintendant de la Maison de Monsieur, qui assista à son contrat la comtesse de Vierzon, lors de son mariage avec le baron de

Charette. Un de ses frères était le comte Henry-Pierre-François O'Heguerty, né à Paris le 15 juillet 1804, chevalier d'honneur de la duchesse de Berry, marié à Mlle de Boisjousse, parente des Maquillé d'Anjou, dont il eut une fille qui épousa le comte Cocastelli, d'une grande famille italienne. Cette dernière hérita de sa tante par alliance Marie-Anne à la mort de celle-ci. Le comte Henry O'Heguerty habita Gratz à partir de 1844. Il faisait de fréquents séjours à Brunnsée, chez Mme la duchesse de Berry, et c'est là qu'il est mort en 1892. Il repose dans le cimetière de Mureck, tout près de la chapelle qui renferme les restes de la princesse et du comte Lucchesi Palli. Plusieurs membres de la famille O'Heguerty avaient exercé des fonctions auprès des princes; le comte O'Heguerty, chef de la branche aînée, avait été écuyer du comte de Chambord, et ses deux fils, Charles et Joseph, avaient rempli les mêmes charges près de Mme la Dauphine et Mgr le comte de Chambord. — Georges-Granville Brown appelait le comte Louis O'Heguerty son beau-frère, d'où il résulte que Marianne Brown, comtesse O'Heguerty, était sœur de sa femme et cousine, Charlotte-Louise Brown. Par conséquent, elle était, comme elle, fille de Joseph Brown, ingénieur, et de mère inconnue, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. — La comtesse

O'Heguerty habitait Boulogne-sur-Mer, où Amy Brown vécut quelque temps avec elle. J'avais espéré trouver dans son acte de décès quelque indication sur sa naissance et sur sa parenté exacte avec Amy. Mais cette pièce officielle ne m'a rien appris. En voici la copie prise à la mairie de Boulogne-sur-Mer :

« Le 11 février 1901, est décédée Mary-Anne Brown, rentière, âgée de quatre-vingt-dix-neuf ans et demi, née à Maidment, comté de Kent, veuve de Louis-Joseph-Guillaume O'Heguerty, fille des feus..... (sans renseignements).

« Délivré par la mairie de Boulogne, le 11 juin 1904. »

J'ai tenté également de retrouver dans son acte de naissance le nom de sa mère, qui nous est inconnu; mais, soit que l'orthographe ait été défectueuse, soit que le renseignement contenu dans l'acte de décès ait été inexact, tous mes efforts pour retrouver la localité de Maidment sont restés infructueux. Aucun dictionnaire géographique n'en relate l'existence.

Amy avait été élevée dans la religion protestante. M. Nauroy, et quelques autres après lui, ont prétendu, sans citer aucune preuve, qu'elle avait fait le sacrifice de ses croyances au duc de Berry,

qui ne le lui demanda peut-être jamais et se contenta, je crois, tout simplement de faire baptiser leurs filles. Des renseignements très certains me permettent d'affirmer aujourd'hui que c'est vers l'année 1860 seulement qu'elle abjura l'anglicanisme, cédant aux instances de Mmes de Lucinge et de Charette. Le témoin que j'ai consulté, qui fréquentait à la Contrie et jusqu'alors n'y avait jamais vu Mme Brown aller à la messe, se souvient parfaitement avoir entendu dire autour de lui, à cette époque : « Ces dames ont fait vraiment une belle chose ; elles ont converti leur mère. »

M. Charles Nauroy, dont le nom revient souvent sous ma plume, puisqu'il a été le premier à publier sur cette question de nombreux et curieux documents, a bien voulu, au cours de la dernière polémique, communiquer à l'*Intermédiaire* quelques-uns de ceux qu'il avait réunis lors de la publication des *Secrets des Bourbons*. La lettre suivante, à lui adressée, et dont l'auteur, on ne sait pourquoi, ne signait que « Le Secrétaire de M. Sarcey », a paru dans le numéro du 10 janvier 1903 :

« Paris, 10 décembre 1880.

« Monsieur,

« M. Sarcey me charge de vous dire que la recherche que vous lui demandez est assez dif-

ficile. *L'Opinion Nationale* a cessé de paraître depuis longtemps, et c'est entre les mains de la personne qui a cette collection (?) qu'on pourrait rechercher le document qui vous serait si utile.

« J'ai connu, je connais encore une dame âgée de quatre-vingt-quatre ans qui, pendant le siège de Paris, s'était réfugiée à Boulogne-sur-Mer. Elle a eu plus d'une fois l'occasion d'y voir Mrs Brown, fort âgée elle-même. Mrs Brown était traitée avec les plus grands égards par les personnes distinguées de la société parisienne alors réfugiées à Boulogne. Personne ne doutait de la parfaite légitimité de son mariage avec le duc de Berry. On disait que, du temps même des Bourbons de la branche aînée, Mrs Brown était reçue au faubourg Saint-Germain, non pas comme si elle eût été la maîtresse du prince, mais une épouse légitime dont la raison d'Etat l'aurait forcé de se séparer. Ses deux filles et elle y étaient reçues de la façon la plus honorable. On disait même que le duc de Berry la voyait encore après son mariage avec Marie-Caroline de Naples et la traitait comme sa femme. On louait la fidélité qu'elle avait gardée à la mémoire du prince. Je sais que des *on-dit* ne suffisent pas pour l'historien; il lui faut des documents. Toutefois, c'est quelque chose que le témoignage public.

« Voilà ce que j'ai recueilli en 1874, de la bouche d'une personne très digne de foi, qui a connu Mrs Brown en 1870.

« Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations très humbles.

« Le Secrétaire de M. Sarcey *(sic)*.

« 59, rue de Douai.

« *P.-S.* — Je commets peut-être une indiscrétion. Ma vieille amie habite Dourdan (Seine-et-Oise), et se nomme Mme Cousineau. »

En nous montrant le respect qu'avait su inspirer Mme Brown à tous ceux qui l'approchaient, cette lettre de Mme Cousineau ne fait que corroborer l'opinion que nous exprimions dans les pages précédentes; la correction de son attitude, la simplicité de sa vie irréprochable lui avaient attiré, à juste titre, l'estime et la considération générales. D'ailleurs, Amy vivant une partie de l'année chez ses filles, il eût été bien difficile à ceux qui la rencontraient journellement chez elles de ne pas lui faire bon visage, et les amis de Mmes de Lucinge et de Charette ne pouvaient qu'avoir pour elle les égards auxquels elle avait droit comme étant leur mère, et que, comme femme, elle avait su mériter. Toutefois, si Mme Brown s'était créé des amitiés et des affections dans le meilleur

monde, elle n'avait jamais eu, en revanche, aucune relation avec la famille royale; non seulement, dans aucune des lettres de ses filles à Mme la duchesse de Berry, il n'est question d'elle, mais au milieu des détails qu'elles lui donnent sur leur famille ou leur entourage, jamais elles ne font à leur mère la plus légère allusion.

D'après ce que se rappelle un ami de la famille de Charette qui avait vécu chaque année à la Contrie pendant plusieurs semaines, Mme Brown avait l'accent anglais très prononcé et parlait fort mal le français ; elle était grande, de taille élégante, sans excès d'embonpoint. Dans les dernières années de sa vie, elle portait une perruque rousse. Jadis, Amy avait eu les cheveux bruns, et j'avoue que ce n'est pas sans surprise que je note ce détail, qui pourtant m'a été certifié à plusieurs reprises. Ce qui frappait en elle, c'était son extrême réserve et son désir évident de se tenir à l'écart; elle vivait très retirée, et était simple au point de faire elle-même sa chambre et son lit. A la Contrie, elle ne paraissait presque jamais au déjeuner, qu'elle se faisait servir dans son appartement particulier. Dans l'après-midi, elle paraissait un peu au salon et restait au dîner, après lequel elle ne tardait pas à rentrer chez elle. Elle prenait cependant quelque intérêt à ce qui se passait dans la maison et ne dé-

daignait pas de préparer quelquefois elle-même des plats anglais et des « pails » dont elle avait conservé et dont elle a légué la recette. Ces détails un peu puérils peuvent paraître insignifiants, mais ils ont l'avantage de faire revivre et de présenter mieux à l'esprit l'image et le caractère de cette femme restée si longtemps énigmatique.

CHAPITRE XVI

La Cassette de Mme Brown. — Sa mort.

Lorsqu'elle se rendait chez son fils, à Mantes, Mme Brown y menait la même vie retirée que chez ses filles. Georges Brown et sa femme vivaient simplement, et le train de maison était des plus modestes. Une chambre pourtant, meublée spécialement pour elle, lui était réservée et n'était jamais habitée par personne en dehors d'elle. Elle contenait, paraît-il, des lettres et des papiers importants auxquels nul ne touchait, et dont son fils lui-même ignorait le contenu. En son absence, la chambre restait hermétiquement close, et son fils y attachait une importance si grande que, au moment de la guerre, lorsque les Prussiens occupèrent la ville, il n'hésita pas à faire de nombreuses démarches auprès des autorités allemandes pour obtenir que la pièce fût respectée et que nul n'y pût pénétrer. C'est à l'obligeance de M. Grave que je dois ce renseignement, et nous verrons ce qu'il en advint

dans un autre chapitre. Mais ce n'était pas là les seuls papiers mystérieux dont la possession fût attribuée à Mme Brown. En quelque lieu qu'elle se transportât, on raconte qu'elle avait toujours auprès d'elle une cassette dont elle ne se séparait jamais et dont le contenu intriguait tout le monde. Mme Brown, un peu froide et fermée, ne se prêtait guère aux questions, et ses filles elles-mêmes n'avaient jamais osé lui rien demander à ce sujet. Que pouvait-elle contenir? La preuve du mariage, peut-être? Après sa mort, on ouvrit la cassette : elle ne contenait qu'une mèche de cheveux et des lettres d'amour.

Etait-ce cette même cassette dont a voulu nous parler, dans la lettre suivante, « une Nantaise de la place Louis XVI » qui porte, nous dit M. A. Renard, « un des plus beaux et plus anciens noms de France (1) »?

« Intime dans l'*auguste* famille de Charette, amie d'enfance des plus jeunes filles, je remarquai le soin que, depuis la mort de sa mère, la baronne de Charette apportait à tenir sous son coude, toujours, partout, une petite cassette. A vingt ans, quand on est passionnée de traditions et nourrie comme je l'étais des souvenirs de tous les chouans

(1) Voir l'*Intermédiaire* du 10 février 1903.

dont je descends, je ne pus m'empêcher de poser un jour cette question à mon amie Colette de Charette : « Qu'y a-t-il donc dans ce coffret? — Il y a « les preuves que ma mère n'est pas une bâtarde », répondit fièrement la jeune fille. »

Mlle Colette de Charette était-elle bien apte à juger les questions de bâtardise, c'est ce qui me semblerait discutable ; et puis, quelle pouvait être cette deuxième cassette que, par une singulière tradition de famille, Mme de Charette continuait à son tour à transporter partout avec elle, à l'exemple de sa mère? Nous savons, par le témoignage même du général de Charette, qui l'a déclaré devant des témoins dont je pourrais citer les noms, que la première, celle de Mme Brown, ne contenait rien de ce qu'on y cherchait. Que pouvait bien renfermer la deuxième? Notre « Nantaise de la place Louis XVI » nous déclare bien en propres termes que les pages du registre de Londres où on lisait la preuve du mariage religieux du duc de Berry et d'Amy *furent connues* de toute la noblesse, de tous les royalistes de tout rang de Nantes et de la Vendée, mais elle néglige de nous apprendre si c'est dans cette fameuse cassette qu'elles étaient renfermées. Elle ne nous dit pas non plus qu'elle ait vu elle-même ces pièces authentiques, et l'on peut regretter et s'étonner,

en même temps, qu'elle n'ait pas été du nombre « de tous les royalistes de tout rang de Nantes et de Vendée » auxquels il avait été donné de les contempler.

« Il semble, ajoutait en matière de conclusion un article de l'*Intermédiaire* du 10 avril 1903, que cette recherche historique dégénère quelque peu et tombe dans des exagérations légèrement choquantes... et enfin n'est-ce pas aller un peu loin que de qualifier d'*auguste* la famille de Charette? Que dira-t-on d'une maison réellement princière? »

Amy Brown s'éteignit doucement à l'âge de quatre-vingt-treize ans, au milieu des siens, au château de la Contrie, commune de Couffé, où fut dressé son acte de décès. En voici la teneur :

Extrait des registres de la commune de Couffé, année 1876.

« L'an 1876, le 7 mai, à midi, par-devant nous, Henri Poupet, maire, officier de l'état civil de la commune de Couffé, canton de Ligné, département de la Loire-Inférieure, sont comparus : Macé, Pierre, âgé de cinquante-six ans, domestique au château de la Contrie, commune de Couffé, et Ouvrard, Louis, âgé de vingt-neuf ans,

instituteur à Couffé, tous les deux voisins de la défunte, lesquels nous ont déclaré que ce matin, à cinq heures, Amy Brown, âgée de quatre-vingt-treize ans, née à Maidstone, comté de Kent (Angleterre), rentière audit château de la Contrie, fille des défunts Joseph Brown et Marie-Anne Deacon, *veuve de Charles-Ferdinand*, est décédée en sa maison, ainsi que nous nous en sommes assuré. Lecture faite du présent acte aux comparants, nous l'avons signé avec eux, lesdits jour, mois et an.

« *Signé :* P. Macé, L. Ouvrard et Poupet. »

C'est de cette unique pièce officielle que les défenseurs du mariage se sont prévalu pour y trouver la certitude de la véracité de leurs affirmations.

Ce titre de veuve attribué à Amy leur semble une preuve irréfutable, et ils plaindraient volontiers les malheureux qui ont des yeux pour ne pas voir, ou qui sont assez aveuglés pour essayer de nier l'évidence. Il me semble nécessaire de les tirer de leur erreur et leur montrer que ce document, sur lequel ils veulent s'appuyer, est absolument dénué de valeur.

Il faut d'abord se rendre compte du lieu où il a été établi. C'est dans la commune même de Couffé,

où l'influence des Charette est, à juste titre, prépondérante, que l'acte de décès a été dressé, et il est de toute évidence que le secrétaire de la mairie a écrit sur les registres ce qu'on lui a dicté, sans même songer une seule minute à le discuter. D'ailleurs, comment ce maire de village aurait-il pu avoir l'idée de marchander à Mme Brown cette qualité de veuve qu'on lui attribuait, quels renseignements précis pouvait-il avoir sur cette question si discutée, et quelle étude approfondie en avait-il faite? Cette légende du mariage n'avait-elle pas dû, en outre, devenir pour les habitants de Couffé presque un article de foi envers les seigneurs de la Contrie, et un doute même à ce sujet s'était-il jamais élevé parmi ces braves gens? Du reste, en admettant même qu'il eût eu une pareille suspicion, est-il vraisemblable qu'il eût osé la manifester?

Une autre remarque fort importante, c'est que la déclaration n'est faite par aucun des maîtres du château. Et pourtant le château est dans le village, et quelques pas à peine le séparent de la mairie. On ne pourra arguer du désarroi que peut amener une mort subite; Mme Brown n'a pas été enlevée en quelques jours par une violente maladie, son décès était prévu depuis de longs mois, elle est morte de vieillesse, et s'est éteinte peu à peu comme une

lampe qui manque d'huile; toutes les précautions pour cette mort attendue depuis longtemps devaient donc être prises. Non seulement aucun des descendants d'Amy n'a voulu, la chose est certaine, endosser la responsabilité des termes inscrits sur l'acte de décès, mais il semble même qu'on ait eu le souci de n'en nommer aucun, car Amy Brown y est dite décédée dans sa maison, alors que cette maison n'était pas la sienne, mais celle du baron de Charette.

Quels sont enfin les déclarants : un simple domestique et l'instituteur de Couffé. Ce sont des répondants un peu minces, et l'on peut s'étonner d'un choix aussi anormal et aussi modeste, quand il était si naturel et si simple de prendre pour témoins les fils ou les petits-fils de la défunte.

La signature d'un seul d'entre eux, et celle surtout du général de Charette, de la parole duquel on n'a jamais douté, aurait pu donner à cet acte une valeur tout autre.

Tel qu'il est dressé, au fond d'une campagne, par un maire de village ignorant ou complaisant, dépourvu du témoignage des membres de la famille dont aucun d'eux n'est venu apporter sa signature, cet acte, unique de son espèce, alors que tous les autres sont libellés d'une façon unanime,

ne peut être invoqué par personne comme ayant une valeur sérieuse.

Dans de pareilles conditions, sa teneur reste sans portée comme sans conséquence, et de cette rédaction complaisante il est formellement impossible de tirer aucune conclusion.

Quant à la légende de la cassette, les descendants d'Amy, ce me semble, n'ont point à regretter qu'elle se soit trouvée vide, car ils y ont découvert mieux que de froides pièces authentiques sur la question du mariage. Cette simple mèche de cheveux et ces lettres jaunies ont fait davantage à mon sens, pour la mémoire d'Amy, que tous les actes de l'état civil qu'on y croyait renfermés, puisqu'elles ont apporté la preuve de la fidélité de son cœur et de la tendresse de son âme. Aussi, faisant abstraction de sa jeunesse, peut-être orageuse, nous ne la voyons plus que sous cet aspect mélancolique et doux; c'est sous un jour poétique et charmant qu'elle nous apparaît désormais, ne vivant plus que pour le passé, absorbée uniquement par son culte du souvenir, et ne se séparant jamais une minute de ce qu'elle avait de plus précieux au monde, les reliques de son ancien amour.

CHAPITRE XVII

John et Robert Freemann.

Amy Brown, nous l'avons vu dans les premiers chapitres de cette courte étude, avait eu quatre enfants dont la naissance, antérieure à sa liaison avec le duc de Berry, avait précédé celle de ses deux filles : la comtesse d'Issoudun et la comtesse de Vierzon. Les deux premiers-nés étaient deux garçons qui, pour une cause restée inconnue, portèrent le nom de John et de Robert Freemann.

Du second de ces enfants, il y a peu de chose à dire, car il mourut fort jeune, à l'âge de dix-sept ans, midshipsman dans la marine anglaise. Il est resté longtemps ignoré ; son existence, que j'ai été le premier à signaler, ne m'a été révélée que par M. de Blonay, aussi n'est-ce qu'incidemment que sa naissance a pu être attribuée au duc de Berry. Mais son frère, le premier-né des six enfants d'Amy, a vécu, s'est marié, a laissé postérité, et la légende qui s'était attachée à lui, bien que

moins tapageuse et moins accréditée que celle dont Brown a été l'objet, n'en mérite pas moins d'être discutée.

John Freemann a dû naître entre 1801 et 1803. Je dis a dû, car toutes les recherches pour avoir son acte de naissance sont jusqu'à présent restées vaines, comme je l'expliquerai tout à l'heure. Rien n'empêche de croire que c'est de son père qu'il tirait le nom de Freemann ; mais on ne peut affirmer qu'il ait été enfant légitime, puisque nous ne possédons aucun acte constatant le mariage ou les mariages d'Amy, et, de plus, que la qualité de veuve manque à sa mère sur les actes de baptême de ses filles (1). C'était lui, en effet, sans aucun doute, ce petit garçon de six à sept ans qu'Amy promenait tous les après-midi au Parc, dans le courant de l'année 1807, à l'époque où elle fit la connaissance du duc de Berry, et dont nous parle Mme de Gontaut dans ses *Mémoires*.

J'ai parlé, dans les pages précédentes, d'un dessin exécuté par le duc de Berry en 1810 ou 1811, où deux garçons seulement se voyaient à côté de deux petites filles. Ces deux garçons, à n'en pas douter, sont Robert Freemann et Georges Brown.

---

(1) Voir *Le Gaulois* du 16 novembre 1902. « Nouvelles réflexions sur le duc de Berry et Amy Brown », par le vicomte de Reiset.

Si l'on peut s'étonner à juste titre qu'Emma Marschall, la fille mystérieuse d'Amy, n'y ait pas figuré, en revanche, l'explication est toute simple pour John Freemann. Agé à ce moment d'une dizaine d'années, nous devons supposer qu'en raison de son âge il était déjà en pension.

Au moment de la Restauration, en 1814, Amy, rappelée par le duc de Berry, vint s'établir à Paris avec ses deux filles, mais ses autres enfants ne furent pas du voyage ; le duc, sans doute, n'ayant pas désiré faire venir près de lui des enfants dont il n'était pas le père et dont la naissance avait précédé l'époque de sa liaison avec Amy. La retraite où fut conduite Emma Marschall est demeurée ignorée, mais celle des fils nous est parfaitement connue. Envoyés en Suisse, ils furent élevés par la famille Bonjour, à Ouchy, près Lausanne, sur le lac Léman, dans une maison dont il ne reste plus que le jardin, englobé dans celui de l'hôtel Beaurivage. John Freemann quitta la Suisse pour entrer dans la marine anglaise, où son frère Robert le suivit bientôt, ce qui explique que M. David, qui, dans l'*Intermédiaire* du 20 février 1903, racontait ses rapports avec M. et Mme Bonjour, n'ait parlé que de Georges Brown, qui était resté seul auprès d'eux.

Le jeune officier de marine fut envoyé aux

Indes, où il resta une vingtaine d'années; il est probable qu'il n'avait pas tardé à démissionner et s'était mis à faire quelque grand commerce, aidé par sa mère d'une somme de 30,000 francs. Toujours est-il que, quand il revint en Europe, il n'était plus officier et avait fait une importante fortune. Ce fut alors que John Freemann, qui avait trente-huit ou trente-neuf ans, demanda la main de Mlle de Blonay, qu'il avait vraisemblablement rencontrée chez sa sœur, la princesse de Lucinge. Ce qui le fait croire, c'est que le prince de Lucinge fut le négociateur du mariage et se chargea de vaincre les graves difficultés qui semblaient s'opposer à cette union. La famille de Blonay compte parmi les plus anciennes et les plus illustres du canton de Vaud, et n'aurait nullement été disposée à accepter une mésalliance; aussi les parents de la jeune fille ne donnèrent-ils leur consentement que sur l'affirmation formelle du prince de Lucinge que son beau-frère, John Freemann, était bien le fils légitime du duc de Berry.

Je tiens ces détails et ceux qui vont suivre de l'obligeance du baron William de Blonay, ancien officier au service du roi des Deux-Siciles, frère de Mme John Freemann, avec lequel le duc de Montebello avait eu l'amabilité de me mettre en relations. Je suis heureux de pouvoir rendre hom-

mage à sa parfaite courtoisie et à son désir très sincère de m'aider à découvrir la vérité. Dans cette question si obscure de la naissance de son beau-frère, sa bonne foi était entière et sa franchise était complète, car lui-même reconnaissait tout le premier « que les preuves écrites étant impossibles à produire, ce n'était que sur de simples présomptions qu'il était possible de se fonder ». Mais je n'ai plus malheureusement à compter sur ses lumières et sur son aide, car il est mort à Nice au mois de mars 1904, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Je ne saurais mieux faire que de rapporter textuellement ce qu'il m'écrivait dans une lettre datée du château de Blonay, par Lugrin (Haute-Savoie), le 18 septembre 1902 :

« Dans cette question du mariage du duc de Berry avec Amy Brown, ce que je puis certifier, c'est que lorsque le prince de Lucinge, homme droit et loyal s'il en fût, est venu demander à mes parents, avec lesquels il était très lié, la main de ma sœur pour M. Freemann, il leur a affirmé, sur l'honneur, que celui-ci était fils du légitime mariage du duc de Berry et de Mme Brown, par conséquent le frère aîné de sa femme et de Mme de Charette.

« Il a expliqué comme quoi, à la Restauration, le Roi avait refusé de reconnaître la validité de ce

mariage, à cause des garçons, mais que le mariage était positif.

« J'entends encore mon père disant : « Si c'était « un bâtard, j'y aurais regardé à deux fois avant de « donner mon consentement ; mais il est clair que, « quelque légal que fût ce mariage, Louis XVIII « ne pouvait pas le reconnaître, ce qui n'empêche « qu'il a bien existé. »

La loyauté du prince de Lucinge en cette occasion ne saurait évidemment être soupçonnée ; il n'avait pas, comme nous l'avons fait, rapproché les dates, compulsé les Mémoires des contemporains, non publiés alors pour la plupart, revécu l'existence séparée du duc de Berry et d'Amy avant 1807 ; l'habile silence d'Amy et le mystère dont elle entourait son passé avaient fait le reste pour établir en lui la conviction que les frères de sa femme étaient, comme elle, issus du même père. Ce fut donc en toute sincérité qu'il fit au baron de Blonay la déclaration qui décida du mariage de son beau-frère avec Mlle de Blonay.

« J'étais à Lausanne, en congé chez mes parents, lorsque mon beau-frère fit sa demande, m'écrivait encore le baron de Blonay, le 30 septembre ; mais je n'ai pas assisté au mariage, j'avais rejoint mon régiment. Je ne me souviens pas exac-

tement de la date, ce fut en 1840 ou 1841, mais je suis à peu près sûr qu'il a eu lieu à Berne, à la légation britannique, en sa qualité d'Anglais. Là, tout se fait comme en Angleterre, il n'y a pas les formalités qu'il y a en France, c'est pourquoi je suppose que les noms de ses parents ne sont pas mentionnés dans l'acte. »

J'ai voulu cependant essayer de me procurer la copie de cette pièce qui pouvait donner de précieuses indications, et j'ai écrit à Berne. Voici la réponse qui m'est parvenue :

« Berne, le 20 mai 1904.

« Monsieur le vicomte, j'ai bien reçu votre lettre du 16 courant ; le consulat n'ayant pas existé à cette époque, le mariage en question devait avoir été célébré à la légation anglaise. J'ai donc soumis la chose à M. le Ministre d'Angleterre, dont je reçois aujourd'hui le certificat inclus qui, malheureusement, ne relate pas les noms que vous désirez connaître. Ce certificat, ou plutôt l'inscription originale, n'était accompagné que du serment ordinaire, prêté par M. Freemann, serment qui ne contient pas non plus ces noms.

« Agréez, etc.

« *Le Consul de Sa Majesté Britannique,*

« A. DE MURALT. »

CERTIFICAT DE MARIAGE.

« I certify that John Freemann, of Blanguepore, in the province of Dakar Bart, Indies, and Juliette-Sophie-Frederique de Blonay, of Lausanne, in the Canton de Vaud, Switzerland, were married in the residence of His Excellency Richard-David Marrier esquire, Her Britannic Majesty's Minister Plenipotentiary to the Swiss Confederation at Interlaken, in the Canton of Bern, according to the ceremonies of the church of England, on the nineteenth of May one thousand eight hundred and forty one.

« Officiating minister :

« (*Sig.*) WILLIAM, Howe English, Chaplain at Geneva.

« This marriage solemnized between us :

« (*Sig.*) John FREEMANN; Sophie DE BLONAY.

« In presence of :

« (*Sig.*) H. DE BLONAY; Juliette DE BLONAY, née DE POLIER, parents of the Bride consorting the Marriage.

« On the back of the certificate are the following signatures :

« (*Sig.*) FAUCIGNY, prince DE LUCINGE; L. DE LOYS; G. DE BLONAY; William DE BLONAY; D.-R. MARRIER.

« J. HAROLY.

« I hereby certify that the copy on the other side is a true copy of the marriage certificate of John Freemann and Sophie de Blonay, filed in the Archives of His Britannic Majesty's legation at Berne.

« Witnessed, signed and sealed at Berne, this 4 th day of October 1904.

« A. DE MURALT,

« His Britannic Majesty's Consul. »

Cet acte, comme me l'écrivait le consul, ne nous apprend en effet pas grand'chose; il nous montre cependant que ni Mme Brown, ni ses filles, ni même Georges Brown, qui pourtant à cette époque était de retour en France, n'assistèrent à la cérémonie. La famille du marié n'était représentée que par le seul prince de Lucinge, son beau-frère. On voit au nombre des signataires un William de Blonay, mais ce ne peut être son autre beau-frère, ce dernier m'ayant écrit qu'à ce moment il avait déjà rejoint sa garnison.

J'ai essayé de me procurer à Interlaken l'acte du mariage religieux. Le R. J.-D. Mullines, secrétaire de la *Colonial et Continental Society*, m'a écrit que l'acte ne se trouvait pas à Interlaken, pas plus que dans ses archives. De ce côté encore, il faut donc renoncer à connaître le nom du père de John Freemann.

Restait l'acte de décès dont M. de Blonay m'avait

donné la date : « M. Freemann, m'écrivait-il, est mort à Zurich en 1866, mais il n'est certainement pas question de ses père et mère dans l'acte de décès, ce n'est pas l'usage en Suisse, surtout pour un sexagénaire ; il ne doit y avoir que : M. J. Freemann, sujet anglais. »

Je me suis fait envoyer copie de cette pièce et j'ai constaté avec regret que M. de Blonay ne se trompait pas dans ses prévisions.

CONFÉDÉRATION SUISSE

CANTON DE ZURICH

Arrondissement
d'Etat civil de Zurich

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCÈS.

Extrait mortuaire de la paroisse de Saint-Pierre.

« Le 26 août 1866, est décédé à Zurich, à l'hôtel Baur au Lac, Freemann John, de Kensington (Angleterre), Middlesex, né le 25 décembre 1804.

« L'Officier de l'Etat civil,

« *Illisible.*

« Pour extrait conforme :

« Zurich, le 8 juin 1904. »

Je n'ai pas été plus heureux dans mes recherches sur les registres de Kensington, paroisse indiquée comme celle où la naissance avait dû être inscrite. Les registres ont été publiés comme ceux de beaucoup d'autres paroisses de Londres et on peut les

consulter au British Museum, mais on n'y voit pas figurer le nom de John Freemann. La date de naissance, du reste inscrite sur l'acte de décès, ne peut pas être exacte, et il est probable qu'à l'hôtel où est mort John Freemann, les témoins, indifférents et mal renseignés sur l'âge de leur client de passage, n'ont donné qu'un chiffre approximatif. Georges Brown, en effet, est né le 20 février 1805, et plusieurs documents officiels viennent nous en donner la certitude ; John Freemann ne peut donc pas être né le 25 décembre 1804, juste deux mois avant son frère.

C'est une fatalité étrange, en vérité, et qu'il est impossible de ne pas remarquer, que pour aucun des premiers enfants d'Amy on n'ait pu retrouver un seul acte de naissance qui nous permette de reconstituer leur état civil d'une façon certaine et nous explique comment trois d'entre eux ont porté des noms différents : la famille Freemann elle-même semble en ignorer la raison. — « John et Robert, m'a écrit M. de Blonay, ont porté tous deux, *on ne sait pourquoi*, le nom de Freemann. »

Le comte de Rorch'Yantel, il est vrai, nous a donné une explication qui simplifierait toutes choses : il nous déclare que le premier mari d'Amy s'appelait John-Freemann-Granville-Brown ; malheureusement, comme dans la plupart de ses asser-

tions, il a négligé de nous dire quelles étaient ses preuves; je pense, en outre, que pour que l'explication fût complète, il eût fallu également ajouter à tant de noms celui porté par Emma, la fille d'Amy Brown, et donner à ce père énigmatique le nom de John-Freemann-Granville-Brown-Marschall.

C'eût été beaucoup pour un seul homme.

CHAPITRE XVIII

L'Hypothèse d'un Mariage protestant.

John et Robert Freemann avaient été élevés dans la religion protestante, et c'est cette religion que tous deux avaient continué à pratiquer. M. de Blonay en concluait que le duc de Berry et Amy n'avaient pu être unis que par un mariage protestant :

« Dans mon opinion, m'écrivait-il, ce qui a donné lieu à toutes ces controverses, c'est qu'on n'a pas réfléchi que le mariage n'avait pu être qu'un mariage protestant. En effet, Miss Brown, alors protestante, fille d'un pasteur, se trouvait avec raison parfaitement bien et légalement mariée par la bénédiction d'un pasteur protestant (qui sait, peut-être par son propre père), et n'avait que faire d'un second mariage à l'église catholique. Et il est évident que le jeune duc ne devait pas vouloir donner plus de consécration qu'on ne lui en deman-

dait à ce mariage clandestin contracté à l'insu de sa famille. De là l'inutilité de demander au Pape la cassation de ce mariage protestant, demande qui, évidemment, n'a jamais été faite. Il est probable que Mme Brown s'est convertie avant la naissance de son troisième garçon, Georges, qui a été baptisé catholique, tandis que les deux autres étaient et sont morts protestants. »

La thèse de M. de Blonay pourrait être défendable si, en effet, Amy s'était convertie à l'époque indiquée par lui, mais nous avons vu précédemment que ce n'est que beaucoup plus tard, vers 1860, qu'eut lieu son abjuration. Dès lors, comment expliquer le baptême de Georges Brown et d'Emma Marschall, si on veut admettre que tous ces enfants avaient eu le même père, et que ce père unique avait été le duc de Berry? Car il ne faut pas oublier que, contrairement à l'opinion généralement admise par les défenseurs du mariage, M. de Blonay ne croit pas qu'Amy eût été mariée une première fois avant de rencontrer le duc de Berry. Nous avons vu, d'autre part, par les dates de l'arrivée du prince en Angleterre, que cette supposition tombe d'elle-même.

Il convient de remarquer, en outre, que si ce mariage célébré devant un pasteur avait pu avoir un intérêt pour les Freemann qui sont protestants,

il ne saurait en avoir aucun pour les enfants catholiques, c'est-à-dire pour les familles de Lucinge et de Charette. Tout le monde sait, en effet, qu'un catholique uni à une protestante ne peut être considéré comme marié, au point de vue religieux, que si le mariage a été béni par un prêtre catholique ; s'il n'en est pas ainsi, le mariage célébré par un pasteur est de nulle valeur et doit être compté pour rien... Il serait donc absolument inutile, pour les descendants de Mmes de Vierzon et d'Issoudun, d'arguer l'hypothèse du mariage protestant, puisque cette union, déjà nulle au point de vue du droit, deviendrait en outre nulle au point de vue religieux.

Toujours désireux de faire la lumière, M. de Blonay m'avait fait espérer des éclaircissements tirés des archives de sa famille : « Mon neveu, William Freemann, qui habite ici près en été, au château de Martelay, près d'Evian, et en hiver à Nice, à la *villa Freemann*, qu'il a hérité de ses parents et où il va aller dans quelques jours, m'a promis de rechercher, dans les papiers laissés par sa mère, s'il y a quelque chose concernant le sujet qui vous occupe. Je vous le transmettrai tout de suite. Il m'a dit que sa mère avait quelques lettres écrites par Mme Brown à son fils John lorsqu'il était tout jeune, aux Indes, et dans lesquelles elle

lui parlait de son frère Robert, alors dans la marine anglaise. Il y a peut-être là quelque chose d'intéressant. Il les recherchera. »

Mais quelques jours plus tard, le 18 octobre 1902, une nouvelle lettre venait m'apprendre le nouvel insuccès des recherches : « Monsieur, mon neveu, M. Freemann, m'écrit de Nice que c'est en vain qu'il a cherché avec soin les lettres de Mme Brown à son père. Il suppose que c'est sa sœur, Mme d'Eichthal, qui les avait trouvées après la mort de leur mère et les aura gardées. Il me dit qu'il écrira à son beau-frère, M. d'Eichthal, qui habite le Loiret, pour le prier de faire des recherches dans les papiers laissés par sa femme. Mais j'ai peu de confiance que cela aboutisse ; néanmoins, si on trouvait quelque chose qui pût vous intéresser, je ne manquerais pas de vous le communiquer.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« Baron W. de Blonay. »

Aucun renseignement nouveau ne m'est parvenu.

De son mariage avec Sophie-Gabrielle-Frédéric de Blonay, née en 1823, décédée en 1897, John Freemann a laissé :

1° John, marié à Mlle de Szameré, fixé en Italie ;

2° Maria, mariée au comte Louis d'Eichthal, mort en 1901 ;

3° William, qui a épousé à Nice, le 14 novembre 1898, Marie de Bourbon, comtesse de Rocca Guglielma, fille du prince Louis-Marie-Ferdinand de Bourbon, fils du comte d'Aquila, et de Marie-Amélie du Hamel, titrée comtesse de Rocca Guglielma, son épouse morganatique ;

4° Robert, mort en Australie ;

5° Godefroy, mort aux Indes en 1871, sans enfants ;

6° Henry, marié à Miss Adams, qui vit en Angleterre.

Le mariage de William Freemann avec une princesse de Bourbon devait naturellement, aux yeux de beaucoup de gens, être une nouvelle présomption de l'origine royale de son père, et cette alliance est venue fortifier encore la tradition de paternité du duc de Berry. Mais, là encore, la légende a joué un rôle, et les faits actuels ont été singulièrement grossis : la comtesse Rocca Guglielma, issue d'un mariage morganatique, n'est pas Altesse Royale et n'a pas rang de princesse. Quelque flatteuse, par conséquent, que soit cette alliance, elle n'est pas plus surprenante pour M. William Freemann que ne l'avait été celle de son père avec une Blonay. Les assurances de légitimité données jadis avec

une complète bonne foi par le prince de Lucinge se sont sans doute transmises sur les bords du lac Léman, et elles ont facilité une fois de plus la conclusion d'une union brillante. Je crois savoir qu'à l'heure actuelle, les descendants du prince de Lucinge, mieux instruits maintenant, ne rendraient plus le même témoignage, et que leur opinion sur ce sujet est devenue toute différente. D'ailleurs, l'acte de décès de Georges Brown, déclaré comme *fils de Georges Brown* et d'Amy Brown, décédés, et signé par MM. René de Lucinge et Urbain de Charette, en est la meilleure preuve. Pour eux, comme pour tout le monde, John Freemann et Robert Freemann étaient nés bien avant que le prince ne fût à Londres et qu'il n'y eût connu Amy. On peut discuter sur leur qualité d'enfant naturel ou légitime, on peut même faire toutes les suppositions possibles sur ce père inconnu et mystérieux; mais ce qu'on peut dire avec certitude, c'est qu'il était matériellement impossible que Robert et John Freemann pussent être les fils du duc de Berry.

CHAPITRE XIX

Emma-Georgiana Marschall.

Le nom de cette fille d'Amy était resté inconnu jusqu'à ce jour, et c'est à l'obligeance de M. Grave, le très érudit archiviste de Mantes, qui a pris dans cette polémique sur le duc de Berry une part si active et prépondérante, que je dois de connaître son existence. Voici la copie de son extrait de baptême, copié sur l'acte authentique. Il est écrit sur papier bleuté oblong, et les formules sont imprimées :

BAPTIZED	BAPTISMS FEBRUARY 1804	BORN
18	Georgiana Emma d. of George et Amy Marschall.	Jan" 10

I certify the above is a true Extrait from the Register Book of Baptisms in the Parish of Saint-George, Hanover Square.

Dated this 12th day of October.

Elie (?) Rownal,

1882 Curate of

St G. H. sq.

Quelque étrange que cela puisse paraître, quelque bizarre que soit l'apparition de ce nom de Marschall que nous voyons pour la première fois, il est bien certain qu'Emma était réellement la fille d'Amy, et qu'Amy Marschall et Amy Brown n'étaient qu'une seule et même personne. L'extrait ci-joint fut produit lors de la liquidation de la succession de Georges-Granville Brown, dernier fils d'Amy, mort à Mantes, le 3 juillet 1882, et son authenticité ne peut être mise en doute. Ce n'est pas, du reste, la seule pièce concernant Emma Marschall qui m'ait été fournie par M. Grave; dans le même dossier figure l'acte de notoriété ci-joint, daté du 23 avril 1891 :

« Par-devant moi Alan-Charles Camerford, notaire public à Londres, par autorité royale dûment admis et juré, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés,

« A comparu :

« Madame Emma-Georgiana Haigh, née à Londres, le neuf janvier mil huit cent quatre, baptisée à l'église Saint-Georges, Hanover Square, dans le comté de Middlesex (Angleterre), fille de *Georges* et *Amy* Marschall, veuve de feu sieur Joseph Haigh, domiciliée à Peck, n° 38, Clayton Road, dans le comté de Surrey (Angleterre);

« Laquelle m'est parfaitement connue et m'a requis de lui donner acte de son existence et de déclarer qu'elle a signé le présent en ma présence et en présence de Joseph Payne Garrett et Edwin Courtney Walker, témoins requis tous deux, demeurant en cette ville, qui ont attesté l'identité et la demeure de la comparante, ce que je lui ai octroyé pour servir et valoir ce que de raison.

« Dont acte :

« Fait et délivré à Londres, le vingt-trois avril l'an mil huit cent quatre-vingt-onze.

« E.-G. Haigh. »

Voici pour quelles raisons ces deux pièces avaient été produites à la succession de Georges Brown : Celui-ci faisait de son vivant à Emma Marschall, mariée à M. Haigh, une rente de 1,200 francs, dont le montant lui était payé chaque trimestre. A sa mort, en 1882, d'après sa volonté exprimée dans son testament, on lui constitua un titre de rente française de la même somme, dont elle avait l'usufruit et dont la nue propriété appartenait à Mmes de Lucinge et de Charette. En lui léguant cette rente viagère, M. Brown n'expliquait malheureusement pas à quel titre il lui faisait cette libéralité, ce qui n'était pas nécessaire; mais, lors de son intervention dans la liquidation, elle

fut présentée par M. René de Lucinge comme *sœur utérine* de G.-Granville Brown. C'est ainsi que s'expliquait la présence, dans le dossier de la succession de M. Brown, non seulement de son acte de naissance, mais encore de l'acte de notoriété qu'elle a dû produire à la mort de Mme Granville Brown, en 1891, pour continuer à toucher la rente viagère, en constatant qu'elle est bien Emma-Georgiana Marschall, fille de Georges et Amy Marschall. D'où venait ce nom de Marschall, porté par Amy Brown, et quel est ce père portant le même prénom de Georges, qui est celui du père de Georges-Granville Brown? C'est ce que M. Grave, qui pourtant sait bien des choses et qui connaît par le menu tout ce qui a trait à l'histoire locale de la ville de Mantes, n'a pu malheureusement me dire. Cet extrait de baptême semble celui d'un enfant légitime, et pourtant le père a dû tenir dans l'existence d'Amy une place bien minime, puisque c'est la seule trace qu'on en trouve?... A-t-il succédé à un premier mari du nom de Freemann et lui-même a-t-il précédé M. Georges Brown qui, par un singulier hasard, porte le nom de jeune fille d'Amy? Ces trois hommes, quels sont-ils? Tout ceci est si invraisemblable, qu'on se perd en conjectures. John Freemann est né en 1801 ou 1802; Robert, probablement en 1803;

Emma-Georgiana Marschall, le 10 janvier 1804, et Georges-Granville Brown, le 20 février 1805! Le temps matériel manque pour tous ces mariages. Pourquoi ce mystère gardé sur la naissance de sa fille aînée par Amy, d'abord, qui jamais n'en parle et qui la cache, puis par M. Brown, son frère, et par les Freemann? enfin, en dernier lieu, par les familles de Lucinge et de Charette? Son identité, pourtant, n'a pas été ignorée par ces derniers, puisque M. Grave me l'affirme, et sa parole et sa compétence ne peuvent être mises en doute. Il a été constaté que M. de Lucinge l'avait présentée officiellement à la succession Granville Brown, à Mantes, comme la sœur aînée du défunt. De plus, à la mort d'Amy Brown, à la Contrie, en 1876, même, si un testament n'a pas été trouvé, il a bien fallu procéder à un partage, et Mme Haigh a dû avoir sa part de la succession de sa mère. Quatre lots seulement ont dû être faits, puisque les deux Freemann étaient morts l'un et l'autre. La communication de ce testament et de cet acte de partage, si les notaires de la Contrie avaient le droit de parler, apprendrait sans doute bien des choses. Quant à moi, j'ai fait faire des recherches minutieuses à Londres pour retrouver un mariage Brown-Marschall et un mariage Haigh-Marschall, mais les registres des paroisses

de Saint-Georges et de Kensington n'en font pas la moindre mention.

« Je vois que, comme moi, m'écrivait M. Grave, vous entrevoyez bien des choses extraordinaires et mystérieuses en cette affaire ; quand j'ai connu le pacifique et débonnaire Brown, j'étais loin de soupçonner tout ce que ce masque placide avait à dissimuler. Je commence à regretter de ne pas m'être plus complètement renseigné quand le lièvre *du prétendu dernier Bourbon* a été levé. Il y a là l'objet d'un travail sérieux à entreprendre, mais peut-être aussi de singuliers voiles à soulever.

« Au moment de la mort de son frère, M[me] Haigh habitait Londres et demeurait à Road-Peekan ; tout ce que j'ai pu savoir, c'est qu'elle changeait souvent de domicile et qu'elle voyageait beaucoup. C'était toujours à une nouvelle adresse qu'il fallait lui envoyer ses fonds. Son acte de notoriété de 1891 nous apprend qu'à cette époque elle était devenue veuve ; elle est morte il y a quatre années seulement, à la fin de 1900, à l'âge de quatre-vingt-seize ans, emportant avec elle le secret de son existence, sur laquelle les familles de Lucinge et de Charette seraient seules à même de nous renseigner. »

CHAPITRE XX

Georges Brown.

Parmi les défenseurs du mariage d'Amy Brown et du duc de Berry, il en est quelques-uns qui poursuivaient un tout autre but que celui d'orner de fleurs de lys d'or les couronnes des comtesses d'Issoudun et de Vierzon et de leur constituer un état civil régulier. Il s'agissait pour eux d'établir d'une façon corrélative que Georges Brown, né immédiatement avant les deux jeunes filles, était lui aussi le fils du duc de Berry, et que l'union de son père et de sa mère était venue à son tour légitimer sa naissance. L'invalidation, en effet, de ce premier mariage, s'il eût existé, était-elle possible? C'est ce qui pouvait sembler, à juste titre, une question fort discutable, et, dès lors, tous ces points étant successivement acquis, il était facile de faire valoir la primogéniture de Georges Brown et son droit de succession au trône de France, au détriment du comte de Chambord. Le deuxième mariage avec Marie-Caroline des Deux-Siciles

était nul, et Georges-Granville Brown devenait un malheureux spolié, maintenu toute sa vie dans l'ombre, par une toute-puissante raison d'Etat.

Tel est le thème de cette légende invraisemblable; mais avant de la détruire, ce qui sera facile, je voudrais indiquer brièvement comment elle a pris naissance, et raconter en même temps les étonnantes aventures de ce bon bourgeois aux allures placides qui, après une jeunesse orageuse, est venu finir marguillier de sa paroisse dans une petite ville de province.

C'est dans le courant de l'année 1840 que les habitants de Mantes-la-Jolie avaient vu venir s'établir dans leurs murs un homme de trente-cinq à quarante ans qui, après avoir acheté une maison, s'était installé d'une façon à la fois simple et confortable, décelant une modeste aisance. Le nouveau venu s'appelait Georges-Granville Brown et avait épousé sa cousine Charlotte-Louise Brown. Tous deux avaient les allures les plus tranquilles et semblaient désireux de vivre retirés et de se tenir à l'écart, n'ayant pour tout personnel domestique qu'une seule et unique servante. Mais on est curieux en province, et l'on s'étonna bientôt des brillantes visites que recevaient M. et Mme Brown. On voyait venir chez eux, de temps à autre, deux jeunes femmes dont les ma-

nières et la tournure distinguées, les toilettes luxueuses et les habitudes d'élégance devaient mal concorder avec la vie modeste menée par leurs hôtes. Elles semblaient en user avec eux, malgré cela, avec la plus grande familiarité, et leur séjour se prolongeait quelquefois pendant toute une semaine. Grande fut la surprise lorsqu'on connut leur nom : c'étaient la princesse de Lucinge-Faucigny et la baronne de Charette; mais l'étonnement se changea en stupéfaction lorsqu'on apprit quel degré de parenté les unissait à M. Granville Brown. Ces deux grandes dames étaient ses propres sœurs! Bientôt la stupeur ne connut plus de bornes lorsqu'un érudit du pays, qui n'était pas encore M. Grave, apprit à ses concitoyens que les deux étrangères n'étaient ni plus ni moins que les propres filles du duc de Berry. Toutes ces découvertes sensationnelles avaient révolutionné la ville de Mantes, et M. Brown devint bientôt le point de mire de tous les habitants et l'objet de la curiosité générale. Si ses sœurs étaient les filles du duc de Berry, il n'y avait aucune raison pour ne pas croire également que lui aussi était d'origine royale; et lorsqu'on apprit quel était le nom de cette femme âgée et vêtue de noir, si pleine de dignité, qui venait s'installer chez lui fréquemment pendant plusieurs semaines, personne ne douta

une minute qu'elle ne fût la première femme et la veuve légitime du duc de Berry, puisqu'elle était la mère de M. Brown. Les habitants de la ville de Mantes étaient tous fiers de leur nouveau concitoyen, et l'histoire s'était accréditée au point que tous, ou à peu près, étaient prêts à affirmer de bonne foi l'authenticité de sa naissance. Chaque jour, du reste, à leurs yeux, apportait une nouvelle vraisemblance ou une nouvelle certitude : son physique lui-même, comme son moral, à les entendre, trahissaient son origine royale, la courbure de son nez devenait bourbonienne, sa lourdeur était trouvée majestueuse, et son mutisme se changeait en une retenue pleine de noblesse et de dignité.

La légende était née, mais elle n'avait guère franchi l'enceinte de la petite ville ; on avait parlé au dehors du mariage du duc et d'Amy, mais sans qu'il fût question du fils : on le voit par la question que posait l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, le 25 juillet 1870 : « Est-il vrai que lorsqu'il revint en France, en 1814, le duc de Berry laissait à Londres une jeune femme qu'il avait épousée et dont il avait deux enfants? Qu'était cette femme, qu'est-elle devenue, ainsi que ses enfants? »

L'existence des comtesses d'Issoudun et de

Vierzon était bien connue, et pourtant il ne se trouva personne pour répondre à cette demande.

Le 25 août 1873 paraissait, à Lausanne, un petit livre intitulé : *La Branche aînée des Bourbons. Le comte de Chambord et l'Adultère.* L'auteur anonyme, l'abbé Blanchet, en affirmant, toujours sans preuves, le mariage de Londres, concluait à son indissolubilité et par conséquent à la bâtardise du comte de Chambord. Il est de toute évidence que, s'il avait connu Georges Brown, il n'eût pas manqué de s'en servir. Le 29 septembre 1873, le journal *L'Opinion Nationale* racontait que le duc de Berry avait épousé légitimement, pendant l'émigration, en 1806, une Anglaise, Mme Brown, et que de cette union étaient issues deux filles. Il n'était pas encore question des fils.

Georges Brown ne fut révélé au grand public que le 14 avril 1877 ; c'est à cette date seulement qu'il apparaît en frère, et en frère aîné, du comte de Chambord. La légende entrait pour la première fois dans le domaine de l'Histoire. Elle arrivait toute fraîche de Mantes, soigneusement recueillie par un rédacteur du journal *Le Télégraphe*, qui signait *Nullus* et la présentait sous le titre de : *Le Frère du Roy*.

« ... Or, dans cette petite ville existe une maison bien discrète où les curieux ne pénètrent jamais et

dans laquelle, entre un vieux domestique et une vieille servante, seul, et ne recevant ni amis, ni parents, un vieillard passe sa vie à méditer l'histoire de la Restauration devant un grand Christ d'ivoire.

« Quand il sort, chacun se découvre avec respect devant lui ; c'est un homme encore vert, à l'allure hautaine : on dirait Louis XIV descendu de son cadre.

« Les vieux du pays se disent à l'oreille, en l'apercevant :

« — C'est le frère de M. le comte de Chambord. »

Enfin, M. Charles Nauroy publia, en 1882, *Les Secrets des Bourbons*, dont la première partie est intitulée : *La Première Femme du duc de Berry*. Les grandes qualités de chercheur et d'érudit de l'auteur valurent au livre un succès et un retentissement justifiés par le choix du sujet et l'imprévu du sous-titre. C'est dans ces pages qu'ont puisé, depuis plus de vingt ans, les partisans du mariage. Car, à l'appui de la thèse du mariage, personne, depuis M. Nauroy, n'a fourni aucun nouvel argument, ni produit aucun autre document, et c'est à un vulgaire démarquage de ce curieux volume qu'ont dû avoir recours les défenseurs de cette thèse.

Il serait curieux de savoir si M. Brown connut, avant de mourir, le livre de M. Nauroy, et s'il eut la satisfaction de voir enfin un historien lui attribuer une si glorieuse origine! — L'apparition du volume précéda sa mort de quelques semaines; peut-être était-il déjà trop souffrant pour protester contre l'affirmation de M. Nauroy déclarant qu'il n'avait pas été légitimé au moment du mariage, ou bien, ce qui est plus probable, préféra-t-il se taire. Il avait beaucoup à cacher et rien, assurément, à mettre en lumière; il eut sans doute le bon sens de comprendre qu'il valait mieux pour lui ne rien rectifier et qu'il ne pouvait mieux faire que de rester fidèle au mutisme qu'il avait observé pendant sa vie tout entière. Sa mère, Amy Brown, lui en avait constamment donné l'exemple et il est vraisemblable qu'il eut la prudence de l'imiter.

CHAPITRE XXI

Le Père de Georges Brown.

Georges Brown venait à peine de mourir, que M. Louis Farges, que le hasard d'une excursion archéologique de l'Ecole des Chartes avait amené à Mantes le jour même de son enterrement, publiait, dans *Le Figaro* du 7 juillet 1882, sous la signature de Jean Walter, un article qui a pu faire croire qu'il était déjà archiviste du ministère des Affaires étrangères lorsqu'il avait parlé de la royale origine du défunt. La compétence de M. Farges, en matière historique, ne saurait être mise en doute, et cette assertion pourrait avoir d'autant plus d'importance qu'il est naturel de supposer que c'est d'après des documents puisés dans les archives de son ministère que cette conviction lui était venue. Rien ne serait moins exact et il importe de rétablir les faits dans leur intégrité.

M. Farges, à cette époque, avait à peine plus de

vingt ans; il terminait ses études et n'avait pas encore franchi le seuil du ministère des Affaires étrangères. Mais il venait de lire le livre de M. Nauroy et s'était contenté de reproduire dans son article les récits des Mantais qui lui semblaient curieux. Et lors de la dernière polémique de 1902, ce ne sont ni des renseignements, ni le résultat de ses recherches qu'il communiquait à M. Gaston Deschamps; mais il lui indiquait simplement *Les Secrets des Bourbons*, dont il connaissait l'auteur comme un écrivain consciencieux et érudit. Quant à lui-même, il n'a pas eu personnellement l'occasion ou le temps d'étudier la question qui nous occupe et n'a pas pris position dans le débat. Il en a fait lui-même la déclaration formelle. C'est donc M. Nauroy, seul, en présence de qui nous nous trouvons en ce moment. Il fait naître Georges Brown le 20 avril 1805; cette date lui a été fournie par le premier adjoint du maire de Mantes, d'après une déclaration de M. Brown lui-même (1). Des renseignements plus certains puisés à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, dans son dossier personnel, aux Archives du ministère de la Guerre, et corroborés encore par le décret accordant à Brown la natura-

(1) *Le Carnet* de février 1903.

lisation, remontent cette date de deux mois, au 20 février 1805. L'une et l'autre, d'ailleurs, concordent avec l'acte de décès que voici :

« Du quatre juillet 1882, à dix heures du matin, acte de décès de Georges-Granville Brown, propriétaire, âgé de 77 ans, décédé à Mantes, le 3 juillet, à deux heures du soir, en son domicile, rue Saint-Pierre, n° 7, fils de Georges Brown et d'Amy Brown, décédés, et époux de Charlotte-Louise Brown, domiciliée à Mantes. Le présent acte dressé par nous, Joseph Hèvre, maire, après vérification faite du décès, sur la déclaration et en présence de MM. René-Louis de Faucigny-Lucinge, propriétaire, âgé de quarante ans, demeurant à Turin, neveu du décédé, et Urbain de Charette, propriétaire, âgé de quarante-trois ans, demeurant à Couffé (Loire-Inférieure), aussi neveu du décédé, lesquels témoins ont signé avec nous, maire, après lecture faite. »

La déclaration qui précède, faite par des parents vraisemblablement au courant de la vérité, tue l'hypothèse, pour le duc de Berry, de la paternité Freemann, qu'ils n'avaient aucun motif de cacher. On avait pu se demander avec raison si cette paternité Brown n'avait pas été inventée par les intéressés pour les besoins de la cause, et si elle ne

dissimulait pas tout simplement l'illégitimité d'un fils déclaré seulement sous le nom de sa mère. C'est même sur cet acte que s'était basé M. Grave pour juger évidente l'origine royale de Georges Brown. Il ne voulait voir dans ce nom de Brown, inscrit comme celui du père de son compatriote, que la preuve des précautions prises par MM. de Lucinge et de Charette pour dissimuler la vérité et épargner ainsi à leur mère l'aveu humiliant de la naissance de Georges Brown antérieurement à son mariage supposé avec le prince. Et M. Grave tirait un nouvel argument de ce que les deux déclarants s'étaient fait inscrire dans cet acte comme neveux du défunt. M. Grave oubliait que MM. de Lucinge et de Charette avaient absolument droit à cette qualification, puisqu'ils sont en réalité ses demi-neveux, fils de ses demi-sœurs de mère ; mais en outre il ignorait, comme moi, que tous deux avaient à leur disposition un acte officiel qui avait fait foi à leurs yeux et avait dû tout naturellement leur servir de modèle, celui du mariage de leur oncle avec sa cousine Charlotte-Louise Brown. Voici cet acte, dont l'intérêt est assez grand pour que nous en donnions la copie :

PAGE 30.

(Deux mots enlevés par trous d'épingles.) **Marriage solemnized in the Parish Church in the Parish of Mary le bone, in the County of Middlesex.**

Nº	WHEN MARRIED	NAME AND SURNAME	AGE CONDITION	RANK OR PROFESSION	RESIDENCE at the time of marriage	FATHER NAME AND SURNAME	RANK OR PROFESSION of FATHER
59	July 12 th. 1838.	George-Granville Brown.	of Bachelor.	Gentleman.	Dorset Street.	George-Granville Brown.	Gentⁿ deceased.
		Charlotte-Louise Brown.	full age Spinster.		Dorset Street.	Joseph Brown.	Engineer.

Married in the Parish Church according to the rites and Ceremonies of the Established Church.

After Banns } *Signed* : Gible GIBERT. B. D., curate.

This marriage was solemnized between us. | George-Grandville Brown. Charlotta-Louisa Brown. | In the presence of us. | Charlotte-Bunburg. Amy Brown. William-James Myers. Elizabeth Coombs. Charlotte-Mary-Zoé Elmor.

The above is a true Copy of the certificate in the Register of marriages of the Parish Church of St Mary le bone. made (fine?) this 12th day of July in the Year one thousand eight hundred and thirty eight. by my attendance at the church from 9 till 12 daily.

Signé : Gilb GILBERT : B. D., curate.

C'est M. Grave lui-même, chercheur infatigable, qui a découvert cette pièce importante, et, en historien consciencieux, uniquement préoccupé de faire de la lumière, il a eu la très grande obligeance de me la communiquer, bien qu'elle semble aller à l'encontre de sa thèse. On remarquera que G. Brown, dans cet acte, déclare être célibataire et habiter Londres, alors que, dans d'autres actes de la même époque, il déclare habiter chez sa mère, à Paris. Toutes ces déclarations ne semblent donc pas être d'une exactitude bien rigoureuse.

En tout cas, faute de l'acte de naissance qui nous manque et que j'ai fait vainement rechercher à Londres, à diverses reprises, nous sommes bien forcés d'admettre cet acte de mariage comme véridique; mais, quand bien même nous obtiendrions la preuve de la fausseté de cette déclaration, il n'en resterait pas moins impossible d'attribuer au duc de Berry la paternité de Georges Brown.

Nous avons vu plus haut, en effet, en feuilletant les *Souvenirs* du comte Auguste de La Ferronnays, que le duc de Berry n'a connu Amy que deux ans après la naissance de cet enfant. Souvenons-nous qu'en 1806, il dînait en tête à tête avec son aide de camp, courait les salons, était malade sans qu'elle fût à son chevet, envoyait son argenterie en cadeau à une demoiselle Victorine; qu'au

printemps de 1807, il passait les après-midi dans l'intérieur des La Ferronnays, et y retournait le soir, après avoir dîné chez son père. Toutes preuves manifestes qu'Amy, qui devait tenir plus tard une large place dans son existence, n'y était pas encore entrée. Comparons ce genre de vie avec les lettres écrites au comte de Clermont-Lodève, entre 1809 et 1813, où il ne parle que de son petit ménage et de sa bonne Emma, avec laquelle il passe sa vie. Remarquons, comme le faisait le marquis de Luppé en communiquant ces lettres au *Temps*, que « d'après l'acte de décès de Brown, qui nous donne sa date de naissance, celui-ci était né en 1805. Il vivait donc à l'époque où le prince traçait ces lignes. Or, M. le duc de Berry, qui parle avec tant d'affection de sa femme et de ses filles, ne fait aucune allusion à l'existence d'un fils. Il me paraît donc raisonnable de conclure que c'est parce qu'il n'en avait pas ».

M. de Luppé a d'ailleurs été encore plus explicite dans une lettre qu'il m'écrivait le 18 décembre 1902 :

« J'ai dû, en effet, dans certains morceaux communiqués au *Temps*, pratiquer des coupures en raison du style parfois trop gaulois du prince. Il y a un passage, notamment, qui prouve d'une façon péremptoire que le duc de Berry n'a eu que

ces deux filles; mais il n'y avait vraiment pas moyen de l'imprimer. »

Je crois que ces arguments peuvent répondre victorieusement à M. Nauroy, qui accuse le duc de Berry d'avoir menti par omission, au moment de sa mort, en n'avouant que ses deux filles et en se gardant bien de parler de son fils. Nous avons vu l'impossibilité matérielle de cette paternité, et je ne comprends pas bien, en outre, en quoi il eût été plus pénible au duc de Berry d'avouer l'existence de trois enfants au lieu de deux. On ne songe guère à mentir au moment de la mort, et les raisons politiques qu'on a essayé de faire valoir ne sont pas soutenables, puisque M. Nauroy est d'accord avec tout le monde pour avouer que Georges Brown était né avant le mariage et qu'il n'a jamais été reconnu. Le prince de Lucinge possède, parait-il, des lettres de M. le duc de Berry adressées à Georges Brown, dans lesquelles il l'appelle *My dear Boy*. Mais je ne vois pas bien quelle conclusion on en pourrait tirer; il est bien certain que le prince le connaissait, et il est même probable qu'il avait largement contribué à son éducation. Quoi d'étonnant, alors, à ce qu'il lui témoignât de l'affection et lui écrivît dans des termes familiers? Resterait, pour les esprits que ne contenterait pas la paternité Brown, celle du comte A. de

La Ferronnays, affirmée à M. La Résie par une dame dont, malheureusement, il ne donne pas le nom :

« Georges Brown était le fils du comte de La Ferronnays, lequel avait précédé le duc de Berry dans les bonnes grâces d'Amy Brown, et il n'avait même pas été tout à fait étranger à la liaison du prince.

« Lorsque les membres de la Maison de Bourbon se réunirent en Angleterre, Louis XVIII fut inexprimablement choqué des façons des jeunes princes, fils du comte d'Artois. Leur enfance avait été abandonnée aux domestiques; nul soin n'avait été pris de leur instruction; leurs actions mêmes n'avaient point été dirigées. Il en résultait que le duc de Berry usait d'un langage quasi indécent par sa grossièreté et qu'il avait contracté une déplorable propension aux amours de bas étage.

« Le Roi, se souvenant de l'heureuse influence qu'avait eue sur lui-même l'intimité du comte d'Avaray, choisit le comte de La Ferronnays pour jouer un rôle identique auprès de son neveu, et nul choix n'était mieux justifié.

« M. de La Ferronnays avait cette supériorité sur les hommes de l'émigration, qu'il avait reçu une éducation très complète dont il avait su profiter. Il était remarquablement beau; ses façons

étaient charmantes, et une bonhomie des plus séduisantes en rehaussait l'effet. Il s'exprimait à merveille et rédigeait avec une simplicité apparente qui n'était qu'un art consommé. Singulier contraste avec le duc de Berry, dont la fougue mal réglée l'entrainait sans cesse aux plus regrettables écarts...

« M. de La Ferronnays accepta la délicate mission de civiliser son futur roi et, très vite, il conquit un ascendant dont les effets durèrent jusqu'au moment de la querelle que rapporte la duchesse de Gontaut dans ses *Mémoires* (p. 168).

« Le confident introduisit le jeune prince dans le *parsonage* où vivait Amy Brown et le petit Georges, son refuge favori contre les agitations de la petite Cour émigrée... Le rôle de M. de La Ferronnays devient alors assez mystérieux. Peut-être vit-il, dans l'inclination du duc de Berry, le moyen de faire un sort à la mère et à l'enfant... Il paraît certain qu'il souffla à Amy Brown l'exigence matrimoniale qui reçut une sorte de satisfaction, car le prince comparut avec elle devant un pasteur anglican (jusqu'à présent, on le sait, il n'avait été question que d'un mariage catholique; or, Mrs Brown n'abjura le protestantisme que beaucoup plus tard), sous le nom de chevalier d'Artois. Le mariage fut inscrit sur le registre paroissial.

« Amy Brown ignorait la qualité du duc de Berry. De bonne foi, elle crut se réhabiliter de ses premières fautes par son mariage avec un gentilhomme de bon lieu, attaché à la Cour des princes (1)... »

Peu de personnes, sans doute, croiront à cette histoire assez invraisemblable, contée par une anonyme, sans aucune preuve à l'appui. Tout ce que nous savons, d'ailleurs, du comte de La Ferronnays dans ses rapports avec Amy semble fait pour la démentir. Mieux vaut donner pour père au troisième fils d'Amy celui que lui attribuent les actes de l'état civil ; et si ce Georges Brown apparaît comme trop incertain à des esprits enclins à la précision, il vaut mieux se contenter de savoir qu'il était le fils d'Amy, sans chercher à approfondir quel en a pu être le père véritable, peu intéressant, en somme, à connaître, puisque nous avons la certitude évidente que ce ne pouvait être le duc de Berry.

(1) *Le Carnet* de septembre 1902.

CHAPITRE XXII

Georges Brown raconté par M. Grave.

Lorsqu'il a publié *Georges Brown, l'avant-dernier Bourbon*, M. Grave ne connaissait pas encore tous les détails relatés plus haut et n'avait pas fait encore les curieuses découvertes qui sont venues, je crois, modifier sensiblement son opinion sur ce singulier personnage. Il en était de même lorsqu'il donnait à MM. Jules Ranson et Marius Gabion les renseignements sur lesquels il basait sa manière de voir et dont toute la presse s'était un moment émue. Il reconnaissait d'ailleurs n'avoir reçu aucune confidence de Georges Brown et s'appuyait surtout sur les particularités de son type bourbonien et ses liens de consanguinité avec les filles du duc de Berry. Voici le portrait qu'il en traçait :

« Il était assez bel homme, quoique pas très grand. Il avait le long buste des Bourbons, des jambes petites et arquées, les attaches solides; la

tête était grosse, massive, le visage coloré, le nez busqué, la lèvre altière. Une moustache tombant en arc de cercle et une barbiche blanche achevaient de donner à sa physionomie un caractère de gravité sévère. Il ressemblait étonnamment à Louis XVI. »

Pour M. Grave, c'est Louis XVI, et pour M. Nullus, le premier de ses biographes, c'est Louis XIV descendu de son cadre. Pour l'auteur de : *Pourquoi M. le comte de Chambord n'est pas monté sur le trône?* c'est Henri IV. De tous ces avis partagés, il résulte que M. Brown ressemblait à un Bourbon, mais qu'on ne sait pas bien lequel. *Le Journal*, dans son numéro du 27 août 1902, donnait son portrait dans les dernières années de son existence, et je n'ai remarqué, je l'avoue, aucune de ces ressemblances qui avaient frappé sûrement tous ses biographes.

J'ai eu occasion, et j'en parlerai plus loin, de voir de lui un portrait fait d'après nature au moment de sa jeunesse, et je n'ai été frappé que de la régularité de ses traits et de l'harmonie de son visage. Il est bien certain qu'il avait été fort beau et fort séduisant; mais ses traits eussent-ils eu quelque analogie avec ceux de la famille royale, que ce n'eût point été cependant, à mon avis, un argument sérieux à faire valoir. On n'a pas oublié,

en effet, l'histoire des faux dauphins et de leurs descendants. Je crois que leur nombre s'éleva à quatorze, ce qui n'empêche pas qu'on leur trouva successivement à tous des ressemblances frappantes et incontestables avec l'infortuné Louis XVII et avec ses parents.

De quelque roi de France qu'il fût la vivante image, ce pseudo-Bourbon paraît sur ses vieux jours avoir été un brave homme.

« Il avait l'air d'un bon bourgeois, disait M. Grave, sans ambition et sans chagrin. D'une intelligence et d'une culture moyennes, je crois, il occupait ses loisirs à des œuvres pies et à travailler manuellement, comme son grand-oncle. Chaque matin, on voyait passer, droit et ferme, ce descendant des Bourbons qui allait à la messe ou à une réunion du conseil de fabrique (dont il était le président), ou encore à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, car il était pieux et charitable. En revenant, il s'arrêtait chez le libraire Durdant, s'asseyait dans la boutique, parcourait les journaux, lisant plus particulièrement *Le Figaro*. Ou bien il pénétrait dans l'arrière-boutique de Durdant, qui est aussi encadreur-relieur, et le regardait travailler.

« Parfois, il allait causer avec le secrétaire de la mairie, M. Langlois, un ardent légitimiste,

mort aujourd'hui, ou encore avec le pharmacien Lecureur, mort également, les deux seuls amis intimes qu'on lui eût jamais connus.

« Ensuite, il rentrait chez lui, où l'attendait sa femme. Tel fut, pendant plus de quarante ans, le genre d'existence de l'avant-dernier des Bourbons (1). »

M. Grave a conservé des petits objets en bois, tels qu'une bobine, un rond de serviette, tournés par Georges Brown, qui avait installé un véritable atelier dans un pavillon dépendant de sa modeste maison, avec un établi, un étau, un tour, une forge, des fers à relier. Il passait là les heures que lui laissaient l'Eglise et les pratiques charitables, et fabriquait ainsi des petits cadeaux pour ses amis.

On a prétendu que M. E. Grave croyait fermement au mariage du prince et d'Amy, et on lui en a bien gratuitement fait tirer des conséquences légales et politiques. Il n'en est rien. Voici, en effet, ce qu'il m'écrivait, le 8 octobre 1902 :

« De ce mariage, avec vous surtout, je commence bien plus à douter. Comme à vous, Monsieur le Vicomte, il me semblait que MM. de Charette et de Lucinge auraient pu dire quelque chose.

(1) *Le Journal*, 25 août 1902.

Le temps a passé, et Amy Brown n'avait plus grand'chose à perdre à une affirmation précise, quelle qu'elle fût. Ces messieurs n'ont rien dit. C'est pour ne rien risquer de désagréable à l'adresse de leur grand'mère que je n'ai pas voulu avancer que, mariée à un M. Brown, elle avait pu quand même avoir un fils du duc de Berry, dont notre Georges Brown avait l'air de famille. Il me répugnait de mettre en cause une femme dont la vie, en fin de compte, a été très digne. »

Depuis, même, M. Grave a bien voulu se rendre à quelques-unes de mes raisons, il a fait maintes découvertes et est devenu moins affirmatif sur l'origine bourbonienne de Georges Brown. Celui-ci, malgré les apparences, n'était ni fier, ni hautain, et Mme Vavasseur, marchande de journaux à Mantes, qu'il paraît avoir beaucoup fréquentée, a eu souvent l'honneur de sa conversation. Un rédacteur du journal *Le Temps* lui avait posé de nombreuses questions :

« — Ne vous a-t-il jamais parlé de son frère, le comte de Chambord?

« — Jamais comme on parle d'un frère. Pourtant, il n'avait envers lui aucun sentiment de jalousie. Au contraire, il « l'estimait beaucoup ». Il en parlait comme d'un étranger qu'on respecte. Une seule fois, il émit sur son compte une cri-

tique bienveillante. C'était en 1848, alors que tous les légitimistes préparaient leurs drapeaux : « Dé-« cidément, dit-il, le comte de Chambord manque « de hardiesse ! » Ce jour-là seulement, je compris un peu les regrets de ce prince inconnu. Il semblait dire : « Moi, j'eusse été plus énergique. » Au reste, ce ne fut qu'une impression fugitive. Quand je voulus interroger M. Brown, — ce qui n'était pas facile, je vous assure, — son visage avait repris son impassibilité digne.

« C'était un « homme très bien »; il était bon. Lorsque mon mari mourut, en 1846, il m'assista dans cette épreuve. Je tombai malade et il tint mon commerce. Chaque jour, il quittait sa maison pour venir vendre des journaux, lui, un Bourbon!

« — ... Georges Brown était-il riche?

« — Non. A peine une douzaine de mille francs de rente, une pension.

« — Qui lui servait cette pension? on m'a parlé du comte de Chambord.

« — Non pas. Cette pension lui venait de sa mère, « une femme bien comme il faut » qui, de son vivant, venait souvent le voir (1). »

L'existence de M. Brown n'avait pourtant pas toujours été aussi calme. Racontons-la brièvement,

---

(1) *Le Temps*, 23 août 1902.

car, s'il fallait la prendre en détail, le récit de ses aventures demanderait au moins deux volumes.

En 1814, quand sa mère vint en France, nous l'avons vu, elle se sépara de lui et le confia aux soins de la famille Bonjour, qui habitait sur le lac Léman, à Ouchy, dans une belle maison de campagne dont le parc forme actuellement celui de l'hôtel Beaurivage (1).

A quelle époque revint-il à Paris? c'est ce que je ne saurais dire. Jusqu'à ces derniers temps, nous ne savions rien de sa jeunesse, et le seul renseignement précis avait été fourni par M. La Résie, qui avait bien voulu me communiquer une lettre du général commandant l'Ecole spéciale de Saint-Cyr, datée du 2 septembre 1902. Ce dernier lui envoyait les seules indications inscrites sur son compte sur les registres de l'Ecole :

« Brown (Georges-Granville), né à Londres (Angleterre), le 20 février 1805;

« Entré à l'Ecole de Saint-Cyr le 6 novembre 1823, parti en congé le 18 novembre 1824, et rayé le 23 août 1825;

« (Maréchal des logis aux chasseurs du Morbihan, 14e, par décision ministérielle du 8 juillet 1825). »

(1) *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 20 février 1903.

Quelque succincts que fussent ces renseignements, ils avaient cependant de l'importance, puisqu'ils nous donnaient à nouveau officiellement la date de la naissance et qu'ils détruisaient en même temps le récit que nous avait fait M. Grave d'un épisode sensationnel qui avait changé toute son existence. Je laisse la parole à l'archiviste de Mantes (1) : « Après avoir vécu ses jeunes années à Ouchy, au bord du lac Léman, Georges Brown était entré comme élève dans une école militaire en France. Lors du mariage de sa sœur, Mlle d'Issoudun, avec le comte Ferdinand de Lucinge-Faucigny, en 1823, il était âgé de dix-neuf ans et assista avec sa mère à la cérémonie religieuse, qui eut lieu dans la chapelle des Tuileries. Les premiers rangs des chaises étaient occupés par les grands personnages de la Cour. Le Roi était présent. On avait relégué Brown et sa mère au fond de la nef. Le jeune homme, indigné de ce manque d'égards, prit sa mère par la main et l'avança de plusieurs rangs; Louis XVIII vit la scène et ne dit rien. Le lendemain, un de ses officiers apportait au jeune Brown l'ordre de se rendre sur-le-champ auprès du roi de Naples. Il devint lieutenant aux grenadiers et ne rentra en France

---

(1) *Le Temps*, 23 août 1902.

que sous Louis-Philippe. Ce fut sa seule frasque, elle décida de sa vie, et je ne crois pas du reste que Georges Brown ait gardé un violent chagrin de sa disgrâce, car, malgré quelque goût artistique, il était d'une nature épaisse et bourgeoise. »

La fiche conservée à Saint-Cyr est venue brutalement démentir cette curieuse anecdote, qui nous montrait Georges Brown sous un aspect de crânerie et de dignité qui n'était pas pour déplaire. Malheureusement, l'histoire était inventée de toutes pièces, et le placide et débonnaire Brown, de caractère plutôt timide, n'avait jamais songé à se compromettre ou à payer de sa personne. M. Grave, du reste, a été le premier à déclarer qu'en nous faisant ce récit, il s'était contenté de répéter une légende locale, que chacun dans la ville de Mantes racontait couramment, et à reconnaître que la date même de son entrée à Saint-Cyr suffisait à prouver l'impossibilité de cette aventure. C'est en effet le 30 septembre 1823 qu'eut lieu le mariage de Mlle d'Issoudun, et ce fut seulement le 6 novembre de cette même année que Georges Brown fut admis à Saint-Cyr.

On peut ajouter qu'aucune confusion n'a pu être faite avec le mariage de la seconde sœur, qui ne fut célébré que le 16 juin 1827, près de deux ans après qu'il avait quitté l'Ecole militaire.

Reste M. La Résie, qui assure que sa radiation fut motivée par une altercation violente avec le comte de Durfort, son capitaine. La chose n'est pas impossible, quoique je n'en ai pas trouvé trace, mais il est bien certain, en tout cas, que si elle a jamais existé, cette raison n'a pas été la seule, et que des motifs beaucoup plus graves ont nécessité son départ.

CHAPITRE XXIII

LE DOSSIER MILITAIRE DE GEORGES BROWN.

C'est dans le dossier personnel de Georges Brown, que j'ai obtenu l'autorisation de consulter aux archives administratives du ministère de la Guerre, que j'ai trouvé les détails qui manquaient à Saint-Cyr, et qui nous renseignent exactement sur son court passage à l'Ecole. Les quelques pièces dont se compose ce dossier, qui jusqu'à ce jour n'avait été communiqué à personne, jettent un jour singulier sur ses aptitudes et son caractère, en même temps qu'elles nous donnent la preuve de l'ascendant incroyable que sa mère ne cessa jamais d'exercer sur sa nature molle et indolente. La première pièce nous donne son état civil, où figure à nouveau le nom de son père :

Extrait du registre de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

« M. Brown Granville (Georges), né à Londres le 20 février 1805, de Georges et d'Emma Brown,

inscrit comme ci-dessus sous le n° 997, immatriculé à l'école sous le n° 819.

« Pour extrait conforme :

« *Signature illisible.* »

Puis vient une lettre écrite par le ministre de la Guerre au comte de Nantouillet, et datée du 24 août 1823 :

« Monsieur le Comte, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me recommander « *M. Granville, Charles* », qui désire être admis comme élève payant à l'Ecole royale et militaire de Saint-Cyr. Je vous annonce avec plaisir que j'ai de suite donné des ordres pour qu'il soit pris note de votre demande, et vous pouvez être assuré que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour l'admission de ce jeune homme, en faveur duquel se réunissent tant de raisons particulières d'intérêt. »

Une petite note placée au bas de la minute de cette lettre nous apprend que celle de M. de Nantouillet a été retenue au cabinet du ministre, et c'est une lacune qui doit nous être sensible, car il eût été curieux de savoir quels motifs étaient invoqués par le protecteur de Brown, « en faveur duquel le ministre trouvait réunies tant de raisons

particulières d'intérêt ». Il est probable que ce fut à titre étranger, comme on le fait encore aujourd'hui, que Georges Brown ou plutôt *M. Granville*, puisque c'est sous ce nom qu'on le désigne, fut admis comme élève à l'Ecole de Saint-Cyr. Dans une lettre datée du palais de l'Elysée, du 5 novembre 1823, M. de Nantouillet adressait au maréchal de camp commandant l'Ecole, le comte A. de Durfort, une recommandation pressante pour son jeune protégé :

« Monsieur le Comte, permettez-moi de recommander à vos bontés *le jeune M. Granville*, que le Roi a daigné admettre comme pensionnaire à l'Ecole royale de Saint-Cyr. Ce jeune homme est bon sujet mais fort timide, il a besoin de travailler, et je ne doute pas qu'il ne mérite par son zèle les hautes protections dont il a été honoré.

« J'ai l'honneur, etc.

« Le comte DE NANTOUILLET.

« Palais de l'Elysée, le 5 novembre 1823. »

Georges Granville était entré à Saint-Cyr le 6 novembre 1823, et moins de deux mois après il obtenait du médecin Dejannis un certificat attestant « qu'il était atteint d'une affection dartreuse qui, ayant résisté aux divers traitements déjà em-

15

ployés, pourrait être combattue avec succès par l'emploi à l'extérieur des eaux minérales hydrosulfureuses de Barèges ». En conséquence, M. de Durfort adressait le certificat médical au ministre, qui autorisait alors Georges Granville à aller faire une saison à Barèges.

Il est probable que, durant cette année 1824, Georges Granville usa fréquemment de la bonne volonté de ses protecteurs pour obtenir des congés et des faveurs, mais qu'il ne fit pas de grands efforts pour les justifier. Voici la lettre qu'écrivait sa mère, Mme Brown, au général de Durfort, le 8 novembre 1824 :

« Monsieur le Comte,

« Je me proposais de vous présenter mes respects hier et de vous parler au sujet de mon fils, mais n'ayant pas eu l'honneur de vous rencontrer, j'ai pris la liberté de vous écrire.

« Je suis persuadée que mon fils ne réussira jamais à Saint-Cyr, qu'il serait absolument inutile de l'y laisser encore deux ou trois années, et qu'il n'y a plus d'espoir qu'il parvienne au grade d'officier par son travail. Mais comme il est décidé à entrer au service, je le vois réduit à s'engager comme simple soldat, extrémité bien triste et qui affligerait toute sa famille, parce qu'il serait ainsi

exposé à tous les dangers de la mauvaise compagnie. J'ose donc vous supplier, Monsieur le Comte, de me dire s'il ne serait pas possible, en l'appuyant de votre recommandation auprès du ministre, de le faire entrer comme sous-officier dans quelque régiment. Vous me rendriez par là, Monsieur le Comte, le service le plus important, et « toute ma famille » vous en aurait la plus vive reconnaissance.

« Veuillez agréer, etc.

« *Signé* : A. BROWN.

« Rue Neuve-des-Mathurins, nº 14.

« Le 8 novembre 1824. »

Dix jours plus tard, le 18 novembre, Georges Granville obtenait un congé ; il ne devait jamais rentrer à Saint-Cyr.

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Rapport fait au Ministre, le 26 novembre 1824.

« Analyse : On propose de placer dans l'armée de ligne, en qualité de sous-officiers, cinq élèves de l'Ecole de Saint-Cyr.

« Savoir :

« M. Randon de Saint-Amand, né le 24 juin 1803 ;

« M. de Rochebonne, né le 17 septembre 1804 ;

« M. de Grassin, né le 27 décembre 1803 ;

« M. Brown Granville, né le 20 février 1805 ;

« M. Courtot de Cissey, né le 12 mai 1804 ;

« Ces cinq élèves n'ont pu passer, après deux ans d'école, dans la première division. Les familles demandent qu'ils soient placés dans l'armée de ligne en qualité de sous-officiers, et M. le comte de Durfort en fait la proposition. Il excepte cependant de cette demande formelle M. Brown Granville, qui ne partage pas les vues de sa mère et qui tient beaucoup à ne pas servir.

« La famille de M. de Saint-Amand demande pour lui le 14e régiment d'infanterie de ligne.

« Celle de M. de Cissey, le 21e.

« M. de Rochebonne demande à passer maréchal des logis au 13e chasseurs (Meuse), où son père est capitaine.

« M. de Grassin désire que son fils passe avec le même grade au 4e régiment de chasseurs à cheval (Ariège).

« Son Excellence est priée d'approuver que ces quatre élèves soient placés dans la ligne, conformément à la désignation donnée, et qu'ils soient rayés successivement des contrôles de l'Ecole ;

« De statuer que M. Brown Granville sera nommé sous-officier, si la mère de cet élève persiste à lui donner cette destination et si elle obtient son assentiment.

« Le Maître des Requêtes, chef de division militaire, chargé de la Direction de la Correspondance générale du Mouvement et des Ecoles militaires,

« *Signature illisible.* »

On voit, par ce rapport, que Mme Brown ne se trompait guère en écrivant au général qu'elle était persuadée que son fils ne réussirait jamais à Saint-Cyr; prévoyant que sa paresse et son insuffisance allaient l'en faire exclure, elle avait, en mère avisée et habile, pris les devants pour l'en retirer. Mais, décidée à faire suivre quand même à son fils, malgré son manque d'aptitudes, la carrière qu'elle lui avait choisie, elle se gardait de parler de la répugnance qu'il témoignait pour le métier militaire et annonçait, au contraire, qu'il était résolu à rester soldat.

Nous verrons plus tard qu'Amy Brown avait agi vis-à-vis de lui de la même façon en toute circonstance et qu'elle savait généralement, coûte que coûte, faire accomplir aux autres ce qu'elle avait décidé.

Dans le cas présent, la pression exercée sur le

jeune homme était si criante, et celui-ci dissimulait si peu sa manière de voir, que le ministre de la Guerre lui-même dut déclarer à M[me] Brown qu'elle ne pouvait ainsi abuser vis-à-vis de son fils de son autorité maternelle.

Lettre écrite par le Ministre au Commandant de l'Ecole de Saint-Cyr, le 7 décembre 1824.

« Monsieur le Comte, je viens d'appliquer aux élèves Randon de Saint-Amand, de Rochebonne, de Grassin, Courtot de Cissey les dispositions approuvées par Sa Majesté, le 30 novembre dernier; ils seront placés dans l'armée de ligne en qualité de sous-officiers, comme vous l'avez disposé.

« J'ai décidé aussi que le jeune Brown Granville recevrait la même distinction, si la mère de cet élève persistait à la lui donner et si elle obtenait son assentiment. Je désire cependant que vous exposiez de nouveau à cette dame *qu'elle doit renoncer au projet de faire servir son fils malgré lui*, et qu'il ne peut, d'un autre côté, rester plus longtemps à l'Ecole, d'après la répugnance qu'il témoigne et de son peu de dispositions. »

Cependant, ni les représentations du ministre, ni le refus obstiné de son fils ne décourageaient

Mme Brown, qui, une fois le poste obtenu, se chargeait bien de le décider à l'accepter et de l'obliger à partir.

Le 1er février, elle s'adressait de nouveau au ministre :

« *A Son Excellence le Ministre de la Guerre.*

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'exposer à Votre Excellence que M. le maréchal de camp comte de Durfort, commandant l'Ecole royale et militaire de Saint-Cyr, dans un rapport récemment fait à Votre Excellence, a proposé mon fils Brown (Georges-Granville), élève de ladite Ecole, pour un emploi de sous-officier dans un des régiments de l'armée. Autorisée par ledit rapport et les notes favorables ci-jointes, je viens supplier Votre Excellence de vouloir bien assigner à mon fils un des corps de cavalerie légère, afin qu'il s'y rende pour y commencer son service. Le goût qu'a mon fils pour l'arme de la cavalerie et des principes déjà fortifiés dans l'équitation le portent à désirer de commencer sa carrière militaire dans un régiment de chasseurs, hussards ou lanciers. Je supplie donc Votre Excellence de vouloir bien favoriser les premiers élans d'un jeune homme qui, j'ose le dire, mérite à tous égards, par ses qualités et *son dévoûment au*

Trône, de figurer dans les rangs de Sa Majesté. J'espère, Monseigneur, de la bienveillance de Votre Excellence, ne pas tarder à voir accomplir les souhaits que forme mon fils, et qu'ainsi que ses jeunes condisciples proposés avec lui pour des emplois dans l'armée, il recevra de Votre Excellence la prochaine destination qu'il sollicite dans un des corps précités. — Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monseigneur, les expressions anticipées de ma reconnaissance et des sentiments de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence,

« La très humble servante.

« A. Brown.

« Rue Neuve-des-Mathurins, nº 14.

« 1er février 1825. »

Enfin, au mois de juin 1825, elle obtenait le consentement de Georges-Granville, qui, après s'être fait longtemps prier, se résignait à adresser sa demande au ministre de la Guerre :

« *A Son Excellence le Ministre de la Guerre.*

« Monseigneur, le soussigné, élève à l'Ecole royale spéciale militaire de Saint-Cyr depuis le mois de novembre 1823, supplie humblement Votre Excellence de daigner lui accorder une

place de maréchal des logis dans le 14e régiment de chasseurs à cheval, colonel M. de Verdière.

« Il est, avec le plus profond respect, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

« Georges-Granville Brown.

« Paris, rue Neuve-des-Mathurins, n° 14.

« Ce 21 juin 1825.

« Pour autorisation de la demande présentée par mon fils à Son Excellence le Ministre de la Guerre :

« A. Brown. »

Quelques jours plus tard, sa nomination était signée.

Minute du rapport fait au Ministre.

« 8 juillet 1825.

« On propose de placer dans le 14e régiment de chasseurs à cheval M. Brown Granville, élève de l'Ecole spéciale militaire.

« Une décision de Son Excellence du 26 novembre dernier porte que M. Brown Granville, né le 20 février 1805, élève de l'Ecole spéciale militaire, sera nommé sous-officier*, si sa mère persiste à lui donner cette destination, et si elle obtient son assentiment;* ces deux conditions sont remplies, comme le constate la lettre transmise le 24 juin dernier par le commandant de l'Ecole. M. Brown

Granville désire passer comme maréchal des logis dans le régiment des chasseurs à cheval du Morbihan, dont le colonel est disposé à l'agréer, et il justifie du consentement de sa mère; rien ne s'opposant maintenant à ce que la décision précitée lui soit appliquée, on a l'honneur de proposer à Son Excellence de donner suite à sa demande.

« Approuvé par Son Excellence, le 8 juillet.

« Rapport transmis au bureau de cavalerie, le 14 du même mois. »

Au mois d'août 1825, Georges-Granville Brown arriva au corps pour prendre son service, mais sa mère ne devait pas se féliciter longtemps d'avoir triomphé de ses répugnances; cinq mois plus tard, le jeune homme, qui, décidément, ne pouvait se faire à la vie militaire, réussissait à se faire rayer des contrôles et à reprendre sa liberté d'une façon définitive.

Contrôles du 14e régiment de chasseurs du Morbihan, n° 1400 matricule, 5e escadron.

« Brown Granville, Georges.

« Dernier domicile : Paris (Seine).

« Profession d'élève militaire.

« Fils de feu Georges et de Brown, Emma, domiciliée à Versailles, département de Seine-et-Oise.

« Né le 20 février 1805, à Londres, Angleterre.

« Taille de 1 m. 720 mm., visage ovale, front haut, nez long, yeux bruns, bouche moyenne, menton à fossette, cheveux et sourcils noirs (sans marques particulières).

« Arrivé au corps le 28 août 1825 comme enrôlé volontaire, à Paris, le 13 dudit (Décision ministérielle du 11 août 1825). Maréchal des logis.

« Rayé des contrôles du corps le 30 janvier 1826, n'étant pas naturalisé Français, par décision ministérielle du 20 janvier, transmise par M. le Lieutenant-Général commandant la 12e division militaire, en date du 28 janvier. »

Que s'était-il passé, et quelle était la raison puissante qui avait fait obtenir à Granville Brown sa radiation des cadres? C'est ce que nous ne saurions dire avec certitude, et si, comme nous le verrons plus loin, nous soupçonnons facilement la cause de ce départ si brusque, nous ignorons dans quelles circonstances il s'est accompli; mais ce qu'on peut affirmer sans hésitation, c'est que le motif invoqué ne peut être le véritable. Il est déjà invraisemblable qu'un élève admis à *titre étranger* à l'Ecole de Saint-Cyr soit ensuite nommé sous-officier dans un régiment sans avoir été naturalisé. Il est plus invraisemblable encore que ce soit cette découverte par trop tardive qui le fasse

rayer des cadres et lui fasse enlever un grade que le ministre de la Guerre lui-même lui avait accordé.

Si j'ai cité dans leur entier toutes ces lettres et toutes ces demandes, c'est qu'elles m'ont paru éclairer d'un jour tout nouveau le caractère et la personnalité de Georges Brown et de sa mère ; elles nous montrent la volonté impérieuse et persévérante de l'une et la faiblesse passive et résignée de l'autre, se courbant toujours et partout sous l'autorité maternelle après un semblant de résistance ! De plus, les termes de chacun de ces documents sont intéressants à un autre point de vue. Il est difficile de supposer, en effet, que la veuve du duc de Berry se dise « la très humble servante » du général auquel elle s'adresse, et qu'elle vienne supplier avec autant de déférence de lui accorder pour son fils le poste modeste qu'elle sollicite. Cette volonté intraitable vis-à-vis de son fils s'adoucit et s'humanise en face du ministre, sa modestie devient si grande que sa personnalité s'efface et que c'est sa famille seule qu'elle met en avant, lorsqu'elle parle du chagrin qu'un refus pourrait faire naître et de la vive reconnaissance qu'une acceptation fera éclater.

Quant à Granville Brown, malgré la protection dont l'entoure M. de Nantouillet, et malgré les

facilités qu'on lui accorde, peut-on supposer qu'on laisserait végéter dans un régiment, en qualité de sous-officier, le fils du duc de Berry? Et est-il vraisemblable surtout que sa mère, en parlant de lui, vanterait « son dévouement au trône, qui le rend digne de figurer dans les rangs de Sa Majesté »?

C'est dans le dossier de Randon de Saint-Amand que j'ai trouvé quelques-uns de ces curieux renseignements sur ces cinq fruits secs, au nombre desquels était Georges Brown. Je n'ai pas recherché quelle fut la destinée de chacun de ses compagnons d'infortune; mais j'en ai lu assez pour constater que Randon de Saint-Amand, lui aussi, n'avait pas la moindre aptitude pour le métier militaire. Malgré la haute influence du comte de Coutard, du baron de Perregaux et du vicomte du Bouchage, il finit tristement, après avoir eu de fâcheuses histoires de femme, justifiant la répugnance invincible que lui avait toujours inspirée sa profession.

CHAPITRE XXIV

Le premier Mariage de Georges Brown.

C'est vraisemblablement dans l'hiver de 1824 à 1825, après avoir quitté Saint-Cyr, muni d'un congé, que Georges-Granville avait ébauché l'amoureuse aventure qui devait occuper treize années de son existence. L'histoire était des plus banales, et c'était en accompagnant un jour ses sœurs chez leur couturière qu'il s'était rencontré par hasard avec la jeune fille dont il allait devenir éperdument amoureux.

Mlle Julie Lebeau, qui n'avait jamais été danseuse, comme on l'a raconté à tort (pas plus qu'elle n'avait été attachée au service de Mme de Lucinge, comme le croit M. La Résie), avait perdu sa mère de bonne heure; elle était première, tout simplement, dans une grande maison de couture de la rue des Filles-Saint-Thomas, dirigée par son père, qui s'était remarié à une jeune femme à peine plus âgée que cette dernière. La jeune fille était peu surveillée,

et le jeune saint-cyrien eut bientôt fait d'établir une correspondance et d'obtenir des rendez-vous. Georges Brown était beau garçon, et Julie Lebeau, quoique fort honnête, n'était pas restée insensible à la passion qu'elle avait inspirée. L'idylle menaçait de devenir sérieuse, et c'est pour y couper court, dès le début, que sa belle-mère s'empressa de l'envoyer à Londres, dans une succursale de la maison de Paris. Mme Brown, est-il besoin de le dire, avait usé de toute son influence pour hâter cette décision, et la jeune belle-mère avait saisi avec empressement ce prétexte pour éloigner une belle-fille dont la beauté et les dix-huit printemps lui portaient ombrage. En même temps, Georges Brown entrait, comme sous-officier, aux chasseurs du Morbihan, et l'on pouvait croire que les deux amoureux étaient séparés d'une façon définitive. La séparation ne devait pas être de longue durée : Quelques mois plus tard, Georges Brown débarquait brusquement à Londres et décidait Mlle Lebeau à s'enfuir avec lui.

Faut-il supposer que le nouveau sous-officier, pour employer une périphrase, *quitta sa garnison un peu brusquement*, sans en demander l'autorisation à son capitaine? C'est ce qu'il est permis de penser, et il est vraisemblable de croire que c'est ce départ trop subit qu'on voulut dissimuler en

invoquant un prétexte si peu justifiable pour le libérer et le rayer des cadres. Là encore, Georges Brown profita des hautes protections qui l'avaient jusque-là entouré.

Cependant, les deux jeunes gens s'étaient empressés de quitter l'Angleterre et avaient aussitôt gagné l'Italie où ils espéraient déjouer les poursuites. C'est là que, pendant douze années, ils vécurent ensemble, habitant tantôt Naples et tantôt Palerme, selon le hasard des garnisons où devait résider Georges Brown, qui était entré au service du roi des Deux-Siciles et était devenu lieutenant aux grenadiers. Ils portaient l'un et l'autre le nom de Granville. Tout entier à sa passion, Georges n'avait certainement pas refusé à sa compagne de faire consacrer leur union, et, bien que nous n'ayons pu nous procurer l'acte de mariage, les actes de naissance des enfants sont là pour nous en apporter la preuve indiscutable. Cinq enfants naquirent, dont trois moururent jeunes, un garçon et deux autres filles; Aimée Granville, qui ne se maria pas, et Mme Tertre furent les seules qui survécurent. Tous ces enfants furent déclarés sous le nom de Granville et comme nés de Georges Granville et de Julie Lebeau, *sa femme*. On ne peut donc pas nier qu'il y ait eu mariage.

Voici les actes de naissance de deux des filles, qui établissent ce que nous venons d'avancer :

PROVINCE ET COMMUNE DE PALERME.

Extrait d'acte de naissance. N° d'ordre : 209.

« L'an 1827, le 21 mars, à une heure, devant nous, chevalier Joachim Felinzeri, sénateur et officier de l'état civil de la commune de Palerme, a comparu Georges Granville, âgé de vingt-trois ans, militaire, domicilié rue Piadi Grotta, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, ainsi que nous l'avons constaté, et a déclaré qu'il est né de la dame Julie Lebeau, *sa femme*, âgée de dix-neuf ans, domiciliée dans cette ville, et du susdit déclarant, âgé comme ci-dessus, domicilié ici, le 21 du présent mois et an, à neuf heures, dans sa maison, et a en outre déclaré donner à la nouvelle née les noms de Aimée-Antoinette. La présentation et la déclaration susdites ont été faites en présence de Carmel Micalizio, âgé de trente-sept ans, armurier regnicole, domicilié rue Castello, et de Raffaël Giacona, âgé de vingt-cinq ans, marchand regnicole, domicilié rue Piadi Grotta, témoins intervenus au présent acte et présentés par M. Granville. Le présent acte dressé par nous a été inscrit sur deux registres, lu au déclarant et

aux témoins, et ensuite signé par eux et par nous.

« Le sénateur FELINZERI, Georges GRANVILL, Raffaël GIACONA, Carmel MICALIZIO.

« Pour copie conforme délivrée aujourd'hui, le 9 décembre 1862 :

« Le Chancelier chef de bureau,

« *Signé :* Benoît CIMINE.

« Collationné.

« *Signé :* JOS. BATTAVINA.

« Vu par le Syndic.

« L'Assesseur délégué : RAGGINI.

« Vu à la secrétairerie d'Etat pour les Affaires étrangères, pour légalisation de la signature ci-dessus.

« Turin, le 2 février 1863.

« *Signé :* E. PONS.

« Vu pour la signature de l'assesseur délégué Raggini.

« Pour le Préfet : le Commissaire délégué,

« *Signé : (Illisible).* »

« Je, soussigné, interprète et juré de la Cour, chevalier de la Légion d'honneur, certifie que la traduction qui précède est parfaitement conforme

à l'original écrit en langue italienne et paraphé *ne varietur* par moi.

« Paris, le 23 avril 1863. FLESCH.

« Certificat du ministre pour cette signature, le 23 avril 1863. »

Voici le second acte :

COMMUNE DE NAPLES.

Archives de l'Etat. Extrait des registres des naissances de la section Saint-Ferdinand. N° d'ordre : 631. Année 1830.

« L'an mil huit cent trente, le sept du mois d'août, à dix-huit heures, devant nous, Antoine Gaëtan, prince de Pedimonte, et officier de l'état civil du susdit quartier Saint-Ferdinand, commune de Naples, province de Naples, a comparu Maria Barretta, âgée de quarante-six ans, sage-femme, domiciliée dans le quartier de Pizzofalcone, qui a fait l'accouchement, laquelle a présenté ici un enfant du sexe féminin, comme nous l'avons reconnu de nos yeux, et a déclaré que celle-ci est née de donna Julia Lebeau, âgée de vingt-deux ans, sans profession, domiciliée rue Monte di Rio, et *femme* de don Georges Granville, lieutenant du 1er grenadiers, absent, le sixième jour dudit mois de la susdite année courante

« Elle a en outre déclaré donner à l'enfant le nom de Louise.

« La présentation et déclaration susdite faite en présence de don Francesco Baretta, de Naples, âgé de trente-sept ans, exerçant la profession de sergent, domicilié dans le quartier de Pizzofalcone, et de Raffaële Maniello, de Naples, âgé de soixante et onze ans, exerçant la profession d'huissier, domicilié au lieu del Celio, témoins intervenus au présent acte et produits par la déclarante.

« Le présent acte que nous avons dressé a été inscrit sur deux registres, lu au déclarant et aux témoins, les jour, mois et an comme dessus, signé par nous et les témoins, la déclarante ayant dit ne savoir écrire.

« *Signé :* Francesco Baretta, Raffaële Maniello, Pedimonte.

« La présente copie est conforme à l'original, inscrit au registre sous le n° 15374.

« Naples, 19 avril 1884.

« Collationné.

« L'Officier de service à la Mairie,

« (*Illisible*). »

Il semble donc bien établi que Georges-Granville Brown fut marié à Julie Lebeau. Pour expliquer, en ce cas, son second mariage avec sa cousine, il serait nécessaire d'admettre ou bien que, marié sous le seul nom de Granville, il joua ainsi avec l'état civil et avec la bigamie, en se remariant sous un autre nom, ou bien que, marié seulement à l'église, il ait profité de ce que le mariage civil est le seul valable en France et le seul qui, aux yeux de la loi, eût pu le rendre bigame. Toutefois, il resterait à s'étonner que ses principes religieux lui aient permis de transiger si facilement avec sa conscience et qu'il ne se soit pas cru engagé pour sa vie entière par un premier serment prêté au pied des autels.

Nous allons voir comment la seule volonté de M[me] Brown parvint à briser ces liens, consacrés par une mutuelle et tendre affection, et à bouleverser en un instant toutes ces paisibles existences.

En 1838, le choléra sévit à Naples avec une grande rigueur; Georges-Granville fut atteint par le fléau et soigné avec un dévouement admirable par sa femme qui, dédaigneuse du danger de la contagion, ne le quitta ni jour ni nuit pendant de longues semaines. Le malade se remettait peu à peu, quand sa mère, qui, de loin, avait suivi avec angoisse les phases du terrible mal, témoigna

après ces mortelles inquiétudes le désir très vif d'embrasser son fils, qu'elle n'avait pas revu depuis douze années.

Les désirs de Mme Brown étaient des ordres auxquels, d'ordinaire, on ne songeait guère à résister, et Georges-Granville, qui croyait avoir fait oublier le passé par cette longue période de vie régulière, se mit en route sans méfiance, espérant peut-être amener un rapprochement entre sa terrible mère et la compagne de son choix. Sa déception allait être d'autant plus cruelle qu'elle était inattendue. Une fois qu'elle le tint seul auprès d'elle, éloigné de sa nouvelle famille, Mme Brown usa de toute son influence pour l'amener à rompre, sans tarder et d'une façon définitive, une liaison qu'elle jugeait disproportionnée avec la situation de ses sœurs et celle à laquelle il pouvait prétendre. C'est en vain que Georges-Granville fit valoir son affection pour cette jeune femme qu'il avait enlevée à ses parents, et pour laquelle lui-même n'avait pas hésité à sacrifier sa carrière militaire en s'expatriant avec elle, loin de tous les siens! C'est en vain qu'il fit valoir à ses yeux les années d'amour et de bonheur qu'ils avaient vécues ensemble, la vie exempte de tout reproche de Julie Lebeau, et enfin les enfants qu'elle lui avait donnés, qui étaient venus l'attacher par un

lien plus solide encore à celle dont il avait fait sa femme devant Dieu et devant les hommes! Toutes ses explications et ses prières demeurèrent vaines et inutiles. Amy Brown resta inébranlable. Et comme le malheureux s'obstinait désespérément dans sa résistance, elle usa du dernier moyen qui lui restait pour triompher de sa volonté chancelante. Elle était seule à subvenir à ses moyens d'existence, car la solde du roi de Naples aurait été bien insuffisante pour faire vivre cette famille déjà nombreuse, et personne n'a ouï dire que le mystérieux Brown, son père putatif, lui eût laissé quelque fortune! Or, Amy connaissait assez son fils pour savoir qu'il était incapable du moindre effort pour sortir d'une situation difficile et assurer par son travail l'existence de tous les siens, déjà si précaire; elle lui déclara donc sans ambages qu'il ne fallait plus compter sur son entremise, et que, s'il persistait à lui désobéir, elle lui supprimerait net la pension qu'elle avait consenti jusque-là à lui servir et lui couperait les vivres d'une façon complète. La résistance fut longue, et ce n'est pas sans peine qu'elle vint à bout de ses hésitations et de ses scrupules; sans doute, elle n'aurait pas triomphé si le fils avait vécu, mais des cinq enfants il ne restait que deux filles, et Mme Brown parvint à endormir à la fois ses remords

de mari et de père, et à l'amener à se soumettre docilement à sa volonté toute-puissante.

Mais un revirement était à craindre, il fallait profiter de ce moment de soumission, et on ne perdit pas de temps; Mme Brown avait pour son fils une femme toute prête qu'elle avait choisie dans sa propre famille, et le mariage se fit sans retard. On ne prévint pas Julie Lebeau, restée à Naples avec ses filles, ignorante de tout, et on se chargea d'assurer sa tranquillité et d'endormir ses inquiétudes et ses soupçons, si elle vint à en concevoir. Lorsqu'enfin, s'inquiétant de cette longue absence, puis stupéfaite par le silence qui s'était fait tout à coup, et enfin affolée par l'absence complète de nouvelles, elle se décida à se mettre en route pour retrouver l'infidèle, le deuxième mariage était déjà célébré et Georges-Granville Brown s'était uni légitimement à sa cousine Charlotte-Louise Brown.

CHAPITRE XXV

GEORGES BROWN ET SES FILLES.

Ce fut à son arrivée à Paris que la malheureuse femme apprit ce qui s'était passé; sa douleur fut telle que d'abord elle en perdit la raison. Sa fille, Mme Tertre, dont je tiens ces détails, ne se rappelle pas qui fut chargé de lui apprendre la nouvelle qui brisait sa vie; mais ce qui est hors de doute c'est que, pendant de longs mois, on dut la soigner dans un asile d'aliénés, où ses jours et sa raison restèrent longtemps en danger. Mme Tertre se souvient qu'elle-même fut alors mise en pension à Choisy-le-Roi, où Amy Brown venait la voir et lui servait de correspondante. Quand elle ne la faisait pas sortir chez elle, Amy lui apportait des bonbons et autres friandises. Mme Tertre conserve encore un coffret qu'elle m'a montré et qu'elle tient de sa grand'mère; elle se rappelle ses conversations, ses observations, et revoit la main fine et soignée

qu'elle lui montrait pour l'engager à cesser de se ronger les ongles.

Mais si Mme Brown s'était crue obligée à s'occuper de sa petite-fille et surveiller son éducation, même dans ces petits détails, elle s'était soigneusement abstenue de lui laisser deviner quels étaient leurs liens de parenté. Jamais l'enfant ne lui donnait d'autre nom que celui de Madame, et Amy, de son côté, la traitait en étrangère. Mme Tertre a gardé le souvenir d'une femme froide et glacée qui ne riait jamais, ne lui passait rien et ne lui témoignait nulle tendresse. Ce n'est que plus tard qu'elle apprit à qui elle avait affaire. En quittant la pension, la petite fille alla habiter avec sa mère, qui venait de sortir de la maison de santé où elle avait dû rester deux ans. La pauvre femme avait recouvré la raison, mais ce coup terrible avait ébranlé sa santé pour toujours, et pourtant il fallait vivre, elle et ses enfants... Elle alla s'installer aux Batignolles, où elle tint d'abord un petit pensionnat; puis elle en vint ouvrir un autre à Boulogne, le premier n'ayant pas réussi. Lui offrit-on un modeste dédommagement pécuniaire, ou bien eut-on recours à la menace pour la forcer à se taire, c'est ce que Mme Tertre n'a pu me dire; toujours est-il que la pauvre femme garda le silence et n'essaya pas de lutter contre les hautes

influences dont Mme Brown pouvait disposer. Avec le temps, sans doute, la résignation était venue ; elle ne se rencontrait jamais avec son mari, mais celui-ci voyait quelquefois ses filles ; Mme Tertre se rappelle être allée à plusieurs reprises faire de petits séjours à Mantes ; une fois même, elle y resta pendant deux semaines, malgré la présence de la seconde femme de son père, qui devait être au courant et qui pourtant acceptait, sans mécontentement ni colère, ces singulières visites.

L'aînée des deux jeunes filles était fort jolie, et elle trouva un mari : M. Tertre, attaché à la bibliothèque du Conservatoire de musique et de déclamation. Son fils, actuellement vivant, lui a succédé dans son emploi. Mme Tertre est aujourd'hui veuve et habite, à Malakoff (Seine), une coquette petite maison au milieu d'un vaste jardin. C'est une vieille femme aimable et accueillante, dont toutes les facultés, à part une légère surdité, sont restées intactes. C'est elle qui m'a donné tous ces curieux détails et m'a fourni tous les actes que je viens de citer. Elle m'a montré un portrait de son père finement exécuté au crayon et daté de 1833, accroché dans son salon. Il avait alors vingt-huit ans ; c'est un beau garçon, la lèvre ombragée d'une légère moustache, aux traits fins et distingués, qui porte avec élégance l'uniforme de l'armée du roi de

Naples, mais je cherche vainement sur son visage ce type bourbonien que chacun s'est plu à reconnaître tour à tour.

En me racontant ces douloureux épisodes de sa vie déjà longue, Mme Tertre s'exprime sans acrimonie et avec un accent de vérité qui ne peut laisser de doute sur leur exactitude; sa mémoire a gardé présents tous les petits détails de sa jeunesse, et c'est avec attendrissement qu'elle me fait le récit de la mort tragique de sa mère.

Pendant la guerre de 1870, Julie Lebeau, qui avait continué à s'appeler Mme Granville, avait été contrainte par les événements de fermer son pensionnat et était venue occuper un logement modeste entre Puteaux et Courbevoie. Depuis le mariage de sa fille aînée, elle habitait avec la cadette, Mlle Aimée Granville, qui ne devait jamais se marier. C'est là, dans ce domicile provisoire où elle s'était réfugiée, que cette pauvre femme, si cruellement éprouvée, termina sa vie d'une façon tragique. Un obus vint s'abattre sur sa maison et la tua sur le coup, blessant même grièvement à ses côtés Aimée Granville. M. l'abbé Meuley, vicaire alors à Puteaux, s'intéressa au sort de la pauvre orpheline et, par la suite, la prit avec lui comme gouvernante et dame de compagnie. M. l'abbé Meuley, qui est maintenant aumônier des Inva-

lides et chevalier de la Légion d'honneur, a bien voulu me fournir de très intéressants renseignements. Il a beaucoup connu M. Brown, qui venait voir, chez lui, sa fille, tout en la recevant aussi à Mantes, ainsi que sa sœur. Mlle Aimée Granville semble avoir été moins résignée que sa mère et que sa sœur à accepter le triste abandon dont elle avait été victime, et elle n'avait pas consenti à rompre avec la famille de son père. Je ne sais si elle avait conservé des rapports avec Amy Brown, la chose est restée douteuse; mais, en tout cas, elle correspondait avec Mmes de Lucinge et de Charette.

Elle circulait beaucoup, avait toujours en train mille démarches mystérieuses et entretenait une correspondance nombreuse. Dans son testament était insérée une clause singulière, celle de déposer dans sa bière tous les papiers qu'on trouverait à son décès. Lorsqu'elle mourut, en 1876, son père était présent, et il veilla lui-même à ce que sa volonté fût exécutée; tous ses papiers, sans exception, y compris ceux de sa mère, qu'elle avait conservés, furent enfermés dans son cercueil.

M. Meuley croit fermement à l'origine royale de Georges Brown, qui lui a dit exactement « *qu'il était le frère aîné du comte de Chambord*, mais qu'il n'avait pas de relations avec Henri V, parce que

celui-ci aurait dû reconnaître, de par la loi naturelle, son droit supérieur au sien ».

Le caractère sacré dont est revêtu M. l'abbé Meuley, en même temps que la sympathie et la considération qu'il inspire, à juste titre, à tous ceux qui l'approchent, ne nous permet pas de douter de son affirmation. Georges Brown a donc tenu certainement ces singuliers propos et on en doit conclure qu'il croyait ou affectait de croire qu'il était le fils naturel du duc de Berry.

Il serait un peu naïf, peut-être, de s'étonner de la facilité avec laquelle Georges Brown s'est laissé attribuer, par ses concitoyens, une origine princière. Comme l'a dit fort justement M. La Résie : « Demandez à un bon bourgeois de choisir comme père entre un pasteur et un prince royal, il choisira indubitablement le dernier, et si G. Brown s'était dit le fils de Napoléon Ier, on n'aurait pas été obligé de compter cette affirmation pour article de foi (1). » Entre la vague paternité d'un Georges Brown dont l'existence, même à lui, semblait peut-être douteuse, et cette origine princière que les Mantais étaient si fiers de lui attribuer, il n'a pas dû hésiter une seule minute. Et l'on peut même se demander quelle réponse sa mère avait

(1) Voir l'*Intermédiaire* du 30 septembre 1902.

pu lui faire, s'il lui avait posé des questions sur sa naissance? Quoiqu'elle aimât peu à parler de son passé, devant l'impossibilité de rattacher son fils à Freemann, peut-être n'aura-t-elle pas voulu le détromper et lui enlever ses illusions, soucieuse avant tout de ne pas se diminuer à ses yeux, en lui avouant cette paternité anonyme que l'on a tout lieu de supposer! C'était bien assez d'une séduction, et cette séduction, que le rang de l'amant rendait excusable, était la seule dont elle voulait qu'on gardât mémoire; il est probable qu'Amy, avec sa prudence et son habileté ordinaires, sut s'y prendre de manière à ne jamais éclairer Georges Brown d'une façon précise, et si elle lui laissa supposer, sans le détromper, qu'il pouvait être le fils du duc de Berry, c'est qu'elle savait bien que le prince n'était plus là pour renier cette paternité fantaisiste. Il semble évident, du reste, que la réserve qu'il a gardée toute sa vie lui fut imposée par sa mère, et jamais cette dernière ne cessa de lui en donner l'exemple.

L'inépuisable obligeance de M. Grave m'a procuré une lettre fort curieuse de M. Brown, adressée par lui au Conseil municipal de Mantes, et retrouvée dans le plumitif des délibérations :

« Mantes, le 14 mars 1848.

« Monsieur le Maire,

« Comme habitant et propriétaire de la ville de Mantes, voyant que tous sont appelés à faire leur service comme garde nationale *(sic)* pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité publics, je me présente aussi pour faire partie de la garde nationale, ne me croyant nullement exempt de veiller sur la tranquillité *(sic)* des autres, comme ils veillent sur la mienne.

« Si jusqu'aujourd'hui on a cru devoir m'en exempter comme étranger, je pense que le titre d'ancien élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr et de sous-officier dans un régiment de chasseurs, en France, peut bien me faire regarder plus comme Français qu'étranger.

« De toute manière, je m'offre, si on croit devoir m'accepter, étant toujours prêt à contribuer de tout mon possible au maintien de l'ordre de la ville.

« J'ai l'honneur d'être, avec le sentiment le plus distingué, Monsieur le Maire,

« Votre très humble et obéissant serviteur.

« G. Brown. »

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL.

« La demande de M. Brown est repoussée jusqu'à ce qu'il ait prouvé qu'il a été autorisé à jouir des droits civils en France. » (*Archives municipales de Mantes.*)

Le refus dut être sensible au fils supposé du duc de Berry, car, profitant de la chute de la royauté constitutionnelle, il adressait au Conseil d'Etat une demande de naturalisation qui lui était accordée quelques semaines plus tard.

Voici la teneur de l'acte qui le concerne :

NATURALISATION — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 59864. — LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Au nom du Peuple français,

« La Commission du Pouvoir exécutif;

« Vu le décret du 2 mars 1848;

« Vu la pétition et les pièces à l'appui présentées par le sieur Georges-Granville Brown, tendant à obtenir d'être admis à jouir des droits de citoyen français;

« Vu le décret du 18 mars 1848;

« Arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

« Le sieur Georges-Granville Brown, né le 20 février 1805, à Londres (Angleterre), demeurant à Mantes (Seine-et-Oise),

« Est admis à jouir des droits de citoyen français.

ART. 2.

« Cet arrêté sera publié et inséré au *Bulletin des Lois*.

« Fait à Paris, le 13 juin 1848.

« *Le Ministre de la Justice, délégué,*
« *Signé :* BETHMONT.

« Pour ampliation :

« *Le Directeur des Affaires civiles,*
« A. DALMAS.

« *Le Secrétaire du ministère de la Justice,*
« A. TALLANDIER.

« Droits :

« Sceau. . . . . 100 fr.
« Enregistrement. . . . . 22 fr.
« Référendaire . . . . 172 fr. »

Il est curieux de remarquer que ce décret qui devrait être inséré au *Bulletin des Lois* ne s'y trouve nulle part. Je l'y ai cherché vainement, tant au nom de Brown qu'à celui de Granville, mais il m'a été fourni par M. Grave, et je ne puis douter, par conséquent, de son exactitude.

Fût-ce son louable désir de servir dans la garde nationale ou sa prétention de descendre du duc de Berry qui le décida à demander la naturalisation française? En tout cas, cette ambitieuse prétention ne lui serait venue que tardivement, puisque nous l'avons vu, sur son acte de mariage, accepter, en 1838, la paternité de Georges-Granville Brown. S'il avait déjà cru, à cette époque, être d'origine bourbonienne, il se serait plutôt résigné à être inscrit comme né d'un père inconnu que d'en avouer un qui ne rappelait aucunement celui dont il se targuait, et dont l'existence même détruisait d'un seul coup le laborieux échafaudage de sa naissance royale.

Il est fort possible, du reste, que ce ne soit que fort tard que cette conviction, ou cette prétention, ait pris chez lui réellement naissance. Mme Tertre, qui croit naturellement à la paternité du duc de Berry, s'imagine que c'est seulement à la mort de sa mère, lorsqu'il prit connaissance des papiers conservés dans cette chambre de Mantes qu'on

fermait avec un soin si jaloux, qu'il en acquit la quasi-certitude. Ce fut sans doute à cette époque qu'elle remarqua un certain changement dans ses discours ou dans son attitude, mais elle m'a déclaré pourtant que c'était un sujet que jamais son père n'avait abordé devant elle, et que jamais elle ne lui avait entendu émettre la moindre prétention touchant son origine. Ce qu'on peut supposer, c'est que celui-ci espérait trouver, dans les papiers de sa mère, les preuves de son mariage avec Georges Brown, son père, et que l'inanité de ses recherches lui avait fait supposer qu'il était en réalité, comme ses sœurs, le fils du duc de Berry.

La psychologie de Georges Brown se dégage donc plus nettement après l'étude de sa vie. Cet homme d'esprit borné, que l'élévation de ses sœurs avait laissé dans sa bourgeoisie native, en vint à se persuader peu à peu que lui aussi ne pouvait être que de souche illustre. La déférence des Mantais à son égard ne fut certainement pas sans influence sur cette autosuggestion à laquelle sa mère ne put l'encourager que par son silence. Plus il avança en âge, plus il s'enfonça dans la crédulité maladive d'une extraction royale; mais son bon sens naturel en arrêta presque toujours la divulgation sur ses lèvres, et, sauf dans quelques moments d'épanchement avec quelques in-

times, il eut le bon esprit de renfermer en lui le pseudo-secret dont il savait pertinemment qu'il ne pouvait fournir aucune preuve.

La tradition locale est qu'il était en relations avec Mgr le comte de Chambord et qu'il correspondait avec lui. On allait même jusqu'à dire que ce dernier était venu à Mantes, et que c'était au moment du Seize-Mai qu'avait eu lieu cette visite. Chose singulière, Mme Tertre avait la même croyance et m'avait fait les mêmes affirmations! J'ai interrogé un secrétaire du prince, que je pourrais nommer, qui a été longtemps son chambellan à Frohsdorff et l'accompagnait en France à ce moment; il m'a répondu, comme je le supposais, qu'il avait la certitude absolue de la fausseté de cette légende, et que jamais aucun rapport d'aucun genre n'avait existé, de près comme de loin, entre le comte de Chambord et celui qu'on a voulu faire passer pour son frère.

CHAPITRE XXVI

Les dernières années de Georges Brown.

Georges Brown était âgé de soixante-dix-sept ans lorsqu'il mourut à Mantes, le 2 juillet 1882. Ses neveux de Lucinge et de Charette étaient là lors de son décès, et on a vu qu'eux-mêmes apposèrent leur signature sur l'acte mortuaire. La princesse de Lucinge avait accompagné son fils et était venue assister son frère à ses derniers moments; elle ne rentra à la Vigne-Faucigny que quelques jours plus tard, après le règlement des affaires.

Par son testament, M. Brown laissait toute sa fortune, un peu plus de 200,000 francs, en nue propriété à ses deux sœurs, et l'usufruit à sa femme, avec une somme de 4,000 francs en propre. Il faisait, en outre, un legs d'une rente viagère de 400 francs à Mme Tertre, née Louise Lebeau, et une autre rente de 700 francs à Mme Haigh,

née Emma Marschall, demeurant Road Peckau, à Londres. Cette rente n'était que la continuation d'une autre déjà servie. Aucune indication n'était donnée, comme je l'ai dit déjà, pour expliquer à quel titre ces générosités étaient faites, mais nous avons déjà vu qu'elles s'appliquaient à sa sœur et à sa fille. M. Brown, on ne l'a pas oublié, était un homme fort pieux, membre du conseil de fabrique de sa paroisse, président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et secrétaire de la Société de Patronage des jeunes détenus; il laissait donc une somme suffisante pour aider à soutenir quelques bonnes œuvres qu'il dirigeait pendant sa vie. Enfin, il faisait don de quelques livres au prince de Lucinge, son beau-frère, dont un Rabelais (celui de Gustave Doré, si je ne me trompe). Quant à son mobilier, il le léguait également à sa femme, avec la jouissance de la maison. Les époux Brown ayant été mariés sans contrat, la liquidation fut très simplifiée; en raison de sa qualité d'étranger, les hommes d'affaires et la famille avaient intérêt à ne pas soulever de difficultés, et personne ne se préoccupa des origines de propriété. Partant, il ne fut jamais question des acquêts et aucune indication ne fut donnée sur l'héritage que M. Brown avait dû recueillir de sa mère en 1876.

Dans un premier testament fait à une époque

antérieure, les deux époux s'étaient tout donné au dernier survivant; mais, plus tard, M. Brown se sentant malade et gravement atteint, avait pris d'autres dispositions et modifié cette donation comme nous venons de le dire.

Les deux Freemann, frères de Georges Brown, ne paraissaient pas dans ce testament, puisque tous deux étaient décédés depuis plusieurs années. Ce ne fut que quelques jours après l'événement que Mme Tertre fut avisée du décès, et elle ne fut même pas prévenue de la date de la sépulture. Tout était terminé lorsqu'elle se rendit à la convocation du notaire de Mantes, qui lui apprit le chiffre de la libéralité qui lui était faite. Louise Lebeau était attristée autant que blessée de n'avoir été prévenue par personne; elle refusa fièrement la rente qu'on lui proposait, disant simplement que sa position, quelque modeste qu'elle fût, lui permettait de refuser cette aumône; puis, sur les représentations du notaire qui lui faisait valoir les intérêts de ses enfants, elle déclara qu'elle accepterait le capital de la rente qui lui était offerte. Dès le lendemain, le notaire lui faisait savoir que les héritiers consultés faisaient droit à sa demande et lui adressaient la somme de 8,000 francs, représentant le capital de 400 francs de rente. Mais, détail qui lui est encore sensible, aucun souvenir de son

père ne lui fut donné, et malgré son acte de naissance où elle est qualifiée d'enfant légitime, ce n'est qu'à titre d'enfant naturel qu'elle intervint dans la succession.

Les dispositions laissées à sa mort, qui survint en 1891, par Mme Granville Brown n'offraient rien de particulier qu'un legs à la vieille bonne qui l'avait servie jusqu'à la fin de sa vie. Usufruitière, tout revenait à la famille de son mari, et Mmes de Lucinge et de Charette qui n'avaient aucune raison de conserver la maison de leur frère, la mirent en vente, ainsi que le mobilier, après qu'on en eût retiré les souvenirs qui pouvaient offrir quelque intérêt.

Le fils de l'unique bonne de Mme Granville Brown a assuré à M. Grave, à diverses reprises, qu'il avait brûlé, avec les neveux du défunt, de nombreux papiers, alors qu'on allait vendre tout le mobilier qui garnissait la maison. Une volumineuse correspondance existait, paraît-il, entre Brown et les filles de son premier mariage; toutes ces lettres furent soigneusement détruites.

Il est une pièce qui nous eût apporté sans doute des révélations bien piquantes et qu'il eût été bien curieux de pouvoir consulter : c'était un cahier de notes de jeunesse écrites par M. Brown, quand il habitait Naples. Le fils de cette ancienne servante pré-

tendait l'avoir en sa possession; mais cet homme, journalier de son état, n'avait guère de domicile stable, et il a disparu avec son cahier sans qu'il ait été possible de le retrouver.

L'avant-dernier Bourbon, comme l'appelait jadis M. Grave, jouissait d'un revenu de 20,000 livres de rentes, et, sur cette somme, 10,000 à 12,000 livres étaient en viager. Cette rente lui fut servie régulièrement jusqu'à sa mort. Il dépensait tout son revenu et ne faisait aucune économie; mais comme il vivait très petitement, il en consacrait tout au plus six à son train de maison. Le reste passait donc en bonnes œuvres ou en dépenses secrètes.

Avait-il, à l'insu de tous, des goûts dispendieux, auxquels il sacrifiait en cachette? c'est ce que l'on ne saurait dire avec précision; on peut prétendre avec certitude cependant que, malgré les égards qu'il témoigna toujours à sa femme, il ne fut pas un mari fidèle. C'était un homme plutôt borné, et le fait d'avoir été tous les jours aider la marchande de journaux de la ville de Mantes à vendre sa marchandise, la remplaçant même au besoin dans sa boutique, ne cadre guère avec ses prétentions bourboniennes. Mme Granville Brown, née Brown, était petite, un peu forte, et très ordinaire sous tous les rapports, sans pourtant être vulgaire. Mais elle et son mari vivaient bourgeoisement dans

toute l'acception du terme, et se contentaient d'une unique servante. Cette dernière en usait envers sa maîtresse avec la plus grande familiarité, l'accompagnant chaque jour à la messe, s'asseyant à ses côtés à l'église, et causant amicalement avec elle à l'aller et au retour. Le mari semblait dans les meilleurs termes avec sa femme, mais celle-ci, un peu sauvage, vivait le plus souvent dans sa chambre et s'occupait presque exclusivement des soins du ménage. Ce sont ces habitudes un peu terre à terre qui avaient laissé croire à M. Grave que le terme de « spinster », qui lui est attribué comme qualification dans son acte de mariage, pouvait être traduit par le mot *fileuse*, qui semblait lui convenir, tandis qu'il veut dire tout simplement « jeune fille » ou célibataire. Jamais elle ne quittait Mantes et elle n'accompagna non plus jamais son mari à la Contrie. Car, quoi qu'en dise l'article du *Carnet* de septembre 1902, intitulé : « Georges Brown », et signé : Trois Etoiles, il se rendait tous les ans dans la famille de Charette et y passait un mois à l'époque des chasses. Il est donc absolument inexact de dire que son existence aurait pu rester ignorée des amis les plus intimes de la famille, puisqu'il s'y réunissait à ses neveux, à son frère John Freemann, et à d'autres invités qui se rappellent sa présence et me l'ont assurée de la manière la plus

formelle. M. Brown semblait en bons termes avec tous ses parents, et ses neveux ne l'appelaient que l'oncle Granville et non l'oncle Brown. Tous ceux qui l'ont vu à la Contrie ne lui ont jamais entendu donner un autre nom, et nous avons vu précédemment que c'est le seul sous lequel il est désigné dans un certain nombre de pièces officielles au ministère de la Guerre. La petite maison habitée par ce singulier descendant des rois de France existe encore à Mantes, au n° 7 de l'avenue de la République, autrefois la rue Saint-Pierre. « A travers les barreaux de la porte en fer, on aperçoit la façade endormie de cette banale maison du siècle dernier. Une petite pelouse plantée de quatre pins la précède, et l'herbe pousse dans les allées et entre chaque pierre. » Elle a été vendue 42,500 francs, et c'est un habitant de Mantes qui en devint l'acquéreur. Des réparations nombreuses étaient nécessaires, et, au cours des travaux, les ouvriers firent une trouvaille singulière. Derrière la boiserie de la chambre jadis réservée à Amy Brown, les menuisiers découvrirent un placard qui avait échappé aux recherches et dont ils s'empressèrent de forcer la porte. Il contenait un coffret de citronnier garni d'angles et de filets de cuivre, soigneusement fermé à clef. Ce coffret, d'origine anglaise, semblait remonter aux premières années

du siècle (1). Il renfermait des papiers et des bijoux d'or sans grande valeur apparente, qui paraissaient eux aussi fabriqués en Angleterre. Après y avoir jeté un rapide coup d'œil, le menuisier déclara qu'il allait le refermer et le remettre au nouveau propriétaire. Qu'advint-il du contenu? c'est ce qu'il est bien difficile de tirer au clair. A en croire le propriétaire, on avisa aussitôt de la trouvaille MM. de Lucinge, qui prirent possession des bijoux et des papiers et autorisèrent l'acquéreur de la maison Brown à garder le coffret en souvenir de sa trouvaille. Mais le prince René de Lucinge, interrogé à ce sujet, répond n'avoir gardé nul souvenir de cette histoire. C'est donc encore un mystère qui ne sera pas éclairci, et c'est la troisième des cassettes, qui abondent dans cette histoire, qui gardera une fois encore jalousement son secret.

---

(1) Ce coffret avait exactement 32 centimètres de longueur sur 21 de largeur et 12 de hauteur.

CHAPITRE XXVII

La belle Virginie.

Nous sommes au 2 mai 1814; Louis XVIII, entouré d'un nombreux cortège, est arrivé à Saint-Ouen et s'est installé tant bien que mal dans le château du comte Vincent Potocki. C'est la dernière couchée et la dernière étape de ce voyage triomphal, et le Roi Très Chrétien se prépare à faire dès le lendemain son entrée solennelle dans sa bonne ville. Tout est à la joie et à l'espérance; depuis le jour où l'héritier du trône des Bourbons a mis le pied sur le sol français, ce ne sont qu'ovations et réceptions fastueuses; aux portes des villes où l'on séjourne, à l'entrée des villages qu'on traverse, des députations viennent prononcer des harangues, des jeunes filles vêtues de blanc s'avancent, en longues théories, effeuillant des fleurs printanières et chantant des hymnes en l'honneur du vieux souverain, qui rentre dans son royaume après un

exil de plus de vingt années! Partout on voit apparaître les lys emblématiques; partout on voit flotter l'étendard immaculé de la Maison de France!

Tous les grands dignitaires, tous les hauts fonctionnaires, toutes les corporations accourent à l'envi au-devant du cortège royal, empressés à venir hâtivement apporter leurs témoignages d'obéissance et de soumission au nouvel ordre des choses. A Compiègne, c'étaient les maréchaux de l'Empire, le prince de Wagram à leur tête, qui sont allés mettre leur épée au service du Roi légitime, et ce soir, après le souper royal, les grands corps de l'Etat et les Cours souveraines sont venus déposer humblement aux pieds du monarque l'hommage de leur fidélité et de leur dévouement.

Neuf heures sonnent, la réception se termine, et le vieux Roi, éprouvé par les fatigues du voyage, manifeste le désir de rentrer dans ses appartements. Mais, soucieux avant tout du prestige de la royauté qu'il incarne, Louis XVIII n'a garde d'oublier aucune des règles de l'ancienne étiquette qu'il entend rétablir avec tout le formalisme qu'elle avait autrefois. Avant de congédier l'assistance, il appelle auprès de lui son neveu, le duc de Berry, et après lui avoir, à voix basse, donné le mot d'ordre, il lui confie le commandement de

sa garde et de ceux des fidèles qui sont venus se grouper autour de lui pour former sa maison militaire. Puis le Roi se retire, appuyé sur l'épaule du duc de Blacas, après avoir congédié l'assistance avec cette grâce souriante dont il a le secret et qui, malgré sa lourdeur et son embonpoint, émane de toute sa personne.

Le duc de Berry reste perplexe; il est sensible à l'honneur insigne que le Roi vient de lui faire en lui confiant la garde du château, mais il est jeune, ardent, ami du plaisir, et le sang d'Henri IV bouillonne dans ses veines.

Il songe que Paris est là tout proche, et que la grande ville, qu'il ne connaît que par ouï-dire, renferme une foule de plaisirs dont ses trente-six ans sont encore avides. C'est à peine si, jadis, il a pénétré dans la capitale; toute son enfance s'est écoulée aux côtés de son frère, le duc d'Angoulême, dans les bois de Marly, au château de Beauregard, où le duc de Sérent, leur gouverneur, les a élevés et gardés sévèrement. Toute sa jeunesse errante a été bercée au récit de ces fêtes incomparables de Paris et de Versailles, dont son père a été longtemps le galant héros, et sur les chemins de l'émigration, au triste foyer des auberges d'outre-Rhin, où il a connu les amertumes de l'exil et de la misère, il a vu constamment en rêve

les éblouissements de la capitale. Ce rêve, il ne tient qu'à lui ce soir de le réaliser.

La vivacité de son caractère n'a jamais connu les obstacles, et son parti est vite pris; le Roi va se plonger dans le sommeil; nul ne saurait soupçonner son escapade. Appeler le maréchal Macdonald, lui donner le mot d'ordre, et le prier de prendre à sa place le commandement du château, tout cela est l'affaire d'un moment. Le maréchal s'incline, trop heureux de pouvoir se conformer aux désirs du prince, et celui-ci, tranquille désormais, court aux écuries, insouciant et joyeux. Il saute dans une berline qui attend tout attelée, pour les besoins du service. « A Paris, s'écrie-t-il, et brûlez le pavé! »

Une demi-heure après, il est à l'Opéra; la représentation s'avance, car il est déjà tard, et le ballet vient de commencer. Le prince arrive au bon moment; ébloui et charmé à la fois, il contemple d'un œil ravi ces séduisantes ballerines, qui évoluent gracieusement dans des nuages de tulle et de mousseline; mais, parmi celles qui figurent dans les groupes, il en est une qui, tout de suite, a fixé ses regards. Elle est toute jeune, toute fluette, presque l'apparence d'une enfant, mais charmante de gentillesse, et ses grands yeux noirs, qui éclairent son visage, ont l'expression la plus sédui-

sante. Elle tourbillonne au milieu de ses compagnes avec la légèreté d'un oiseau. Le prince s'est informé ; la petite marcheuse est toute jeune, en effet ; c'est la fille du coiffeur de l'Opéra ; elle se nomme Virginie Oreille et est appelée au théâtre Virginie Letellier.

Quoiqu'elle n'ait pas droit à la couronne des rosières, c'est une fille rangée et presque sage, car depuis un an qu'elle a perdu son amant, tué à Lutzen, elle mène une vie à peu près exemplaire, et on ne lui connaît pas de remplaçant. Virginie s'est aperçue bien vite de la flatteuse attention dont elle est l'objet ; le nom du duc de Berry a promptement circulé de bouche en bouche, et bientôt il n'est bruit sur la scène que de celle qui, si vite, a su faire sa conquête. Pour le neveu de Louis le Désiré, il n'est point de cruelles, et, en pareille occurrence, les désirs des princes sont toujours des ordres. Dès le soir même, le duc de Berry voit couronner sa flamme...

Si l'on doit juger une femme par les sentiments qu'elle inspire, il est probable que la jeune danseuse réunissait en elle de bien séduisants attraits ; on pouvait être plus jolie, paraît-il, mais il était impossible de trouver un ensemble plus captivant. Le duc de Berry se montra très épris ; voitures, chevaux, bijoux, il ne lui refusait rien ; et plus

d'une fois, le comte de La Ferronnays, qui était encore son premier gentilhomme de la chambre, dut s'interposer et faire de respectueuses remontrances en voyant, comme jadis à Londres, en l'honneur de Mlle Victorine, les objets d'art et les pièces d'argenterie sortir de l'appartement du prince pour prendre le chemin de la demeure de Virginie. Bouillant et emporté, celui-ci n'aimait guère les remontrances, quoiqu'il s'apaisât pourtant aussi vite qu'il s'emportait; mais, à plusieurs reprises, les choses faillirent se gâter, jusqu'à la brouille définitive qui amena plus tard le prince à se séparer de son fidèle serviteur.

M. Nauroy a retrouvé et publié, dans l'*Intermédiaire* du 30 mars 1903, l'acte de naissance de Virginie :

Extrait du registre des actes de naissance de l'an III
(Deuxième Mairie).

« Du vingt-sept thermidor an trois de la République ;

« Acte de naissance de Eugénie-Virginie (fille), née le vingt-un à huit heures du soir, rue Saint-Roch, n° 111, chez son père, fille de Marie-Louise Bourguignon, non mariée, et fille de Jean Bourguignon et d'Angélique Courtin, lui décédé, elle domiciliée rue Saint-Roch, n° 111, rentière;

« Les témoins ont été : Alexandre Maupin, négociant, rue et maison susdites, et Alexandre Longpré, négociant, rue Neuve-Saint-Augustin.

« Sur la réquisition de Jean-Pierre Carré, accoucheur, domicilié rue Saint-Denis, division des Lombards, et ont signé : LONGPRÉ, MAUPIN et CARRÉ.

« Constaté suivant la loi. Délivré par moi soussigné, secrétaire en chef du deuxième arrondissement, le présent extrait, à Paris, le cinq août mil huit cent six.

« MORICEAU. »

Par un acte ultérieur, dont la date n'a pu être établie, Virginie fut légitimée en vertu du mariage de son père, Jean Oreille, avec sa mère.

Bientôt, tout Paris fut au courant de la nouvelle passion du prince. « Dieu sait, a écrit dans ses *Mémoires* le général de Reiset, faisant allusion à l'enfant venu neuf mois et demi après cette première rencontre, si on avait plaisanté sur cette première nuit passée à Paris, où le pauvre prince avait si bien employé son temps, et sur la hâte qu'il avait témoignée de contribuer à la repopulation de son futur royaume! »

Si l'on feuillette les rapports de police de 1814, on y trouve à chaque instant mention des relations du duc de Berry avec Virginie :

« 30 août 1814. — La demoiselle Virginie est décidément enceinte de plus de trois mois, du fait, dit-on, de M. le duc de B... »

« 15 septembre 1814. — On a répandu le bruit dans Paris qu'avant-hier, la demoiselle Virginie, danseuse de l'Opéra, s'était promenée dans une calèche, ayant à ses côtés M. le duc de Berry, et que, la veille, cette même personne avait été vue au Bois de Boulogne, escortée par des gardes du corps de S. A. R. Monsieur, frère du Roi. »

« 24 septembre 1814. — On dit que M. le duc de B... entretient, moyennant quinze cents francs par mois, la fille d'un perruquier, et qu'on voit ce prince se rendre tous les soirs chez elle. »

« 29 octobre 1814. — Quelqu'un faisait cette réflexion sous le péristyle même du château : « M. le D. de B... fait des dépenses inouïes pour « une actrice de l'Opéra. Oh! celui-là mène les « affaires grand train. Il va bien, pourvu que « cela dure! »

« 31 octobre 1814. — On dit que le public a remarqué, à la représentation par ordre au théâtre Feydeau, où M. le duc de B... assistait, que la demoiselle Virginie, ci-devant danseuse de l'Opéra, était avec son père et sa mère dans une loge en face de la loge royale... »

« 3 novembre 1814. — S. A. R. le duc de Berry

attire les regards sur Elle par des relations trop publiques avec une actrice de l'Opéra. »

« 12 novembre 1814. — Il se vend, sous le manteau de la cheminée, une brochure très indécente contre le duc de Berry. Elle est intitulée : *Les Amours de Paul et Virginie*, et l'on devine quelle en est l'allusion (1). »

La notoriété de la liaison du prince et de Virginie joua au duc de Berry un mauvais tour, auquel il était loin de s'attendre. Peuchet a fait un piquant récit de l'aventure :

« Bien qu'occupé à l'Opéra avec la belle Virginie, qu'il avait ouvertement pour maîtresse, le duc de Berry s'était signalé à diverses reprises par quelques aventures galantes, et à l'époque dont il s'agit, il adressait ses hommages à une dame de la Cour dont la beauté était célèbre. Curieux d'être renseigné sur la fidélité de sa nouvelle conquête, le duc avait eu la fantaisie de faire exercer sur elle une surveillance étroite et de se faire rendre un compte exact de ses faits et gestes. Mais les ordres donnés à la Préfecture de police se trouvèrent exécutés de si étrange sorte, que ce fut Virginie dont on se mit à observer soigneusement les pas et les démarches. Le policier auquel

(1) Archives nationales.

on avait enjoint de surveiller la maîtresse du duc de Berry n'avait pu supposer une minute qu'il pût y en avoir une autre que celle que tout Paris connaissait au prince, et sans s'occuper de M[me] de M..., c'était à suivre pas à pas Virginie qu'il avait concentré tous ses efforts pendant une semaine. Peut-être l'agent avait-il rempli son rôle avec trop de conscience, car son rapport renfermait la preuve d'un ou deux oublis indéniables que la brillante ballerine avait fait à la foi jurée. Peindre la colère du duc de Berry à la lecture de ces malencontreux détails serait impossible, mais si chez lui les impressions étaient vives, elles laissaient bien rarement des souvenirs durables. Virginie sut dénouer ses cheveux avec tant de grâce, faire couler ses larmes avec tant de douceur et trouver pour se défendre des accents si touchants, que le duc, arrivé tout bouillant de colère et prêt à sacrifier l'infidèle, se retira, convaincu que le dénonciateur était un fourbe et que d'envieuses rivales étaient les auteurs des viles calomnies dont la pauvre Virginie avait été la victime (1). »

Lorsque vinrent les Cent-Jours, ce ne fut pas

(1) Peuchet, *Mémoires tirés de la police de Paris*, 1838, tome VI, p. 181.

sans chagrin que le duc de Berry s'était séparé d'elle. Ce fut à minuit, le 19 mars 1815, au Champ-de-Mars, où était casernée depuis deux jours la maison militaire, que le prince vint se mettre à la tête des gardes du corps pour se diriger tristement vers la frontière. Quelques instants auparavant, il avait été lui faire des adieux d'autant plus attendris que, depuis quinze jours, Virginie l'avait rendu père. L'enfant était né le 4 mars 1815 et porta, comme on le sait, le nom de Charles de Carrière. La jeune mère, à peine rétablie, était alitée encore, et le prince avait peine à s'arracher de ses bras. Mlle Cochelet raconte, dans ses *Mémoires*, que Virginie avait pour oncle un valet de chambre des princes Napoléon et Louis (le futur Napoléon III), fils de la reine Hortense, qui portait le nom de Bro, auquel elle avait fait le récit de la scène des adieux. Le prince s'était longuement attendri en se séparant d'elle et l'avait vivement recommandée aux soins de toute sa famille : « Ah! plaignez-moi de vous quitter, lui avait-il répété à diverses reprises, et ne m'oubliez jamais (1)! »

A peine entrée en convalescence, et sitôt que sa santé put le lui permettre, elle rejoignit son prince

(1) Mlle Cochelet, *Mémoires sur la reine Hortense*, tome II, p. 393.

en exil et s'installa à Gand, où se tenait, tant bien que mal, la Cour du Roi fugitif. Et chaque jour, le duc de Berry revenait du camp d'Alost, où il faisait manœuvrer sa petite armée, pour passer quelques heures auprès de celle qui avait sur lui un si grand empire.

C'est grâce à ce voyage en Belgique que Virginie avait tout à fait reconquis le duc qui, pendant les derniers mois de sa grossesse, l'avait un peu délaissée pour Mlle Bourgoin, de la Comédie-Française, celle qu'on appelait « la déesse de la joie et des plaisirs ». A son retour en France, le duc de Berry ne revint pas à cette rivale éphémère et resta aussi fidèle que sa nature le lui permettait à celle qui devait lui donner deux enfants. A aucune époque, sans aucun doute, il ne se sépara complètement d'elle, et ni l'approche de son mariage, ni le mariage même ne l'empêchèrent de continuer à la fréquenter assidûment. Une anecdote, qui nous est contée par M. Ernest Daudet, si documenté sur cette période, nous montre combien son influence était restée grande et combien le prince lui était demeuré attaché :

« Tant que le duc de Berry était resté garçon, le Roi avait fermé les yeux sur cette aventure. Mais au moment où son neveu allait se marier, il voulut s'assurer — et ce dernier le lui laissa croire

— qu'il n'entretenait plus de relations avec Virginie. Louis XVIII fut donc aussi irrité que surpris lorsque, pendant l'hiver de 1817, il apprit, par un rapport de police, que la danseuse venait de lancer des invitations pour un bal qu'elle s'était mise en tête de donner, et que le duc de Berry, qui devait en payer les frais, avait promis d'y assister.

« Ce rapport m'afflige d'autant plus, écrivait-il, « qu'il m'a fait sentir la différence des temps. « Jadis, un ordre aurait été donné à M. Lenoir. « En le recevant, il eût été chercher la donzelle « et lui eût dit : « Mademoiselle, si votre bal a « lieu, vous irez coucher à Sainte-Pélagie. » Et il « n'y aurait pas eu de bal... Et quel moment on « choisit pour donner un pareil scandale! Que « fera-t-on? Ira-t-on? Il ne manquerait plus que « cela! N'ira-t-on pas? »

« Le duc de Berry ne pouvait ignorer ce que pensait le Roi. Néanmoins, il parut à ce bal, et Louis XVIII en fut averti. Son indignation ne se contint plus. Il manda son neveu et le tança d'importance. Ses colères étaient rares mais terribles. Parlant quelque part d'un de ces emportements, il dit : « On a dû entendre les éclats de ma voix « jusque sur la place du Carrousel. »

« Et le même jour il écrivait encore : « Lors-

« qu'on se marie à trente-huit ans et qu'on ne se « range pas, cela prouve qu'on ne voit dans sa « femme qu'une maîtresse de plus. Alors, il reste « peu d'espoir d'une réforme dans les mœurs. »

« On voit que le Roi ne jugeait pas avec indulgence la conduite de son neveu, et peut-être sera-t-on tenté de penser que c'était trop oublier que dans les veines du duc de Berry coulait le sang du Béarnais (1). »

La désillusion de Louis XVIII avait été d'autant plus grande qu'il avait cru à une rupture complète, dont il avait lui-même réglé les conditions. M. le duc Decazes a bien voulu me communiquer une note (2) tirée des archives de la Grave, qui nous indique les dédommagements offerts à Virginie lors du mariage du duc de Berry : « La danseuse Virginie reçoit une pension de 6,000 francs, et son père de 1,000 écus. La voilà bien dûment congédiée. L'enfant quitte le nom de « Charles-Louis ». Le duc de Berry a formellement promis de renoncer à des liaisons de cette sorte. On lui a fait sentir que pour gagner l'estime et la considération des

(1) *Le Gaulois*, 10 septembre 1902.

(2) Cette curieuse note émanait de sir Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre en France, qui la destinait à son gouvernement; elle fut prise sur le bureau particulier de l'ambassadeur, par les agents de la police française, et communiquée au duc, alors comte Decazes, ministre de la Police générale du royaume.

Français, il fallait éviter les scandales de la Cour de Louis XV et de la Régence. »

A tort ou à raison, on a prétendu que Virginie avait joué dans sa vie un rôle néfaste et qu'elle avait été la cause indirecte de sa mort. C'est pour la voir danser dans *Les Noces de Gamache*, en effet, que le prince laissa, dit-on, la duchesse fatiguée regagner l'Elysée, tandis qu'après l'avoir reconduite, il rentrait à l'Opéra, pour assister à la fin du spectacle. Avant qu'il en eût franchi le seuil, le poignard de Louvel était venu trancher cette existence précieuse à tant de titres, et ce n'est plus que sanglant et moribond que Virginie devait le revoir une dernière fois, dans ce salon banal qui avait servi jadis à abriter leurs amours. On raconte que, pendant cette longue et cruelle agonie, on vit accourir par la porte de la scène une jeune femme encore vêtue d'un maillot rose et d'une jupe de gaze. Elle s'était agenouillée auprès du mourant, donnant libre cours à ses sanglots, et on l'écarta à grand'peine. C'était Virginie qui venait lui dire un dernier adieu. Elle n'avait pas porté bonheur à ses amis, qu'elle semblait vouer successivement à une mort tragique, et on ne manqua pas de le remarquer.

Le premier avait été le maréchal Bessières, qui avait eu pour elle un caprice fort vif. On le

voyait rarement manquer le ballet à l'Opéra, où, la lorgnette dirigée sur le groupe des jeunes danseuses, il lui faisait des signes non équivoques d'intelligence. On sait quelle mort cruelle et glorieuse vint arrêter le maréchal dans sa noble carrière, et comment un boulet de canon vint le frapper à la veille de la bataille de Lutzen. La maréchale trouva, dit-on, par hasard, dans les papiers de son mari, les preuves irrécusables de ses relations avec Virginie, et cette découverte vint ajouter encore à sa douleur.

Le comte Marquiset (1), dans les Souvenirs de son grand-oncle, nous a donné un piquant portrait de cette beauté fameuse :

« *Juillet 1818.* — La belle Virginie, maîtresse en titre du duc de Berry, est venue hier dimanche au spectacle à Versailles. Elle avait fait retenir en face même de la scène la loge la plus centrale, la plus apparente, et elle ne s'y est montrée, bien entendu, qu'à la manière d'une duchesse en renom, c'est-à-dire après le lever du rideau. Il fallait produire son effet et présenter au public la plus charmante toilette du monde portée par la plus jolie femme du moment.

---

(1) *A travers ma vie*, Souvenirs publiés par le comte Marquiset. Paris, Champion, 1904, in-8°.

« Virginie était accompagnée de *Monsieur* son père, grand mannequin sec, maigre et engainé dans un habit bleu clair boutonnant militairement jusqu'au cou, tel un parapluie dans son étui. C'est un homme qui se donne beaucoup d'importance et de mouvement. Il est frisé, pommadé, et porte son chapeau sur l'oreille, à l'instar d'un perruquier de la rue du Faubourg-Saint-Denis, perruquier vraiment qu'il était naguère et dont la nouvelle dignité de sa fille ne lui a plus permis de continuer l'honorable emploi.

« La maîtresse du duc de Berry est parfaitement belle; sa taille est remarquable, ses yeux noirs sont remplis tout à la fois de douceur et de vivacité, et sa brune chevelure, trop à l'étroit sous son chapeau, déborde en touffes abondantes. Bien que sa physionomie ne manque pas d'expression, de cette expression surtout qui plaît et captive, il reste toujours dans sa tenue et ses manières, malgré les efforts qu'elle fait pour les dissimuler, quelque chose qui trahit la fille d'opéra. Elle parle haut, gesticule sans cesse, souvent même d'une façon désordonnée, et sa gaîté de femme à la mode se traduit en éclats trop bruyants pour être de bon goût.

« Cinq ou six gardes du corps sont allés lui faire leur cour pendant la seconde pièce, et la

causerie et les rires de ce petit aparté ont pris un développement tellement indiscret qu'ils ont provoqué à plusieurs reprises les murmures du parterre.

« Simple figurante dans le chœur des danseuses de l'Opéra, où la lorgnette de son auguste amant était venue découvrir sa beauté et ses charmes, Virginie recevait alors 1,200 francs d'appointements et se croyait riche; elle a aujourd'hui un hôtel confortable à Paris, un élégant équipage, et elle habite en ce moment la délicieuse villa de Madrid, d'où elle vient de temps en temps, en partie de plaisir, se promener à Versailles. »

CHAPITRE XXVIII

Charles de Carrière et la duchesse d'Angoulême.

La duchesse de Berry se faisait sans doute peu d'illusions sur la fidélité de son mari; aussi avais-je supposé que c'était par son influence que le fils de Virginie avait obtenu le titre de chevalier de Carrière. Des renseignements que j'ai recueillis récemment m'ont démontré que si ce fut la princesse qui le fit anoblir, ce ne fut pas elle qui prit soin de ses premières années.

J'avais appris par Mgr de Raguenau, protonotaire apostolique, que, lors de ses longs séjours au château de Moreuil, chez la marquise du Plessis-Bellière, il avait entendu parler, à diverses reprises, d'un enfant de sang royal qui aurait été élevé d'une façon un peu mystérieuse au collège des Lazaristes de Montdidier, sous la Restauration. Son récit avait piqué ma curiosité et je me suis mis en campagne. Malheureusement, le collège de

Montdidier, laïcisé, a fait place à une école libre, et les Lazaristes, en quittant la maison en 1901, avaient détruit, avant leur départ, tous les papiers de leur école. Cependant, grâce à l'obligeance du supérieur des Lazaristes, j'ai pu me mettre en rapports avec d'anciens professeurs qui avaient gardé quelques vieux souvenirs, et enfin avec un prêtre érudit, l'abbé Galot, qui écrit en ce moment l'histoire de l'école de Montdidier, et a bien voulu me fournir de précieuses indications sur cet enfant dont il savait le nom sans connaître l'origine : « Il y a eu ici autrefois, en effet, m'écrivait-il, comme élève, un jeune enfant qui avait des attaches avec la maison royale, car on l'a toujours dit fils du duc de Berry et traité comme tel, mais fils illégitime. Quant au nom de la mère, personne ne l'a entendu prononcer. Son nom était *Charles de Carrière,* mais était-ce le nom de la mère, que personne n'a jamais vue? Il est arrivé au collège de Montdidier en 1823. Aucun document ne reste de cette époque, tous les registres ayant été brûlés, mais dans les palmarès de 1824, où il était en huitième, je lui trouve un troisième accessit en écriture. Puis, plus rien. En 1823-24, il fut l'élève du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre et condisciple du nouvelliste et grand ami de Louis Veuillot, Edouard Curbie. On ne sait ce qu'il

est devenu plus tard, mais la tradition veut qu'il ait été colonel dans l'armée autrichienne. »

Il m'a été facile de renseigner mon aimable correspondant sur les origines de l'élève du collège de Montdidier, et lui-même, à son tour, a complété ce qu'il m'avait dit en me renseignant sur l'intérêt tout particulier que la duchesse d'Angoulême lui avait porté durant tout le temps de son séjour. C'était elle-même qui l'avait placé à Montdidier lorsqu'il avait huit ans, et aucune indication n'avait été donnée sur son origine. Le nom de sa mère avait été soigneusement dissimulé, et quoique l'enfant ne fût pas traité en prince, on avait pour lui, cependant, des égards qu'on ne témoignait pas à ses condisciples. A diverses reprises, la Dauphine vint voir son petit protégé. C'était au château de Moreuil, qui se trouve tout proche, qu'avaient lieu les entrevues. Un professeur amenait l'enfant à la princesse, dont la présence chez le marquis de Pastoret, grand chancelier de France, ne pouvait étonner personne, et la visite du jeune Charles de Carrière passait inaperçue. Une autre année, la princesse profita d'un voyage dans les provinces du Nord pour se faire amener l'enfant sur la route, et elle le vit pendant quelques heures au petit village de Conchy-les-Pots. La princesse l'interrogeait, lui donnait de

bons conseils, lui faisait quelques menus cadeaux et semblait lui porter non seulement de l'intérêt, mais même une certaine tendresse, dont pourtant elle n'était pas prodigue.

A chacune de ses visites, elle laissa un souvenir au collège de son protégé. Son premier cadeau fut un orgue, disparu depuis longtemps, et un grand tapis vert pour le sanctuaire, dont il reste quelques fragments. On garde encore un cachet qu'elle avait offert, où se voit une fleur de lys avec les mots : « Collège de Montdidier », gravés en exergue. Ses derniers cadeaux furent une aumônière brodée à ses armes, qu'on a conservée, et un grand tableau de l'Immaculée Conception qui orne toujours le fond de la chapelle.

On peut se demander pourquoi on avait fait choix du collège de Montdidier de préférence à tout autre; la raison en était fort simple. En même temps que le jeune Charles se trouvait au pensionnat un certain Amable Doremus, dont le nom est assez singulier pour qu'on l'ait remarqué. Or, l'élève en question était le propre neveu d'un des aumôniers en titre de la duchesse d'Angoulême, l'abbé Doremus, qui jouissait de son estime particulière.

On sait que le duc de Berry, durant les longues heures de son agonie, avait avoué à sa femme

l'existence de ses filles ; ce fut à son frère, le duc d'Angoulême, qu'il se confia pour lui recommander l'enfant qu'il avait eu de Virginie. C'est du moins ce que laisse supposer Dupuytren dans son rapport, et ce que raconte comme certain, dans ses Souvenirs, une femme de lettres anglaise, Miss Mary Bœrry, la dernière confidente d'Horace Walpole (1). De même que la duchesse de Berry s'était chargée des deux filles de Mme Brown, la duchesse d'Angoulême se crut moralement obligée de s'occuper spécialement du fils de Virginie, d'autant plus astreinte à ce devoir que le milieu dans lequel se trouvait l'enfant l'exposait davantage. Elle considéra donc qu'elle avait charge d'âme, et ce fut, sans aucun doute, d'après les conseils de son aumônier qu'elle se décida à choisir, pour l'y faire élever, le collège de Montdidier, où lui-même avait placé son neveu.

Singulier contraste que celui de cette princesse rigide et austère, recueillant le fils que son beau-frère avait eu d'une danseuse, et allant elle-même, au fond d'une province, surveiller son éducation ! Pourquoi Charles de Carrière quitta-t-il Montdidier? c'est ce que nous ne saurions dire, car on sait peu de choses sur sa jeunesse et sur sa vie :

---

(1) *Le Carnet*, octobre 1902.

après avoir été quelques années au lycée Bourbon, il entra dans un regiment de cadets et servit dans l'armée autrichienne, mais sans arriver jamais au grade de colonel que lui attribue la légende de Montdidier. Revit-il sa mère dont on l'avait séparé, et la duchesse d'Angoulème lui continua-t-elle ses soins ? Tout cela est probable sans être certain. Son existence semble, en somme, avoir été assez effacée. Il avait épousé une demoiselle Jugan, qui lui donna un fils né en Autriche, à Ferrapol, en 1842, et depuis sa rentrée en France il vivait dans une certaine aisance à Passy, où il mourut âgé de quarante-quatre ans à peine. Nous possédons son acte de décès :

Extrait du registre des actes de décès de la commune de Passy (Seine).

« L'an mil huit cent cinquante-huit, le trente-un août, à dix heures du matin, devant nous, Narcisse-Louis-Joseph Labbé, adjoint au maire de Passy, remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, ont comparu : M. François-Ferdinand Lepetit, âgé de trente-neuf ans, marchand de vins en gros, demeurant à Passy, avenue de la Porte-Maillot, n° 31, et Ferdinand-Louis Cléret, âgé de trente-neuf ans, tailleur

d'habits, demeurant à Passy, mêmes avenue et numéro, tous deux non parents du défunt ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que le trente de ce mois, à dix heures du matin, M. Charles-Louis-Auguste Oreille est décédé en son domicile, à Passy, avenue de la Porte-Maillot, n° 51, âgé de quarante-trois ans et cinq mois, vivant de son revenu, marié à dame Elisabeth Jugan, âgée de trente-six ans, rentière, demeurant avec lui, natif de Paris, département de la Seine, fils naturel d'Eugénie-Virginie Oreille, âgée de soixante ans environ, rentière, demeurant à Paris, rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 9; après nous être assuré de son décès, nous, adjoint au maire, avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite. Signé : Lepetit, Cléret et Labbé (1). »

Le nom de Carrière ne figure pas sur cet acte, et je n'ai pu, malgré mes recherches, trouver la date précise de la décision royale ou des lettres patentes qui le lui avaient conféré avec le titre de chevalier. J'ai dit déjà, dans un article sur ce même sujet, que c'était du comte de La Roche lui-même que je tenais ce renseignement, et qu'il

(1) Ch. Nauroy, *Le Curieux*, tome II, p. 97.

n'était pas possible de récuser une semblable source. C'est sous ce nom que le comte de La Roche l'avait connu en Autriche, où ils avaient servi en même temps. Du reste, nous avons une pièce authentique où il se trouve relaté; c'est dans l'acte de mariage de son fils *Casimir Oreille de Carrière*, où il est inscrit sous le nom de Charles Oreille de Carrière. Le doute ne peut donc exister, et on a vu qu'à Montdidier il n'était connu que sous ce dernier nom.

Extrait des minutes des actes de mariage de la neuvième mairie de Paris.

« Du jeudi seize septembre mil huit cent soixante-seize, heure de midi, en la mairie du neuvième arrondissement de Paris, acte de mariage de Charles-Casimir Oreille de Carrière, artiste lyrique, âgé de trente-quatre ans, né à Ferrapol (Autriche), le trois mars mil huit cent quarante-deux, demeurant à Paris, rue Lepic, n° 29, avant rue Richepanse, n° 10, fils de Charles-Louis Oreille de Carrière, décédé, et d'Elisabeth Jugan, sa veuve, rentière, demeurant rue Lepic, n° 29, présente et consentante;

« Et de Marguerite-Caroline Chausseblanche, artiste dramatique, âgée de dix-neuf ans, née à

Paris, le vingt-huit août mil huit cent cinquante-sept, demeurant avec sa mère, rue Rochechouart, n° 38, fille de Julien Chausseblanche, décédé, et de Caroline-Frédéric-Hedwig Probst, sa veuve, professeur de langues, présente et consentante (1)... »

Parmi les témoins, figure Louis Monrose, sociétaire de la Comédie-Française.

---

(1) Ch. Nauroy, *Le Curieux*, tome II, p. 97.

CHAPITRE XXIX

LES ENFANTS DE VIRGINIE OREILLE.

Si le fils de Virginie Oreille et du duc de Berry avait vécu dans une obscurité peut-être trop complète, son fils, en revanche, eut le grand tort de faire trop parler de lui. Après avoir dilapidé sa fortune, il essaya de se créer des ressources en montant sur les planches et en trafiquant de son origine royale pour s'en faire une réclame; mais ses besoins n'étaient pas toujours en rapport avec ses ressources, et il frappait à toutes les portes pour intéresser à son sort et réclamer des subsides. C'est ainsi qu'à diverses reprises, il adressa des demandes au comte de Chambord et qu'il se rendit lui-même à Frohsdorff. Mais je n'ai pas besoin d'ajouter que jamais il ne s'assit à la table d'Henri V, et qu'il n'eut jamais affaire qu'à des subalternes. La froideur de cet accueil ne suffit pas à le décourager; ses demandes devinrent si

fréquentes qu'on cessa d'y répondre, et il finit par ne plus revenir (1).

Au moment où le poignard de Louvel vint trancher les jours du duc de Berry, Virginie se trouvait enceinte de ses œuvres pour la seconde fois, et huit mois après la mort du malheureux prince elle accoucha d'un second fils.

Extrait des actes de naissance du Ier arrondissement de Paris.

« Du onze octobre mil huit cent vingt, midi et demi, par-devant nous, Frédéric-Pierre Lecordier, maire du premier arrondissement de Paris, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Michel;

« Est comparu M. Jean-Alexis Evrat, médecin-accoucheur, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant rue de Seine, n° 23, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, qu'il nous a déclaré être né rue de Valois, n° 8 (Roule), le dix du présent mois, à trois heures du matin, de demoiselle Eugénie-Virginie Oreille, propriétaire, âgée de vingt-quatre ans, demeure susdite, native de

(1) Un médecin du comte de Chambord, qui est mort à Frohsdorff, portait également ce même nom, ainsi qu'un sous-préfet de Carcassonne; il n'y avait entre eux aucune parenté, et cette conformité de nom n'était que l'effet du hasard.

Paris, auquel enfant naturel le comparant a donné le prénom de Ferdinand;

« Ladite déclaration faite en présence de MM. Pierre-Marie-Hippolyte, comte de Livry, âgé de vingt-neuf ans, rue Saint-Georges, n° 24, Philippe-François Touchard, chevalier de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel de la cinquième légion de la Garde nationale et administrateur de l'entreprise générale des Messageries, âgé de soixante et un ans, demeurant rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 50, et ont, le comparant et les témoins, signé avec nous après lecture faite.

« Signé : EVRAT, TOUCHARD, le comte DE LIVRY et LECORDIER. »

« Par acte passé devant Me Esnée et son collègue, notaires à Paris, en date du douze août mil huit cent quarante-neuf, enregistré, transcrit au registre 1er, n° 7, le deux janvier suivant, Eugénie-Virginie Oreille a volontairement reconnu pour son enfant naturel Ferdinand, inscrit ci-contre sous le n° 361. La présente mention faite par nous, greffier soussigné, le dix-sept mars mil huit cent soixante.

« *Signé :* JANVIER (1). »

---

(1) Ch. Nauroy, *Le Curieux,* tome II, p. 85.

Ce fut la naissance de cet enfant qui donna lieu au huitain suivant :

Le bon Duc fut des plus féconds.
Il était pour la bagatelle :
C'était là son unique fonds.
La Cour s'en scandalisa-t-elle?
Quant vint ce petit prince-là :
« Pour le coup, voilà la merveille,
Dit Louis dix-huit à Du Cayla :
Nos enfants sont faits par l'Oreille (1)! »

Ferdinand entra au collège Bourbon qui, après avoir porté le nom de Bonaparte, est devenu le lycée Condorcet ; son frère était venu l'y rejoindre, et tous deux y furent inscrits sous le nom de Carrière (2). On a prétendu à tort qu'il avait, lui aussi, servi dans l'armée autrichienne. Il s'engagea au 9e hussards, le 24 novembre 1840 ; mais, étant au corps, se prépara pour Saint-Cyr, où il entra le 10 novembre 1842 ; il en sortit dans l'infanterie de marine, le 1er octobre 1844, permuta le lendemain avec un sous-lieutenant au 13e chasseurs à cheval, à Limoges, passa en 1846 au 6e hussards, à Lunéville, puis à Belfort. Promu lieutenant le 24 décembre 1849, il ne quitta pas son régiment, qui vint tenir garnison à Fontai-

(1) *Intermédiaire*, 10 décembre 1902.

(2) Nauroy, *Le Curieux*, juillet 1886 (Elèves du lycée Bourbon, depuis Bonaparte), et Lefeuve, *Histoire du lycée Bonaparte*, p. 231.

nebleau. Il fut nommé capitaine le 1er mai 1854, et fit, en cette qualité, la campagne d'Italie de 1859. Le dernier Annuaire où il figure, et dans lequel, pour une cause inexplicable, il ne porte plus que le nom d'Oreille, est celui de 1862. A cette date, il était capitaine-commandant au 4e lanciers, au Mans, et chevalier de la Légion d'honneur. Pourtant, ce ne fut, paraît-il, qu'en 1864 qu'un conseil d'enquête, présidé par le général du Barail, accepta sa demande de mise à la retraite. Il avait épousé une demoiselle Ancelle, fille d'un ancien maire de Neuilly, dont il eut une fille qui existait en 1866. Il mourut à Neuilly, le 27 décembre 1876 (1).

Virginie avait quitté le théâtre après la mort du duc de Berry; elle était riche de ses libéralités et possédait deux immeubles, sans parler d'un mobilier magnifique et de bijoux innombrables. L'un de ces immeubles, situé à Paris, rue Richepanse, n° 6, lui avait été donné le 8 mai 1816 par le duc et devait revenir, à la mort de celui-ci, à leur fils Charles-Louis-Auguste; ce dernier vendit plus tard ses droits à sa mère, moyennant 12,000 francs, par acte passé devant Me Esnée, notaire à Paris, le 26 mai 1849.

(1) *Intermédiaire*, 10 décembre 1902, 20 avril 1903, et *Annuaire de l'Armée.*

Mme Harson, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler et qui a conservé de cette époque de précieux souvenirs, se rappelle avoir vu maintes fois dans son enfance Virginie Oreille, lorsqu'elle allait chez sa marraine, dont la maison donnait sur une large allée joignant la rue de Courcelles au boulevard. L'ancienne maîtresse du duc de Berry avait, tout à côté, un grand pavillon dont le jardin donnait sur le boulevard et dont la sortie était rue de Courcelles. Mme Harson se souvient encore de l'admiration que lui causait la beauté de ses chevaux et le luxe de ses équipages. La situation de Virginie était donc restée très brillante, et son train somptueux; on la vit porter avec éclat le deuil du malheureux prince, et sa douleur, dit-on, fut aussi profonde que sincère. Les détails de la nuit tragique qui avait bouleversé son existence étaient restés gravés dans sa mémoire, mais elle se refusait à en parler. Jamais plus elle ne consentit à franchir, même en spectatrice, le seuil d'aucun théâtre, et il semble qu'en toute circonstance elle ait essayé d'oublier qu'elle avait été la cause inconsciente d'un crime dont l'horreur, à quatre-vingts ans de distance, ne s'est pas encore effacée.

Peut-être vaut-il mieux ne pas chercher combien de temps elle resta fidèle au souvenir de son

royal amant; comme le dit M. Nauroy, la fidélité au delà de la tombe n'est pas la vertu dominante des danseuses et il n'est point de douleur que le temps peu à peu n'apaise!... Quelques années plus tard, la belle Virginie se consolait avec un ami possesseur d'une très grosse fortune. Elle le connaissait sans doute de longue date, puisque son père avait été témoin de la naissance de son second fils, et c'est lui qu'elle finit par épouser vingt ans plus tard. Voici son acte de mariage :

Extrait des actes de mariage du Ve arrondissement de Paris.

« L'an mil huit cent quarante-trois, le vingt-neuf juin, à la mairie du cinquième arrondissement de Paris, acte de mariage de François Touchard, né à Paris, sur cet arrondissement, le douze frimaire an quatre (trois décembre mil sept cent quatre-vingt-quinze), fils de Philippe-François Touchard et de Marie-Anne-Geneviève Clausse, son épouse ;

« Et d'Eugénie-Virginie Oreille, née à Paris, sur le deuxième arrondissement, le vingt et un thermidor an trois (huit août mil sept cent quatre-vingt-quinze), fille de Jean Oreille et de Marie-Madeleine Bourguignon, son épouse.

« Lesdits époux ont déclaré légitimer par le présent mariage une enfant du sexe féminin, née à Paris le trois juillet mil huit cent trente-quatre, inscrite à la mairie du onzième arrondissement sous les prénoms de Pauline-Camille, comme fille de François Touchard et d'Eugénie-Virginie Oreille. »

François Touchard avait succédé à son père, comme directeur des Messageries royales. Au moment de la création des chemins de fer, il devint administrateur du chemin de fer de l'Est et mourut en décembre 1880 (1), laissant une fortune considérable. La fille qu'il avait eue de Virginie, et dont, en se mariant, il avait légitimé la naissance, n'avait pas hérité de la beauté de sa mère ; elle épousa à Paris, le 31 août 1854, Pierre-Joseph Civiale, capitaine du génie à Arras, fils du célèbre médecin inventeur de la lithotritie, dont elle eut :

1° Jean-Ferdinand Civiale, né à Paris le 5 juillet 1855, marié en 1885 à Renée-Berthe Pinart;

2° François-Antoine-Albert Civiale, né à Paris le 15 juillet 1856 (2).

---

(1) *Petites Affiches*, 19 décembre 1880.

(2) *Intermédiaire*, 30 mars 1903.

Ces deux fils n'existent plus.

Virginie Oreille, devenue Mme Touchard, vécut de longues années encore, riche et honorée. En 1849, elle demeurait rue Cisalpine, n° 8. Puis elle alla habiter au n° 9 de la rue de la Ferme-des-Mathurins. C'est dans cette maison qu'elle mourut, en octobre 1875, à l'âge de quatre-vingts ans (1).

De ses attraits d'autrefois, elle n'avait conservé aucun reste; j'ai eu la bonne fortune de recueillir de quelqu'un qui l'avait connue dans son enfance l'impression qu'il en avait gardée, et le portrait qu'il m'en a tracé n'est rien moins que séduisant. « Je me rappelle encore, m'a-t-il dit, l'appréhension que me causait cette malheureuse visite lorsque, dans mon enfance, il me fallait aller régulièrement, le 1er janvier, avec mes parents, lui souhaiter la bonne année dans la sombre maison qu'elle habitait, derrière la Madeleine! La belle Virginie n'était plus qu'une antique ruine effondrée dans un immense fauteuil, dont un tour de cheveux trop noirs venait durcir le visage maigre et grimaçant. Des tics nerveux agitaient sa tête en lui tiraillant la face, et sa bouche entr'ouverte faisait claquer continuellement son râtelier jauni...

(1) *Petites Affiches*, 21 octobre 1875.

J'étais terrorisé par l'aspect de cette vieille femme, qui m'apparaissait comme une sorcière malfaisante et redoutable, et c'était généralement par des larmes que se terminait l'entrevue... »

C'est tout ce qui restait de cette brillante ballerine, dont les charmes avaient enchaîné le cœur d'un prince et dont la beauté triomphante avait révolutionné tout Paris.

CHAPITRE XXX

Le comte de La Roche.

Bien qu'il eût une profonde affection pour sa femme, dont il avait été très sincèrement amoureux, et qu'il rendait en somme fort heureuse, le duc de Berry ne se piquait guère de fidélité conjugale et se passait souvent des fantaisies dont la princesse, si elle les eût connues, aurait eu grandement lieu de se plaindre. L'indépendance précoce dont il avait joui dès ses jeunes années, jointe aux flatteries des courtisans de son père, avaient accru encore la fougue de son tempérament et l'emportement de son caractère, qui ne connaissait pas d'obstacles dans la réalisation de ses désirs. Il était aussi galant que l'avait été le comte d'Artois, mais il n'en avait ni les séductions, ni les grâces, et ce n'était pas, comme lui, aux grandes dames qu'il portait généralement ses hommages; les milieux les plus modestes ne le rebutaient pas lorsqu'il s'agissait de satisfaire un caprice; au

reste, il dissimulait soigneusement à la princesse ses courses aventureuses et elle ignorait la plupart du temps ses galanteries et ses dissipations, qu'il considérait comme des délassements sans importance. Le public, qui l'aimait pour la rondeur de ses façons et la franchise de son caractère, lui témoignait une indulgence qui peut paraître étrange, à cette époque un peu compassée et rigide de la Restauration. A chacune de ses frasques nouvelles, on invoquait l'exemple d'Henri IV, en concluant avec un sourire que bon sang ne peut mentir et que son descendant, lui aussi, était un vert-galant.

Il ne semble pas que la duchesse de Berry elle-même, forcément mise au courant, après sa mort, de la plupart de ses légèretés, se soit montrée bien sévère pour ses nombreuses escapades. On raconte que, quelques mois après l'assassinat du malheureux prince, une vingtaine de femmes, toutes originaires de la même province, vinrent se jeter ensemble aux pieds de la duchesse, se déclarant toutes enceintes de ses œuvres. Marie-Caroline, qui, depuis quelques semaines, ne s'illusionnait plus sur la fidélité de son mari, si tant est qu'elle eût pu jamais le faire, demeura pourtant surprise et montra d'abord quelque incrédulité. Cependant elle rappela ses souvenirs, rapprocha

les dates, et il demeura prouvé que, quelques mois auparavant, le duc de Berry avait fait un voyage dans la province qui lui envoyait cette députation singulière. Après réflexion, elle se contenta de sourire, en ajoutant avec philosophie : « Somme toute, la chose est possible ; le duc avait traversé la province, et son séjour à N... avait duré un peu plus d'une semaine ! »

Il est permis de ne pas ajouter une foi entière à l'anecdote, mais il est bien certain que les solliciteuses, jeunes et jolies, le trouvaient généralement enclin à l'indulgence et avaient auprès de lui l'accès le plus facile. Une note de police du 24 septembre 1814 nous édifie sur ses habitudes :

« On cite la nomination dans les consulats d'un sieur Jourdot, qui a dissipé les fonds d'une recette qu'il avait. Cette nomination a été faite sur la recommandation par écrit de M. le duc de Berry. Ce prince termine sa lettre par cette phrase : « Son « épouse est charmante, elle a les plus beaux yeux « du monde. » La lettre a été lue par tous les employés du ministère de M. de Talleyrand. »

Il est probable que la mère de M. le comte de La Roche avait, elle aussi, « les plus beaux yeux du monde », car c'est en recevant d'elle un placet qu'il fut charmé par sa grâce et séduit par sa beauté, et qu'il réussit à se faire aimer d'elle.

Parmi toutes les aventures banales ou vulgaires qui ont occupé la jeunesse du duc de Berry, il convient de faire une place à part à cette liaison, d'un tout autre ordre que les précédentes, et qui ne saurait être confondue avec les caprices passagers et les fantaisies nombreuses dont les héroïnes appartenaient pour la plupart à une condition peu relevée. Mlle de La Roche était une jeune fille irréprochable, d'excellente famille, dont les parents, émigrés au moment de la Révolution, s'étaient retirés à Bruxelles, où elle-même avait vu le jour. Ruiné par les événements, M. de La Roche, lorsque vint la Restauration, se rendit en France avec sa fille, dans l'espoir de rentrer dans quelques-uns de ses biens ou d'obtenir un dédommagement. Un placet fut présenté; le prince vit la jeune fille qui était fort belle, et s'éprit de ses yeux bleus et de ses boucles blondes. Sous le couvert des affaires, il sut multiplier les rendez-vous et les réunions, pour se rapprocher de l'objet de sa flamme, et mériter sa gratitude pour le zèle qu'il apportait à la défense des intérêts de sa famille. Mlle de La Roche était jeune et sans expérience, elle ne s'aperçut du danger que lorsqu'il était trop tard..... Elle ne reprit point la route de Bruxelles, et le prince la décida à demeurer en France et à rester définitivement auprès de lui. C'est de ce

sentiment, où l'amour s'unissait à la reconnaissance, que naquit, en 1817, celui qui est aujourd'hui le comte Charles-Ferdinand de La Roche, le seul fils encore vivant du duc de Berry.

Je sais combien ce dernier a le désir extrême de se tenir à l'écart et de se cantonner dans le silence ; je ne prononcerais donc même pas son nom, s'il n'était pas nécessaire de le faire figurer dans le cadre de cet ouvrage et de le citer en première ligne parmi les enfants du prince ; l'obscurité voulue dans laquelle il a vécu a duré quatre-vingt-sept années, et, durant cette période longue de près d'un siècle, le secret de son illustre origine était resté ignoré du public. Il a fallu le bruit fait il y a deux ans autour de la postérité du duc de Berry pour amener la révélation de son existence. La curiosité s'est éveillée, les visites se sont multipliées, et le comte de La Roche, malgré sa répugnance, s'est vu contraint de subir les interviews et de répondre aux questions des journalistes. En parlant de lui maintenant, je ne commets donc aucune indiscrétion et je ne viole aucune confidence, puisqu'il a eu déjà de nombreux biographes. Mais la sympathie et l'amitié dont il m'honore me font un devoir d'user de la discrétion la plus absolue, et, tout en rectifiant les erreurs qu'on a commises à son sujet, je ne parlerai de lui et de sa

mère qu'avec la plus grande brièveté et la plus extrême réserve.

Disons d'abord que Mme de La Roche, dont certains auteurs ont voulu faire une sociétaire de la Comédie-Française, n'a jamais fait partie d'aucun théâtre, où elle ne se rendait même pas en spectatrice, tant sa vie s'écoulait solitaire, loin de tout bruit et de tout éclat.

Du vivant du prince, qu'elle aimait, sa situation un peu délicate lui faisait rechercher l'obscurité et le silence, et après la mort tragique du père de ses enfants, sa douleur inconsolable l'éloigna du monde pour toujours. Le deuil dans lequel elle s'ensevelit à partir de ce moment devait durer toute son existence. Toute sa vie, elle a tenu ainsi à rester volontairement dans une retraite rigoureuse, s'efforçant en toute circonstance de passer inaperçue et de n'attirer jamais l'attention sur elle.

On a raconté qu'elle s'était mariée sous la Restauration, et qu'elle avait épousé un amiral français ; c'est une profonde erreur. Mme de La Roche s'est consacrée uniquement à ses enfants et est morte fidèle au souvenir du prince auquel elle s'était sacrifiée. Après la mort du duc de Berry, elle fut l'objet de l'attention bienveillante de la famille royale, qui ne pouvait se désintéresser du sort de ses deux fils, et le comte d'Artois, devenu

Charles X, n'abandonna pas non plus la jeune mère. La communication suivante, émanant du cabinet du Roi, en est la preuve :

« Le secrétaire du Cabinet a l'honneur d'informer Mme la comtesse de La Roche que sa demande, après avoir passé sous les yeux du Roi, a été transmise, ainsi que les trois pièces communiquées, à M. le Préfet de la Seine.

« Les Tuileries, le 12 février 1825. »

On m'a conté, bien que je n'en ai pas eu la preuve, qu'elle mourut à Versailles, où elle occupait un appartement au château. On sait, en effet, qu'à la Restauration, un certain nombre de personnages de marque et d'émigrés peu fortunés y avaient obtenu un logement en 1814. Ce ne fut qu'en 1828 que le château fut délivré de cette charge; mais Mme de La Roche fut exceptionnellement autorisée à rester au château, et c'est là, dit-on, qu'elle est morte à un âge avancé. L'aîné et le seul vivant des fils de Mme de La Roche, né en 1817, est par conséquent âgé aujourd'hui de quatre-vingt-sept ans. C'est un vieillard alerte et aimable qui justifie pleinement son illustre origine, tant par la dignité de sa vie que par ses grandes façons et sa distinction native. Son étonnante mémoire a gardé fidèlement le souvenir de ses

années de jeunesse; il se rappelle la messe des Tuileries, où il assistait avec Mme de La Roche, dans la salle des Travées, et le salon où il attendait avec les invités la sortie des princes après la cérémonie religieuse. Parfois, le Roi s'arrêtait, lui caressait la joue en souriant, et passait après quelques mots aimables adressés à la mère et à l'enfant. Il se rappelle tous ceux qu'il avait fréquentés : le duc d'Esclignac et le duc d'Almazan, le Dauphin et la duchesse d'Angoulême, et aussi Mme Récamier, chez laquelle le conduisait M. de Chateaubriand.

La disposition exacte de son appartement à l'Abbaye-au-Bois est restée présente encore à son esprit. En allant faire dernièrement un pèlerinage à cette célèbre demeure, avant l'enlèvement de la cheminée et des boiseries du salon qui viennent d'être achetées par un collectionneur, j'ai pu m'assurer que ses souvenirs étaient rigoureusement exacts et j'ai retrouvé ces lieux désormais historiques tels encore qu'il me les avait décrits : l'escalier à rampe de chêne et la salle à manger lambrissée, avec ses quatre dessertes dans les angles, pièce qu'il fallait traverser pour gagner le salon, et où il lui était permis de jouer tout à son aise. Puis le salon avec sa petite terrasse à balustres de pierre, où quelquefois s'accoudait Chateaubriand, et enfin

la chambre à coucher qui venait à la suite. Il a gardé le souvenir de la beauté de cette femme célèbre, qui souriait de son babillage enfantin, le prenait familièrement sur ses genoux et lui prodiguait les gâteries. Il se rappelle ses promenades au jardin des Tuileries, où il marchait près d'elle en la tenant par la main, et il n'a oublié ni ses naïfs étonnements devant l'admiration soulevée par sa grande amie sur son passage, ni sa stupéfaction croissante en voyant les passants qui retournaient la tête pour la contempler plus longtemps.

Des souvenirs plus anciens, mais aussi plus vagues, lui restent sur ses visites à l'Elysée et sur ses entrevues avec son père. Il a reconnu encore cependant, en visitant le palais, il y a quelques années, la chambre écartée où on l'amenait secrètement quelques instants, de temps à autre, pour y voir le prince, qui l'embrassait avec tendresse, puis le congédiait hâtivement... Lorsqu'il quitta le collège de Versailles, où il avait fait son éducation, le comte de La Roche trouva dans Mme la duchesse de Berry une dévouée protectrice. La princesse, en effet, ne veilla pas seulement sur ceux des enfants de son mari qu'il avait avoués durant la nuit tragique, mais elle s'appliqua avec une admirable abnégation à remplacer le prince disparu auprès de ceux dont il avait été trop tôt séparé.

Traité paternellement par le roi Charles X, il n'avait pas voulu entrer à Saint-Cyr sous le gouvernement de Juillet, et, sur les conseils de Chateaubriand et du duc de Gramont, il se rendit à Gratz, où la duchesse de Berry le reçut avec une bonté touchante. « Comme il lui ressemble ! » s'était écriée la princesse en l'apercevant, lorsqu'il se présenta devant elle. Et le fait est qu'à cette époque, sa ressemblance avec le duc de Berry était frappante. La mode du moment proscrivait les moustaches, et le jeune homme ne portait, comme son père, que de courts favoris. Son portrait, à cet âge, placé à côté de celui du duc de Berry, donne l'illusion de voir le prince à l'époque de sa prime jeunesse.

La duchesse de Berry voulut traiter Charles-Ferdinand de La Roche de la même façon que la princesse de Lucinge et la baronne de Charette. Voici une lettre adressée par elle au chancelier de Pastoret (1), qui prouve tout l'intérêt qu'elle lui témoignait :

« Palerme, 20 juillet 1836.

« J'ai reçu, mon cher Pastoret, votre dernière lettre ; je profite du départ du prince de Bauffremont pour vous répondre. Je savais déjà que le

(1) *Intermédiaire* du 20 juin 1903.

jeune La Roche avait quitté Gratz pendant mon absence; on m'a écrit de cette ville qu'il ne s'y est pas très bien conduit et qu'il a laissé plusieurs dettes, mais il faut mettre cela sur le compte de la jeunesse et ne pas faire voir que j'en suis informée. Je m'occupais de le placer, soit en Allemagne, soit en Italie, mais son départ de Gratz rend la chose impossible en Allemagne, et il y a bien peu de chance pour le placer avantageusement en Italie. Je trouve donc une excellente idée de l'envoyer servir en Espagne, et je vous envoye ci-jointe une recommandation pour lui, que j'adresse au roi Charles V.

« Je trouve que pour attirer sur ce jeune homme l'intérêt du Roi, il faudrait que Sa Majesté fût informée de sa naissance, mais d'une manière réservée et convenable, et sans que le jeune homme en fasse parade vis-à-vis de tout le monde. Dans ma lettre au Roi, je ne puis pas lui dire ouvertement la chose, je dis seulement que la naissance et la position de ce jeune homme m'inspirent le plus haut intérêt; il faudrait donc faire parvenir la vérité au Roi par l'entremise d'une des personnes qui l'approchent, à qui on pourrait, de Paris, recommander ce jeune homme.

« Je n'ai pas reçu l'ouvrage de M. de Villeneuve, je l'attends avec impatience; dès que je l'aurai

reçu, je lui répondrai. Dites bien des choses de ma part à votre bon père et à votre femme et fille, et croyez, mon cher Pastoret, à toute mon amitié. »

Cette lettre n'est signée que des initiales de la duchesse.

Ce fut par son entremise qu'il fut placé dans un régiment d'infanterie commandé par son neveu, S. A. R. l'archiduc Albert, dans une garnison voisine de Brunnsée, pour l'avoir plus près d'elle, et plus tard dans le célèbre régiment de cavalerie des dragons de la Reine, dont les officiers appartenaient pour la plupart aux plus grandes familles d'Autriche et aussi à celles de France qui ne voulaient pas servir sous Louis-Philippe. Voici ce qu'écrivait, le 18 janvier 1838, le comte de Chazelles :

« ... Ces témoignages en faveur du jeune de La Roche ajoutent à l'intérêt que, dès les premiers moments, il a inspiré à Mme la duchesse de Berry. Son Altesse Royale est très disposée à lui en donner des preuves, mais elle ne le peut que dans la proportion de ses moyens, tous les jours plus restreints par les bienfaits qu'elle répand. Actuellement, les deux frères sont placés dans la seule carrière qui leur convient; l'essentiel est que le plus jeune ne tarde point à rejoindre son aîné. »

Le comte de La Roche a toujours conservé la plus vive gratitude à sa protectrice, dans l'intimité de laquelle il vécut même longtemps, après qu'il eût quitté l'armée. Depuis 1850 jusqu'à la mort de la duchesse de Berry, il a passé de longs mois à Brunnsée, lui servant de chambellan et de secrétaire. La princesse, dont la correspondance était si étendue, se reposait sur lui pour toutes les lettres qui n'étaient pas adressées aux intimes et auxquelles elle se contentait d'ajouter un mot aimable et d'apposer sa signature. Il n'a cessé, depuis comme avant, de garder les meilleures relations avec la famille des Bourbons et, à Frohsdorff, était traité de la façon la plus affable par le comte de Chambord. Il a connu beaucoup de choses qui se passaient dans la demeure de l'illustre exilé, il a vu ceux qui y étaient reçus et de quelle manière ils étaient accueillis, et c'est à lui que je dois un grand nombre de détails nouveaux que j'ai recueillis dans ce livre.

Aujourd'hui, le comte de La Roche habite, à Gratz, un fort beau palais sur la Carmeliten Platz, où il termine une belle existence dans les souvenirs du passé. Il s'est entouré pieusement de précieuses reliques : la croix de Saint-Louis et le cordon du Saint-Esprit portés par le duc de Berry, son père, pendant la nuit fatale, et encore tachés de son sang ;

une mèche de ses cheveux et son livre de chasse où, à l'instar de Louis XVI, il relatait jour par jour ses prouesses cynégétiques; puis le livre de dépenses de la comtesse d'Artois, sa grand'mère, et enfin d'intéressants portraits de tous les princes. Aux murs et dans des albums, d'innombrables croquis et dessins faits par lui avec une précision étonnante, et qui rappellent, à l'instar de son père, les événements multiples auxquels il a été mêlé durant sa longue existence. Car, héritier du goût qu'avait pour les arts le duc de Berry, il s'est livré à la peinture avec un véritable succès, et son habitation de Gratz abrite des œuvres magistrales qui révèlent un talent qui sort tout à fait de l'ordinaire. Il est honoré de l'affection de Mgr le duc de Parme, de tous les princes de la Maison de Bourbon et de M. le duc della Grazia qui, dès son enfance, l'avait connu près de sa mère, à Brunnsée. Il est veuf de Mlle de Mézinac de Bachet, dont les ancêtres s'étaient distingués à la Cour des ducs de Savoie. L'un d'eux fut bailli de la noblesse et chargé de porter à Henri IV les actes de soumission de la province de Bresse. Cette famille portait le nom de Bachet de la Garde, qu'elle tenait d'une seigneurie située près de Bourg, qui fut vendue, à la Révolution, comme bien national. De son mariage, M. de La Roche n'a pas eu d'enfants.

Le comte de La Roche a eu un frère, né après la mort du prince, fils posthume du duc de Berry, comme le comte de Chambord et comme Ferdinand Oreille de Carrière, et qui porta, ainsi que son aîné, les mêmes prénoms de Charles-Ferdinand; c'est ce qui a amené quelques personnes à les confondre. Ce frère cadet, après avoir servi peu de temps en Autriche, revint en France, et fut employé au ministère de la Guerre. Il peignait, lui aussi, comme son frère et non sans talent, et en avait fait sa carrière. Chose curieuse, ce fut le célèbre peintre Paul Delaroche qui fut son maître; c'est pourquoi, sans doute, il préféra souvent, à l'encontre de son aîné, l'orthographe du nom de son renommé confrère en art. C'est ainsi qu'il figure, à l'adresse de la rue des Chanaleilles, n° 11, dans le *Dictionnaire général des Artistes français*, de Bellier de la Chavignerie, en 1871. Entre autres œuvres, il exposa au Salon de 1857 les portraits de l'Empereur et de l'Impératrice, ce qui n'est pas banal pour un fils du duc de Berry, et, au Salon de 1861, le portrait d'un de ses fils, Ferdinand.

De son mariage avec M[lle] Julie-Sophie-Fidèle Dolé, il laissa deux fils. Voici l'extrait de l'acte de naissance du premier :

« L'an mil huit cent quarante-quatre, le deux janvier, est né à Paris, dixième arrondissement,

Charles-Ferdinand, du sexe masculin, fils de Charles-Ferdinand de La Roche et de Julie-Sophie-Fidèle Dolé, son épouse. »

L'acte de naissance du second fils est ainsi conçu :

« Acte de naissance du quatre avril mil huit cent quarante-neuf, à midi.

« Ce jourd'hui nous a été présenté Charles-Ferdinand-Jules, du sexe masculin, né le jour d'avant-hier, à quatre heures du matin, rue Casimir-Périer, n° 2, fils de M. Charles-Ferdinand de La Roche, âgé de vingt-neuf ans, employé au ministère de la Guerre, et de dame Julie-Sophie-Fidèle Dolé, son épouse, sans profession, tous demeurant mêmes rue et numéro susdits. Constaté par nous, maire du dixième arrondissement de Paris, faisant les fonctions d'officier de l'état civil, sur la déclaration de M. Charles-Ferdinand de La Roche, père de l'enfant, etc., etc. »

Les deux fils de M. de La Roche, peintres comme leur père, existaient encore en 1883, le premier demeurant rue du Bac, n° 116, le second, avenue Duquesne, n° 30. Au Bottin de 1884, on ne trouve plus que l'un deux, habitant rue Chateaubriand, n° 11 (1).

(1) *Le Curieux*, tome II, p. 129 et 130.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, car le comte de La Roche, sans doute, trouvera que j'en ai trop dit! Mais il connaît la respectueuse affection que je lui porte, et il me pardonnera, j'espère, d'être venu réveiller tous ces vieux souvenirs, que sa modestie voudrait ensevelir dans l'oubli. Puisque c'est la vérité que je veux faire luire, qu'il me permette, en terminant, de rendre un discret hommage à sa mère, à cette jeune femme dont j'ai entrevu le portrait, où elle apparaît si charmante dans sa simplicité et où, dans un teint de lys, ses yeux bleus brillent si doucement sous ses boucles blondes! Ennemie de toute intrigue, étrangère à toute ambition, elle a voulu vivre ignorée, fidèle au souvenir de celui auquel, sans arrière-pensée, elle s'était donnée tout entière. L'intérêt n'avait jamais guidé sa conduite; l'amour seul l'avait entraînée, et l'on ne peut que s'incliner avec respect devant cette femme désintéressée et fidèle, et qu'admirer sans réserve la dignité avec laquelle elle a vécu dans la retraite, éloignée de toute intrigue, exempte de toute ambition.

CHAPITRE XXXI

DEUX DE LA ROSERIE. — Mlle DE SAINT-ANGE.
LE PÈRE EDMOND.

L'année même où le comte de La Roche venait au monde, en 1817, il naissait un autre fils au duc de Berry, fils, je le dis tout de suite, dont l'origine me semble des plus contestables. Sa mère, Joséphine Deux de la Roserie, appartenait, dit-on, par sa naissance, à l'aristocratie ; mais c'est vainement que j'ai cherché son nom dans tous les armoriaux des différentes provinces. En tout cas, sa situation de fortune devait être brillante, puisqu'elle habitait un des beaux hôtels en façade sur la place Vendôme. C'est là que son fils passa avec elle ses premières années. Pour une cause inconnue, cette mystérieuse personne quitta Paris pour la campagne et la campagne pour l'Allemagne, où elle alla se fixer à Francfort-sur-le-Mein. C'est dans cette ville qu'elle mourut, laissant son fils à la

garde d'un conseiller aulique, N. von Pecke, dans la maison duquel il resta jusqu'à l'âge de vingt ans. Ce fut seulement à son lit de mort que le conseiller lui confia le secret de sa naissance, que personne, jusque-là, ne lui avait révélé, et qu'il lui remit les pièces qui en étaient la preuve. Le jeune Deux de la Roserie, privé de son protecteur, se trouvait désormais seul dans la vie ; il s'engagea et prit du service dans l'armée autrichienne. Ses revenus suffisaient à ses besoins. Chaque mois, une somme de 20 florins lui était remise d'une façon régulière, mais toujours également mystérieuse. Ses efforts pour en deviner l'origine avaient été impuissants, et il avait renoncé à poursuivre ses inutiles investigations, quand, en 1848, la pension cessa tout à coup de lui parvenir.

Aucune recherche ou aucune réclamation n'était possible, puisqu'il ignorait le nom de ce bienfaiteur anonyme. Deux ans encore, il resta à l'armée, vivant des maigres économies qu'il avait pu faire ; puis cette pauvre réserve s'épuisa, et il resta sans ressources. Sa naissance irrégulière lui barrait la route pour parvenir au grade d'officier, et, dans ces conditions, n'ayant plus de quoi vivre, il se décida à quitter l'armée. Il ne possédait plus, pour subsister, qu'une misérable retraite de douze centimes par jour. Il errait sans but à travers l'Au-

triche, quand, d'étape en étape, il arriva, à petites journées, à Oldenbourg, en Hongrie, où un homme charitable, le docteur Emmanuel Karpite, s'intéressa à son sort et le fit admettre à l'hôpital de la ville.

Cependant, son histoire avait transpiré, et le bruit de ses infortunes était parvenu jusqu'à l'empereur d'Autriche, qui le manda à Vienne, voulant entendre de sa bouche le récit de ses malheurs. Touché de cette longue suite de calamités de toutes sortes, il eut pitié de l'infortuné; il lui remit un peu d'or pour l'aider à vivre et lui procurer quelque bien-être. Mais les privations et les souffrances l'avaient épuisé, et c'est à l'hôpital qu'il se vit contraint de se rendre à nouveau. C'est là qu'il mourut en janvier 1896, douloureuse victime d'une destinée implacable, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Cette étrange histoire serait fort curieuse à contrôler; malheureusement, M. Montorgueil, qui nous a fait ce récit l'an dernier dans une de ses intéressantes chroniques (1), ne nous en a pas fourni les moyens, et personne n'a vu les fameuses preuves que Deux de la Roserie avait dû conserver. Aussi, M. Montorgueil, lui-même, semble-t-il

(1) Voir *L'Eclair* du 1er septembre 1902.

douter légèrement de leur authenticité. Ce roman mélancolique ressemble un peu trop, peut-être, à l'odyssée de tous les faux dauphins, Richemont ou Naundorff, qui, comme le héros de cette histoire, furent les soi-disant victimes de la fatalité de leur naissance et succombèrent sous le poids d'une longue suite de persécutions et de malheurs.

Mlle de Saint-Ange.

Moins probable encore est l'origine de Mlle Mélanie de Saint-Ange, fille d'une demoiselle Saint-Ange, élève du Conservatoire, qui demanda, le 19 août 1815, à être engagée comme soubrette au Théâtre-Français (1), où elle débuta en 1816. Elle était l'amie toute dévouée du dernier survivant des enfants de cette marquise de Villette, née de Varicourt, morte en 1822, dans son hôtel du quai Voltaire et de la rue de Beaune, et que Voltaire avait surnommée Belle-et-Bonne. Charles, marquis de Villette, avait épousé, en 1829, Céleste-Adélaïde-Pauline Marzerin de Longtiers, qui se remaria, après sa mort, au comte de Hercé, et, redevenue veuve, mourut à Passy, rue Berton,

---

(1) Archives nationales. Délibérations du Théâtre-Français.

n° 17, le 20 mai 1874. Mme de Villette n'avait pas vu sans chagrin la jeune Mlle de Saint-Ange introduite dans la maison par son mari. Mais elle était si prévenante, elle entourait de tant d'attentions le marquis, que ceux qui la connaissaient ne pouvaient lui refuser leur amitié et leur estime. Pas de lettre adressée à M. de Villette qui ne contînt un post-scriptum aimable pour Mlle de Saint-Ange! La duchesse de Berry avait pour elle un mot flatteur, et l'évêque de Moulins, par un agréable jeu de mots, l'appelait l' « ange gardien du marquis ».

Dans l'entourage de M. de Villette, tous étaient unanimes : la femme de charge l'adorait, le régisseur la portait aux nues, tous les habitués de la maison étaient à ses pieds; pas un homme qu'elle ne séduisît par sa seule présence. L'ami le plus intime de M. de Villette était sous le charme, aussi était-ce à lui qu'il la recommandait d'une façon plus pressante : « Je te recommande cette excellente Mélanie. Qu'elle trouve en vous des protecteurs, en vous tous, elle le mérite. Refuserez-vous ma demande? »

J'ai visité, cette année, l'hôtel qui se dresse encore intact au coin de la rue de Beaune, avec son salon à colonnes et ses cabinets délicieusement peints, où elle avait trôné au milieu des adorateurs surannés qui se disputaient ses

moindres sourires! Mais si, auprès des hommes, son triomphe était complet, ses succès auprès des femmes étaient moins faciles; Mmes de Roissy, de Toulongeon et de Varicourt notamment, toutes trois parentes intéressées, trouvaient sa situation irrégulière au château et refusaient d'y venir passer quelques semaines. Elles prévoyaient sans doute le testament du marquis, qui fit grand bruit, non point tant pour les 4,000 francs de rente qu'il constituait à « sa petite sœur de charité », que parce qu'il laissait la plus grande partie de sa fortune à l'évêque de Moulins, Mgr de Dreux-Brezé, legs dissimulant mal, disait-on, un fidéicommis en faveur du comte de Chambord.

Mlle Mélanie de Saint-Ange était-elle fille du duc de Berry? Le marquis de Villette l'affirmait et remerciait le prince de l'avoir léguée à ses soins (1). Nous n'avons pas d'autre autorité à invoquer à l'appui de cette origine royale, qui semble plus douteuse encore que les précédentes. Qu'était, en réalité, cet ange gardien du marquis et quel était son rôle? Il est impossible de le dire, car, si elle ne fut pas impeccable, elle se montra assez adroite pour qu'aucune preuve de ses faiblesses ne pût être

---

(1) Ch. Nauroy, *Le Curieux*, tome II, p. 113-116.

produite. Elle vécut tranquille, du produit de sa petite rente, dans un pavillon du parc du château de Villette, que son amoureux protecteur lui avait laissé, et elle aussi s'est fait oublier. Le nom de son père est resté mystérieux, et il est vraisemblable que sa filiation était aussi fantaisiste que le fidéicommis de l'évêque et l'héritage du comte de Chambord, dont ni l'un ni l'autre n'eurent jamais connaissance.

Le nombre des maîtresses du prince est assez grand pour qu'il laisse place encore à quelques compétitions. « Monseigneur a laissé son cachet dans plusieurs maisons que connaît bien M. Deneux », disait un jour, à Blaye, la duchesse de Berry (1). On ne dit pas, pourtant, qu'il ait eu postérité ni de Mlle Grandjean, ni d'une actrice nommée Résica Lebreton, quoiqu'une note de police du 18 août 1814 lui en promît de cette personne (2), ni de Mme veuve Bellamy (3), ni de Caroline Brocard, danseuse à l'Opéra comme Virginie Oreille.

Cette dernière ne fut cependant pas tout à fait un amour de passage. Il lui avait fait construire, à

(1) *Souvenirs du docteur Ménière*, tome Ier.

(2) Ch. Nauroy, *Le Curieux*, tome II, p. 83.

(3) Catalogue d'autographes, vente du 6 décembre 1864; lettre de Mme veuve Bellamy, maîtresse du duc de Berry.

l'angle des rues de Sèze et Caumartin, une maison en rotonde agrémentée de statues, qui existe encore telle qu'elle était à cette époque. La sœur de Caroline, Laure Brocard, était la maîtresse de M. Masson de Puyneuf, qui mourut chez elle après avoir été son amant pendant de longues années. M. Masson de Puyneuf faisait partie, quoique en sous-ordre, de la maison du duc de Berry, où il avait une place d'huissier ou d'intendant. Les relations avec les deux sœurs avaient introduit entre eux deux des rapports de véritable camaraderie. Le duc de Berry, volontiers familier, s'amusait grandement de cette singulière situation, qui le mettait sur le même pied qu'un serviteur de sa maison, et ne répugnait pas à des parties carrées où tous quatre se trouvaient réunis. Cet oubli de toute étiquette lui semblait donner plus de piquant à sa galante aventure (1).

Moins prouvés encore, si c'est possible, sont quatre autres prétendus fils du duc de Berry : Dufief de Kerbalen, de Mothes de Blanche, Giraldès et le Père Edmond, dont les noms ont été prononcés, ce qui me fait une obligation de ne les point passer sous silence.

Mme Harson est convaincue de l'authenticité des

---

(1) C. Prost, *Une Famille d'artistes : les Thénard*.

deux premiers; elle a fort bien connu Dufief de Kerbalen, qui assista à son mariage et qu'elle vit souvent venir à Brunnsée, chez Mme la duchesse de Berry, et c'est là aussi qu'elle rencontra de Mothes de Blanche, qui s'y était rendu également à plusieurs reprises, pour solliciter la protection de la princesse.

Tous deux avaient servi dans l'armée autrichienne, en même temps que le comte de La Roche. Celui-ci les a connus, mais ne croit nullement à leur origine bourbonienne. Il a servi avec Dufief de Kerbalen, alors caporal, et ne lui a jamais entendu émettre semblable prétention. C'était un beau garçon, gai et jovial, buvant sec et parlant haut, peu raffiné de façons et de manières. Il était peu difficile sur le choix de ses relations, et son instruction était fort sommaire. Jamais il n'oublia, paraît-il, ce que Madame avait fait pour lui, et il ne manquait pas de lui écrire au Jour de l'An et à sa fête. Quant à de Mothes de Blanche, il appartenait à une vieille famille de Saintonge qui porte : « d'or, à deux mottes de terre de sinople, mouvantes de la pointe de l'écu, surmontées chacune d'une rose de sable, au chef de sable, chargé de trois étoiles d'or ». Il était, d'après Mme Harson, vraisemblablement le neveu de Mlle Coralie de Mothes de Blanche, qui habitait

Villeneuve-d'Agen et qui se montra amie résolue de la duchesse de Berry, lors des événements de Vendée et de la captivité de Blaye. Son père était colonel et il aimait à vanter sa fidélité à la cause des Bourbons. Caporal comme Dufief, c'était aussi un coureur de cabarets et de ruelles qui n'avait aucune chance de devenir officier; épais de tournure, avec des cheveux blonds si pâles qu'ils semblaient presque blancs, il n'avait de Kerbalen ni l'élégance, ni la gaîté.

En 1863, âgé d'environ quarante-huit ans, il demanda à la duchesse de Berry de le recommander à l'empereur Maximilien, sous lequel il désirait servir au Mexique; mais la princesse ne put exaucer son désir. Pas plus que pour Dufief, M. de La Roche ne croit à son origine princière, et jamais, à sa connaissance, il n'a eu l'idée de s'en targuer.

Quant au Dr Giraldès, dont le nom était prononcé dernièrement par un journal de médecine qui parlait de sa descendance du duc de Berry, je n'ai pu me procurer aucun renseignement sur l'origine à lui attribuée, vraisemblablement parce qu'elle ne repose sur rien. M. de La Roche seulement se rappelle avoir vu en Autriche, vers 1851 ou 1852, un individu porteur du même nom, qui est mort depuis de longues années, après avoir

fait un long séjour en Chine. Il n'a jamais ouï dire qu'il eût rien de commun avec le duc de Berry.

C'est M. Grave qui m'a révélé le Père Edmond, dont il avait appris l'existence par une lettre de M. de Monteyer, qui habite Manosque, dans les Basses-Alpes :

« ... Il est à ma connaissance un Bourbon qui est mort il y a vingt-cinq ou trente ans, qui était connu de toute la Provence et du Comtat-Venaissin. Il s'appelait le Père Edmond; il était supérieur des Prémontrés, abbé crossé, mitré. Personne n'aurait osé contester son origine, tant il avait le type des Bourbons. Il passait pour le frère du comte de Chambord, qui le recevait d'ailleurs chez lui dans l'intimité et *lui servait une pension.* On disait qu'il allait aussi dans la famille de Charette. Ce qui est certain, c'est qu'on le regardait comme un grand personnage, il était reçu dans toutes les familles aristocratiques du pays. Il recevait beaucoup de dons pour son église de Frigolet, où il officiait dimanche (*sic*) et fêtes avec le plus grand apparat. Je suis entré dans sa chapelle, tous les objets qui lui appartenaient étaient aux armes des Bourbons (avec une barre, je suppose!).

« Dans les rues d'Avignon, bien des étrangers

avaient l'illusion, en voyant ses vêtements blancs, de voir quelque pape revenu dans son ancienne résidence. Vous savez que, dans le Midi, l'imagination joue un grand rôle. »

L'auteur de la lettre a donné, je crois, la conclusion naturelle à sa communication en parlant du grand rôle que joue l'imagination chez les populations du Midi; je n'ai pu découvrir rien d'autre sur le Père Edmond, et les questions que j'ai adressées à M. de Monteyer sont restées sans réponse. Une seule chose me paraît certaine dans cette histoire, c'est que le nom du Père Edmond est inconnu des anciens familiers de Frohsdorff et que jamais son nom n'a figuré sur la liste des nombreuses pensions servies par Mgr le comte de Chambord.

La galanterie du duc de Berry a donné lieu à d'autres légendes. Pendant les Cent-Jours, nous l'avons vu, il s'était cantonné à Alost avec sa petite armée de fidèles. C'est de là qu'il venait faire de fréquentes visites à la belle Virginie, installée à Gand, où sa présence devait moins attirer l'attention. Mais les heures étaient parfois longues au camp d'Alost, et le prince avait cherché dans la petite ville quelques distractions qu'il avait trouvées sans peine.

« A son retour à Paris, dit M. Edouard Ramberg

dans *Louis XVIII et les Cent-Jours* (1), le duc de Berry s'employa avec succès à faire restituer à la ville d'Alost le tableau célèbre de Rubens, *La Peste*, qui avait été enlevé de l'église Saint-Martin pendant la Révolution française. On prétend qu'elle avait conservé de lui un souvenir d'un autre genre dans les rejetons d'une faiblesse ancillaire, dont le masque bourbonien trahirait l'origine. »

Nous n'en savons pas davantage, et il est permis de douter de l'authenticité de ce renseignement, que M. Ramberg ne nous donne, du reste, que sous réserves. Le prince, sans aucun doute, s'était passé de nombreuses fantaisies, mais il serait peu vraisemblable de supposer sans aucune preuve qu'elles aient laissé de si nombreuses traces.

(1) *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand*, par Edouard Ramberg et A. Malet. Paris, Picard, 1898.

CHAPITRE XXXII

Mlle DE BEAUMONT.

Peu après la publication des divers articles que j'avais consacrés, l'an dernier, au duc de Berry et à Amy Brown, j'ai reçu de nombreuses lettres de félicitations, parmi lesquelles il en est une qui m'avait frappé d'une façon toute particulière.

« Vous avez d'autant plus raison, y était-il dit en substance, de douter du mariage Brown, qu'il y a, pour que ce mariage n'ait jamais eu lieu, une raison péremptoire : c'est que le duc de Berry était déjà marié, et c'est mon arrière-grand'mère qu'il avait épousée. » La lettre était signée d'un nom qu'on m'a demandé de ne pas reproduire.

La communication me sembla si curieuse, que je me mis sans tarder en rapports avec mon correspondant. Il a bien voulu me raconter cette singulière histoire, et les recherches que j'ai pu faire de différents côtés m'ont permis de reconstituer dans son entier cette étonnante aventure.

Ce descendant du duc de Berry est pasteur de l'Eglise anglicane; il est de tradition dans sa famille que son arrière-grand'mère du côté maternel avait épousé secrètement le duc de Berry. Mlle de Beaumont était fille du comte de Gibaud, émigré avec tous les siens au temps de la Révolution, et c'est vers 1798 ou 1799 qu'elle se rencontra en Allemagne avec le duc de Berry. Le prince, à cette époque, était âgé de vingt ans, il était à l'armée de Condé et commandait un régiment de cavalerie noble. Les malheurs des temps rapprochaient les distances et affranchissaient des règles habituelles de l'étiquette. Les deux jeunes gens se virent, se plurent et peut-être se le dirent. Mais un départ subit, causé par les exigences de la guerre, vint interrompre l'idylle qui venait de s'ébaucher, et tous deux brusquement se trouvèrent séparés. Ce fut deux ou trois ans plus tard qu'une nouvelle rencontre eut lieu en Ecosse où le prince était venu passer quelques mois ou quelques semaines.

La séparation avait été longue et l'absence avait été cruelle; la jeune fille était fort belle et le prince fort entreprenant, elle céda à ses galantes entreprises; mais, fort pieuse et fort honnête, elle exigea qu'un mariage vînt régulariser leur union. Il se fit aux environs d'Edimbourg.

Le petit-fils de Mlle de Beaumont qui, avant de

se consacrer au protestantisme, a été père jésuite à l'Université catholique de Dublin, puis prêtre séculier jusqu'en 1896, possède une compétence toute spéciale en ces questions de mariages religieux :

« L'Ecosse, plus encore qu'aujourd'hui, m'écrivait-il, était fameuse pour ses facilités en matières matrimoniales ; il y avait plusieurs façons de se marier, plus faciles les unes que les autres. Le mariage de la jeune femme et du duc fut légal, mais non catholique. Les églises catholiques étaient fort rares en Ecosse alors, mais cela n'empêchait pas le mariage d'être valide aux yeux de l'Eglise, les décrets du Concile de Trente n'ayant pas été officiellement promulgués dans la Grande-Bretagne. La même situation existe encore aujourd'hui. »

« Mais ce qui est surtout regrettable en cette circonstance, ajoutait le descendant de Mlle de Beaumont, c'est qu'elle rend presque sans espoir toute recherche sur le mariage. » Du moins, toutes les recherches faites dans ce but ont-elles échoué jusqu'ici.

C'est du mariage susdit que serait né, mais plus tard, en 1807, Robert-Charles-Ferdinand de Beaumont, qui fut amené par sa mère en France à la fin de cette même année, âgé seulement de quelques

mois. Il épousa très jeune une demoiselle Bruyer de Lorme, d'Auvergne. De ce mariage naquit, en 1832, Marie-Antoinette de Beaumont, qui fut mariée à un officier, arrière-neveu d'un général français Alsacien, comte de l'Empire, qu'il ne m'est pas permis de nommer. D'où le représentant actuel, qui, après avoir fait la campagne de 1870 fort bravement, dans l'armée française, s'est marié lui-même à la fille aînée d'un lord chancelier d'Irlande.

Robert-Charles-Ferdinand de Beaumont aurait montré à sa fille « un papier moitié imprimé, moitié écrit, en anglais, qui était le certificat du mariage du duc de Berry et de Mlle de Beaumont, qu'il gardait précieusement, comme l'honneur de sa mère. Elle n'y avait pas pu lire grand'chose naturellement, mais était absolument sûre de ce que la pièce représentait ». Malheureusement, comme pour le certificat de mariage Brown, cet acte a disparu sans qu'on en ait pu trouver trace. Le fils du duc de Berry et de Mlle de Beaumont était d'humeur voyageuse, aimant le mouvement, la chasse, la vie active. Sa situation était difficile et délicate en France; il faisait donc de fréquents voyages, surtout en Italie, et particulièrement à Naples et en Sicile, où, au dire de sa fille, il aurait eu des relations avec les Bourbons. Un jour,

après un de ses départs pour Naples, on perdit tout à coup sa trace et l'on n'eut plus de ses nouvelles. S'était-il aventuré dans quelque expédition et un malheur lui était-il arrivé? On croit qu'il périt en Sicile, près de Castrogiovanni, sans qu'on ait jamais su de quelle façon. Avec lui disparurent les papiers ayant rapport à sa situation de famille, et notamment le fameux certificat de mariage de sa mère dont il ne se séparait jamais.

Mon correspondant connut tous ces détails vers 1861, alors qu'il avait une douzaine d'années. Sa mère crut devoir alors lui révéler son origine, parce que, jadis, en compensation de ce que le mariage du duc de Berry en Ecosse ne pouvait être reconnu, le roi Charles X avait promis à Robert-Charles-Ferdinand de Beaumont et à sa descendance le titre de comte de Gibaud, au cas où ce titre viendrait à s'éteindre, et c'était ce qui venait de se produire par la mort de Léon de Beaumont, dernier comte de Gibaud.

Je me suis mis aussitôt en quête d'une généalogie de la famille de Beaumont-Gibaud, et voici ce que j'ai trouvé :

Léon de Beaumont, comte de Gibaud, épousa :

1° Mlle de Saint-Mathieu des Tousches;

2° Le 8 août 1780, Jeanne de Lafaurie de Monbadon.

Du premier lit naquirent :

I. — N., mort en émigration.

II. — N., mariée à M. Savary des Moulins.

III. — N., chanoinesse, mariée à M. Jeudi de Grissac, qui, en secondes noces, épousa Rosalie Boscal des Réals.

Du second lit :

IV. — Léon, comte de Beaumont, ancien officier, actuellement vivant (en 1861).

V. — Laurentine, sans alliance.

VI. — Laure-Pauline, mariée à M. de Vallée, morte à cinquante-neuf ans, le 5 décembre 1848.

VII. — Marie-Elisabeth-Laurentine-Jeanne-Léontine, mariée, le 2 mai 1802, à Charles-Gaëtan, marquis d'Aiguières.

VIII. — Jeanne-Elisabeth-Séraphine, née en 1793, mariée : 1° le 27 janvier 1827, à Pierre-Auguste Raboteau, procureur du roi à Rochefort; 2° le 11 février 1838, à Alexandre Le Gardeur de Tilly; décédée le 17 avril 1860 (1).

La généalogie ci-dessus concorde parfaitement avec les dires du représentant actuel de la famille. Le livre dont je l'extrais a été publié en 1861.

---

(1) La Morinerie, *La Noblesse de Saintonge et d'Aunis aux Etats généraux de 1789*. Paris, 1861, in-8°.

A cette époque, Léon, comte de Beaumont, ou, pour mieux dire, Léon de Beaumont, comte de Gibaud, était âgé et sans alliance. Qu'il soit mort cette même année sans enfants, cela est tout à fait vraisemblable.

D'autre part, sa sœur Laurentine, indiquée comme sans alliance, serait sans doute celle qui aurait eu un fils du duc de Berry. J'ai écrit à nouveau à son descendant pour lui signaler ces deux personnages et lui demander si son arrière-grand'-mère ne portait pas le prénom de Laurentine; il m'a répondu affirmativement :

« Pour répondre aux questions que vous me posez, m'écrivait-il, le 12 mai 1904, je vous dirai que le nom de mon arrière-grand'mère était, en effet, Laurentine (avec deux autres noms de baptême dont l'un, je crois, était Marie).

« Le nom de baptême de ma mère était Marie-Antoinette.

« Je ne puis malheureusement vous renseigner positivement au sujet des différentes résidences de Mlle de Beaumont vers 1805.

« Je ne suis sûr que du mariage qui a eu lieu en Ecosse, près d'Edimbourg; il ne peut être postérieur à 1805 et a eu lieu probablement plusieurs années avant. Des scènes de jalousie amenèrent une rupture qui se termina par le retour en France

de Mme de Beaumont avec son enfant, bien avant la Restauration. Ce fut vraisemblablement en 1807. Elle continua à porter le nom de Beaumont; ce nom, qui était celui de sa famille, était plus répandu en France et, par cela même, moins remarqué que celui de Gibaud. Or, en raison de la situation pénible où elle se trouvait, mon arrière-grand'mère ne demandait qu'à trouver, dans l'isolement et la religion, les consolations nécessaires à son abandon.

« J'ai ouï dire qu'un rapprochement avait eu lieu en 1814, à Paris, au retour du prince, mais je n'ai là-dessus aucune certitude; toujours est-il que, plus tard, lorsque eut lieu le mariage officiel du duc de Berry, ses convictions royalistes et sa haute dignité de caractère l'empêchèrent de chercher jamais à créer des difficultés.

« Tout cela m'a été affirmé de la façon la plus formelle par une mère qui en tenait elle-même l'assurance de son propre père. »

D'après la tradition de la famille de Beaumont, c'est ce mariage secret qui aurait été dissous à ce moment par le Pape, à la requête du comte d'Artois, et non celui de Mme Brown, qui n'avait jamais été contracté, précisément en raison du lien secret existant déjà. « Si, à la Daterie, au Vatican, a ajouté mon correspondant, on ne trouve

aucune trace de dissolution de ce mariage Beaumont, il n'y a pas lieu de s'en étonner, l'affaire ayant été personnellement conduite par le cardinal de Latil et non pas d'une façon officielle. Le mariage ne fut jamais déclaré nul par aucun acte légal et public, il fut simplement mis de côté, et si on demanda à Rome une dispense, ce fut seulement pour régler le côté moral de la question. »

Je pense qu'il est superflu d'ajouter qu'après avoir combattu l'hypothèse du mariage avec Amy, qui est, parmi toutes ses liaisons, la femme que le duc de Berry aima le plus longtemps, je suis encore moins porté à croire qu'il se soit enchaîné jamais secrètement par un autre lien légitime. Je n'insisterai donc pas davantage sur cette question de mariage contracté par des catholiques devant l'Eglise protestante d'Ecosse, et je chercherai seulement si le fils de Mlle de Beaumont peut être attribué au duc de Berry en examinant si le prince se trouvait en Ecosse en 1802 ou en 1803, époque présumée du mariage, ou à la fin de 1806, lors de la conception de l'enfant. Saisissons d'ailleurs cette occasion de jeter un coup d'œil rapide sur les nombreuses pérégrinations du duc de Berry à cette époque, cette étude sommaire pouvant servir à juger à leur juste valeur plus d'une prétention à sa postérité.

Le premier voyage du duc de Berry à Edimbourg est de 1797. Le duc de Berry avait dix-neuf ans. Il resta auprès de son père, qu'il y était venu voir, de la mi-septembre au commencement d'octobre ; quelques semaines, au plus, par conséquent. Il arrivait de Blankenbourg, où, comme le prouve une lettre qu'il écrivait au comte de Damas (1) le 15 avril de cette même année, « la carrière amoureuse ne l'occupe pas beaucoup, mais il passe à chasser la plus grande partie du temps qu'il a de libre ». C'est à la suite de ce voyage qu'il fut pourvu d'une maison, en même temps que son frère, le duc d'Angoulême. Louis XVIII se plaisait à ces détails. De Londres, il alla à Mittau, où il passa plusieurs mois auprès de son oncle, et de là à Saint-Pétersbourg.

En 1798, il a vingt ans; vers le milieu de l'année, il prend le commandement de son régiment noble à cheval, l'exerce et le tient en main. C'est vraisemblablement, comme nous l'avons vu, l'époque de sa première rencontre avec Mlle de Beaumont. La correspondance du comte de Vaudreuil avec le duc de Bourbon nous renseigne sur les distractions qu'il avait prises durant son séjour

(1) Lettre de la collection d'Hervilly. — Vente Charavay 11 avril 1822.

à Londres : « S'il faut en croire certains bruits parvenus à nos oreilles, y est-il dit dans une lettre du 4 mai 1798, il existe, sur la place Berkeley, une petite Henriette fort jolie qui ne se fait aucun scrupule de recevoir des visites nocturnes; elle s'en fait un devoir et même un plaisir. »

En 1799, il part, le 15 janvier, à la tête de son régiment, d'un peu d'artillerie et d'un petit bataillon d'infanterie; le 25 mai, on le voit à Constance; le 5 octobre, il assiste à la dernière bataille de l'armée de Condé; puis, la même année, il quitte Klagenfurth pour se rendre à Palerme, où il recherche la main d'une princesse des Deux-Siciles, après avoir songé un instant à la veuve de l'Electeur de Bavière.

En 1800, il a vingt-deux ans; son mariage est manqué; c'est ce qu'il raconte à M. de Damas-Crux dans une lettre datée du 18 mai 1800 : « Je ne t'ai pas complimenté plus tôt sur ta progéniture, lui écrit-il, parce que j'ai appris que ce n'était pas un garçon; je pensais que j'en ferais peut-être un quelques mois plus tard et que les enfants auraient autant d'amitié l'un pour l'autre que les deux pères. » Mais, malgré la cordialité et l'affection avec lesquelles il a été accueilli par le roi de Naples, il lui apprend que malheureusement le mariage n'est pas près de se faire; il quitte Naples et séjourne

quelque temps à Rome, puis va reprendre le commandement de son régiment. Son frère et lui accompagnent l'armée autrichienne; on les voit à Salzbourg, puis à la bataille de Hohenlinden.

En 1801, après le licenciement de l'armée de Condé, il se rend auprès de sa mère à Gratz, puis à Vienne, ensuite à Wildenbrast, et enfin revient à Gratz, où il se montre fort assidu près de la comtesse Atems.

En 1802, il fait en Ecosse un voyage sur la durée duquel nous n'avons que des renseignements vagues. A ce moment pourrait se placer alors sa réunion à Mlle de Beaumont.

En 1803, le 22 février, le duc de Berry est à Varsovie et signe, avec les autres princes français, une protestation politique. De là il se rend à Londres, où un rapport de police du 21 germinal an XI le montre se concertant avec Georges, Puisaye, Willot et nombre d'Anglais. On le trouve à Glascow, à Oxford, à Greenwich. A la fin de cette année, il donne tous ses soins aux préparatifs d'une expédition en France. A la fin de 1805, ou au commencement de 1806, il se fixe à Londres, et il est certain qu'à partir de cette époque, il ne revoit plus l'Ecosse, où, par conséquent, il est impossible qu'il ait pu engendrer aucun enfant.

Il importe donc de remarquer que si une liaison

exista en 1803 entre le duc de Berry et Mlle de Beaumont, ce qui est fort possible, il est inadmissible, en revanche, qu'il en ait eu un fils en 1807. Comment ne pas remarquer, en outre, que pendant près de dix années le fils de Charles X a arpenté presque sans arrêt, d'un bout à l'autre, l'Europe tout entière? Pour s'en rendre compte, il est bon de se reporter en arrière et songer à ce qu'étaient, à l'époque, avec la difficulté des communications, des voyages de cette importance! Le trajet d'Edimbourg à Mittau ne durait pas moins de quarante jours et quarante nuits. Il fallait franchir 3,000 kilomètres, et 800 pour se rendre de là à Pétersbourg. Les voyages en Sicile, en Autriche, en Allemagne, en Pologne, en Italie, en Angleterre, en Suède ou en Ecosse, n'étaient ni moins longs, ni moins pénibles. Au milieu de ces courses incessantes, combien de jours ou combien d'heures restent-ils au jeune prince pour contracter des mariages, même clandestins? Ces différentes unions secrètes étaient forcément précédées de quelques préliminaires nécessitant une certaine durée de séjour. Où aurait-il, par conséquent, trouvé le temps de les accomplir, puisque, jusqu'à son installation définitive à Londres, ses voyages n'ont jamais cessé!

M. le marquis de Luppé, avec son habituelle obli-

geance, a bien voulu faire des recherches pour moi à ce sujet, dans la correspondance du prince avec M. de Clermont-Lodève, et n'y a relevé aucune trace de cette liaison. Cette tradition de mariage et de paternité a trouvé dans la famille de Beaumont une créance trop naturelle pour qu'il y ait lieu de s'en étonner. Quelques précieuses reliques, une bague et un livre ayant appartenu au prince, sont possédées par les descendants et viennent ajouter à sa vraisemblance. Un camée du fils présumé du prince offre une ressemblance frappante avec le duc de Berry, et la miniature de sa fille, Mlle de Beaumont, rappelle d'une façon étonnante les traits du comte d'Artois! Mais, comme nous l'avons vu déjà, les ressemblances ne prouvent pas grand'chose. Or, j'estime qu'en matière généalogique, les traditions les plus respectables ne doivent être acceptées par l'Histoire que si elles sont appuyées par des documents, et aucune pièce officielle ou probante n'est venue jusqu'ici, dans l'existence du prince, nous en démontrer la véracité ni l'exactitude.

CHAPITRE XXXIII

Une Fille anonyme du duc de Berry. — Le Fils d'Eugénie d'Eckart.

Je ne parlerai que pour mémoire d'une autre aventure du duc de Berry, car la courtoisie m'interdit de dévoiler le nom de l'héroïne de cette histoire, sans l'autorisation de ses descendants encore existants. C'était en 1814, le duc de Berry, débarqué à Boulogne, continuait sa marche triomphale vers la capitale, accueilli dans les moindres bourgades par les mêmes ovations enthousiastes.

A son entrée dans l'une des grandes cités où il devait séjourner, le prince fut vivement frappé par la beauté de la femme d'un haut fonctionnaire venue, à la tête des dames de la ville, à sa rencontre, pour lui présenter un bouquet. La France était toute à la joie du retour des Bourbons, les autorités et la population tout entière rivalisaient de zèle pour souhaiter la bienvenue

au futur héritier du trône de France. Mme de X... ne voulut pas être la seule à faire exception. Elle était trop belle pour ne pas attirer aussitôt les regards du duc de Berry. Celui-ci, en digne fils de Henri IV, allait vite en besogne; il eut vite fait de lui déclarer sa flamme et se montra d'autant plus pressant qu'il n'y avait pas de temps à perdre.

Le dévouement de Mme de X... à la cause royale était si sincère, qu'elle ne crut pas pouvoir résister à des prières si instantes, et qu'elle se fit, le soir même, un devoir de céder à ses désirs. Le lendemain matin, le duc quittait la ville, charmé de la réception qui lui avait été faite, et neuf mois plus tard une fille venait perpétuer pour toujours le souvenir de son passage. Cette fille du duc de Berry s'est mariée, elle porte un nom connu dans l'aristocratie et a laissé une descendance; quant à sa mère, peut-être par remords de cette réception trop enthousiaste, elle a passé les dernières années de sa vie retirée dans un couvent. Son fils, dont le nom est celui d'un des compagnons de Mme la duchesse de Berry en Vendée, a été rejoindre à Rome, la veille de Mentana, le général de Charette. Prisonnier dans la Ville éternelle après l'entrée des Italiens, il a fait bravement la campagne de 1870-71 dans les rangs des zouaves pontificaux.

LE FILS D'EUGÉNIE D'ECKART.

Le Matin du 6 juin 1904 nous rappelait dernièrement qu'il existait un autre soi-disant fils du duc de Berry qui, lui, moins modeste dans ses prétentions que ses congénères, se déclare le roi légitime et ne réclame rien moins que le trône de France.

S'il fallait en croire ce singulier prétendant, le duc de Berry aurait, en 1811, contracté un mariage religieux avec une demoiselle Eugénie d'Eckart, alliée à la Maison de Wittelsbach, et un fils qui porta le nom de Jules leur serait né à Strasbourg, le 24 juin 1814. Il est mort en 1858.

Après l'assassinat du duc de Berry, le roi Louis XVIII aurait reconnu Mlle d'Eckart en qualité d'épouse divorcée du duc de Berry, et aurait légitimé leur fils, qu'il aurait titré duc de Bretagne-Vendée et premier-né de Bourbon pour le cas où la duchesse de Berry eût accouché d'une fille. Le 17 juin 1846, Jules de Bourbon-Bretagne, d'après la même source, aurait épousé à Neuchâtel, en Suisse, Mlle Théoduline Ménétrier du Nans. Ce mariage aurait été béni à nouveau par l'abbé

Parisot, vicaire de l'église Saint-Pierre de Besançon, dans cette même ville, en présence de quatre témoins, et un fils baptisé sous le nom de Maximilien-Charles-Jules-Léon-Ernest, à l'Isle-sur-le-Doubs, le 25 août 1847, serait issu de ce mariage.

Malheureusement, on nous raconte que c'est en Russie qu'aurait eu lieu ce mariage, « lors du séjour qu'y fit le prince en 1811 », et on oublie que le duc de Berry ne s'y rendit pas une seule fois pendant toute la durée de l'Empire.

De plus, lorsqu'on a voulu rechercher les deux actes de mariage invoqués par le prétendant, on s'est aperçu avec surprise que ni l'un ni l'autre ne figuraient sur les registres de l'état civil de Neuchâtel et de Besançon.

Il restait à savoir ce qu'était Théoduline Ménétrier du Nans, qui avait épousé ce fils du duc de Berry et de Mlle d'Eckart.

La Légitimité du 1er mars 1899, qui m'a été adressée obligeamment par M. Jules Renard, va nous édifier sur son origine.

Née à l'Isle, le 13 mars 1825, elle était fille d'Anne-Claude-Josèphe Carrey et de Nicolas Ménétrier, originaire de Nans, canton de Rougemont (Doubs), simple surveillant de moulins. Elle était demoiselle de magasin à Besançon lorsqu'elle

connut le personnage désigné maintenant sous le nom de Jules-Jean-Baptiste-Théodore de Bourbon, duc de Bretagne. Dans le mois d'août 1847, elle quitta Besançon pour rentrer dans sa famille et mit au monde l'enfant qui, inscrit sous les prénoms de Maximilien-Charles-Jules-Léon-Ernest, comme fils naturel, se dit actuellement héritier de la couronne de France.

Le père de l'enfant, qui eût été sans doute grandement surpris du titre de duc de Bretagne qu'on lui a depuis octroyé, s'appelait le comte Du Moulin, et était à cette époque capitaine au 1er bataillon de chasseurs de Vincennes, en garnison à Besançon. Depuis ce péché de jeunesse, il s'est marié et a épousé, le 21 février 1854, sa nièce Caroline Du Moulin-Eckart. Voici son acte de naissance, qui figure dans son dossier, aux archives administratives de la Guerre :

« L'an mil huit cent treize, le vingt-quatre juin, est né à Neuburg-sur-Danube (Bavière), et y a été baptisé, selon le rite catholique, le vingt-cinq du même mois, Jules-Léon-Théodore-Jean-Baptiste-Eugène-Joseph, *fils légitime* de Charles Du Moulin, général de brigade de l'Empire français, propriétaire de Bertholdsheim, et d'Eugénie, née comtesse d'Ekard (*sic*), son épouse, tous deux

catholiques. Le parrain a été Théodore Méat, rentier, originaire de France, représenté par Joseph von Ow, conseiller et juge patrimonial de Bertholdsheim. L'officiant fut François de Sales Dremel, chanoine et curé supérieur de la ville. »

De tout ce beau roman, pas la plus petite parcelle ne pouvait subsister : le soi-disant fils du duc de Berry était enfant légitime de Mlle Eugénie d'Eckart et du général comte Du Moulin, et quant à Mlle Théoduline Ménétrier, elle se trouvait être une simple ouvrière, mère d'un enfant naturel, produit d'une amourette de passage avec le capitaine Léon Du Moulin, né le 24 juin 1813, mort le 7 novembre 1858. Telle était l'exacte ascendance de Jules Ier, qui s'est octroyé les noms de Bourbon-d'Artois de France et se proclame lui-même roy légitime de France.

Cette vulgaire invention, échafaudée de toutes pièces et qui ne repose même pas sur une vraisemblance, n'offrirait guère d'intérêt si je n'avais trouvé une pièce curieuse, que je tenais essentiellement à produire dans ce livre; c'est l'acte de décès de cette fille Ménétrier, qui a été inscrit il y a cinq ans à peine sur les registres de la mairie du VIIIe arrondissement :

Extrait du registre des décès du VIIIe arrondissement de Paris.

« L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf février, à dix heures du matin; Acte de décès de Théoduline Ménétrier de Nans, âgée de soixante-treize ans, sans profession, née à l'Isle-sur-le-Doubs (Doubs), le treize mars mil huit cent vingt-cinq, décédée en son domicile, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 220, le huit février courant, à huit heures et demie du matin, fille de Nicolas Ménétrier de Nans et de Anne-Claude Carrey, époux décédés, veuve de Jules de Bourbon. Dressé, vérification faite du décès, par nous, Joseph Sansbœuf, adjoint au maire, officier de l'état civil du huitième arrondissement de Paris, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, sur la déclaration de Jules de Bourbon, âgé de cinquante et un ans, sans profession, demeurant Faubourg-Saint-Honoré, n° 220, fils de la défunte, et de Jean Fabricius, âgé de quarante-trois ans, tailleur d'habits, demeurant Faubourg-Saint-Honoré, n° 220, qui ont signé avec nous après lecture.

« *(Suivent les signatures.)*

« Pour copie conforme :

« Paris, le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

« Pour le Maire, *Signé :* J. SANSBŒUF. »

Je n'ajouterai à cet acte aucune réflexion. Je me contenterai de rapporter seulement la réponse faite à M. Vérax, à la mairie du VIII[e] arrondissement, par le secrétaire préposé aux actes de l'état civil, lorsque, après avoir été prendre copie de l'acte en question, il s'étonnait de ces appellations fantaisistes : « Pour les décès, lui a déclaré ce fonctionnaire officiel, nous acceptons les *déclarations telles qu'on nous les donne*, moins les titres nobiliaires. On accepte la particule. On a refusé d'inscrire cette personne sous le titre de duchesse de Bretagne. *Nous n'exigeons des documents que pour les naissances et les mariages.* » Et M. Vérax ajoutait cette réflexion si juste, à laquelle nous ne pouvons que nous associer : « Il est vraiment étrange qu'un bâtard puisse déclarer sa mère épouse ou veuve, et obtenir que cette déclaration soit enregistrée sans preuve ! »

C'est à cette conclusion, qui me paraît avoir une haute importance, que je voulais parvenir. Ce n'est pas seulement, en effet, à l'acte de décès de Théoduline Ménétrier qu'elle s'applique, car son soi-disant veuvage princier ne pouvait être pris au sérieux par personne, mais elle s'étend au contraire, d'une façon générale, à tous les actes de décès, puisque nous savons maintenant, de source officielle, de quelle manière ils peuvent être

rédigés. Dès lors, le fameux acte de décès de Mme Brown, où elle est qualifiée de veuve, cet acte dont les défenseurs du mariage ont fait si grand bruit et si grand tapage, ne devient plus qu'une pièce fantaisiste et insignifiante, à laquelle il devient matériellement impossible d'attacher de bonne foi la moindre valeur.

APPENDICE

LA PREUVE INDISCUTABLE DE NON-EXISTENCE DU MARIAGE

LES DEUX TESTAMENTS

DU DUC DE BERRY

Au moment où je venais de terminer ce volume, achevé déjà depuis plusieurs semaines, et où j'allais pouvoir le livrer à l'impression, j'ai reçu, d'un prince de la Maison de France, des instructions et des ordres qui m'ont fait brusquement surseoir à sa publication.

A la fin du printemps de 1904, une note parue dans l'*Intermédiaire*, sous le pseudonyme de « Echarpe », avait ouvert déjà de singuliers horizons sur la question de l'union secrète du duc de Berry avec Amy Brown. On y parlait de pièces authentiques, écrites et signées de la main du prince lui-même, qui réduisaient à néant les affirmations des intéressés à un mariage morganatique. Les copies légalisées de ces pièces étaient déposées, disait-on, en Autriche, entre les mains du duc de Parme, neveu et héritier du comte de Chambord.

Cette révélation, si inattendue et si grave, de « Echarpe », était provoquée par l'apparition récente

d'une brochure dont nous avons eu à nous occuper à diverses reprises : *Le Premier Mariage du duc de Berry à Londres*, par le comte de Rorch'Yantel. Les formelles affirmations sans preuves de cette brochure et les déductions étranges qu'on en pouvait tirer avaient décidé « Écharpe », dont le pseudonyme cache un royaliste fervent, profondément attaché à la cause des princes, à faire cette déclaration sensationnelle.

Mais ces actes, dont on nous indiquait la substance, il était nécessaire d'en connaître le libellé et de pouvoir en donner exactement la teneur; ce sont ces pièces si précieuses que Mgr le duc de Parme a daigné me communiquer : instruit de mes efforts pour dégager la vérité, laver la mémoire du duc de Berry du reproche de bigamie et garder intact le prestige de l'exilé de Frohsdorff, il a bien voulu m'encourager dans mon travail, approuver grandement mes efforts et, enfin, *me confier la tâche* de détruire, une fois pour toutes et d'une façon définitive, des affirmations mensongères qu'il juge outrageantes pour tous les siens comme pour sa personne. *C'est sur son invitation expresse* que je me suis rendu à Schwarzau, en Autriche, pour recevoir de vive voix ses instructions, écouter ses conseils et me conformer à ses désirs. C'est encore cette brochure, désormais fameuse, du *Premier Mariage du duc de Berry* qui a grandement mécontenté le prince, déjà tristement surpris par le long article du *Figaro*, signé XXX. Il y avait vu avec peine les étranges prétentions admises par les intéressés et les singulières légendes qu'essayaient d'accréditer les partisans du mariage, et il s'est décidé à agir.

Ce ne sont pas les copies légalisées dont parlait « Echarpe » que Monseigneur a voulu me remettre, ce sont les actes eux-mêmes, écrits par son grand-père, qu'il a tenu à mettre sous mes yeux. J'ai sorti moi-même les deux testaments de leur enveloppe, scellée d'un large cachet de cire rouge aux armes du prince, et qui porte pour suscription ces mots, écrits de sa main : « Papiers à ouvrir après ma mort. » Les deux testaments sont olographes, leur authenticité est absolue, et l'écriture du prince ne peut être contestée par personne.

Quatre pièces avaient dû être contenues dans l'enveloppe ; l'une d'elles, l'acte de baptême de Charlotte-Marie-Augustine, la future princesse de Lucinge, ne s'y trouve plus renfermé pour une cause que j'ignore, et, seul, celui de Louise-Marie-Charlotte, devenue la baronne de Charette, y a été conservé avec les deux testaments. J'ai publié plus haut intégralement ces deux actes de naissance.

Voici le libellé des deux testaments, dont on trouvera plus loin le fac-similé :

PREMIER TESTAMENT

« *En cas de mort subite, je déclare les deux filles dont les actes de baptême sont ci-joints pour mes enfants naturels; je nomme pour leurs tuteurs le baron de Roll et le comte de la Ferronnays.*

« *Londres, ce 9 may 1810.*

« Charles-Ferdinand,

« duc de Berri, petit-fils de France. »

DEUXIÈME TESTAMENT

« *Au cas que je vinsse à mourir sans faire d'autre acte, ma volonté est que mes propriétés particulières, principalement mes tableaux, soient vendus au profit de mes filles naturelles Charlotte et Louise, filles de Mme Brown, et un cinquième de la somme au profit de Charles, mon fils naturel, par Virginie Oreille. Les 70,000 francs dans mon portefeuille seront partagés entre les deux mères de mes dits enfants.*

« *Elisée, ce 5 septembre 1817.*

« CHARLES-FERDINAND. »

Après cette publication, il ne me reste rien à dire; les termes employés ne peuvent laisser de doute, et l'intervalle compris entre ces deux testaments, qui se répètent identiques à sept années de distance, nous apporte la preuve évidente et indiscutable que jamais M. le duc de Berry n'avait été marié avant d'épouser la princesse des Deux-Siciles. Les filles qu'il a eues d'Amy Brown sont des enfants *naturelles* comme le fils qu'il a eu de Virginie Oreille, et s'il favorise les deux premières au point de vue pécuniaire, il ne les en place pas moins sur la même ligne au point de vue de leur origine, en leur donnant à tous les trois *la même qualification*. L'avantage fait aux deux mères est identique pour chacune, et la somme qui leur est attribuée est partagée de façon égale.

Si l'on essayait de vouloir prétendre, pour le tes-

tament de 1817, que son mariage avec Marie-Caroline forçait le duc de Berry à dissimuler, même dans un acte de ce genre, la situation légitime de ses filles, c'est un argument que viendrait détruire le testament de 1810, écrit à une époque où il n'était obligé à aucun ménagement. Pauvre exilé en 1810 ou prince tout-puissant en 1817, il a employé les mêmes termes pour parler de ses filles. La lecture même de ces actes dispense de tout commentaire, et c'est ce qu'a jugé Mgr le duc de Parme; il s'est lassé d'entendre accuser d'avoir été bigames son grand-père et sa grand'mère, et il n'a pas voulu non plus que sa mère et son oncle puissent passer aux yeux de personne pour des enfants naturels et adultérins. Héritier de son oncle, il a jugé qu'il était temps de mettre un terme à cette légende invraisemblable, que le comte de Rorch'Yantel s'efforçait à nouveau d'établir.

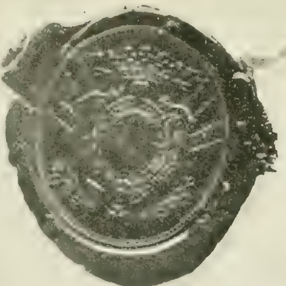
Je lui suis profondément reconnaissant du choix qu'il a bien voulu faire de ma personne et de la confiance qu'il a daigné me témoigner en me chargeant de cette tâche. La discussion se trouve close d'une manière définitive, car nous connaissons maintenant la vérité tout entière, et c'est par l'assertion du duc de Berry lui-même qu'elle s'est trouvé proclamée.

Vicomte DE REISET.

Château de Vic-sur-Aisne, septembre 1904.



Cachet et Suscription
de l'enveloppe contenant les deux Testaments
du duc de Berry.



Papiers à ouvrir après
ma mort

[illegible]

filles [illegible]

pour [illegible] enfants [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

être où je pourrais venir à mourir sans avoir
fait d'autre acte, mon testament olographe, je veux que mes
propriétés particulières, principalement mes tableaux,
soient vendus au profit de mes filles naturelles
Charlotte et Louise filles de Mme Brown, le un
cinquième de la somme au profit de Charles
mon fils naturel par Virginie Oreille. Les 70 mille
francs de mon portefeuille seront partagés entre
les deux mères de mes dits enfants.

Élysée ce 8 Jer 1817.

Charles Ferdinand

SOURCES ET DOCUMENTATION

LIVRES

CHATEAUBRIAND. *Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de S. A. R. Mgr Charles-Ferdinand d'Artois, petit-fils de France, duc de Berry.* — Paris, 1820, in-8°. (Bibl. nat., Lb 48 1486.)

— *Généalogie de la Maison de Faucigny-Lucinge.* 2e édit. — Paris, imp. de Cosson, 1827, in-4°. (Bibl. nat., Lm 3 359 A.)

Louis FAVRE. *Etienne-Denis Pasquier, chancelier de France, 1767-1862.* — Paris, Didier, 1870.

Comte MARQUISET. *A travers ma vie.* — Paris, Champion, 1904, in-8°.

Baron DE MESNARD. *Souvenirs.* — Paris, De Potter, 1844, 2 vol. in-8°.

Edouard RAMBERG et Albert MALET. — *Louis XVIII et les Cent-Jours.* — Paris, A. Picard, 1898.

Ch. NAUROY. *Le Premier Mariage du duc de Berry prouvé par des documents authentiques.* (Bibl. nat., Ln 27 32610.)

Abbé BLANCHET. *La Branche aînée des Bourbons. Le comte de Chambord et l'adultère.* — Lausanne, imp. de L. Vincent, 1873, in-16. (Bibl. nat., Lb 57 7432.)

Abbé H. DUPUY. *Etude historique. Le comte de Chambord devant l'Histoire et devant le droit, par un ami de la Vérité.* — Paris, A. Ghio, 1881, in-18. (Bibl. nat., Lb 57 8086.)

Ch. NAUROY. *Les Secrets des Bourbons.* — Paris, Charavay, 1882, in-16. (Bibl. nat., La 26 29.)

— *Les Derniers Bourbons.* — Paris, Charavay, 1883, in-16. (Bibl. nat., La 26 30.)

— *Le Curieux.* — Paris, 1883-1888, 2 vol. in-8°. (Bibl. nat., 8° Z 2809.)

Duc DE BROGLIE. *Souvenirs (1785-1870).* — Paris, C. Lévy, 1886, 4 vol. in-8°. (Bibl. nat., Ln 27 36307.)

Abbé L. TOURZEL. — *La Chapelle française à Londres. Saint-Louis-de-France, 21, Kings Street, Portman Square.* — Paris, imp. de De Soye et fils, 1886, in-8°, 30 p. (Bibl. nat., Lg 2 68.)

Comte A. DE MONTI DE RÉZÉ. *Documents généalogiques pour la Maison de Charette.* — Nantes, E. Grimand, 1891, in-8°.

Duchesse DE GONTAUT. *Mémoires.* — Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1891, in-8°. (Bibl. nat., Ln 27 33189 *bis.*)

L. DE S. *Pourquoi M. le comte de Chambord n'est pas monté sur le trône de France, et pourquoi M. le comte de Paris n'y montera pas.* — (Bibl. nat., Lb 57 10391.)

Gaston STIEGLER. *Récits de guerre et de foyer. Le maréchal Oudinot, duc de Reggio, d'après les « Souvenirs inédits » de la maréchale.* — Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1894, in-8°. (Bibl. nat., Ln 27 42300.)

Général baron THIÉBAULT. *Mémoires.* — Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1893-1895, 5 vol. in-8° (Bibl. nat., Ln 27 41895.)

Maréchal de Castellane. *Journal.* — Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1895-1897, 5 vol. in-8°. (Bibl. nat., Ln 27 43219.)

A. Nettement. *Mémoires sur la duchesse de Berry.* — Paris, Allardin, 1837, 3 vol. in-8°.

Imbert de Saint-Amand. *La duchesse de Berry et la Cour de Louis XVIII.* — Paris, Dentu, 1888, in-18.

Lieutenant-général de Reiset. *Souvenirs.* — Paris, C. Lévy, 1899-1902, 3 vol. in-8°. (Bibl. nat., Ln 27 46346.)

Mémoires d'une femme de qualité. — Paris, Mame et Delaunay, 1829, 4 vol. in-8°.

Marquis de Costa de Beauregard. — *En Emigration. Souvenirs tirés des papiers du comte Auguste de La Ferronnays.* — Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1900, in-8°. (Bibl. nat., La 34 58.)

Comtesse Dash. *Mémoires des autres.* — Paris, Librairie illustrée, 4 vol. in-18.

E. Grave. *Georges Brown, l'avant-dernier Bourbon.* — Mantes, imp. du *Petit Mantais*, 1902, in-18, 20 p. (Extrait du *Petit Mantais*). (Bibl. nat., Ln 27 49499.)

Journal du docteur Ménière. — Paris, C. Lévy, 1882, 2 vol. in-8°.

Généalogie de la Maison de Faucigny-Lucinge. — Paris, imp. de Cosson, 1827, in-4°.

Mémoires de la duchesse d'Abrantès. — Paris, Garnier, 8 vol. in-18.

Mémoires sur la Restauration, par la duchesse d'Abrantès. — Paris, de Boule, 1838, 6 vol. in-8°.

Marquis de Belleval. *Les Bâtards de la Maison de France.*

Comte de Rorch'Yantel. *Le Premier Mariage du duc de Berry à Londres.* — Paris, Champion, 1903, in-18.

PÉRIODIQUES

L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux. — Tomes VI, VII, VIII, XIII, XVI, XVII, XXXIV.

L'Opinion Nationale. — 29 septembre 1873.

Le Télégraphe. — 14, 21, 26 avril 1877.

Le Figaro. — 7 juillet 1882 (Jehan Walter. Louis Farges).

— 23 août 1902, 18 septembre 1902. *Le Mariage du duc de Berry* (Vicomte de Reiset).

— 31 août 1902. *Le Mariage du duc de Berry. Encore M. Brown* (Vicomte de Reiset).

— 15 septembre 1902 (XXX).

— 13 octobre 1902. *Le Mariage du duc de Berry* (Baron A. de Maricourt).

Le Temps. — 27 juillet 1902 (Gaston Deschamps).

— 17 août 1902.

— 23 août 1902 (Marius Gabion).

— 24 août 1902.

— 26 août 1902 (Gyp).

— 28 août 1902 (E. Grave).

— 29 août 1902 (Marius Gabion).

— 30 août 1902 (Gyp. Marquis de Luppé. *Lettres du duc de Berry*).

— 31 août 1902 (Gaston Deschamps).

— 20 septembre 1902.

Le Journal. — 25 août 1902 (Montville).

— 27 août 1902 (Léon Parsons).

— 1er septembre 1902 (Léon Parsons).

Le Gaulois. — 31 août 1902. *Le comte de Chambord avait-il un frère?* (Vicomte de Reiset).

— Septembre 1902. *Une fantaisie du duc de Berry* (Vicomte de Reiset).

Le Gaulois du Dimanche. — 13 novembre 1902. *Nouvelles réflexions sur Amy Brown et le duc de Berry* (Vicomte de Reiset).

L'Eclair. — 24, 31 août 1902 (Vicomte de Reiset).

— 2 septembre 1902. *Les Enfants du duc de Berry* (Vicomte de Reiset).

L'Européen. — 30 août 1902 (Marcel Collière).

Le Nouvelliste de Rouen. — 31 août 1902 (F. Champanhet).

— 23 novembre 1902 (F. Champanhet).

La Légitimité. — 1er mars 1899.

— 1er avril 1899.

— 1er juillet 1899.

— 1er octobre 1902.

— 1er janvier 1903.

— 1er octobre 1903.

La Revue de Paris. — 1er octobre 1902.

— *Le duc de Berry et Georges Brown* (Vicomte de Reiset).

Le Carnet. — Septembre 1902. *Georges Brown*, par ***.

— Octobre 1902. *Le Dossier de Virginie Oreille*, par *Le Chercheur.*

— Novembre 1902. *Demi-Bourbons*, par La Résie.

— Décembre 1902. *Les Enfants du duc de Berry*, par le vicomte de Reiset.

— Février 1903. *A propos des enfants du duc de Berry*, par Nauroy.

ARCHIVES

Archives nationales.

Archives de M. le marquis de Luppé, au château de Beaurepaire.

Archives de M. le duc Decazes, au château de la Grave.

Journal inédit de Mme la duchesse de Berry, écrit par elle-même.

Lettres et correspondances particulières.

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICE

LA PREUVE DE NON-EXISTENCE DU MARIAGE

Versailles. — Imp. Aubert, 6, avenue de Sceaux.